REPUBLIQUE TUNISIENNE الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6842 Vendredi 14 avril 2023 www.cmf.tn 28ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 4

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB- 5

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGO 7

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGE 9

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 10

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB- 14

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGO 17

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGE 20

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 21

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 23

BH BANK : APPEL À CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDENT 24

TELNET HOLDING 28

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1 **29**

TLF 2023-1 **34**

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM **39**

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- **BANQUE DE TUNISIE (INDIVIDUELS)**
- **BANQUE DE TUNISIE (CONSOLIDES)**
- **PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**
- **SMART TUNISIE (CONSOLIDES)**
- **WIFAK INTERNATIONAL BANK (INDIVIDUELS)**
- **WIFAK INTERNATIONAL BANK (CONSOLIDES)**
- **SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- (INDIVIDUELS)**
- **SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- (CONSOLIDES)**
- **BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- (INDIVIDUELS)**
- **BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- (CONSOLIDES)**

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier[1], elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne[2] et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre de l'exercice comptable 2023, au plus tard le 20 Avril 2023.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE……

Siège social : ……

La société ……publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ème trimestre ……

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

2023 – AC –027

[1] Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

[2] Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 28 avril 2023 à 10h** au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2022 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'Administration ;
8. Désignation de nouveaux membres du Conseil d'Administration ;
9. Désignation de Conseillers ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
11. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
12. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
13. Pouvoirs en vue des formalités ;
14. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 25 avril 2023, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

2023 – AS – 0337

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023, à 10 heures du matin**, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah IV- Cité des Sciences «Salle de Conférence» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration de la Banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2022.
2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2022.
3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2022.
4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.
5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.
6- Autorisation d'acheter et de revendre en bourse les actions de la STB.
7- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
8- Cooptation de la nomination de deux administrateurs représentant les participants publics.
9- Cooptation du renouvellement des mandats des deux administrateurs pour la période 2022-2024,
10- Nomination d'un administrateur représentant les privés.
11- Nomination des commissaires aux comptes pour la période 2023-2024-2025.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation ''STB-Finances'') qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023 – AS – 0338

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Mercredi 26 Avril 2023 à 09 heures** à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2022.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'Exercice 2022.
6. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.
7. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'exercice 2022.
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs et ratification de la nomination de l'Administrateur représentant des administrateurs minoritaires.
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire seront à votre disposition au bureau d'ordre du siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

P O U V O I R

Je/Nous soussigné(s),
propriétaire(s) de … actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le Mercredi 26 Avril 2023 à 09 heures à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le.....
Mandant*

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »
Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

2023 – AS – 0339

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le Mercredi 26 Avril 2023 à 12 heures** à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise à jour des Statuts de la banque.
2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront à votre disposition au bureau d'ordre du siège de la Banque sis

au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

P O U V O I R

Je/Nous soussigné(s),
propriétaire(s) de … actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le Mercredi 26 Avril 2023 à 12 heures à l'hôtel «MÖVENPICK» aux Berges du Lac à Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le.....
Mandant*

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »
Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

2023 – AS – 0340

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-
Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est …….

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 qui s'élève à 299.676.100,963 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	**299 676 100,963**
Report à nouveau	415 196 429,421
Résultat distribuable	**714 872 530,384**
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat net de l'exercice	190 000 000,000
Résultat distribuable après affectation des réserves	**524 872 530,384**
Dividendes	192 780 000,000
Report à nouveau	**332 092 530,384**

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5,400 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 15 mai 2023 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 18 mai 2023.

Cette résolution mise aux voix est …….

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2013, 2014,2015 et 2016, devenues disponibles pour un montant de 35.367.215,830 dinars.

Cette résolution mise aux voix est …….

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration pour Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Karim MILAD
- Hichem DRISS
- Mohamed Afif CHELBI
- Mehdi SETHOM
- Fadhel ABDELKEFI

et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est …….

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Messieurs :

- Mohamed AGREBI
- Mohamed Adel BELFEKIH

en tant que membre du Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est …….

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la décision de l'Assemblée Elective tenue le 27 mars 2023 de désigner Madame Cyrine SANCHOU en tant que membre du Conseil d'Administration représentant des actionnaires minoritaires pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est …….

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Messieurs :

- Tahar SIOUD
- Jean MESSINESI

en qualité de Conseillers et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est …….

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est …….

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est …….

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est …….

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est ……

2023 – AS – 0341

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023.

PREMERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……..

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer le report à nouveau déficitaire qui s'élève au 31 décembre 2022 à 172.649.962,345 dinars sur les réserves à régime spécial disponibles pour un montant de 116.601.329,412 et sur les primes d'émission pour un montant de 56.048.632,933 dinars.

Par conséquent, le report à nouveau déficitaire et les réserves à régime spécial sont ainsi modifiés :

	En Dinars
Réserves à régime spécial	116.601.329,412
Prime d'émission	56.048.632,933
Imputation des reports à nouveau déficitaires	(172.649.962,345)
Reliquat des Réserves à régime spécial post apurement des reports à nouveau déficitaires	24.255.811,377
Reliquat de la prime d'émission post apurement des reports à nouveau déficitaires	59.827.367,067
Reports à nouveau déficitaires	-

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022, comme détaillé ci-dessous :

	En Dinars
- Résultat de l'exercice 2022 :	93.082.694,886
- Report à nouveau :	-
- 1er Reliquat :	93.082.694,886
- Réserve légale :	4.654.134,744
- 2ème Reliquat :	88.428.560,142
- Dividendes sur le résultat de l'exercice :	-
- Report à nouveau :	88.428.560,142

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……

SEPTIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……..

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de …….. par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de …….. par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de …….. par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
  un montant net de …….. par séance à allouer :
  - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
  - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……..

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de deux membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, pour un mandat de trois ans (Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques).

Membres représentant les participants publics	Mandat
Monsieur Atef MAJDOUB	2021-2023
Madame Moufida ALOUI	2022-2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……..

DIXIEME RESOLUTION

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Banque en date du 16 juin 2022, relative au renouvellement du mandat de chacun du :

- M. Hassen FEKI représentant de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance "STAR"
- M. Lassaad ZARROUK représentant de la Mutuelle d'Assurance de l'Enseignement "MAE"

l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des membres précités pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……..

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de la démission de Monsieur Taïeb BELAID, membre du Conseil d'Administration représentant les privés, décide la nomination de Monsieur **…….** pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée ……..

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes actuels, décide de nommer……. en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée …….

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée …….

2023 – AS – 0342

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2022, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2022, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Quatrième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 59.215.462,585 Dinars comme suit :

Bénéfice 2022	**59 215 462,585**
- Réserves pour Réinvestissements exonérés	7 687 500,500
Premier reliquat	**51 527 962,085**
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2022	25 001 911,250
Deuxième reliquat	**26 526 050,835**
- Réserves facultatives	26 526 050,835

Soit un dividende brut de 1.250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 05 Mai 2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2022.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Slim ZEGHAL, élu par l'assemblée générale spéciale du 30 juin 2022, en qualité d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société « STRAMICA », en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025. La société « STRAMICA » a désigné M. Khaled SELLAMI en tant que son représentant permanent.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

2023 – AS – 0343

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal de la banque ou à un mandataire qu'il aura désigné le pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

2023 – AS – 0344

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société Atelier du Meuble intérieurs publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023.

En Kilo dinars	1er Trimestre			Cumul au31/03			2022
Désignation	2023	2022	var en %	2023	2022	var en %	
Revenus consolidés	6 172	6 237	-1%	6 172	6 237	-1%	28 488
Revenus SAM	5 229	5 404	-3%	5 229	5 404	-3%	23 593
Local SAM	4 755	5 029	-5%	4 755	5 029	-5%	2 274
Export SAM	373	248	50%	373	248	50%	1 030
Assimilé à l'export SAM	101	127	-20%	101	127	-20%	289
Production (en valeur) SAM	5 180	5 980	-13%	5 180	5 980	-13%	
Investissement	299	177	69%	299	177	69%	1418
Investissement corporel et incorporel							
SAM	244	174	40%	244	146	67%	940
SMC	52	3	1633%	52	3	1633%	179
Bureau Plus	0	0	0%	0	0	0%	0
Talos	3	0	0%	3	0	0%	299
Structure de l'endettement	1 227	1 956	-37%	1 227	1 956	-37%	1348
Endettement à Long & Moyen Terme	671	1 032	-35%	671	1 032	-35%	714
Emprunts à moins d'un an	556	524	206%	556	524	206%	690
Découvert & autres crédits CT	0	400	---	0	400	---	0

- Le chiffre d'affaires consolidé réalisé au 1er trimestre 2023 est resté stable par rapport à 2022 pour s'établir à 6 172KDT, contre 6 237 KTD au 1er trimestre 2022.

- La direction ne cesse de déployer les forces de ventes et de prospections nécessaires ; Le marché du mobilier de bureau est demandeur et la confiance de nos clients dans nos produits se renforce avec un carnet de commandes confirmées dépassant les 3 500KDT dinars.

- Les devis encours donnent un grand espoir de croissance pour 2023, avec des projets privés et étatiques de grande envergure. L'export également est très prometteur cette année.

- L'investissement cumulé au 1er trimestre de 2023 au niveau de SAM a connu une augmentation. Cette variation est prévue dans le business plan.

- Au niveau de l'endettement, le montant observé au 1er trimestre 2023 est de 1 227 KDT. Cette dette est allouée principalement à l'ancienne acquisition, aménagement et installation technique de l'usine mitoyenne.
- Le Top management de la société entouré de son équipe demeure optimiste sur le rythme d'évolution des indicateurs d'activité pour la prochaine période de l'année 2023.

2023 – AS – 0345

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Atelier du Meuble intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Le Conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble intérieurs s'est réuni le jeudi 13 Avril 2023, il a passé en revue l'activité de la société mère et de ces filiales relatives à l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2022. Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 23 252 503 DT et un Résultat Net de 2 974 747 DT en augmentation de 112% par rapport à 2021. Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 19 Mai 2023 à 15h00 à l'hôtel Dar el Marsa – la Marsa. Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,400 Dinar par action, soit 40% du nominal.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière*

2023 – AS – 0346

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

1 OBJET

Conformément à la décision générale du conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, LA BH BANK lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger au sein de son conseil d'administration et présider le comité des risques, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et peut être renouvelé une seule fois .

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec LA BH BANK ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2 LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4 et 5. Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle

- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à « LA BH BANK » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

 Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales

 N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la règlementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

 N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

 N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec « LA BH BANK», l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

 Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature 18:

- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de « LA BH BANK» ;

 Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de la « LA BH BANK» ;

 Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle « LA BH BANK» détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « LA BH BANK», désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;

 Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de « LA BH BANK» ;
- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « LA BH BANK» ;

 Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou Salarié du GROUPE BH BANK
 Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de « LA BH BANK» ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de « LA BH BANK» ;
 Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
 Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « LA BH BANK » ou d'une société concurrente ;
 Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit :
 Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
 Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée

3 CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :
Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de LA BH BANK présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
Un Curriculum Vitae (Annexe 1).
La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (Annexe 2).
Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (Annexe 3).
Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat
Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
Un bulletin numéro 3 ou le reçu de la demande du bulletin : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à LA BH BANK tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont à télécharger :
ANNEXE 1
ANNEXE 2
ANNEXE 3

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à LA BH BANK, par écrit à l'adresse électronique suivante : mohsen.kefi@bhbank.tn

4. MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature doit parvenir à LA BH BANK par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de LA BH BANK à l'adresse suivante : 18 avenue Mohamed V 1023 TUNIS au plus tard le **24/04/2023**. Le cachet de la poste et du bureau d'ordre fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de LA BH BANK, doit porter la mention apparente suivante :
« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur indépendant

5. CHOIX DES CANDIDATS

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le Comité compétent compte tenu du respect des conditions exigées. Le candidat sélectionné sera informé de sa sélection conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire .

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière*

2023 – AS – 0347

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 –Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le Mercredi 12 Avril 2023, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2022.

Lesdits états présentent les données suivantes :

- Les états financiers consolidés :

Rubriques	2022	2021
Total des produits d'exploitation	56 863 378 DT	49 386 787 DT
Résultat net consolidé	8 337 994 DT	9 192 187 DT

- Les états financiers individuels :

Rubriques	2022	2021
Total des produits d'exploitation	8 153 794 DT	9 085 725 DT
Résultat net	4 924 411 DT	4 827 412 DT

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de cinq cent cinquante (550) millimes brut par action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 25 Mai 2023 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 – Tunis.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0348

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :
20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.
Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023,** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :
La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- ***Dénomination de l'emprunt*** : « CIL 2023-1 »
- ***Nature des titres*** **:** Titres de créance.
- ***Forme des titres*** **:** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:
Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :
Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :
Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .
Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».
La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.
L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.
Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.
Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.
En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.
Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.
Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :
La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire **« TLF 2023-1 ».** Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.
Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :
Montant :
L'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).
Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :
TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2023-1 »
- ***Nature des titres* :** Titres de créance.
- ***Forme des titres* :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:
Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024.**
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :
Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :
En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun).** Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« TLF 2023-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt **« TLF 2023-1 »**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

2023 – AS – 0173

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,629	111,647
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,333	154,360
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,165	128,185
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,928	138,953
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,779	133,798
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,169	135,195
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,374	128,394
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,627	51,635
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,469	37,475
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,684	127,706
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,389	112,408
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,813	19,816
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,015	136,034
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,612	133,631
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,891	-
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,180	190,213
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,789	12,791
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,936	107,955
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,077	111,098
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,514	15,516
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,091	2,093
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,294	69,301
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,334	145,251
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,327	107,079
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,396	119,415
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,915	151,521
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	573,824	572,830
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,584	147,461
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,528	188,613
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,536	102,147
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,323	141,998
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	163,047	162,880
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	152,619	152,737
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,947	23,842
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,558	100,505
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,036	1,033
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,026	1,023
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 429,659	2 428,568
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,220	151,736
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,610	239,111
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,078	3,062
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,761	2,749
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,619	58,321
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,396	1,397
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,247
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,239	1,241
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,400	14,833
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,229	11,273
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,278	14,663
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	88,523	88,156
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,229	1,223

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,060	112,076
56	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,359	103,374
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,263	110,281
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,478	107,495
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,517	109,537
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,810	112,827
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,077	109,097
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,265	106,285
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,959	103,977
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,898	111,918
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,222	109,241
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,236	107,251
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,537	102,566
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,625	106,644
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,380	108,386
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,953	106,971
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,610	104,622
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,929	109,944
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,786	105,802
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,904	114,917
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,213	108,233
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,344	112,363
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,778	100,805
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,443	112,576
	SICAV MIXTES							
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	58,473	58,454
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,590	107,425
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,375	17,371
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	307,431	307,179
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 248,785	2 244,179
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,672	72,680
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,226	57,272
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,658	109,663
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,426	10,424
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,945	15,911
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,266	17,203
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,076	15,040
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,543	108,967
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,615	86,694
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,985	89,930
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,650	-
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	92,819	92,302
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,732	-
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,770	99,653
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,165	151,695
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,073	95,257
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,957	123,709
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	137,450	138,948
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	195,165	198,931
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	182,198	185,436
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	177,532	180,106
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,898	24,489
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,064	154,700
109	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 135,441	10 152,770
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	160,206	159,030
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,722	96,835
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 922,744	4 926,495
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,476	10,526
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,987	174,837
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 297,001	11 341,511
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 286,655	10 373,635
118	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 033,484	10 051,554
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,415	128,182
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
120	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	994,283	992,960

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI et M. Lamjed BEN M'BAREK

Bilan | Exercice Clos le 31/12/2022

En K.TND	Notes	déc.-22	déc.-21
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	437 250	262 884
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	250 835	270 463
AC3 - Créances sur la clientèle	2.3	5 299 344	4 925 914
AC4 - Portefeuille titres commercial	2.4	39 742	103 140
AC5 - Portefeuille d'investissement	2.5	1 076 899	980 081
AC6 - Valeurs immobilisées	2.6	56 636	46 490
AC7 - Autres actifs	2.7	49 823	41 342
Total des Actifs		**7 210 529**	**6 630 314**
PA1 - Banque Centrale et CCP	3.1	190 357	265 350
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	18 981	32 470
PA3 - Dépôts de la clientèle	3.3	5 305 679	4 634 053
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	3.4	323 997	396 113
PA5 - Autres passifs	3.5	164 932	199 062
Sous-Total des Passifs		**6 003 946**	**5 527 048**
CP1 - Capital social		270 000	225 000
CP2 - Réserves		765 283	715 283
CP4 - Report à nouveau		4 983	1 621
CP5 - Bénéfice de l'exercice		166 317	161 362
Sous-Total des Capitaux propres	3.6	**1 206 583**	**1 103 266**
Total des Passifs et Capitaux propres		**7 210 529**	**6 630 314**

Etat des Engagements Hors Bilan | 31 décembre 2022

En K.TND	Notes	déc.-22	déc.-21
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.1	797 942	652 874
HB2 - Crédits documentaires	4.2	407 248	453 997
HB3 - Actifs donnés en garantie	4.3	315 538	335 590
Total des Passifs éventuels		**1 520 728**	**1 442 461**
HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	197 930	186 632
Total des Engagements donnés		**197 930**	**186 632**
HB6 - Engagements de financement reçus	4.5	-	1 237
HB7 - Garanties reçues	4.6	2 857 851	2 622 333
Total des Engagements reçus		**2 857 851**	**2 623 570**

Etat de Résultat | Exercice de 12 mois clos le 31/12/2022

En K.TND	Notes	déc.-22	déc.-21
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	491 158	441 626
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	77 223	70 481
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	31 252	21 580
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	92 880	71 329
Total Produits d'exploitation		**692 513**	**605 016**
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	260 678	223 093
CH2 - Commissions encourues	5.6	7 978	4 304
Total Charges d'exploitation		**268 656**	**227 397**
Produit net bancaire		**423 857**	**377 619**
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	40 480	13 677
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	8 694	1 904
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	1 205	1 147
CH6 - Frais de personnel	5.10	99 437	92 669
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	37 430	33 031
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.12	8 098	8 395
Résultat d'exploitation		**230 923**	**229 090**
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.13	193	(6 854)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.14	64 799	60 874
Résultat net des activités ordinaires		**166 317**	**161 362**
PR9/CH10 - Solde gains / pertes des éléments extraordinaires	5.15	-	-
Résultat net de la période		**166 317**	**161 362**

Etat des flux de trésorerie | Exercice de 12 mois clos le 31/12/2022

En K.TND	Notes	déc.-22	déc.-21
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	587 700	534 214
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	(246 809)	(231 245)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(81 945)	4 941
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(382 274)	(93 688)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		650 153	337 661
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(115 916)	(99 624)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(82 749)	(42 493)
Impôt sur les bénéfices		(64 799)	(60 874)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		**263 361**	**348 892**
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		87 158	70 914
Acquisitions/ cessions sur portefeuille d'investissement		(99 789)	(3 374)
Acquisitions/ cessions sur immobilisations		(17 962)	(7 681)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(30 593)**	**59 859**
Augmentation/diminution ressources spéciales		(72 489)	(72 840)
Dividendes versés	6.3	(63 000)	(78 750)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		**(135 489)**	**(151 590)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		**97 279**	**257 161**
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		528 196	271 035
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	6.4	**625 475**	**528 196**

1. Présentation de la banque et de ses principes et méthodes comptables

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	**171 094**	**63%**
Actionnaires Etrangers	**98 906**	**37%**
Total	**270 000**	**100%**

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 décembre 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.
Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ». Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

- **Règles de mesure des provisions individuelles**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans, compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la

provision collective requise au 31 décembre 2022, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutique	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agences de location de voitures	35%
Promotion immobilière	30%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	15%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	35%
Salariés du secteur public : Crédits logements	15%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	35%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.
Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des

fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur

rémunération est déterminée selon la règlementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la règlementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.
L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.
Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.
  Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

Notes sur les actifs

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, CCP et la TGT

En K.TND

déc.-22	déc.-21

Caisse Dinars	38 501	34 593
Caisse Devises	5 155	4 325
Banque Centrale de Tunisie	393 031	223 414
CCP	563	552
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale, CCP et la TGT	**437 250**	**262 884**

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Avoirs chez les établissements financiers	**31 536**	**31 172**
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	31 534	31 170
Comptes débiteurs des banques et correspondants (en DT convertible)	2	2
Prêts aux établissements financiers	**216 913**	**237 227**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	70 000	130 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	65 614	32 561
Prêts aux organismes financiers spécialisés	81 299	74 666
Créances rattachées	**2 386**	**2 064**
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	42	46
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 344	2 018
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	**250 835**	**270 463**

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Avoirs chez les établissements financiers	**31 536**	**-**	**-**	**-**	**-**	**31 536**
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	31 534	-	-	-	-	31 534
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	**5 344**	**143 693**	**7 802**	**56 976**	**3 098**	**216 913**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	70 000	-	-	-	70 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	65 614	-	-	-	65 614
Prêts aux organismes financiers spécialisés	5 344	8 079	7 802	56 976	3 098	81 299
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	**36 880**	**143 693**	**7 802**	**56 976**	**3 098**	**248 449**

AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèles	déc.-22
Avoirs chez les établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**31 536**	**31 536**

Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	-	-	-	31 534	31 534
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	-	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**216 913**	**216 913**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	70 000	70 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	65 614	65 614
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	81 299	81 299
Total AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie	**-**	**-**	**-**	**248 449**	**248 449**

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Comptes ordinaires débiteurs	**330 646**	**305 690**
Crédits sur ressources ordinaires	**4 685 896**	**4 349 690**
Créances sur crédit-bail	**108 123**	**102 532**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	**7 086**	**8 974**
Crédits sur ressources spéciales	**234 974**	**262 946**
Financements sur ressources externes	226 816	253 452
Financements sur ressources budgétaires	8 158	9 494
Créances impayées douteuses et litigieuses	**339 856**	**270 834**
Créances impayées	64 509	28 825
Créances au contentieux	275 347	242 009
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	**78 249**	**66 915**
Couvertures comptables	**(485 486)**	**(441 667)**
Agios réservés	(46 151)	(40 798)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(439 335)	(400 869)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	**5 299 344**	**4 925 914**

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2021	Dotation aux agios réservés	Agios réservés au 31.12.2022
Agios réservés sur ressources budgétaires	394	230	**624**
Agios réservés sur ressources extérieures	3 580	19	**3 599**
Agios réservés sur ressources ordinaires	18 985	3 138	**22 123**
Agios réservés sur créances de leasing	351	(4)	**347**
Autres agios réservés	17 488	1 970	**19 458**
Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'AGR	**40 798**	**5 353**	**46 151**

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2021	Dotation nette	Provisions au 31.12.2022
Provisions individuelles	328 202	25 642	353 844

Provisions collectives	72 667	12 824	85 491
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	**400 869**	**38 466**	**439 335**

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions règlementaires prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 58.157 KDT contre 43.981 KDT au 31 décembre 2021.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	>5ans	déc.-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	330 568	78	-	-	**330 646**
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 643 612	850 748	1 835 306	356 230	**4 685 896**
Créances sur crédit-bail	-	15 266	31 173	61 444	240	**108 123**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	3 164	3 622	300	-	**7 086**
Crédits sur ressources spéciales	-	21 663	99 198	105 036	9 077	**234 974**
Créances impayées douteuses	294 352	5 688	17 064	22 752	-	**339 856**
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	**294 352**	**2 019 961**	**1 001 883**	**2 024 838**	**365 547**	**5 706 581**

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	déc.-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	330 646	**330 646**
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	4 685 896	**4 685 896**
Créances sur crédit-bail	-	-	-	108 123	**108 123**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	7 086	**7 086**
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	234 974	**234 974**
Créances impayées douteuses	-	-	-	339 856	**339 856**
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	-	-	-	**5 706 581**	**5 706 581**

Note 2.4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

En K.TND

déc.-22	déc.-21

Portefeuille-titres commercial	**40 000**	**104 000**
Titres de transaction	40 000	104 000
Produits perçus d'avance	**(258)**	**(860)**
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	**39 742**	**103 140**

AC4.1 - Ventilation des titres commerciaux, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-22
Bons du trésor CT à 13 semaines	-	39 742	39 742
Total AC4.1 – Ventilation des titres commerciaux, cotés ou non cotés	**-**	**39 742**	**39 742**

Note 2.5

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Titres de propriété	**427 118**	**423 268**
Titres de participation	52 234	60 058
Parts dans les entreprises associées	1 052	1 007
Parts dans les entreprises liées	50 462	50 277
Fonds gérés par des SICAR	323 370	311 926
Titres de créances	**718 476**	**628 503**
Emprunts nationaux	90 345	25 518
Obligations	2 000	3 000
Bons de trésor assimilables	626 131	599 985
Primes et décotes sur les BTA	**(47 987)**	**(46 923)**
Créances rattachées	**38 763**	**33 040**
Provisions pour dépréciations de titres	**(59 471)**	**(57 807)**
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	**1 076 899**	**980 081**

AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
Titres de propriété	**423 268**	**50 357**	**46 507**	**427 118**
Titres de participation	60 058	-	7 824	52 234
Parts dans les entreprises associées	1 007	45	-	1 052
Parts dans les entreprises liées	50 277	312	127	50 462
Fonds gérés par des SICAR	311 926	50 000	38 556	323 370
Titres de créances	**628 503**	**136 146**	**46 173**	**718 476**
Emprunts nationaux	25 518	65 000	173	90 345
Obligations	3 000	-	1 000	2 000
Bons de trésor assimilables	599 985	71 146	45 000	626 131
Total AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement	**1 051 771**	**186 503**	**92 680**	**1 145 594**

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
Participations directes	20 950	-	-	20 950
Participations en rétrocession	39 108	-	7 824	31 284
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	**60 058**	**-**	**7 824**	**52 234**

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
SICAV Croissance	907	45	-	952
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	**1 007**	**45**	**-**	**1 052**

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	déc.-22	déc.-21
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,74%	3,71%
SICAV Croissance	6,63%	6,62%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
Transport de Fonds de Tunisie	99	-	-	99
Placement Tunisie SICAF	5 472	-	127	5 345
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
ASTREE Assurance	18 312	312	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	**50 277**	**312**	**127**	**50 462**

AC5.6 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

	déc.-22	déc.-21
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%

ASTREE Assurance	50,32%	50,23%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	37,98%	38,88%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Solde au 31.12.2022
Provisions sur titres de participation	34 577	1 216	954	34 839
Provisions sur fonds gérés	23 230	1 402	-	24 632
Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	**57 807**	**2 618**	**954**	**59 471**

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-22
Titres de participation	5 152	47 082	52 234
Parts dans les entreprises associées	-	1 052	1 052
Parts dans les entreprises liées	23 968	26 494	50 462
Total	**29 120**	**74 628**	**103 748**

Note 2.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Immobilisations incorporelles	**21 014**	**19 387**
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	20 604	18 977
Fonds de commerce	221	221
Immobilisations corporelles	**183 897**	**167 482**
Immeubles d'exploitation	67 411	67 335
Immeubles hors exploitation	1 921	1 318
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	18 406	16 016
Matériel informatique	35 857	35 269
Matériels bancaires	20 626	19 957
Matériel de transport	3 478	3 286
Immobilisations en cours	11 294	627
Autre matériel	23 366	22 136
Cumuls des amortissements	**(148 275)**	**(140 379)**
Amortissements des immobilisations incorporelles	(18 261)	(16 617)

	déc.-22	déc.-21
Amortissements des immobilisations corporelles	(130 014)	(123 762)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	**56 636**	**46 490**

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31.12.2022
Immobilisations incorporelles	**19 387**	**1 659**	**(32)**	**-**	**21 014**
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	18 977	1 659	(32)	-	20 604
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	**167 482**	**16 583**	**56**	**(224)**	**183 897**
Immeubles d'exploitation	67 335	114	-	(38)	67 411
Immeubles hors exploitation	1 318	603	-	-	1 921
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	16 016	2 390	-	-	18 406
Matériel informatique	35 269	588	-	-	35 857
Matériels bancaires	19 957	669	-	-	20 626
Matériel de transport	3 286	378	-	(186)	3 478
Immobilisations en cours	627	10 611	56	-	11 294
Autre matériel	22 136	1 230	-	-	23 366
Total AC6.1 – Ventilation des valeurs immobilisées selon type d'opération	**186 869**	**18 242**	**24**	**(224)**	**204 911**

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2022	Amts cumulés FY21	Dotations	Reprises	Amts cumulés FY22	Valeur comptable nette au 31.12.2022
Immobilisations incorporelles	**21 014**	**16 617**	**1 644**	**-**	**18 261**	**2 753**
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	20 604	16 428	1 644	-	18 072	2 532
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	**183 897**	**123 762**	**6 454**	**(202)**	**130 014**	**53 883**
Immeubles d'exploitation	67 411	46 178	1 930	(33)	48 075	19 336
Immeubles hors exploitation	1 921	512	59	-	571	1 350
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	18 406	11 391	823	-	12 214	6 192
Matériel informatique	35 857	30 866	1 268	-	32 134	3 723
Matériel bancaire	20 626	16 647	493	-	17 140	3 486
Matériel de transport	3 478	1 913	617	(169)	2 361	1 117
Immobilisations en cours	11 294	-	-	-	-	11 294

	Valeur brute au 31.12.2022	Amts cumulés FY21	Dotations	Reprises	Amts cumulés FY22	Valeur comptable nette au 31.12.2022
Autre matériel	23 366	16 255	1 264	-	17 519	5 847
Total AC6.2 - Ventilation des V. immobilisées selon la valeur brute et nette	**204 911**	**140 379**	**8 098**	**(202)**	**148 275**	**56 636**

Note 2.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Siège, succursales et agences (1)	**1 735**	**2 045**
Comptes de régularisation	**20 034**	**10 345**
Compensation reçue	5 656	5 145
Compte d'ajustement devises	6 810	1 196
Agios, débits à régulariser et divers	7 568	4 004
Débiteurs divers	**28 054**	**28 952**
Total AC7 - Autres actifs	**49 823**	**41 342**

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

Notes sur les Passifs

Note 3.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Emprunts auprès de la Banque Centrale	**190 000**	**265 000**
Emprunts en dinars	190 000	265 000
Dettes rattachées	**357**	**350**
Total PA1 - Banque centrale et CCP	**190 357**	**265 350**

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Emprunts auprès de la Banque Centrale	**-**	**190 000**	-	-	-	**190 000**
Emprunts en dinars	-	190 000	-	-	-	190 000
Total PA1.1 - Ventilation BCT et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle	**-**	**190 000**	**-**	**-**	**-**	**190 000**

Note 3.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Dépôts à vue des établissements financiers	**18 923**	**31 858**
Banques et correspondants étrangers	8 299	20 941
Organismes financiers spécialisés	10 624	10 917
Emprunts auprès des établissements financiers	**-**	**563**
Emprunts en dinars	-	-
Emprunts en devises	-	563
Dettes rattachées	**58**	**49**
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**18 981**	**32 470**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Dépôts à vue des établissements financiers	**18 923**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18 923**
Banques et correspondants étrangers	8 299	-	-	-	-	8 299
Organismes financiers spécialisés	10 624	-	-	-	-	10 624
Emprunts auprès des établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Emprunts en devises	-	-	-	-	-	-
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	**18 923**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18 923**

PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contre partie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	déc.-22
Dépôts à vue des établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**18 923**	**18 923**
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	8 299	8 299
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	10 624	10 624
Emprunts auprès des établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Emprunts en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts en devises	-	-	-	-	-
Total PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	**-**	**-**	**-**	**18 923**	**18 923**

Note 3.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Comptes à vue	**1 556 129**	**1 458 510**
Comptes d'épargne	**1 756 102**	**1 644 477**
Comptes spéciaux d'épargne	1 740 633	1 628 039
Autres comptes d'épargne	15 469	16 438
Dépôts à terme	**1 792 034**	**1 400 536**
Comptes à terme	1 137 296	870 160
Bons de caisse	21 100	29 360
Certificats de dépôts	511 000	431 500
Pensions livrées	122 638	69 516
Autres sommes dues à la clientèle	**145 281**	**95 870**
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	**56 133**	**34 660**
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	**5 305 679**	**4 634 053**

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Comptes à vue	-	**1 273 570**	**282 559**	-	-	**1 556 129**
Comptes d'épargne	-	-	**175 610**	**1 580 492**	-	**1 756 102**
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	174 063	1 566 570	-	1 740 633
Autres comptes d'épargne	-	-	1 547	13 922	-	15 469
Dépôts à terme	-	**1 174 606**	**585 805**	**31 623**	-	**1 792 034**
Comptes à terme	-	617 528	496 645	23 123	-	1 137 296
Bons de caisse	-	7 440	6 660	7 000	-	21 100
Certificats de dépôts	-	427 000	82 500	1 500	-	511 000
Pensions livrées	-	122 638	-	-	-	122 638
Autres sommes dues à la clientèle	-	**28 766**	**116 515**	-	-	**145 281**
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	**2 476 942**	**1 160 489**	**1 612 115**	-	**5 249 546**

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	déc.-22
Comptes à vue	**2 822**	**18 433**	**-**	**1 534 874**	**1 556 129**
Comptes d'épargne	**-**	**-**	**-**	**1 756 102**	**1 756 102**
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 740 633	1 740 633
Autres comptes d'épargne	-	-	-	15 469	15 469
Dépôts à terme	**224 355**	**96 066**	**-**	**1 471 613**	**1 792 034**
Comptes à terme	181 855	58 066	-	897 375	1 137 296
Bons de caisse	-	-	-	21 100	21 100
Certificats de dépôts	42 500	38 000	-	430 500	511 000
Pensions livrées	-	-	-	122 638	122 638
Autres sommes dues à la clientèle	**-**	**-**	**-**	**145 281**	**145 281**
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	**227 177**	**114 499**	**-**	**4 907 870**	**5 249 546**

Note 3.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Emprunts et ressources spéciales	**320 921**	**392 663**
Ressources extérieures	308 873	381 356
Ressources budgétaires	12 048	11 307
Dettes rattachées	**3 076**	**3 450**
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	**323 997**	**396 113**

PA4.1 - Ventilation des emprunts et ressources spéciales (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Emprunts et ressources spéciales	12 903	89 195	180 871	37 952	**320 921**

PA4.2 - Ventilation des emprunts et ressources spéciales (hors dettes rattachées) par nature de relation

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-22
Emprunts et ressources spéciales	-	-	-	320 921	**320 921**

Note 3.5

PA5 - Autres Passifs

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Comptes de régularisation	**98 264**	**115 041**
Compensation à régler	74 553	96 515
Comptes d'ajustement devises	1 442	1 185
Agios, crédits à régulariser et divers	22 227	16 680
Siège, succursales et agences	42	661
Provisions	**14 096**	**36 630**
Provisions pour risques et charges diverses	5 757	28 479
Provisions pour congés payés	2 635	2 475
Provisions pour créances en hors bilan	5 704	5 676
Créditeurs divers	**52 572**	**47 391**
Créditeurs sur opérations d'impôt	21 721	16 604
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	6 377	5 512
Créditeurs sur opérations BCT	401	426
Créditeurs sur opérations avec le personnel	17 064	16 466
Créditeurs sur opérations sur titres	1 759	1 689
Chèques à payer	4 200	5 882
Autres créditeurs	1 050	812
Total PA5 - Autres Passifs	**164 932**	**199 062**

La banque a fait l'objet, courant l'année 2022, d'un contrôle fiscal approfondi relatif à l'exercice 2015, qui s'est soldé par une notification des résultats. La banque a constitué à cet effet les provisions requises.

PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 697	2 674
Provisions pour risques et charges diverses	1 881	24 971
Provisions pour affaires en défenses	1 179	834
Total PA5.1 – Provisions pour risques et charges diverses	**5 757**	**28 479**

Notes sur les Capitaux Propres

Note 3.6
Capitaux Propres

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Capital social	**270 000**	**225 000**
Réserves	**765 283**	**715 283**
Réserves légales	22 500	22 500
Réserves statutaires	333 264	325 753
Réserves pour réinvestissements exonérés	409 519	367 030
Report à nouveau	**4 983**	**1 621**
Résultat de l'exercice	**166 317**	**161 362**
Total Capitaux Propres	**1 206 583**	**1 103 266**

Résultat par action

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Résultat net	166 317	161 362
Nombre moyen d'actions (en milliers)	255 000	225 000
Résultat de base / action [(a)]	**0,652**	**0,717**
Résultat dilué par action [(b)]	**0,652**	**0,717**

a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2020	**225 000**	**22 500**	**138 338**	**-**	**424 445**	**108 083**	**-**	**102 288**	**1 020 654**
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Reclassement réserves	-	-	57 415	-	(57 415)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	161 362	161 362
Capitaux propres au 31.12.2021	**225 000**	**22 500**	**325 753**	**-**	**367 030**	**1 621**	**-**	**161 362**	**1 103 266**
Augmentation de capital	45 000	-	(45 000)	-	-	-	-		-
Affectation du résultat N-1		-	45 000	-	50 000	66 362	-	(161 362)	-
Reclassement réserves	-	-	7 511	-	(7 511)	-	-	-	-
Dividendes distribués			-			(63 000)	-	-	(63 000)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	166 317	166 317
Capitaux propres au 31.12.2022	**270 000**	**22 500**	**333 264**	**-**	**409 519**	**4 983**	**-**	**166 317**	**1 206 583**

Notes sur les engagements hors bilan

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	298 455	248 565
En faveur de la clientèle	499 487	404 309
Total	**797 942**	**652 874**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Ouverture de crédits documentaires	246 712	304 551
Acceptations à payer	160 536	149 446
Total	**407 248**	**453 997**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	184 548	160 059
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	130 990	175 531
Total	**315 538**	**335 590**

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Crédits en TND notifiés et non utilisés	197 930	186 632
Total	**197 930**	**186 632**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB4.1 – Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
En faveur de la clientèle	197 930	186 632
Total	**197 930**	**186 632**

Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	1 237
Total	**-**	**1 237**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB6.1 – Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Reçus des établissements bancaires et financiers	-	-
Reçus de la clientèle	-	1 237
Total	**-**	**1 237**

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Garanties reçues de l'État	232 471	105 699
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	5 942	6 995
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 620	44 266
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	113 870	115 870
Garanties hypothécaires	2 334 610	2 232 767
Contre-garanties reçues des établissements financiers	127 338	116 736
Total	**2 857 851**	**2 622 333**

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 76.918 KDT.

Notes sur le résultat

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Produits sur opérations interbancaires	**7 658**	**4 986**
Produits sur opérations avec la clientèle	**483 500**	**436 640**
Revenus des opérations de crédits	408 353	373 320
Revenus des comptes débiteurs	42 631	37 970
Commissions sur avals et cautions	7 681	6 244
Report déport sur change à terme	13 701	8 196
Produits sur opérations de leasing	11 134	10 910
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	**491 158**	**441 626**

Note 5.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Commissions sur comptes	15 621	15 645
Opérations guichet et opérations diverses	3 691	3 423
Opérations sur titres	5 398	4 371
Opérations avec l'étranger	8 027	7 437
Commissions sur moyens de paiement	21 085	17 698
Commissions de gestion	23 401	21 907
Total PR2 - Commissions	**77 223**	**70 481**

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Gains nets sur titres de transaction	**3 837**	**2 905**
Intérêts sur titres de transactions	3 837	2 844
Plus-value de cessions sur titres de transactions	-	61
Gains nets sur opérations de change	**27 415**	**18 675**
Différences de change sur opérations monétiques	(1 096)	(899)
Produits sur change manuel	3 291	1 967
Produits sur opérations de change au comptant	25 220	17 607
Bénéfices sur opérations de change à terme	-	-
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**31 252**	**21 580**

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Revenus des obligations et des Bons du Trésor	72 009	53 811
Revenus des titres de participation	3 205	3 024
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 956	3 902
Revenus des parts dans les entreprises liées	15 710	10 592
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	**92 880**	**71 329**

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations interbancaires	12 483	11 115
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	227 283	186 329
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	20 912	25 649
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	**260 678**	**223 093**

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations de retrait monétique	6 129	2 992
Frais d'interchange émis	1 356	1 092
Autres commissions	493	220
Total CH2 - Commissions encourues	**7 978**	**4 304**

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	38 494	8 879
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 208	4 681
Pertes sur créances irrécouvrables	794	485
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(1 016)	(368)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	**40 480**	**13 677**

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	1 665	10 159
Pertes subies sur les titres en portefeuille	199	896
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(740)	(13 974)
Frais de gestion du portefeuille	7 570	4 823
Total PR6/CH5 – Dot. aux prov. et corrections de valeurs sur portefeuille d'invest.	**8 694**	**1 904**

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Revenus des immeubles	767	739
Autres	438	408
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	**1 205**	**1 147**

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Charges de fonctionnement	**77 891**	**68 876**
Masse salariale	61 778	54 453
Charges sociales	14 860	13 310
Charges fiscales	1 253	1 113
Avantages au personnel	**24 500**	**24 717**
Dotation au régime d'intéressement	16 647	16 236
Prime de départ à la retraite	4 033	5 230
Autres charges sociales liées au personnel	3 820	3 251
Récupération sur personnel en détachement	**(2 954)**	**(924)**
Total CH6 - Frais du Personnel	**99 437**	**92 669**

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Télécommunication & courriers	1 768	1 618
Maintenance et entretien	4 605	4 166
Services externes d'exploitation	8 968	6 872
Achats de biens consommables	3 180	2 709
Communication, marketing et documentation	945	591
Assurances, droits et taxes	13 990	12 912
Jetons de présence au conseil d'administration	549	470
Autres services extérieurs	3 425	3 693
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	**37 430**	**33 031**

CH7.1 - Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Frais d'exploitation non bancaire	34 931	30 804
Autres charges générales d'exploitation	2 499	2 227
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	**37 430**	**33 031**

Note 5.12

CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 644	1 583
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 454	6 812
Total CH8 - Dotations aux amortissements	**8 098**	**8 395**

Note 5.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	284	540
Autres gains ou pertes ordinaires	(91)	(7 394)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	**193**	**(6 854)**

Note 5.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Impôts sur les sociétés	58 151	56 068
Contribution sociale de solidarité	6 648	4 806
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	**64 799**	**60 874**

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 6.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Intérêts et revenus assimilés	491 158	441 626
Commissions en produits	77 223	70 481
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	31 252	21 580
Ajustement des comptes de bilan	(11 933)	527
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	**587 700**	**534 214**

Note 6.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Intérêts, commissions encourus et charges assimilées	(268 656)	(227 397)
Ajustement des comptes de bilan	21 847	(3 848)
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	**(246 809)**	**(231 245)**

Note 6.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2022 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2022. Ils se sont élevés à 63.000 mille dinars.

Note 6.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	437 250	262 884
Créances sur les établissements bancaires et financiers	167 148	193 733
Portefeuille titres commercial	40 000	104 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(18 923)	(32 421)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**625 475**	**528 196**

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 536	31 172
Prêts aux établissements bancaires	135 614	162 561
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	42	46
Total créances sur établissements bancaires	**167 192**	**193 779**
Prêts aux établissements financiers	81 299	74 666
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 344	2 018
Total créances sur établissements financiers	**83 643**	**76 684**
Total	**250 835**	**270 463**

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Leasing mobilier	103 243	96 922
Leasing immobilier	4 880	5 610
Total	**108 123**	**102 532**

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Engagements Bilan non performants	548 127	500 293
Engagements Hors bilan non performants	5 875	5 701
Total créances non performantes	**554 002**	**505 994**
Engagements Bilan performants	5 321 980	4 947 679
Engagements Hors bilan performants	900 859	852 602
Total créances performantes	**6 222 839**	**5 800 281**
Total créances	**6 776 841**	**6 306 275**
Taux des créances non performantes	**8,17%**	**8,02%**
Provisions Bilan	353 844	328 202
Provisions Hors Bilan	5 704	5 676
Stock provisions fin d'exercice	**359 548**	**333 878**
Agios réservés	46 151	40 798
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	**73,23%**	**74,05%**

Note 7.4

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Crédits aux professionnels	**4 124 940**	**3 763 166**
Agriculture	136 863	132 498
Industrie manufacturière	1 338 111	1 072 571
Autres industries	88 582	63 955
BTP	102 779	131 482
Commerce	827 260	839 999
Tourisme	347 484	390 140
Autres services	1 061 848	944 545
Entrepreneurs individuel	222 013	187 976
Crédits aux particuliers	**1 745 167**	**1 684 806**
Total	**5 870 107**	**5 447 972**

Note 7.5

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Zone Nord Est	3 881 368	3 632 446
Zone Nord-Ouest	434 128	406 172
Zone Centre	1 277 428	1 158 567
Zone Sud	277 183	250 787
Total	**5 870 107**	**5 447 972**

Note 7.6

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Crédits aux professionnels	**904 971**	**853 469**
Agriculture	3 071	3 892
Industrie manufacturière	231 570	280 287
Autres industries	7 876	11 586
BTP	166 420	127 878
Commerce	371 157	336 073
Tourisme	12 007	268
Autres services	109 345	90 709
Entrepreneurs individuel	3 525	2 776
Crédits aux particuliers	**1 763**	**4 834**
Total	**906 734**	**858 303**

Note 7.7

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par zone géographique

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Zone Nord Est	817 956	743 280
Zone Nord-Ouest	2 223	5 650
Zone Centre	76 334	102 654
Zone Sud	10 221	6 719
Total	**906 734**	**858 303**

Note 7.8

Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et les revenus

En K.TND

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	279 617	4 256	283 873	28 221
Engagements Classe 4	197 800	1 293	199 093	15 201
Engagements Classe 3	26 450	299	26 749	1 850
Engagements Classe 2	44 260	27	44 287	879
Total des engagements non performantes	**548 127**	**5 875**	**554 002**	**46 151**
Engagements Classe 1	339 724	7 459	347 183	
Engagements Classe 0	4 982 256	893 400	5 875 656	
Total Engagements	**5 870 107**	**906 734**	**6 776 841**	**46 151**

Note 7.9

Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

En K.TND

	déc.-22	% Risque BT
Crédits sur ressources budgétaire	**8 158**	
Dotation FONAPRA	766	0%
Fonds Taahil	295	100%
Crédit premier logement	5 787	0%
Ligne BCT AR PME	504	100%
DOTATION BUDG-300MTND-COVID	806	0%
Crédits sur ressources extérieures	**226 816**	
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	2 529	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI N	12 316	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	1 565	100%
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	88	100%
LIGNE KFW-50M.EUR-CV.2011-6	10 019	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR-CV.82396	18 732	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	61 704	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II-CV49541	29 918	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	56 202	100%
LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	30 586	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	3 157	100%
Total	**234 974**	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

Note 7.10

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

En K.TND

	Refinançable	Non Refinançable	déc.-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	330 646	**330 646**
Crédits sur ressources ordinaires	604 316	4 081 580	**4 685 896**
Créances sur crédit-bail	-	108 123	**108 123**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	7 086	**7 086**
Crédits sur ressources spéciales	387	234 587	**234 974**
Créances impayés douteuses	-	339 856	**339 856**
Total	**604 703**	**5 101 878**	**5 706 581**

Note 7.11

Défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Dépôts des établissements bancaires	**8 357**	**21 553**
Banques et correspondants étrangers	8 299	20 941
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	563
Dettes rattachées	58	49
Dépôts des établissements financiers	**10 624**	**10 917**
Emprunts auprès des établissements financiers	10 624	10 917
Total	**18 981**	**32 470**

Note 7.12

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

En K.TND

	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres	déc.-22
Dépôts à vue des établissements financiers	-	**18 923**	**18 923**
Banques et correspondants étrangers	-	8 299	8 299
Organismes financiers spécialisés	-	10 624	10 624
Emprunts auprès des établissements financiers	-	**-**	**-**
Emprunts en dinars	-	-	-
Emprunts en devises	-	-	-
Total	**-**	**18 923**	**18 923**

Note 7.13

Données d'identification des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation

En K.TND

	déc.-22			déc.-21		
	Capital	Total Bilan	Résultat	Capital	Total Bilan	Résultat
Astree	30 000	764 430	17 104	30 000	686 764	21 056
Société du pôle de compétitivité de Bizerte	15 000	18 206	(306)	15 000	18 969	732
Placements de Tunisie Sicaf	10 000	18 237	3 169	10 000	18 972	3 957
Générale de participation SICAF	20 000	24 561	2 062	20 000	22 998	242
Banque de Tunisie SICAR	5 000	344 270	4 171	5 000	331 954	4 025
Transport de fonds de Tunisie	100	281	(7)	100	377	149
La foncière des oliviers FOSA	125	523	157	125	567	173
Société de participation et de promotion des investissements	760	1 712	46	760	1 665	44
SPFT Carthago	45 503	59 629	4 346	45 503	55 915	929
Société Club Aquarius de Nabeul	3 652	11 353	262	3 652	11 090	68
Sicav Croissance	14 892	15 639	1 839	13 120	13 818	663
Sicav Rendement	434 386	457 005	25 364	405 523	425 359	24 524
Société de Bourse de Tunis	1 000	3 637	65	1 000	2 459	56
Générale immobilière de Tunisie	8 000	8 649	157	8 000	8 827	255

Note 7.14

Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives

En K.TND

	déc.-22		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	60 939	123 609	184 548
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	130 990	-	130 990
Total	**191 929**	**123 609**	**315 538**

Note 7.15

Engagements en devises sur opérations de change

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Devises vendues au comptant à livrer	19 743	12 538
Devises achetées au comptant à recevoir	30 680	109 149
Devises achetées à terme à recevoir	70 601	179 558
Total	**121 024**	**301 245**

Note 8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
- Les enterprises associées ;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ;
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

8.1. Opérations avec Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En. TND / HT

	déc.-22
Commissions de gestion	119 161
Loyer matériel	29 364
Loyer locaux	15 513
Commissions de dépôt (FCP)	21 405
Personnel en détachement	634 658
Commissions sur comptes	200
Commissions sur moyens de paiement	154
Jetons de présence	3 300
Dividendes	49 494
Total des produits	**873 249**
Intérêts sur dépôts	5 503
Total des charges	**5 503**
Dépôts à vue	639 903
Comptes à terme	80 000
Total des passifs	**719 903**

8.2. Opérations avec SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

En. TND / HT

	déc.-22
Commissions de dépôt	2 374 690
Commissions sur moyens de paiement	1
Dividendes	1 907 762
Total des produits	**4 282 453**
Intérêts sur dépôts	9 130 544
Total des charges	**9 130 544**
Dépôts à vue	18 422 813
Comptes à terme	55 094 000
Certificats de dépôt	40 000 000
Total des passifs	**113 516 813**

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

8.3. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

En. TND / HT

	déc.-22
Commissions de dépôt	12 317
Dividendes	45 245
Commissions sur moyens de paiement	20
Total des produits	**57 582**

En. TND / HT

	déc.-22
Intérêts sur dépôts	200 005
Total des charges	**200 005**
Dépôts à vue	10 616
Comptes à terme	2 972 000
Certificats de dépôt	500 000
Total des passifs	**3 482 616**

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

8.4. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	4 900
Droits de garde de titres	512
Loyer locaux	9 773
Dividendes	66 000
Commissions sur comptes	100
Commissions sur moyens de paiement	22
Total des produits	**81 307**
Dépôts à vue	183 283
Total des passifs	**183 283**

La Banque de Tunisie perçoit une rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis.

8.5. Opérations avec Placements de Tunisie SICAF (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	65 200
Droits de garde de titres	83 669
Loyer locaux	9 773
Jetons de présence	3 000
Commissions sur comptes	175
Commissions sur moyens de paiement	26
Dividendes	1 516 133
Total des produits	**1 677 976**
Intérêts sur dépôts	64 186
Total des charges	**64 186**
Dépôts à vue	9 011
Certificats de dépôt	1 000 000
Total des passifs	**1 009 011**

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie SICAF les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie SICAF.

8.6. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	41 900
Personnel en détachement	165 037
Loyer locaux archivage	14 775
Droits de garde de titres	145 946
Jetons de présence	12 000
Dividendes	8 453 172
Commissions diverses	6 296 960
Commissions sur moyens de paiement	28 558
Total des produits	**15 158 348**
Prime assurance multirisques	650 554
Prime assurance groupe/charge sociale	2 268 592
Prime épargne complémentaire retraités	293 441
Loyer locaux agences bancaire	56 232
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	4 511 439
Intérêts sur dépôts	14 908 739
Jetons de présence	30 960
Total des charges	**22 719 957**
Dépôts à vue	1 432 402
Comptes à terme	29 500 000
Certificats de dépôt	181 775 000
Total des passifs	**212 707 402**

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. La BT perçoit une rémunération annuelle au titre de ses services.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

8.7. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	20 764
Loyer locaux	277 325
Commissions sur moyens de paiement	2 892
Intérêts sur dépôts	12 223
Total des produits	**313 204**
Dépôts à vue	2 139 697
Total des passifs	**2 139 697**

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle.

8.8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	24 500
Loyer locaux	19 547
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	125
Jetons de présence	16 000
Dividendes	273 014
Total des produits	**333 386**
Intérêts sur dépôts	795 521
Total des charges	**795 521**
Dépôts à vue	32 997
Certificats de dépôt	12 000 000
Total des passifs	**12 032 997**

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier moyennant une rémunération annuelle.

8.9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	16 300
Loyer locaux	19 547
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	49
Total des produits	**36 096**
Dépôts à vue	24 476
Total des passifs	**24 476**

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle. La BT loue des locaux à SCAN CLUB pour le besoin de son activité.

8.10. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	65 200
Droits de garde de titres	28 142
Loyer locaux	9 773
Commissions sur comptes	179
Commissions sur moyens de paiement	20
Jetons de présence	3 000
Dividendes	3
Total des produits	**106 317**
Dépôts à vue	731
Total des passifs	**731**

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. Par ailleurs, la BT facture à la générale de participations des droits de garde sur les titres en dépôt.

8.11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	16 300
Loyer locaux	19 547
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	30
Total des produits	**36 077**
Dépôts à vue	221 338
Total des passifs	**221 338**

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif moyennant une rémunération annuelle.

8.12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle.

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	12 000
Loyer locaux	16 289
Personnel en détachement	247 977
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	55
Dividendes	4 998 400
Total des produits	**5 274 821**

En. TND / HT

	déc.-22
Commissions de gestion	2 883 779
Commissions de performance	4 430 514
Commissions de rendement	255 425
Total des charges	**7 569 718**
Dépôts à vue	51 204
Total des passifs	**51 204**

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

8.13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

En. TND / HT

	déc.-22
Droits de garde sur titres	65 589
Commissions sur moyens de paiement	72
Total des produits	**65 661**
Dépôts à vue	684 402
Total des passifs	**684 402**

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

8.14 Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

La Banque perçoit un loyer annuel payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

En. TND / HT

	déc.-22
Droit de garde de Titres	1
Commissions sur moyens de paiement	9
Total des produits	**10**
Dépôts à vue	1 360
Total des passifs	**1 360**

8.15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	3 000
Droit de garde de Titres	12
Loyer locaux	2 000
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	8
Total des produits	**5 120**
Dépôts à vue	44 457
Total des passifs	**44 457**

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

8.16. Opérations avec la société International Information développement| IID

En. TND / HT

	déc.-22
Services financiers	20 764
Commissions sur moyens de paiement	3 712
Dividendes	181 170
Total des produits	**205 646**
Dépôts à vue	850 763
Total des passifs	**850 763**

La BT assure les services financiers de IID moyennant une rémunération annuelle.

8.17. Opérations avec la société Pôle de compétitivité de Bizerte | SPCB

En. TND / HT

	déc.-22
Commissions sur comptes	300
Commissions sur moyens de paiement	1 156
Jetons des présence	5 000
Dividendes	311 000
Total des produits	**317 456**
Intérêts sur dépôts	45 132
Total des charges	**45 132**
Dépôts à vue	180 684
Total des passifs	**180 684**

8.18. Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	**1 035**	**309**	**726**	**160**	**475**	-
Dont émoluments et salaires	1 000	300	570	127	-	-
Dont charges sociales & fiscales	30	9	149	33	-	-
Dont avantages en nature	5	-	7	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	475	-
Avantages postérieurs à l'emploi	**270**	**81**	**114**	**114**	**-**	-
Indemnité de fin de contrat de travail	**910**	**910**	353	**-**	**-**	-
Dont charges sociales & fiscales	21	21	73	**-**	-	-
Total	**2 215**	**1 300**	**1 193**	**274**	**475**	**-**

Note 9. Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I- Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 7 210 529 KDT et un bénéfice net de 166 317 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que des

résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) <u>Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle</u>

- *Description du point clé de l'audit*

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 299 344 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 445 039 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°1.1 et n°2.3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) <u>Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation</u>

- *Description du point clé de l'audit*

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 427 118 KDT au 31 décembre 2022. La provision constatée sur ces titres s'élève à 59 471 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°1.2.2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;

- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) <u>La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits</u>

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 568 381 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers 1.6.1 « La constatation des intérêts », 1.6.2 « La constatation des commissions » et 1.8 « Le processus de réservation des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 1.1.4.b « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents,

la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 12 824 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élève à 85 491 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	**Tunisie Audit & Conseil TAC**
Mohamed Lassaad BORJI	**Lamjed BEN M'BAREK**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention ou opération conclue au cours de l'exercice 2022 et visée aux articles susvisés. Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2022, la Banque de Tunisie et la BT SICAR ont signé le 23 mars 2023 onze conventions relatives à un mandat de gestion de fonds libres d'un montant global de 50 000 KDT.

Les fonds gérés serviront à financer pour le compte de la Banque de Tunisie, les projets conformément aux dispositions de la loi n°2017-08 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux et au décret-loi n° 99 du 21 octobre 2011.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque qui lui sont confiés par la Banque de Tunisie, la BT SICAR perçoit :

- Une commission de performance égale à 20% hors taxes du montant des plus-values réalisées ainsi que les dividendes enregistrés au cours de l'exercice, déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions des participations du même exercice ;

- Une commission de rendement égale à 10% hors taxes des produits des placements y compris en Sicav, réalisés par le fonds au cours de l'exercice ; et

- Une commission de gestion égale à 1% hors taxes du montant des participations prises par la BT SICAR, dans le cadre d'affectation desdits fonds.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1) Société de Bourse de Tunisie « SBT »

- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la « SBT » en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la « SBT » la totalité de l'aile nord du 1er étage de la tour B de son siège sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 février 2013 et prenant effet à partir du 1er janvier 2013. Cette dernière stipule que dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'exercice 2022 s'est élevé à 15 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.

- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la « SBT » le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la « SBT » et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2022 est de 119 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la « SBT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 635 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 janvier 2019, avec la « SBT » une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 21 KDT HT.

2) SICAV Rendement

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé pour l'exercice 2022 est de 2 375 KDT HT.

3) SICAV Croissance

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2022 s'élève à 12 KDT HT.

4) La Foncière des Oliviers S.A « FOSA »

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 15 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la société « FOSA », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 512 DT HT.

5) Placement de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleresse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 84 KDT HT.

6) ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 165 KDT HT.

- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.

La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT avec une augmentation annuelle et révisable chaque année de 3%.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Le montant facturé, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 42 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 1er juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société « ASTREE » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2022, est de 15 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 146 KDT HT.

- La compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE a facturé, courant l'année 2022, les primes d'assurance suivantes :

- Une prime d'assurance multirisques s'élevant à 650 KDT
- Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 4 511 KDT ;
- Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 2 268 KDT ; et
- Une prime d'assurance à titre d'épargne complémentaire pour les retraités d'un montant de 293 KDT.

- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2022, est de 20 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années. Le montant facturé, au titre l'exercice 2022, est de 36 KDT HT.

7) Direct Phone Services « DPS »

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour les besoins de son activité en Tunisie. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 277 KDT HT.

- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 21 KDT HT.

8) Société de promotion et de financement touristique Carthago

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 44 KDT HT.

9) Société Club Acquarius Nabeul SCAN

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 36 KDT HT.

10) La Générale de Participations de Tunisie SICAF :

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 28 KDT HT.

11) La Générale Immobilière de Tunisie « GIT »

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 36 KDT HT.

12) BT SICAR

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement. Le montant facturé en 2022 s'élève à 16 KDT hors taxes.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 12 KDT HT.

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 323 370 KDT. La rémunération HT revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à 7 570 KDT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 248 KDT HT.

13) Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM »

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « BFCM » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de l'exercice 2022 s'élève à 66 KDT HT.

14) La Société de Transport de Fonds de Tunisie « TFT »

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la « TFT », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 1 DT HT.

15) Société de Participation et de Promotion des Investissements SICAR « SPPI »

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ». En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre de loyer et 3KDT pour les services administratifs et financiers).

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la société « SPPI », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 12 DT HT.

16) International Information Developments « IID »

La Banque de Tunisie a conclu une convention de services financiers le 28 décembre 2010 avec la société « IID ». En rémunération de ses services, la banque reçoit une commission annuelle d'un montant de 15 KDT HT. Cette commission subit une augmentation annuelle de 3% qui pourra être révisée au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de ladite convention. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 est de 21 KDT HT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration du 13 février 2018 et du 18 juillet 2022 :

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :
- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;

- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% ou fraction de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2022 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

Le comité de nomination et de rémunération du 18 juillet 2022 a fixé la prime de départ à la retraite allouée au directeur général à 12 mois de salaires plus une prime d'assurance.

▪ Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 18 avril 2022, les Directeurs Généraux Adjoints perçoivent, chacun :

- Un salaire annuel fixe de 280 KDT à partir du 1er janvier 2022 ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 8 KDT sur chaque augmentation de 1% ou fraction de 1% du PNB avec un plafond de 80 KDT ; et
- Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.

Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 72 KDT au titre de l'exercice 2022.

L'un des deux directeurs généraux adjoints est parti à la retraite fin juillet 2022 et a bénéficié d'une indemnité conventionnelle égale à 12 mois de salaires, soit 280 KDT.

▪ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

II- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	**1 035**	**309**	**726**	**160**	**475**	-
Dont émoluments et salaires	1 000	300	570	127	-	-
Dont charges sociales & fiscales	30	9	149	33	-	-
Dont avantages en nature	5	-	7	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	475	-
Avantages postérieurs à l'emploi	**270**	**81**	**114**	**114**	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	**910**	**910**	353	-	-	-
Dont charges sociales & fiscales	21	21	73	-	-	-
Total	**2 215**	**1 300**	**1 193**	**274**	**475**	-

Par ailleurs et en dehors de ces conventions et opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	**Tunisie Audit & Conseil TAC**
Mohamed Lassaad BORJI	**Lamjed BEN M'BAREK**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI et M. Lamjed BEN M'BAREK.

Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)	Note	déc.-22	déc-21
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	437 249	262 884
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	283 889	302 518
Créances sur la clientèle	A3	5 366 527	4 991 522
Portefeuille titres commercial	A4	50 761	115 097
Portefeuille d'investissement	A5	971 294	891 020
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	294 728	234 132
Valeurs immobilisées nettes	A7	124 105	114 016
Autres actifs	A8	91 214	74 948
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	47 319	51 748
Titres mis en équivalence	A10	93 052	69 614
Ecart d'acquisition net	A11	3 005	3 491
Total des Actifs		**7 763 143**	**7 110 990**
Banque Centrale et CCP	P1	190 357	265 350
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	18 981	32 470
Dépôts de la clientèle	P3	5 078 699	4 426 166
Emprunts et ressources spéciales	P4	324 270	396 364
Autres passifs	P5	252 436	280 455
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	523 049	450 563
Sous-Total Passifs		**6 387 792**	**5 851 368**
Capital		270 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-632	-516
Réserves consolidées		843 191	786 986
Résultats consolidés		168 562	152 124
Sous-Total capitaux propres	C1	**1 281 121**	**1 163 594**
Intérêts minoritaires		**94 230**	**96 028**
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		**7 763 143**	**7 110 990**

Etat des engagements Hors-Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)	Note	déc.-22	déc-21
Passifs éventuels			
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	HB1	797 942	652 874
HB2 - Crédits documentaires	HB2	407 248	453 997
HB3 - Actifs donnés en garantie	HB3	315 538	335 590
Total des passifs éventuels		**1 520 728**	**1 442 461**
Engagements données			
HB4 - Engagements de financement donnés	HB4	197 930	186 632
HB5 - Engagements sur titres		-	-
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	HB5	2 207	2 953
Total des engagements donnés		**200 137**	**189 585**
Engagements reçus			
HB6 - Engagements de financement reçus	HB6	-	1 237
HB7 - Garanties reçues	HB7	2 857 851	2 622 333
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	HB8	1 512	1 239
Total des engagements reçus		**2 859 363**	**2 624 809**

Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)	Note	déc.-22	déc.-21
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	491 114	441 602
Commissions - Produits	R2	71 796	65 045
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	31 431	21 449
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	77 670	59 291
Total produits d'exploitation		**672 011**	**587 387**
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	244 859	205 374
Commissions encourues	R6	7 986	4 370
Total charges d'exploitation		**252 845**	**209 744**
Marge nette des activités d'assurance	R7	9 649	8 340
Produit net bancaire		**428 815**	**385 983**
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-40 654	-14 469
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	664	-8 224
Autres produits d'exploitation		7 666	3 712
Frais de personnel	R10	-100 558	-93 744
Charges générales d'exploitation	R11	-37 688	-33 364
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 920	-11 001
Résultat d'exploitation		**247 325**	**228 893**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		5 698	3 930
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		1 966	-3 478
Résultat courant avant impôt		**254 989**	**229 345**
Impôts sur les sociétés		-75 364	-67 599
Amortissement des écarts d'acquisition		-572	-663
Résultat des activités ordinaires		**179 053**	**161 083**
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-3	-101
Résultat net		**179 050**	**160 982**
Intérêts minoritaires		10 488	8 858
Résultat net, part groupe	R13	**168 562**	**152 124**
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,661	0,676

Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)	Note	déc.-22	déc.-21
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		587 700	534 214
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-246 809	-231 245
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-81 943	4 941
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-382 274	-93 688
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		650 387	341 800
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-115 916	-99 624
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-82 750	-42 490
Impôt sur les bénéfices		-64 799	-60 874
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		**19 798**	**25 351**
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		**3 147**	**4 848**
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		**286 541**	**383 233**
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		87 255	70 984
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-100 360	-8 167
Acquisition/ cession sur immobilisations		-21 193	-9 670
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**-34 298**	**53 147**
Activités de financement			
Augmentation/diminution ressources spéciales		-72 466	-72 831
Dividendes versés		-91 490	-101 760
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		**-163 956**	**-174 591**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		**-92**	**-38**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		88 195	261 751
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	551 616	289 865
Dont trésorerie chez la BT		3 029	7 168
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		**639 811**	**551 616**
Dont trésorerie chez la BT		2 794	3 029

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31 DECEMBRE 2022

Le groupe Banque de Tunisie est constitué actuellement de 15 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 9 sociétés (dont la société mère « BT » et 2 OPCVM)
- Secteur immobilier : 3 sociétés
- Secteur touristique : 2 sociétés
- Secteur transport et logistique : 1 société

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « Banque de Tunisie », dont le capital de 270 MDT est détenu par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 35,33%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables de la société mère :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.
La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	**171 094**	**63%**
Actionnaires Etrangers	**98 906**	**37%**
Total	**270 000**	**100%**

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 Décembre 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1 Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours

- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

2.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

Les provisions individuelles :

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou

Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence).

- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène.
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT.
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2022, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision retenu
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	**35%**
Industries mécaniques et électriques	**35%**
Oléifacteurs	**35%**
Industries agroalimentaires	**35%**
Industries pharmaceutique	**35%**
Autres industries	**35%**
BTP	**35%**
Tourisme	**35%**
Agences de voyage	**35%**
Agence de location de voitures	**35%**
Promotion immobilière	**30%**
Exportateurs d'huile d'olive	**35%**
Commerce	**35%**
Santé	**35%**
Télécom et TIC	**35%**
Autres services	**35%**
Personne physique ayant des crédits aux professionnels	**35%**
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	**35%**
Autres organismes publics	**35%**
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	**15%**
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	**35%**
Salariés du secteur public : Crédits logements	**15%**
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	**35%**

2.2 Le portefeuille-titres

2.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.

- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) **Les titres d'investissement**

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) **Amortissement des immobilisations corporelles :**

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) **Sortie d'actif des immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.3.2 Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

c) **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans.

La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

d) <u>Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :</u>

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources **spéciales).**

2.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la règlementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

e) Les comptes Epargne classique ;

f) Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

g) Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la règlementation en vigueur.

2.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

2.4.5 Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières(OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

2.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

2.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.
L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.
Il existe deux formes de Leasing :

- **Le Leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le Leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.

- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.

Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

- Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.

- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change

à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.
En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.9. Les impôts sur les bénéfices
Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.
L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

3. Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

7.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

3.2 Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

3.2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

• soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;

• soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

• soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.
Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

3.2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

3.2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

La méthode utilisée pour comptabiliser les participations dans les entreprises associées, est la méthode de mise en équivalence.

3.3 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.
L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.
Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :
Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

7.3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

3.4 Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

• leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable

•leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

3.4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de

même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique “Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières”. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique “Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières”.

3.4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l’intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l’exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d’investissement.

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d’autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3.4.3 Titres d’investissement

Il s’agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l’intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l’obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles
Les titres d’investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l’exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d’une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d’investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l’exercice.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l’objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l’établissement ne conserve pas ces titres jusqu’à l’échéance ;
- L’existence de risques de défaillance de l’émetteur des titres.

3.5. Périmètre de consolidation

3.5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2022	2021	2022	2021
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,89%	99,89%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,46%	54,48%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	50,58%	51,48%	44,80%	45,70%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,42%	99,43%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,45%	54,48%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	99,87%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,73%	76,73%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,32%	43,33%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,99%	58,00%
Assurance				
ASTREE Assurance	59,88%	59,88%	54,46%	54,48%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,27%	39,27%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,27%	39,27%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,86%	99,86%

3.5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2022	2021	2022	2021
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	97,49%	97,36%	56,10%	56,05%
SICAV RENDEMENT	22,59%	18,15%	18,69%	14,81%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence compte tenu de la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

3.5.3. Gestion des exclusions du périmètre de consolidation

3.5.3.1 Critères d'exclusion du périmètre de consolidation

Pour les entités sous présomption de contrôle, les critères de matérialité retenus pour l'exclusion du périmètre de consolidation sont : (au moins un critère vérifié)

- Taux de Détention inférieur à 10%
- La part dans le résultat consolidé est inférieure à 1%
- Total fonds propres avant résultat inférieur à 1,5 million de dinars

3.5.3.2 Participations exclues du périmètre de consolidation

	Participation (en millers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0,74%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Entité sous contrôle	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (1)	75	100,00%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE (2)	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE (2)	24 770	22,88%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(1) Société dissolue et en cours de liquidation.
(2) La société mère n'exerce aucun type de contrôle dans ces entités, mais elle participe dans le capital comme partenaire stratégique.

4. Notes sur le Bilan Consolidé

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-22	déc.-21
Caisse dinars	38 500	34 593
Caisse devises	5 155	4 325
Banque Centrale de Tunisie	393 031	223 414
CCP et traveller's chèques	563	552
Total AC1 - Caisse	**437 249**	**262 884**

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-22	déc.-21
Avoirs chez les établissements financiers	**51 091**	**49 036**
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	31 534	31 170
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	19 557	17 866
Prêts aux établissements financiers	**230 412**	**251 418**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	71 915	133 245
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	65 862	32 602
Prêts aux organismes financiers spécialisés (*)	92 635	85 571
Créances rattachées	**2 386**	**2 064**
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	42	46
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. Spécialisés (*)	2 344	2 018
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	**283 889**	**302 518**

(*) Chiffres 2021 retraités pour les besoins de la comparabilité

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-22	déc.-21
Comptes ordinaires débiteurs	**330 646**	**305 690**
Crédits sur ressources ordinaires	**4 753 053**	**4 415 272**
Créances sur crédit-bail	**108 123**	**102 532**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	**7 086**	**8 974**
Crédits sur ressources spéciales	**234 974**	**262 946**
Financement sur ressources externes	226 816	253 452
Financement sur ressources budgétaires	8 158	9 494
Créances Impayés douteuses et litigieuse	**340 122**	**271 098**
Créances impayés	64 775	29 089
Créances au contentieux	275 347	242 009
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	**78 249**	**66 915**
Couvertures comptables	**-485 726**	**-441 905**
Agios réservés	-46 151	-40 798
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-439 575	-401 107
Total AC3 - Créances sur la clientèle	**5 366 527**	**4 991 522**

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux

ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions règlementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2023-02 relative à la constitution des provisions collectives.
La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues et des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 58 157 KDT contre 43.981 KDT au 31 décembre 2021.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-22	déc.-21
Titres de placement	11 019	11 957
Titres de transaction	40 000	104 000
Produits perçus d'avance	-258	-860
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	**50 761**	**115 097**

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-22	déc.-21
Titres de propriété	**330 126**	**344 039**
Titres de participation	65 896	71 644
Parts dans les entreprises associées	100	195
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	264 050	272 120
Titres de créances	**670 489**	**581 580**
Emprunts nationaux	90 345	25 518
Obligations	2 000	3 000
Bons de trésor assimilables	578 144	553 062
Créances rattachées	**38 763**	**33 040**
Provisions pour dépréciations de titres	**-68 084**	**-67 639**
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	**971 294**	**891 020**

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-22	déc.-21
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 090	1 178
Terrains et constructions hors exploitation	14 942	15 073
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 096	9 096
Sous-Total	**25 128**	**25 347**
Placements dans les entreprises liées et participations	**25 781**	**25 781**
Autres placements financiers		

	déc.-22	déc.-21
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	78 153	76 045
Obligations et autres titres à revenu fixe	253 853	194 908
Prêts hypothécaires	1 512	1 239
Autres prêts	1 490	907
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	222 611	204 380
Autres	4	0
Sous-Total	**557 623**	**477 479**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	**2 252**	**1 716**
Total	**610 784**	**530 323**
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-316 056	-296 191
Placements nets	**294 728**	**234 132**

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-22	déc.-21
Immobilisations incorporelles	**23 321**	**21 902**
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	21 809	20 390
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	**363 971**	**344 875**
Immeubles d'exploitation	141 977	138 720
Immeubles Hors exploitation	16 863	16 391
Terrains d'exploitation	19 575	19 573
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	77 513	74 745
Matériels informatiques (*)	39 205	35 609
Matériels bancaires	20 626	19 957
Matériel de transport	3 783	3 640
Immobilisations en cours	11 335	1 377
Autres matériels (*)	31 813	33 582
Cumuls amortissements	**-263 101**	**-252 761**
Amortissements des immobilisations incorporelles	-19 419	-17 775
Amortissements des immobilisations corporelles	-243 682	-234 986
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	**124 191**	**114 016**

(*) Chiffres 2021 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-22	déc.-21
Siège, succursales et agences (1)	**1 735**	**1 959**
Comptes de régularisation	**20 034**	**10 345**
Compensation reçue	5 656	5 145
Compte d'ajustement devises	6 810	1 196
Agios, débits à régulariser et divers	7 568	4 004
Débiteurs divers	**69 445**	**62 644**
Total AC7 - Autres actifs	**91 214**	**74 948**

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-22	déc.-21
Provisions pour primes non acquises	12 807	12 875
Provisions pour sinistres Vie	60	1 425
Provisions pour sinistres Non-Vie	34 452	37 448
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	**47 319**	**51 748**

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2022	déc.-22	déc.-21
SICAV RD	18,69%	85 385	62 974
SICAV CR	56,10%	7 667	6 640
Titres mis en équivalence		**93 052**	**69 614**
Contribution aux réserves consolidées		-3 213	-3 090
Contribution aux résultat consolidé		5 698	3 930

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-22	déc.-21
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-13 298	-12 726
Total Traitement des écarts de première consolidation	**2 919**	**3 491**

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-20	déc.-21		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	**549**	-	-	**549**
- ASTREE	**5 049**	-	-	**5 049**
- PLAC.TUNISIE	**561**	-	-	**561**
- CARTHAGO	**7 053**	-	-	**7 053**
- SCAN (*)	**3 005**	-	-	**3 005**
Total Brut	**16 217**	-	-	**16 217**

Note A11.2

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-21	déc.-22		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
- FOSA	549	-	-	549
- ASTREE	4 144	241	-	4 385
- PLAC.TUNISIE	438	28	-	466
- CARTHAGO	4 590	303	-	4 893
- SCAN	3 005	-	-	3 005
Total	**12 726**	**572**	**-**	**13 298**

- Les dotations aux amortissements sont mentionnées dans un compte distinct au niveau des comptes de résultat.
- Le mode d'amortissement du goodwill retenu est linéaire.

Note P1

PA1 - Banque Centrale et CCP

	déc.-22	déc.-21
Emprunt auprès de la Banque Centrale	**190 000**	**265 000**
Emprunts en dinars	190 000	265 000
Dettes rattachées	**357**	**350**
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	**190 357**	**265 350**

Note P2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-22	déc.-21
Dépôts à vue des établissements financiers	**18 923**	**31 858**
Banques et correspondants étrangers	8 299	20 941
Organismes financiers spécialisés	10 624	10 917
Emprunts auprès des établissements financiers	**-**	**563**
Emprunts en devises	-	563
Dettes rattachées	**58**	**49**
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**18 981**	**32 470**

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

Note P3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

	déc.-22	déc.-21
Comptes à vue	**1 553 307**	**1 455 481**
Comptes d'épargne	**1 756 102**	**1 644 477**
Comptes spéciaux d'épargne	1 740 633	1 628 039
Autres comptes d'épargne	15 469	16 438
Dépôts à terme	**1 567 679**	**1 195 481**
Comptes à terme	955 441	759 105
Bons de caisse	21 100	29 360
Certificats de dépôts	468 500	337 500
Pensions livrées	122 638	69 516
Autres sommes dues à la clientèle	**145 281**	**95 870**
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	**56 330**	**34 857**
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	**5 078 699**	**4 426 166**

Note P4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

	déc.-22	déc.-21
Ressources extérieures	309 147	381 607
Ressources budgétaires	12 048	11 307
Dettes rattachées	3 075	3 450
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	**324 270**	**396 364**

Note P5

PA5 - Autres passifs

	déc.-22	déc.-21
Comptes de régularisation	**98 264**	**115 041**
Compensation à régler	74 553	96 515
Comptes d'ajustement devises	1 442	1 185
Agios, Crédits à régulariser et divers	22 227	16 680
Siège, succursales et agences	42	661
Provisions	**26 022**	**50 627**
Provisions pour risques et charges diverses	17 620	42 427
Provisions pour congés payés	2 698	2 524
Provisions pour créances en hors bilan	5 704	5 676
Créditeurs divers	**128 150**	**114 787**
Créditeurs / opérations d'impôt	25 121	18 062
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	6 493	5 621
Créditeurs /Opérations BCT	401	426
Créditeurs / opérations avec le personnel	17 066	16 468
Créditeurs / opérations sur titres	2 206	2 117
Chèques à payer	4 200	5 882
Autres Créditeurs	75 014	64 621
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-2 351	1 590
Total PA5 - Autres passifs	**252 436**	**280 455**

Note P6

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-22	déc.-21
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	47 957	45 863
Provisions d'assurances Vie	288 661	228 703
Provisions pour sinistres Vie	4 290	5 946
Provisions pour sinistres Non-Vie	169 852	159 564
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 361	3 132
Provisions pour participation aux bénéfices Non-Vie	5 226	3 771
Autres provisions techniques Vie	187	-
Autres Provisions techniques non-Vie	3 515	3 584
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	**523 049**	**450 563**

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Actions propres	Réserves Consolidés	Résultat de la période	Capitaux propres Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	**225 000**	**-427**	**770 064**	**94 411**	**1 089 048**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	94 411	-94 411	-
Dividendes versés	-	-	-78 595	-	-78 595
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	152 124	152 124
Autres mouvements	-	-89	16 639	-	16 550
Variation capital	-	-	-	-	-
Variation périmètre	-	-	-15 533	-	-15 533
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	**225 000**	**-516**	**786 986**	**152 124**	**1 163 594**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	152 124	-152 124	-
Dividendes versés	-	-	-107 854	-	-107 854
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	168 562	168 562
Autres mouvements	-	-116	-	-	-116
Variation capital	45 000	-	-45 000	-	-
Variation périmètre	-	-	56 935	-	56 935
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	**270 000**	**-632**	**843 191**	**168 562**	**1 281 121**

5. Notes sur l'état des engagements Hors bilan Consolidé

1- Passifs Eventuels

Note HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
En faveur d'établissements bancaires et financiers	298 455	248 565
En faveur de la clientèle	499 487	404 309
Total	**797 942**	**652 874**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Ouverture de crédits documentaires	246 712	304 551
Acceptations à payer	160 536	149 446
Total	**407 248**	**453 997**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Titres de l'Etat / Appel d'offres BCT & pensions livrées	184 548	160 059
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	130 990	175 531
Total	**315 538**	**335 590**

2- Engagements donnés

Note HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Crédits en TND notifiés et non utilisés	197 930	186 632
Total	**197 930**	**186 632**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note HB4.1 - Ventilation des engagements de financement donnés par nature de la relation

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	197 930	186 632
Total	**197 930**	**186 632**

Note H5 « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres »

Le solde de la rubrique « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres » s'élève à 2 207 KDT au 31 décembre 2022 contre 2 953 KDT au 31 décembre 2021.

3- Engagements reçus

Note HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	1 237
Total	**-**	**1 237**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note Ventilation des engagements de financement recus par type de contrepartie

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	-	1 237
Total	**-**	**1 237**

Note HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Garanties reçues de l'Etat	232 471	105 699
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	5 942	6 995
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 620	44 266
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	113 870	115 870
Garanties hypothécaires	2 334 610	2 232 767
Contre-garanties reçues des établissements financiers	127 338	116 736
Total	**2 857 851**	**2 622 333**

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 31 décembre 2022 76.918 mille dinars.

Note H8 « Engagements hypothécaires sur prêts octroyés »

Le solde de la rubrique « Engagements hypothécaires sur prêts octroyés » s'élève à 1 512 KDT au 31 décembre 2022 contre 1 239 KDT au 31 décembre 2021.

6. Notes sur l'état de résultat consolidé

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-22	déc.-21
Produits sur opérations interbancaires	**7 658**	**4 986**
Produits sur opérations avec la clientèle	**483 456**	**436 616**
Revenus des opérations de crédit	408 283	373 320
Revenus des comptes débiteurs	42 657	37 968
Commissions sur avals et cautions	7 681	6 222
Report déport sur change à terme	13 701	8 196
Produits sur opérations de leasing	11 134	10 910
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	**491 114**	**441 602**

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-22	déc.-21
Commissions sur comptes	9 289	13 664
Opérations guichet et opérations diverses	3 691	3 423
Opérations sur titres	5 197	4 129
Opérations avec l'étranger	8 027	7 435
Commissions sur moyens de paiement	21 055	17 678
Commissions de gestion	24 537	18 716
Total PR2 - Commissions (Produits)	**71 796**	**65 045**

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-22	déc.-21
Gains nets sur titres de transaction	**3 837**	**2 771**
Intérêts/Titres de transaction	3 837	2 710
Plus-value de cession/Titres de transaction	-	61
Gains nets sur titres de placement	**177**	**3**
Plus-value de cession/Titres de placement	177	3
Gains nets sur opérations de change	**27 417**	**18 675**
Différence de change sur opérations monétiques	-1 096	-899
Produits sur change manuel	3 291	1 967
Produits sur opérations de change en compte	25 220	17 607
Bénéfices sur opérations de change à terme	2	-
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	**31 431**	**21 449**

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-22	déc.-21
Revenus des obligations	72 009	53 811
Revenus des titres de participation	5 661	5 480
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	**77 670**	**59 291**

Note R5

CH1 - Charges d'intérêts

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations interbancaires	12 483	11 116
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	211 464	168 601
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	20 912	25 657
Total CH1 - Charges d'intérêts	**244 859**	**205 374**

Note R6

CH2 - Commissions encourues

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations de retrait monétique	6 129	2 992
Frais d'interchange émis	1 356	1 092
Autres commissions	501	286
Total CH2 - Commissions encourues	**7 986**	**4 370**

Note R7

Marge nette des activités d'assurance

	déc.-22	déc.-21
Résultat Technique de l'Assurance Non-Vie	6 846	7 762
Résultat Technique de l'Assurance Vie	6 960	4 208
Résultat technique	**13 806**	**11 970**
Produits des placements Assurance Non-Vie	24 305	25 191
Charges des placements de l'Assurance Non-Vie	-2 435	-2 182
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-13 407	-13 795
Autres produits non techniques	2 911	7 705
Autres charges non techniques	-1 127	-2 908
Marge intégrable	**24 053**	**25 981**
Elimination des opérations intra-Groupe	-14 404	-17 641
Marge nette des entreprises d'assurance	**9 649**	**8 340**

Note R8

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	38 498	9 652
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 378	4 700
Pertes sur créances irrécouvrables	794	485
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-1 016	-368
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	**40 654**	**14 469**

Note R9

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	-148	9 564
Pertes subies sur les titres en portefeuille	803	964
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-1 319	-2 297
Frais de gestion du portefeuille	-	-7
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	**-664**	**8 224**

Note R10

CH6 - Frais du personnel

	déc.-22	déc.-21
Charges de fonctionnement	**78 923**	**69 854**
Masse salariale	62 631	55 255
Charges sociales	15 015	13 462
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	1 277	1 137
Autres Frais liés au personnel	**24 589**	**24 814**
Régime d'intéressement	16 647	16 236
Prime départ à la retraite	4 033	5 230
Divers	3 909	3 348
Récupération sur personnel en détachement	**-2 954**	**-924**
Total CH6 - Frais du personnel	**100 558**	**93 744**

Note R11

CH7 - Charges d'exploitation

	déc.-22	déc.-21
Télécommunication & courriers	1 776	1 628
Maintenance et entretien	4 674	4 275
Services externes d'exploitation	8 702	6 514
Achat de biens consommables	3 788	3 991
Communication, marketing et documentation	1 029	653
Assurance, Droits et taxes	14 361	13 137
Jetons de présence au conseil d'administration	664	585
Autres services extérieurs	5 169	4 671
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-2 475	-2 090
Total CH7 - Charges d'exploitation	**37 688**	**33 364**

Note R12

CH8 - Dotations aux amortissements

	déc.-22	déc.-21
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 644	1 584
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 276	9 417
Total CH8 - Dotations aux amortissements	**10 920**	**11 001**

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

	Secteur Financier				Autres secteurs			
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique	31/12/2022	31/12/2021
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	148 269	-	-	-	-	-	148 269	134 485
ASTREE	-	7 722	-	-	-	-	7 722	9 241
FOSA	-	-	-	-	77	-	77	86
GITSA	-	-	-	-	54	-	54	88
CARTHAGO	-	-	-	-	-	1 669	1 669	279
SCAN	-	-	-	-	-	-113	-113	-236
SPCB	-	-	-	-	-133	-	-133	317
GPT	-	-	907	-	-	-	907	-494
PT	-	-	620	-	-	-	620	655
SBT	-	-	-	64	-	-	64	11
BT SICAR	-	-	-	3 745	-	-	3 745	3 679
TFT	-	-	-	-10	-	-	-10	93
SPPI	-	-	-	-7	-	-	-7	-10
Total	***148 269***	***7 722***	***1 527***	***3 792***	***-2***	***1 556***	**162 864**	**148 194**
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SVCR	-	-	958	-	-	-	958	298
SVRD	-	-	4 740	-	-	-	4 740	3 632
Total	**-**	**-**	**5 698**	**-**	**-**	**-**	**5 698**	**3 930**
Total Résultat	**148 269**	**7 722**	**7 225**	**3 792**	**-2**	**1 556**	**168 562**	**152 124**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 0.661 dinars contre 0.676 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résultat par action

En K.TND

	déc.-22	déc.-21
Résultat net	168 562	152 124
Nombre moyen d'actions (en milliers)	255 000	225 000
Résultat de base / action [(a)]	**0,661**	**0,676**
Résultat dilué par action [(b)]	**0,661**	**0,676**

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

7. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-22	déc.-21
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	**528 196**	**22 867**	**3 581**	**(3 028)**	551 616	289 865
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		1 903	1 125			
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	**625 475**	**15 307**	**1 823**	**(2 794)**	639 811	**551 616**
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		2 178	616			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes).
- Les entreprises associées.
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes.
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes.
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

8.1. Opérations SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

En .TND / HT

	déc.-22	déc.-21
Commission de dépôt	2 374 690	2 428 855
commissions sur moyens de paiement	1	-
Dividendes	1 907 762	3 894 610
Total produits	**4 282 453**	**6 323 465**
Intérêts sur dépôts	9 130 544	5 072 207
Total charges	**9 130 544**	**5 072 207**
Dépôts à vue	18 422 813	18 609 826
Compte à terme	55 094 000	54 912 000
Certificat de dépôt	40 000 000	25 500 000
Total passifs	**113 516 813**	**99 021 826**

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

8.2. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

En .TND / HT

	déc.-22	déc.-21
Commission de dépôt	12 317	11 100
Dividendes	45 245	5 560
Commissions sur moyens de paiement	20	20
Plus-value sur cession de titres	-	413 146
Total produits	**57 582**	**429 826**
Intérêts sur dépôts	200 005	173 568
Total charges	**200 005**	**173 568**
Dépôts à vue	10 616	373
Compte à terme	2 972 000	2 601 000
Certificat de dépôt	500 000	500 000
Total passifs	**3 482 616**	**3 101 373**

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

8.3. Opérations avec la société Banque fédérative du crédit mutuel | BFCM

En .TND / HT

	déc.-22	déc.-21
Droit de garde sur titres	65 589	81 091
Commissions sur moyens de paiement	72	-
Total produits	**65 661**	**81 091**
Dépôts à vue	684 402	645 778
Total passifs	**684 402**	**645 778**

8.4. Opérations avec les dirigeants

En KTD	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	**1 035**	**309**	**726**	**160**	**420**	**-**
Emoluments et salaires	1 000	300	570	127	-	-
Charges sociales & fiscales	30	9	149	33	-	-
Avantages en nature	6	-	7	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	**270**	**81**	**114**	**114**	**-**	**-**
Autres avantages à long terme	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Indemnité de fin de contrat de travail	**910**	**910**	**353**	**-**	**-**	**-**
Dont , charges sociales & fiscales	21	21	73	-	-	-
Paiements en actions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**2 215**	**1 300**	**1 193**	**274**	**420**	**-**

9. Autres Notes

9.1 Note complémentaire à la note 2.3 « mise en équivalence » :

- La banque n'est pas responsable d'aucune éventualité et aucun engagement en capital de ses entreprises associées.
- Aucune éventualité ne prévoit que la banque est solidairement responsable de tous les passifs de ses entreprises associées.

9.2 Note sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes mentionnant les règles de couverture contre les risques de change

Le périmètre de consolidation du groupe BANQUE DE TUNISIE ne comporte aucune filiale qui arrête ses comptes dans une devise différente du dinar tunisien.

10. Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 7 763 143 KDT et un bénéfice net consolidé (Part du groupe) de 168 562 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) *Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle*

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son

portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 366 527 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 445 279 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) <u>Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation</u>

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 330 126 KDT au 31 décembre 2022. La provision constatée sur ces titres s'élève à 68 084 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, il est procédé à la comparaison du coût

d'acquisition de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 562 910 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire,

l'évolution des encours, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2.1.4 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, le groupe a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 12 824 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par le groupe au 31 décembre 2022, s'élève à 85 491 KDT.
Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si

aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

financiers consolidés représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et la société GPT, entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 11 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	**Tunisie Audit & Conseil TAC**
Mohamed Lassaad BORJI	**Lamjed BEN M'BAREK**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Placements de Tunisie SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan arrêté au 31 Décembre 2022

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		2022	2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières	**3**	**12 268 071**	**12 340 733**
Total des actifs immobilisés		12 268 071	12 340 733
Total des actifs non courants		12 268 071	12 340 733
ACTIFS COURANTS			
Placements et autres actifs financiers		**5 003 034**	**7 030 325**
Moins : provisions		**(329 360)**	**(567 428)**
	4	4 673 674	6 462 897
Autres actifs courants	**5**	**1 286 420**	**147 767**
Liquidités et équivalents de liquidités	**6**	**9 011**	**20 483**
Total des actifs courants		5 969 105	6 631 147
TOTAL DES ACTIFS		18 237 176	18 971 880

Bilan arrêté au 31 Décembre 2022

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		**10 000 000**	**10 000 000**
Réserves		**2 713 591**	**2 713 591**
Résultats reportés		**2 294 957**	**2 237 972**
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 008 548	14 951 563
Résultat net de la période		**3 168 627**	**3 956 985**
Total capitaux propres avant affectation	**7**	18 177 175	18 908 548
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	**8**	**60 001**	**63 332**
Total des passifs courants		60 001	63 332
Total des passifs		60 001	63 332
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		18 237 176	18 971 880

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres - droit de propriété	**9**	**3 104 446**	**3 447 573**
Revenus des placements	**10**	**104 860**	**877 954**
Reprises sur provisions	**4**	**361 886**	**226 937**
Total des produits d'exploitation		3 571 192	4 552 464
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	**11**	**270 924**	**317 931**
Dotations aux amortissements et aux provisions	**12**	**123 818**	**268 334**
Total des charges d'exploitation		394 742	586 265
Résultat d'exploitation		3 176 450	3 966 199
Charges financières nettes		**(497)**	**(6)**
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)		3 175 953	3 966 193
Impôt sur les sociétés	**13**	**(6 826)**	**(8 908)**
Contribution sociale de solidarité	**13**	**(500)**	**(300)**
Résultat des activités ordinaires (après impôt)		3 168 627	3 956 985
Résultat de la période		3 168 627	3 956 985

Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2022	2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	**14**	**4 088 650**	**8 735 156**
Dividendes et intérêts encaissés	**15**	**3 155 986**	**3 525 941**
Encaissements provenant des placements (CD)	**4**	**6 000 000**	**3 000 000**
Total des encaissements d'exploitation		13 244 636	15 261 097
Décaissements pour achats de titres	**14**	**3 400 630**	**5 415 534**
Distributions de dividendes	**16**	**3 899 895**	**3 999 892**
Décaissements provenant des placements (CD)	**4**	**6 000 000**	**2 500 000**
Jetons de présence	**17**	**21 600**	**24 000**
Autres décaissements		**245 667**	**237 383**
Total des décaissements d'exploitation		13 567 792	12 176 809
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		(323 156)	3 084 288
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant des cessions des immobilisations financières		**311 684**	**-**
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		**-**	**(3 078 159)**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		311 684	(3 078 159)
Variation de trésorerie		(11 472)	6 129
Trésorerie au début de l'exercice		20 483	14 354

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, à la clôture de l'exercice à D : 12.268.071, contre un solde de D : 12.340.733 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2021
• ASTREE	**471 000**	**13,387**	**6 305 067**	**6 377 729**
• MARE ALB (Ex COTUSAL)	**13 924**	**119,262**	**1 660 604**	**1 660 604**
• AIR LIQUIDE	**66 804**	**64,399**	**4 302 081**	**4 302 081**
• ASTREE DA CP 27	**40**	**2,500**	**100**	**100**
• AIR LIQUIDE DA 1/30	**8**	**6,250**	**50**	**50**
• Nouveaux emballages tunisiens	**2**	**84,500**	**169**	**169**
Total			12 268 071	12 340 733

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 4.673.674, contre D : 6.462.897 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2021
• SICAV- RENDEMENT	**10 455**	**106,115**	**1 109 433**	**2 524 044**
• Certificat de dépôt			**1 000 000**	**1 000 000**
• ARTES	**52 418**	**7,176**	**376 174**	**376 174**
• SAH	**36 004**	**10,130**	**364 723**	**364 721**
• MONOPRIX	**-**	**-**	**-**	**612 682**
• SFBT	**27 000**	**16,309**	**440 332**	**440 332**
• CARTHAGE CEMENT	**211 600**	**2,105**	**445 521**	**445 521**
• SPDIT SICAF	**47 985**	**5,999**	**287 864**	**287 864**
• SOTUVER	**27 000**	**5,776**	**155 964**	**182 337**
• SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	**4 908**	**5,373**	**26 373**	**-**
• ATTIJARI BANK	**10 250**	**16,759**	**171 781**	**171 781**
• ENNAKL AUTOMOBILES	**16 500**	**9,244**	**152 533**	**152 533**
• ONE TECH HOLDING	**30 000**	**4,333**	**130 000**	**130 000**
• UIB	**10 000**	**12,153**	**121 530**	**121 530**
• SITEX	**3 682**	**22,451**	**82 664**	**82 664**
• POULINA GROUP HOLDING	**12 000**	**6,648**	**79 776**	**79 776**
• Libya Oil Tunisie	**231**	**119,606**	**27 629**	**27 629**
• LAND'OR	**2 290**	**8,300**	**19 007**	**19 007**
• Société de Gestion des exportations	**100**	**100,000**	**10 000**	**10 000**
• SACEM	**10 000**	**0,172**	**1 720**	**1 720**
• Société TFT	**1**	**10,000**	**10**	**10**
Total brut			5 003 034	7 030 325
• Provisions pour dépréciation des titres		**(A)**	**(329 360)**	**(567 428)**
Total net			4 673 674	6 462 897

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2021	**6 462 897**

Achats		**9 393 906**
*** SICAV RENDEMENT**	**3 393 904**	
*** SAH**	**2**	
*** CD**	**6 000 000**	
Ventes et Remboursements		**(11 444 856)**
*** SICAV RENDEMENT**	**(4 832 174)**	
• MONOPRIX	**(612 682)**	
*** CD**	**(6 000 000)**	
Plus-value latente sur titres SICAV Rendement		**23 659**
Dotations aux provisions		**(123 818)**
Reprises sur provisions		**361 886**
		-
Solde au 31/12/2022		4 673 674

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2022
• SITEX	**60 242**	**662**	**-**	**60 904**
• SACEM	**1 720**	**-**	**-**	**1 720**
• Société de gestion des exportations	**10 000**	**-**	**-**	**10 000**
• ARTES	**52 388**	**48 329**	**-**	**100 717**
• MONOPRIX	**234 921**	**-**	**234 921**	**-**
• CARTHAGE CEMENT	**163 034**	**-**	**120 189**	**42 845**
• SAH	**45 123**	**-**	**6 776**	**38 347**
• SFBT	**-**	**70 324**	**-**	**70 324**
• LAND'OR	**-**	**4 503**	**-**	**4 503**
Total provisions	567 428	123 818	361 886	329 360

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.286.420, contre D : 147.767, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

		31 Décembre 2022	2021
• Etat, excédent d'impôt à reporter	**(voir note 13)**	**151 614**	**145 555**
• Charges constatées d'avance		**-**	**2 212**
• Compte d'attente		**272**	**272**
• Produits à recevoir		**1 134 806**	**-**
Total		1 286 692	148 039
• Provision sur compte d'attente		**(272)**	**(272)**
Total		1 286 420	147 767

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde de D : 9.011, contre D : 20.483, à l'issue de l'exercice précédent. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2022	2021
• Capital social	**(A)**	**10 000 000**	**10 000 000**
• Réserve légale	**(B)**	**1 000 000**	**1 000 000**
• Prime d'émission		**340 000**	**340 000**
• Autres réserves		**1 373 591**	**1 373 591**
• Résultats reportés		**2 294 957**	**2 237 972**
Total		15 008 548	14 951 563
Résultat net de l'exercice	**(1)**	**3 168 627**	**3 956 985**
Total des capitaux propres avant affectation	**(C)**	18 177 175	18 908 548

Nombre d'actions	**(2)**	**1 000 000**	**1 000 000**
Résultat par action (1) / (2)		**3,169**	**3,957**

(A) Au 31 Décembre 2022, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 749 794	4 488 178	18 951 563
-							
Affectations approuvées par l'AGO du 07 Avril 2021					**4 488 178**	**(4 488 178)**	**-**
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					**(4 000 000)**		**(4 000 000)**
Résultat net de l'exercice 2021						**3 956 985**	**3 956 985**
Solde au 31 décembre 2021	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 237 972	3 956 985	18 908 548
-							
Affectations approuvées par l'AGO du 16 Mars 2022					**3 956 985**	**(3 956 985)**	**-**
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					**(3 900 000)**		**(3 900 000)**
Résultat net de l'exercice 2022						**3 168 627**	**3 168 627**
Solde au 31 décembre 2022	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 294 957	3 168 627	18 177 175

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élève à la clôture de l'exercice à D : 60.001, contre D : 63.332, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre 2022	2021
• Etat, retenues à la source	**13 781**	**12 692**
• Etat, TCL à payer	**27**	**4 785**
• Actionnaires dividendes à payer	**983**	**878**
• Contribution Sociale de Solidarité	**500**	**300**
• Charges à payer	**33 380**	**34 193**
• Produits constatés d'avance	**11 330**	**10 484**
T otal	60 001	63 332

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2022 à D : 3.104.446

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes 2022	Dividendes 2021
• ASTREE	**471 000**	**2,800**	**1 318 800**	**1 389 998**
• SICAV - RENDEMENT	**23 660**	**4,879**	**115 437**	**236 343**
• AIR LIQUIDE	**66 804**	**5,500**	**367 422**	**158 976**
• MARE ALB (Ex COTUSAL)	**13 924**	**81,500**	**1 134 806**	**1 503 792**
• ARTES	**52 418**	**0,800**	**41 934**	**41 934**
• LAND OR	**2 290**	**0,320**	**733**	**458**
• SPDIT SICAF	**47 985**	**0,600**	**28 791**	**28 791**
• ATTIJARI BANK	**10 250**	**3,150**	**32 288**	**27 675**
• SAH	**28 803**	**0,205**	**5 905**	**5 245**

• SFBT	**27 000**	**0,715**	**19 305**	**19 305**
• SOTUVER	**27 000**	**0,400**	**10 800**	**9 180**
• ENNAKL AUTOMOBILES	**16 500**	**0,650**	**10 725**	**10 725**
• TFT	**1**	**-**	**-**	**31**
• UIB	**10 000**	**0,700**	**7 000**	**7 000**
• ONE TECH HOLDING	**30 000**	**0,230**	**6 900**	**5 000**
• POULINA GROUP HOLDING	**12 000**	**0,300**	**3 600**	**3 120**
Total			3 104 446	3 447 573

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit:

Titres	Plus ou moins values 2022	Plus ou moins values 2021
• Plus values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	**6 042**	**39 890**
• Moins values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	**(56 329)**	**(133 707)**
• Moins values réalisées sur titres côtés	**(171 113)**	**(897)**
• Plus values réalisées sur titres côtés	**239 022**	**862 860**
Sous-Total	**17 622**	**768 146**
• Plus values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT	**23 659**	**5 990**
Total	**41 281**	**774 136**
• Intérêts des certificats de dépôt	**63 579**	**103 818**
Total revenus des placements	104 860	877 954

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 270.924, contre D : 317.931, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

		31 Décembre 2022	2021
• Location		**11 630**	**11 076**
• Services extérieurs, marché financier		**9 864**	**9 663**
- CMF	**1 401**		
- STICODEVAM	**6 083**		
- BVMT	**2 380**		
• Rémunérations d'intemédiaires & honoraires		**21 174**	**17 742**
• Publicité, publications, relations publiques		**8 034**	**4 856**
• Frais de garde		**104 312**	**100 047**
• Jetons de présence		**24 000**	**24 000**
• Impôts & taxes		**7 598**	**26 993**
• Frais de gestion Banque de Tunisie		**77 588**	**73 844**
• Frais de courtage		**6 724**	**47 469**
• Pénalités de retard		**-**	**1 236**
• Autres charges		**-**	**1 005**
Total		270 924	317 931

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

		31 Décembre 2022	2021
• Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	**(cf. note 4)**	**123 818**	**268 334**
Total		123 818	268 334

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés est calculé conformément à la législation en vigueur de la manière suivante :

	31 Décembre 2022	2021
Résultat comptable avant impôt	3 175 953	3 966 193
Réintégrations		
*** Provisions pour dépréciation des titres**	**123 818**	**268 334**
*** Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précedent**	**5 990**	**-**
*** Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes**	**56 329**	**133 707**
*** Pénalités de retard**	**-**	**1 236**
*** Certificats de retenue à la source non imputables**	**2 212**	**17 380**
Déductions		
*** Reprise sur provisions pour titres**	**(361 886)**	**(226 937)**
*** Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours**	**(23 659)**	**(5 990)**
*** Intérêts des certificats de dépôt ayant subi une retenue à la source libératoire**	**(11 062)**	**(86 900)**
*** Plus-values sur cessions des titres cotés**	**(239 022)**	**(862 860)**
Résultat fiscal avant déduction des dividendes	2 728 673	3 204 163
*** Dividendes des actions**	**(2 728 673)**	**(3 204 163)**
Résultat imposable	-	-
Impôt sur les Sociétés	6 826	8 908
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	500	300
A imputer		
*** Excèdent d'impôt antérieur**	**(145 555)**	**(154 463)**
*** Retenues à la source**	**(12 885)**	**-**
IS à reporter	151 614	145 555

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions en valeurs brutes		**5 444 856**
*** Placements courants**	**5 444 856**	
Moins-values réalisées sur cessions de titres		**(227 442)**
Plus values réalisées sur cessions de titres		**6 042**
Produits à recevoir 2021		**-**
Produits à recevoir 2022		**(1 134 806)**
Encaissements		4 088 650

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes		**3 400 630**
*** Placements courants**	**3 393 906**	
*** Frais de courtage**	**6 724**	
Décaissements		3 400 630

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété	**3 104 446**
- Intérêts des certificats de dépôt	**63 579**
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2021	**(10 484)**
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2022	**11 330**
- Retenues à la source / CD (20%)	**(12 885)**
Encaissements	3 155 986

Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 07 avril 2021)	**3 900 000**
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2021	**878**
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2022	**(983)**
Décaissements	3 899 895

Note 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Charges jetons de présence 2022	**24 000**
- Charges à payer 2021	**3 000**
- Charges à payer 2022	**-**
Valeur brute des jetons de présence	27 000
- Retenues à la source / JP (20%)	**(5 400)**
Jetons de présence nets	21 600

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF ».

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 18.237.176, un bénéfice net de D : 3.168.627 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 9.011.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du portefeuille titres

Question clé d'audit

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2022, de D : 12.268.071 et D : 5.003.034 *(cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »)*.

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature.et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

Exhaustivité des revenus de dividendes

Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 87% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de D : 3.104.446 *(cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »)*.

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2022.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous

concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies

dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 28 février 2023

FINOR

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.
Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.
En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.
Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.
Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.
Les charges supportées par la société en 2022, s'élèvent à D : 89.218.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 15 juin 2020 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radhouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.
A ce titre, les charges supportées par la société en 2022, s'élèvent à D : 4.800.
Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 28 février 2023

FINOR

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE SMART TUNISIE
Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & M. Faiez FAKHFAKH (ACEF EXPERT)**.

Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021	
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition		15 429 703,037	15 429 703,037	
Moins : Amortissements		(971 609,177)	(200 124,025)	
	1	14 458 093,860	15 229 579,012	
Immobilisations incorporelles		819 861,675	619 365,907	
Moins : Amortissements		(431 592,685)	(356 643,640)	
	2	388 268,990	262 722,267	
Immobilisations corporelles		42 302 702,516	36 545 951,566	
Moins : Amortissements		(13 156 112,438)	(10 390 496,286)	
	3	29 146 590,078	26 155 455,280	
Immobilisations financières	**4**	77 229,186	150 717,761	
Autres actifs non courants	**5**	1 408 922,792	2 000 094,762	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**45 479 104,906**	**43 798 569,082**	
ACTIFS COURANTS				
Stocks		82 934 272,931	54 480 221,100	
Moins : Provisions		(261 776,400)	(314 983,358)	
	6	82 672 496,531	54 165 237,742	
Clients et comptes rattachés		74 053 463,870	67 148 239,496	*
Moins : Provisions		(6 751 119,587)	(7 122 796,247)	
	7	67 302 344,283	60 025 443,249	
Autres actifs courants	**8**	11 588 719,693	18 616 354,018	
Liquidités et équivalents de liquidités	**9**	1 522 968,563	4 448 629,777	*
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**163 086 529,070**	**137 255 664,786**	
TOTAL DES ACTIFS		**208 565 633,977**	**181 054 233,868**	

* Données retraitées en proforma pour des besoins de comparabilité. Cf. Note 28

Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		36 155 155,000	36 155 155,000
Réserves consolidées		43 318 614,174	39 855 494,405
Ecart de conversion		(14 961,348)	(6 733,841)
Total des capitaux propres avant résultat		**79 458 807,825**	**76 003 915,564**
Résultat de l'exercice consolidé		18 087 217,481	20 236 675,144
Total des capitaux propres après résultat		**97 546 025,307**	**96 240 590,707**
Intérêts minoritaires dans les réserves		174 830,285	127 262,776
Intérêts minoritaires dans le résultat		(35 956,463)	(73 526,406)
Total des Intérêts minoritaires		**138 873,822**	**53 736,369**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**10**	**97 684 899,129**	**96 294 327,077**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	**11**	6 169 488,599	6 728 428,256
Provisions	**12**	1 932 807,589	2 545 386,998
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**8 102 296,188**	**9 273 815,254**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**13**	26 112 012,753	31 172 065,546
Autres passifs courants	**14**	14 776 664,723	12 435 569,566
Concours bancaires et autres passifs financiers	**15**	61 889 761,184	31 878 456,426
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**102 778 438,660**	**75 486 091,537**
TOTAL DES PASSIFS		**110 880 734,848**	**84 759 906,791**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**208 565 633,977**	**181 054 233,868**

Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	**16**	361 594 591,473	316 313 179,057
Autres produits d'exploitation	**17**	2 029 481,389	1 638 312,428
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**363 624 072,862**	**317 951 491,485**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	**18**	299 208 103,737	263 025 987,500
Achats d'approvisionnements consommés	**19**	909 416,546	610 225,455
Charges de personnel	**20**	15 798 745,110	14 733 389,494
Dotations aux amortissements et aux provisions	**21**	4 707 382,660	4 981 570,518
Autres charges d'exploitation	**22**	6 499 683,885	5 018 625,929
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**327 123 331,938**	**288 369 798,897**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**36 500 740,924**	**29 581 692,588**
Charges financières nettes	**23**	(15 348 638,259)	(6 077 619,237)
Autres produits	**24**	540 632,503	415 444,302
Autres gains ordinaires	**25**	67 262,843	424 397,051
Autres pertes ordinaires	**26**	(163 577,449)	(104 506,182)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**21 596 420,562**	**24 239 408,523**
Impôt sur les bénéfices		(3 532 845,777)	(4 171 539,133)
Impôts différés		(12 313,767)	95 279,347
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**18 051 261,019**	**20 163 148,737**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES		**18 051 261,019**	**20 163 148,737**
Part revenant aux intérêts minoritaires		(35 956,463)	(73 526,406)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**18 087 217,481**	**20 236 675,144**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		18 087 217,481	20 236 675,144
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		-35 956,463	-73 526,406
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 574 587,322	4 088 101,009
Variation des :			
Stocks		(28 454 051,831)	(9 185 869,750)
Clients		(6 905 224,374)	5 503 776,406
Autres actifs		7 027 634,325	(599 643,713)
Fournisseurs et autres dettes		(2 718 957,635)	1 374 983,363
Autres actifs non courants		591 171,970	(1 825 555,346)
Plus-value de cession		(29 078,875)	(251 389,688)
Différence dans la parité d'échange de titres		0,000	6 535,224
Ecart de conversion		(12 108,960)	(9 931,919)
Impôts différés		19 187,607	(58 843,501)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**(9 855 579,432)**	**19 205 310,823**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corp. et incorp		(6 147 496,424)	(4 692 585,159)
Encaissements provenant de la cession d'immo. corp. et incorp		31 920,000	324 256,204
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(38 851,050)	(286 932,682)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		112 339,625	805 713,797
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(6 042 087,849)**	**(3 849 547,840)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions (société mère)		10 000 080,000	141 556,186
Encaissements suite à l'émission d'actions (sociétés intégrées)		125 984,000	0,000
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(16 269 819,750)	(8 000 000,000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(338,443)	(900 000,000)
Encaissements provenant des emprunts		3 447 618,000	848 629,271
Remboursements d'emprunts		(2 048 206,092)	(5 709 145,740)
Remboursements leasing		(1 430 117,444)	0,000
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation		10 588 780,690	0,000
Dépenses du fonds social		(568 262,227)	(377 257,000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		**3 845 718,734**	**(13 996 217,283)**
Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation			(1 154 638,383)
Variation de trésorerie		**(12 051 948,548)**	**204 907,317**
Trésorerie au début de l'exercice		1 761 944,704	1 557 037,387
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**27**	(10 290 003,844)	1 761 944,704

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe SMART TUNISIE faisant l'objet de ces états financiers consolidés est composé de six sociétés :

- Une société mère : SMART TUNISIE ; et
- Cinq filiales : AZUR COLORS, SMART INK, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT) et PROLOGIC TUNISIE

- **SMART TUNISIE**

La Société SMART TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1997 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans le commerce de gros de matériels informatiques.

- **AZUR COLORS**

La Société AZUR COLORS est une Société Anonyme créée en 2015 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la vente des imprimantes industrielles mais aussi de tous les produits HP. Elle assure l'installation et le service après-vente des machines vendues.

- **SMART INK**

La Société SMART INK est une Société à Responsabilité Limitée créée en 2020 et établie au Maroc. Elle est spécialisée dans la commercialisation et la distribution en gros et en détail des produits informatiques et d'impressions en tout genre.

- **SIMOP TUNISIE**

La Société SIMOP TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1999 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la maintenance, la réparation, l'assistance clientèle et la vente des accessoires et consommables informatiques.

- **ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT)**

La Société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY est une Société Anonyme créée en 1992 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans le commerce de gros d'équipements informatiques et de logiciels.

- **PROLOGIC TUNISIE**

La Société PROLOGIC TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1985 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la vente de services et d'équipements informatiques.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe SMART TUNISIE est présenté au niveau du schéma suivant :

Périmètre 2022

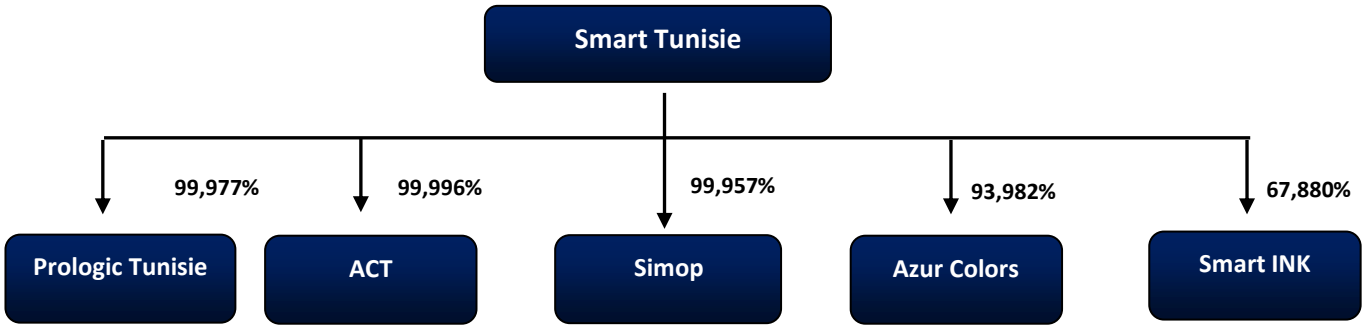

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NCT 35 à NCT 37 et aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales régissant les groupes des sociétés.

Les participations détenues par SMART TUNISIE au 31 décembre 2022 se présente comme suit

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	16 970	67,880%	522 626
			27 499 790

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE arrêtés au 31 décembre 2022 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par :

- ✓ La loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable Des Entreprises ;
- ✓ Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ L'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables.

Les états financiers de la société mère et de ses deux filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date (31 décembre).

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels certifiés par les commissaires aux comptes des sociétés ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés.

L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de la société SMART TUNISIE.

La société SMART TUNISIE possède un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- ✓ du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou
- ✓ du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la société mère détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Méthodes de consolidation

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 est la suivante :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
SMART TUNISIE	100,000%	100,000%	Société mère	Société consolidante
PROLOGIC TUNISIE	99,977%	99,977%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ACT	99,996%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SIMOP	99,957%	99,957%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AZUR COLORS	93,982%	93,982%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SMART INK	67,880%	67,880%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

1- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
2- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
3- Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
4- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
5- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
6- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe **SMART TUNISIE** pour l'élaboration de ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

Goodwill

Selon la NCT 38, le Goodwill, ou encore l'écart de première consolidation correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange. Il doit être comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le Goodwill dégagé suite à l'acquisition des titres de la société AZUR COLORS s'élève à 945 701,539 dinars. Le groupe compte l'amortir sur une durée de 20 ans.

Il n'y a pas de Goodwill issu de l'acquisition des titres de la filiale SMART INK et ce en raison du fait que ladite acquisition a été opérée à la constitution de la société.

Les Goodwill dégagés lors de la restructuration du Groupe dans le cadre de l'introduction en bourse et le Goodwill AZURCOLORS se présentent comme suit :

Société	Montant
PROLOGIC	10 996 748,184
ACT	2 187 840,232
SIMOP	1 299 413,083
AZUR COLORS	945 701,539
Total	**15 429 703,037**

Les Goodwill seront amortis sur 20 ans.

Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

En l'absence d'une évaluation à la juste valeur des actifs et passifs des sociétés à la date d'acquisition des titres, aucun écart d'évaluation n'a été dégagé.

Ecart de conversion

Les états financiers de la filiale étrangère SMART INK sont convertis de la monnaie locale (MAD) vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (TND) selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20 %, 25% et 33%
Equipements de bureau	10%, 20%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20% et 33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de transaction.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.

Stocks

Les stocks des sociétés du groupe se composent de marchandises destinées à la vente. Pour leur traitement, le groupe a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

Concernant, l'évaluation des stocks, le groupe a opté pour la méthode du coût moyen pondéré.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées conformément à la politique de provision fixée par le groupe.

Impôts différés

La société mère et les filiales AZUR COLORS, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT) et PROLOGIC TUNISIE sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

La filiale SMART INK est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur au Maroc.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. CONTROLE FISCAL

La société SMART TUNISIE a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT dinars ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 27 juin 2022, la société a demandé le bénéfice des dispositions de l'amnistie fiscale conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022.

Suite à cette demande, et en date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT dinars ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour 2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 aout 2023.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748,184	10 996 748,184
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840,232	2 187 840,232
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413,083	1 299 413,083
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 701,539	945 701,539
Total Brut	**15 429 703,037**	**15 429 703,037**
Amortissement écart d'acquisition PROLOGIC	(634 196,025)	(84 358,616)
Amortissement écart d'acquisition ACT	(126 175,443)	(16 783,432)
Amortissement écart d'acquisition SIMOP	(74 938,755)	(9 968,100)
Amortissement écart d'acquisition AZURCOLORS	(136 298,953)	(89 013,876)
Total Amortissement	**(971 609,177)**	**(200 124,025)**
Valeur Nette	**14 458 093,860**	**15 229 579,012**

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fonds commercial	120 000,000	120 000,000
Site internet	16 007,176	16 007,176
Logiciel	683 854,499	483 358,731
Total valeur brute	**819 861,675**	**619 365,907**
Amortissements	(431 592,685)	(356 643,640)
Valeur Nette	**388 268,990**	**262 722,267**

Note 3 : Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Terrain	12 958 649,513	12 586 359,115
Avances sur acquisition terrain	2 519 882,700	1 204 016,400
Constructions	10 596 160,558	10 596 160,558
Construction en cours	1 794 380,043	348 840,194
Matériel informatique et d'exploitation	5 239 837,173	4 126 570,925
Matériel de transport	7 509 509,390	6 190 076,872
Agencement, aménagement et installation	1 011 950,784	909 080,063
Mobilier et matériel de bureau	672 332,356	584 847,440
Total valeur brute	**42 302 702,516**	**36 545 951,566**

Amort. Constructions	(5 399 648,972)	(4 920 674,578)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(2 964 943,851)	(2 141 039,484)
Amort. Matériel de transport	(3 519 025,671)	(2 235 635,575)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(710 203,470)	(623 598,433)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(562 290,474)	(469 548,217)
Total amortissements	**(13 156 112,438)**	**(10 390 496,286)**
Valeur Nette	**29 146 590,078**	**26 155 455,280**

Le tableau d'amortissements des immobilisations est présenté en Annexe 1.

Note 4 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Prêts aux personnels	0,000	111 872,982
Dépôts et cautionnements versés	77 229,186	38 844,779
	77 229,186	**150 717,761**

Note 5 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Frais préliminaires	2 024 757,474	1 936 993,309
Résorption des frais préliminaires	(661 423,552)	(1 675,024)
Impôts différés	45 588,870	64 776,477
	1 408 922,792	**2 000 094,762**

Note 6 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Stocks de marchandises	71 995 607,461	38 996 886,691
Stocks en douane / en transit	10 938 665,470	15 483 334,409
Valeur brute	**82 934 272,931**	**54 480 221,100**
Provisions pour dépréciation des stocks	(261 776,400)	(314 983,358)
Valeur nette	**82 672 496,531**	**54 165 237,742**

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Clients ordinaires	64 229 061,619	56 147 519,226
Clients effets à recevoir	575 610,581	1 447 319,574
Clients impayés	2 386 961,422	2 430 604,449
Clients douteux ou litigieux	6 751 119,587	7 122 796,247
Clients retenue de garantie	7 889,041	0,000
Clients facture à établir	102 821,620	0,000
Valeur brute	**74 053 463,870**	**67 148 239,496**
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(6 751 119,587)	(7 122 796,247)
Valeur nette	**67 302 344,283**	**60 025 443,249**

Note 8 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs débiteurs	2 098 777,723	1 430 229,777
Fournisseurs avances et acomptes	84 728,000	69 175,244
Sous total Fournisseurs	**2 183 505,723**	**1 499 405,021**
Report d'impôts sur les sociétés	2 512 867,540	1 283 783,990
Report d'impôts sur les sociétés en cours de restitution	31 796,320	214 983,331
Report de TVA	2 999 507,211	3 159 081,207
Report de TVA en cours de restitution	604 287,023	290 083,904
Échéances Payées Amnistie Fiscale	788 937,742	0,000
Sous total Impôts et taxes	**6 937 395,836**	**4 947 932,432**
Produits à recevoir	688 366,846	1 279 547,273
Charges constatées d'avance	1 086 751,309	601 699,847
Sous total comptes de régularisation	**1 775 118,155**	**1 881 247,120**
Actionnaires, augmentation de capital à libérer IPO	0,000	10 000 080,000
Prêts au personnel	135 337,000	173 059,507
Prêts et avances au personnel	39 362,111	155,015
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	65 013,948	14 991,506
Cautions douanières	452 986,920	99 483,416
Sous total autres	**692 699,979**	**10 287 769,444**
	11 588 719,693	**18 616 354,017**

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Chèques à l'encaissement	221 771,731	124 116,172
Banques	1 255 126,769	4 273 678,656
Caisses	46 070,063	50 834,949
	1 522 968,563	**4 448 629,777**

Note 10 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	36 155 155,000	36 155 155,000
Réserves consolidées	43 318 614,174	39 855 494,405
Résultat consolidé	18 087 217,481	20 236 675,144
Ecart de conversion	(14 961,348)	(6 733,841)
Intérêts minoritaires dans les réserves	174 830,285	127 262,776
Intérêts minoritaires dans le résultat	(35 956,463)	(73 526,406)
Total	**97 684 899,129**	**96 294 327,077**

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	36 155 155,000	36 155 155,000
Nombre d'actions	7 231 031,000	7 231 031,000
Valeur nominale	5,000	5,000
Résultat de l'exercice consolidé (part du groupe)	18 087 217,481	20 236 675,144
Résultat par action	**2,501**	**2,799**

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté en Annexe 2.

Note 11 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts bancaires	5 153 949,645	4 496 794,348
Emprunts leasing	1 015 538,954	2 231 633,908
	6 169 488,599	**6 728 428,256**

Note 12 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risque fiscal	1 420 000,000	2 000 000,000
Provisions pour risque social	0,000	46 744,991
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	512 807,589	498 642,007
	1 932 807,589	**2 545 386,998**

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	21 144 234,219	26 474 881,160
Fournisseurs locaux	2 152 922,194	2 759 123,168
Fournisseurs effets à payer	2 576 683,123	1 892 062,196
Fournisseurs factures non parvenues	238 173,216	45 999,021
	26 112 012,753	**31 172 065,545**

Note 14 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants associés	**8 007 317,562**	**7 002 949,892**
Retenues à la source	1 612 417,966	779 242,048
Contribution sociale de solidarité	702 506,143	277 888,452
Impôts à payer	76 394,795	130 118,046
TVA à payer	115 981,415	183 727,670
TCL	92 861,815	95 693,993
TFP	56 622,020	49 207,920
FORPOLOS	28 311,009	24 603,961
Droits de timbre	2 652,000	2 706,400
Sous total impôts et taxes	**2 687 747,163**	**1 543 188,490**
CNSS	1 310 686,391	1 253 462,167
Provision pour congés à payer	633 894,281	749 371,097
Provision pour primes à payer	121 451,107	134 132,671
Assurance groupe	152 174,223	131 379,859
Personnel Rémunérations dues	2 619,780	0,000
Sous total comptes du personnel	**2 220 825,782**	**2 268 345,794**
Jetons de présence	265 625,000	0,000
Clients créditeurs	693 285,734	473 938,722
Charges à payer	696 034,578	429 306,558
Produits constatés d'avance	205 828,904	656 465,305
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	0,000	61 374,805
Sous total autres	**1 860 774,216**	**1 621 085,390**
	14 776 664,723	**12 435 569,566**

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédit dessaisissement	24 849 000,000	8 331 000,000
Obligations cautionnées	6 994 532,401	10 302 093,824
Financement en devise	6 144 562,936	2 937 437,812
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	2 412 856,608	1 670 599,992
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	1 216 094,949	1 430 117,444
Effets escomptés non échus	8 681 513,614	4 644 638,453
Banques	11 591 200,676	2 562 568,901
	61 889 761,184	**31 878 456,426**

Note 16 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Ventes	362 439 347,473	317 400 131,194
Ristournes accordées	(844 756,000)	(1 086 952,137)
	361 594 591,473	**316 313 179,057**

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits de location	702 768,000	647 880,000
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	679 968,398	990 432,428
Reprise sur provision pour risque fiscal	580 000,000	0,000
Reprise sur provision pour risque social	46 744,991	0,000
Reprise sur provision pour risque et charge	20 000,000	0,000
	2 029 481,389	**1 638 312,428**

Note 18 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Achats de marchandises	327 487 670,664	272 027 339,017
Etudes et prestations de services	179 338,332	182 149,630
Variation de stocks de marchandises	(28 458 905,258)	(9 183 501,147)
	299 208 103,737	**263 025 987,500**

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Achats non stockés fournitures et travaux	358 247,679	125 062,335
Fournitures de bureaux	240 944,361	210 272,798
Electricité	229 631,534	222 058,548
Eau	17 636,922	14 162,007
Achats divers	62 956,050	38 669,767
	909 416,546	**610 225,455**

Note 20 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	12 927 592,985	11 795 779,091
Salaires SIVP	73 255,186	38 282,879
Indemnités de stage	46 822,151	52 752,940
Autres charges de personnel	68 873,348	28 662,468
Charges patronales CNSS	2 300 147,768	2 095 920,194
Charges patronales assurance groupe	486 644,545	421 350,740
Variation provision pour congés à payer	(115 476,816)	218 083,402
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	14 165,582	190 103,184
Variation provision primes à payer	(12 681,564)	(131 274,734)
Refacturation salaires intergroupe	9 401,924	23 729,330
	15 798 745,110	**14 733 389,494**

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	771 485,152	158 395,225
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 680 812,728	2 353 668,305
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	46 793,042	146 073,599
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	208 291,738	756 688,398
Dotations aux provisions pour risque fiscal	0,000	1 500 000,000
Dotations aux provisions pour risque social	0,000	46 744,991
Dotations aux provisions pour risque et charge	0,000	20 000,000
	4 707 382,660	**4 981 570,518**

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'assurance	411 360,746	315 685,477
Entretien et réparation	215 552,974	193 401,256
Formation et abonnements	245 850,039	230 211,337
Charges de location	290 892,753	191 084,376
Sous total services extérieurs	**1 163 656,512**	**930 382,446**
Publicité et marketing	531 136,436	445 464,788
Honoraires	506 609,349	416 574,117
Frais de bourse	71 540,720	92 099,114
Jetons de présence	265 625,000	0,000
Commissions et frais bancaires	452 576,930	324 784,598
Frais de transport	409 059,362	337 695,512
Voyages, missions et réceptions	566 852,792	394 476,697
Frais de télécommunications	264 063,750	213 761,271
Sous total autres services extérieurs	**3 067 464,339**	**2 224 856,097**
Dons et subventions	51 431,600	113 316,728
Charges diverses	3 867,756	945,596
Sous total charges diverses ordinaires	**55 299,356**	**114 262,324**
TCL	863 689,581	766 574,437
TFP FOPROLOS	275 157,591	277 116,433
Autres impôts et taxes	371 910,363	427 545,741
Contribution sociale de solidarité	702 506,143	277 888,452
Sous total impôts et taxes	**2 213 263,678**	**1 749 125,063**
Total	**6 499 683,885**	**5 018 625,929**

Note 23 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de change	8 062 160,296	3 465 676,703
Intérêts sur escompte	3 029 873,756	2 371 595,742
Agios bancaires	1 153 417,366	741 239,464
Intérêts sur obligations cautionnées	876 561,541	492 782,402
Intérêts sur financements en dinars	2 458 199,849	378 236,471
Intérêts des comptes courants actionnaires	687 561,645	383 202,666
Intérêts sur emprunts leasing	299 384,248	387 838,897
Intérêts sur financements en devise	578 861,186	163 449,179
Intérêts sur emprunts bancaires	282 692,480	67 478,634
Intérêts sur lettre de crédit	54 530,103	26 900,595
Gains de change	(476 472,390)	(1 245 519,788)
Escomptes obtenus	(1 658 131,821)	(1 155 261,728)
	15 348 638,259	**6 077 619,237**

Note 24 : Autres produits

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts de retard sur créances clients	324 194,581	352 804,409
Revenus des placements	197 260,274	908,243
Intérêts sur prêts aux personnel	19 175,598	11 525,757
Autres produits	2,050	50 205,893
	540 632,503	**415 444,302**

Note 25 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur cession d'immobilisations	31 920,000	260 100,000
Autres gains sur éléments non récurrents	35 342,843	164 297,051
	67 262,843	**424 397,051**

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes sur créances irrécouvrables	44 787,953	0,000
Pénalités et amendes	90 972,930	58 445,649
Différences de règlements	19 474,704	36 837,377
Pertes sur cession d'immobilisations	8 341,862	9 223,156
	163 577,449	**104 506,182**

Note 27 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Banques	1 255 126,769	4 273 678,656
Caisses	46 070,063	50 834,949
Total liquidités et équivalents de liquidités	**1 301 196,832**	**4 324 513,605**

Concours bancaires et autres passifs financiers	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Banques	(11 591 200,676)	(2 562 568,901)
Total concours bancaires	**(11 591 200,676)**	**(2 562 568,901)**

Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(10 290 003,844)**	**1 761 944,704**

Note 28 : Présentation des états financiers

Les données des états financiers relatives à l'exercice 2021 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité par le reclassement des « Chèques à encaisser » de la rubrique « Liquidités et équivalents et liquidités » vers la rubrique « Clients et compte rattachés » pour 29 114 908,982 dinars.

	Etats financiers 2022	**Etats financiers 2021**	
Rubrique	**Solde au 31/12/2021**	**Solde au 31/12/2021**	**Impact**
Clients et comptes rattachés	67 148 239,50	38 033 330,514	29 114 908,982
Liquidités et équivalents de liquidités	4 448 629,78	33 563 538,759	-29 114 908,982
			0,000

Annexe 1

Tableau d'amortissement au 31.12.2022

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN
	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022	31.12.2021	Dotations	Cessions	31.12.2022	
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748,184			10 996 748,184	84 358,616	549 837,409		634 196,025	10 362 552,158
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840,232			2 187 840,232	16 783,432	109 392,012		126 175,443	2 061 664,788
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413,083			1 299 413,083	9 968,100	64 970,654		74 938,755	1 224 474,328
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 701,539			945 701,539	89 013,876	47 285,077		136 298,953	809 402,585
Total Ecart d'acquisition	**15 429 703,037**	**0,000**	**0,000**	**15 429 703,037**	**200 124,025**	**771 485,152**	**0,000**	**971 609,177**	**14 458 093,860**
Fonds commercial	120 000,000			120 000,000	0,000			0,000	120 000,000
Site internet	16 007,176			16 007,176	9 244,821	3 263,330		12 508,151	3 499,025
Logiciel	483 358,731	200 495,768		683 854,499	347 398,819	71 685,715		419 084,534	264 769,965
Total Immobilisations incorporelles	**619 365,907**	**200 495,768**	**0,000**	**819 861,675**	**356 643,640**	**74 949,045**	**0,000**	**431 592,685**	**388 268,990**
Terrain	12 586 359,115	372 290,398		12 958 649,513	0,000			0,000	12 958 649,513
Avances sur acquisition terrain	1 204 016,400	1 315 866,300		2 519 882,700	0,000			0,000	2 519 882,700
Constructions	10 596 160,558			10 596 160,558	4 920 674,578	478 974,394		5 399 648,972	5 196 511,586
Construction en cours	348 840,194	1 445 539,849		1 794 380,043	0,000			0,000	1 794 380,043
Matériel informatique et d'exploit	4 126 570,925	1 250 606,915	-137 340,666	5 239 837,173	2 141 039,484	958 403,909	-134 499,541	2 964 943,851	2 274 893,322
Matériel de transport	6 190 076,872	1 372 335,558	-52 903,040	7 509 509,390	2 235 635,575	1 336 293,137	-52 903,040	3 519 025,671	3 990 483,719
Agencement, aménage et insta	909 080,063	102 870,721		1 011 950,784	623 598,433	86 605,037		710 203,470	301 747,314
Mobilier et matériel de bureau	584 847,440	87 484,916		672 332,356	469 548,217	92 742,257		562 290,474	110 041,882
Total Immobilisations corporelles	**36 545 951,566**	**5 946 994,656**	**-190 243,706**	**42 302 702,516**	**10 390 496,286**	**2 953 018,733**	**-187 402,581**	**13 156 112,438**	**29 146 590,078**
Total	**52 595 020,510**	**6 147 490,424**	**-190 243,706**	**58 552 267,228**	**10 947 263,951**	**3 799 452,930**	**-187 402,581**	**14 559 314,300**	**43 992 952,928**

Annexe 2

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2022

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires dans les réserves	Intérêts minoritaires dans le résultat	Total des intérêts minoritaires
Solde au 31-12-2021	**36 155 155,000**	**39 855 494,405**	**20 236 675,144**	**-6 733,841**	**96 240 590,707**	**127 262,776**	**-73 526,406**	**53 736,369**
Affectation du Résultat 2021		20 229 941,303	-20 236 675,144	6 733,841	0,000	-73 526,406	73 526,406	0,000
Ajustement des réserves d'ouverture		77 786,564			77 786,564	2 189,446		2 189,446
Fonds social		-574 449,905			-574 449,905			0,000
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-16 269 819,750			-16 269 819,750			0,000
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-338,443			-338,443			0,000
Augmentation de capital minoritaires					0,000	125 984,000		125 984,000
Ecart de conversion				-14 961,348	-14 961,348	-7 079,530		-7 079,530
Résultat de l'exercice			18 087 217,481		18 087 217,481		-35 956,463	-35 956,463
Solde au 31-12-2022	**36 155 155,000**	**43 318 614,173**	**18 087 217,481**	**-14 961,348**	**97 546 025,307**	**174 830,285**	**-35 956,463**	**138 873,822**

Annexe 3

Schéma des soldes intermédiaires de gestion consolidés

(En Dinars Tunisiens)

P R O D U I T S	31/12/2021	31/12/2022	C H A R G E S	31/12/2021	31/12/2022	S O L D E S	31/12/2021	31/12/2022
Revenus et autres produits d'exploitation	317 951 491	363 624 073	Coût d'achat des marchandises vendues	**263 025 988**	**299 208 104**			
Total	**317 951 491**	**363 624 073**	**Total**	**263 025 988**	**299 208 104**	**Marge commerciale**	**54 925 504**	**64 415 969**
Marge commerciale	54 925 504	64 415 969	Autres charges externes	3 879 726	5 195 837			
Subvention d'exploitation	0	0						
Total	**54 925 504**	**64 415 969**	**Total**	**3 879 726**	**5 195 837**	**Valeur ajoutée brute**	**51 045 778**	**59 220 132**
			Impôts et taxes	1 749 125	2 213 264			
			Charges de personnel	14 733 389	15 798 745			
Valeur ajoutée brute	**51 045 778**	**59 220 132**	**Total**	**16 482 515**	**18 012 009**	**Excédent brut d'exploitation**	**34 563 263**	**41 208 124**
Excédent brut d'exploitation	**34 563 263**	**41 208 124**	Autres charges et pertes	104 506	163 577			
Autres produits et gains	839 841	607 895	Charges financières	8 478 401	17 483 242			
Produits financiers	2 400 782	2 134 604	Dotations aux amort.prov.ordinaires	4 981 571	4 707 383			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	4 171 539	3 532 846			
Total	**37 803 886**	**43 950 623**	**Total**	**17 736 017**	**25 887 048**	**Résultat des activités ordinaires**	**20 067 869**	**18 063 575**
Résultat positif des activités ordinaires	20 067 869	18 063 575	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Impôts différés	95 279	-12 314	Pertes extraordinaires	0	0			
Part revenant aux intérêts minoritaires	73 526	35 956	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Impôt / modif. Comptab	0	0			
Total	**20 236 675**	**18 087 217**	**Total**	**0**	**0**	**Résultat net**	**20 236 675**	**18 087 217**

Annexe 4 : Engagement hors bilan

(En milliers de Dinars Tunisiens)

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants	Actionnaires
1. Engagements donnés				
a) Garanties réelles				
· Hypothèques :				
- Hypothèque en rang utile de TFN°45887 d'une superficie de 1 529 m² sis à Sfax	2 000	BIAT		
- Hypothèque en premier rang sur le siège social SMART Tunisie édifié sur le terrain objet du titre foncier N° 156394 situé à CHARGUIA d'une superficie de 2 786 m2.	3 270	BT		
- Hypothèque en 2ème rang sur terrain de 2 786 m² sis objet du TF 156394 sur lequel est édifié le siège	3 000	ATTIJARI		
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété dite AMEN objet du titre foncier N°139070 Tunis sise à Tunis superficie 2996 m².	19 800	BH		
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m² objet du TF 162691	6 800	ATB		
· Nantissement				
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	3 000	ATTIJARI		
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	19 800	BH		
Nantissement sur matériel informatique et moyen de transport	3 496	BIAT		
b) Effets escomptés et non échus	55 253	-		
c) Intérêts restants non courus	215	BH		
Intérêts restants non courus	454	ATB		
Intérêts restants non courus	478	BIAT		
2. Engagements reçus				
a) Garanties personnelles : cautionnement				
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	4 455	BIAT	M. Abdelwaheb ESSAFI	M. Abdelwaheb ESSAFI
	11 525	BT		
	5 400	ATTIJARI		
	6 532	ATB		
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	3 465	BIAT	M. Mahmoud BOUDEN	M. Mahmoud BOUDEN
	8 964	BT		
	4 200	ATTIJARI		
	5 080	ATB		
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	1 980	BIAT	M. Taoufik BEN KHEMIS	M. Taoufik BEN KHEMIS
	5 122	BT		
	2 400	ATTIJARI		
	2 903	ATB		

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9 bis impasse n° 3 rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net du bilan de **208 565 633,977 dinars**, des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **97 546 025,307 dinars**, y compris un résultat net bénéficiaire (part du Groupe) s'élevant à **18 087 217,481 dinars** ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de **138 873,822 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.
Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport**.**

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2022 pour un montant de 361 594 591,473 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 74 053 463,870 dinars et provisionnées à hauteur de 6 751 119,587 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur brute de 82 934 272,931 dinars provisionnée à hauteur de 261 776,400 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note V aux états financiers consolidés se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet SMART TUNISIE

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce

sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 11 avril 2023
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Faiez FAKHFAKH
ACEF EXPERT

ETATS FINANCIERS

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Fethi NEJI.

BILAN
Arrêtée au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
AC01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**1-1**	111 969 507	107 604 774
AC02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	**1-2**	164 672 843	176 679 603
AC03	Créances sur la clientèle	**1-3**	803 392 578	603 571 413
AC04	Portefeuille titres commercial	**1-4**	43 010	44 204
AC05	Portefeuille d'investissement	**1-5**	45 299 377	17 250 929
AC06	Valeurs immobilisées	**1-6**	52 918 884	53 567 389
AC07	Autres actifs	**1-7**	71 742 671	36 500 477
	TOTAL ACTIFS		**1 250 038 870**	**995 218 789**
PA01	Banque Centrale, CCP	**2-1**	130 477 750	90 270 725
PA02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	**2-2**	15 185 399	618 339
PA03	Dépôts de la clientèle	**2-3**	747 992 618	629 479 446
PA04	Dettes de financements et Ressources spéciales	**2-4**	62 930 857	56 879 309
PA05	Autres passifs	**2-5**	133 253 575	63 043 604
	TOTAL PASSIFS		**1 089 840 199**	**840 291 423**
CP01	Capital	**3-1**	150 000 000	150 000 000
CP02	Réserves		20 542 419	20 542 419
CP03	Actions propres		(694 663)	(694 663)
CP04	Autres capitaux propres		16 114 111	16 112 582
CP05	Résultats reportés		(31 032 972)	(36 375 337)
CP06	Résultat de l'exercice		5 269 776	5 342 365
	TOTAL CAPITAUX PROPRES		**160 198 671**	**154 927 366**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**1 250 038 870**	**995 218 789**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	31 déc 2022	31 déc 2021
	PASSIFS EVENTUELS		
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	27 888 541	16 277 252
HB 02-	Crédits documentaires	15 897 965	15 732 472
HB 03-	Actifs donnés en garantie	0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	**43 786 506**	**32 009 724**
	ENGAGEMENTS DONNES		
HB 04-	Engagements de financement donnés	130 656 770	101 014 550
HB 05-	Engagements sur titres	0	0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**130 656 770**	**101 014 550**
	ENGAGEMENTS RECUS		
HB 06-	Engagements de financement reçus	0	0
HB 07-	Garanties reçues	129 918 953	113 870 575(*)
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	**129 918 953**	**113 870 575**

(*) Ce solde a été retraité pour le besoin de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT
Arrêtée au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	Notes	31 déc 2022	31 déc 2021
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**104 151 511**	**84 001 712**
PR01	Marges et revenus assimilés	**5-1**	81 363 612	66 123 404
PR02	Commissions en produits	**5-2**	19 215 913	15 494 127
PR03	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**5-3**	3 152 216	1 917 783
PR04	Revenus du portefeuille d'investissement	**5-4**	419 770	466 398
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**(43 148 175)**	**(34 321 220)**
CH01	Marges encourus et charges assimilées	**5-5**	(41 657 544)	(32 958 431)
CH02	Commissions encourues	**5-6**	(1 490 631)	(1 362 789)
CH03	Perte sur portefeuille titres commercial et opérations financières		**-**	**-**
	PRODUIT NET BANCAIRE		**61 003 336**	**49 680 492**
PR05/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**5-7**	(13 553 927)	(6 506 196)
PR06/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**5-8**	(317 938)	(767 251)
PR07	Autres produits d'exploitation	**5-9**	8 669	50 230
CH06	Frais de personnel	**5-10**	(25 214 589)	(23 371 764)
CH07	Charges générales d'exploitation	**5-11**	(12 297 652)	(9 650 992)
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	**5-12**	(4 790 297)	(4 372 943)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**4 837 602**	**5 061 576**
PR08/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires		668 050	475 467
CH011	Impôt sur les bénéfices		(235 376)	(189 378)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**5 270 276**	**5 347 665**
PR09/CH010	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		(500)	(5 300)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**5 269 776**	**5 342 365**
	Modification comptable		-	(3 540 026)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATION		**5 269 776**	**1 802 339**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêtée au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation		31 déc 2022	31 déc 2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**6-1**		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		104 049 961	86 957 397
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(40 373 581)	(33 150 008)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(221 592 401)	(134 155 328)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		116 248 749	141 454 867
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(28 771 496)	(24 109 913)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		34 904 672	(14 220 432)
Impôt sur le bénéfice		(235 876)	(194 678)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		**(35 769 972)**	**22 581 905**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**6-2**		
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		45 989	3 771 899
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(28 094 437)	807 252
Acquisition / cessions sur immobilisations		(4 141 792)	(2 486 378)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		**(32 190 240)**	**2 092 773**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**6-3**		
Encaissement d'emprunt obligataire		20 000 000	25 000 000
Remboursement d'emprunt obligataire		(10 504 776)	(5 790 490)
Remboursement d'emprunts		(3 953 847)	(4 453 846)
Mouvements sur fond social et de retraite		1 529	2 126
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**5 542 906**	**14 757 790**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		**-62 417 306**	**39 432 468**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		**193 439 515**	**154 007 047**
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		**131 022 209**	**193 439 515**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

PRESENTATION DE LA BANQUE

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée **« EL WIFAK Leasing »**. Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'**A**ssemblée **G**énérale **E**xtraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et a décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce, sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie.

Notons que la société « **EL WIFAK LEASING »** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la banque est régie par la loi 2016-048.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 150.000.000 DT divisé en30.000.000 actions de 5 DT chacune.

	Montant	En %
Actionnaires Tunisiens	104 995 560	70.00%
Actionnaires Etrangers	45 004 440	30.00%
	150 000 000	

La société « **WIFAK INTERNATIONAL BANK »** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

I. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK »** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la règlementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41).

1- Créances sur la clientèle

1-1 Règle de présentation des créances sur la clientèle :

Les financements de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des profits décomptés d'avance et non encore échus.
Les financements à moyen et long terme sont présents au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des profits courus et non échus.

Les financements à moyen terme utilisés progressivement par tranche, sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.
Les profits réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actifs correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances :

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui défile les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B- Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.
La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.
Pour les financements IJARA, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en IJARA comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction…) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de replacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du replacement.

A- **Les provisions collectives :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012 et modifiée par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade, allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012 telle que modifiée par l'annexe III à la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire 2023-02 du 24 février 2023. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur d'activité :
   Engagements sur les professionnels du secteur privé :
   - Agriculture
   - Industries mécaniques et électriques
   - Oléifacteurs
   - Industries agroalimentaires
   - Industries pharmaceutiques
   - Autres industries
   - BTP
   - Tourisme
   - Agences de voyages
   - Agences de location de voitures
   - Promotion immobilière

- Exportateurs d'huile d'olive
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

Contreparties publiques :

- Entreprises opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

Particuliers :

- Particuliers du secteur privé : crédits logements
- Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- Particuliers du secteur public : crédits logements
- Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices

iii. Majoration des taux de migrations historiques.

iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances.

B- <u>Les provisions additionnelles :</u>

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4 ;
N : année d'arrêté des comptes ;
M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2- Portefeuille titres

2.1 <u>Présentation du portefeuille titres</u>

Les titres sont présentés au bilan soit sous la rubrique portefeuille titres commercial soit sous la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

A- Portefeuille-titres commercial :

A1 : Titres de transaction

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable

A2 : Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

- **Titres de participation**

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachés.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

2.2 Evaluation du portefeuille titres

a. Date d'acquisition :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

b. Date d'arrêté :

- **Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- **Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La juste valeur est la valeur probable de négociation, elle est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus du portefeuille titre :

Les dividendes sur titres à revenu variable détenus par la société sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice de titres.

3- Prise en compte des produits

Les commissions et les profits et produits assimilés sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisés conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature, sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque, sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

4- Valeurs immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société, figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	**33%**
Construction	
Agences	*5%*
Centre d'affaire et siège	*2%*
Global Bancaire	**10%**
Agencement et aménagement des constructions	**10%**
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	**10%**
Matériel de transport	**20%**
Matériel informatique	**16,66%**
DAB &GAB	**20%**
Equipements de bureau	**10%**
Autres Immobilisations corporelles	**10%**

5- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

6- *Impôt sur les bénéfices*

« WIFAK BANK » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

7- *Taxe sur la valeur ajoutée*

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumis à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

8- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'années de travail dans la société.

9- Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellé en devises sont convertis en dinars sur la base de cours de change en compte et au comptant en vigueur au 31 décembre 2022. Les charges et les produits libellé en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

10- Faits saillants de la période

L'exercice 2022 s'est caractérisé par :

- L'émission et la clôture d'un cinquième emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour un montant de 20 KDT ;
- L'obtention du prix « Elu Service Client de l'année 2023de la catégorie banque islamique » ;
- L'expansion du réseau de la banque de 6 nouvelles agences ;
- L'acquisition de 95,9% du capital de la société des assurances « ATTAKAFULIA ».

11- Modification comptable :

Courant l'année 2022, la banque a procédé à un changement d'estimation comptable relatif à l'évaluation des garanties reçus de la clientèle. Le critère retenu c'est la valeur minimale entre le total engagement et la valeur de garantie reçue. Les chiffres comparatifs pour l'année 2021 ont été retraités par conséquence. Le détail se présente comme suit :

EN DT

DESCRIPTION	31/12/2021 MODIFIE	31/12/2021 APPROUVE	VARIATION
Garanties reçues	113 870 575	334 209 888	-220 339 313

12- Note sur le contrôle fiscal :

La WFAK INERNATIONAL BANK a été notifiée respectivement le 30 décembre 2020 et le 19 avril 2021 des résultats du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 1e janvier 2015 au 31 décembre 2019. Ces notifications ont évoqué ce qui suit :

• Un redressement global de 3 984 449 DT en principal et pénalités.

• Une baisse du report de TVA et celui de l'impôt sur les sociétés pour des montants respectifs de 1 979 189 DT (6 030 634 DT au lieu de 8 009 823 DT) et de 156 359 DT (575 511 DT au lieu de 731 870 DT), constatés au 31 décembre 2019.

• La fixation du montant des amortissements différés à 4 142 512 DT au 31 décembre 2019 ;

• La fixation du montant des reports déficitaires à 15 040 123 DT au 31 décembre 2019 ;

En date du 7 Avril 2022, un PV de conciliation global, et couvrant les deux notifications, a été signé entre les deux parties. Les résultats de cet accord sont les suivants :

- Le paiement par la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » de 1 854 625 DT répartis entre 1 516 242 DT au titre du principal et 338 383 DT au titre des pénalités fiscales administrative représentant 50% de leur montant (conformément à l'article 67 de la loi de finance pour la gestion 2022) ;

- La fixation du report d'IS à 955 176 DT au 31 décembre 2019 ;

- La fixation du report de la TVA, au 31 décembre 2019, à 7 119 815 DT ;

- La fixation du montant des amortissements différés à 7 957 254 DT au 31 décembre 2019 ;

- La fixation du montant des reports déficitaires à 15 830 714 DT au 31 décembre 2019 ;

I. NOTES EXPLICATIVES

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à 111 969 507 DT contre 107 604 774 DT au 31 Décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 4%.

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	12 444 985	5 456 487	6 988 498	128%
BCT, CCP et TGT	99 581 190	102 204 955	(2 623 765)	-3%
Provision sur incident de caisse	(56 668)	(56 668)	-	0%
Total	**111 969 507**	**107 604 774**	**4 364 733**	**4%**

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements Bancaires et financiers totalisent 164 672 843 DT au 31 déc 2022 contre 176 679 603 DT au 31 déc 2021 enregistrant ainsi une baisse de 7 %

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires	144 167 374	138 653 288	5 514 086	4%
Créances sur les établissements Financiers	20 505 469	38 026 315	(17 520 846)	-46%
Total	**164 672 843**	**176 679 603**	**(12 006 760)**	**-7%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

Description	Eligible au Refinancement BCT	Non Eligible au Refinancement BCT	Total
Créances sur les établissements Bancaires	-	144 167 374	144 167 374
Créances sur les établissements Financiers	-	20 505 469	20 505 469
Total	**-**	**164 672 843**	**164 672 843**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	Matérialisé par des tites du marché interbancaire	Non matérialisé par des tites du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements Bancaires	-	144 167 374	144 167 374
Créances sur les établissements Financiers	-	20 505 469	20 505 469
Total créances sur les établissements financiers	**-**	**164 672 843**	**164 672 843**

Note 1.2.1 Créances sur les établissements Bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 144 167 374 DT au 31 déc 2022 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	584 940	390 800	194 140	50%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	(144 900)	(147 295)	2 395	-2%
Placements MOUDHARABA interbancaire	143 554 100	138 346 050	5 208 050	4%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	173 234	63 733	109 501	172%
Total créances sur les établissements bancaires	**144 167 374**	**138 653 288**	**5 514 086**	**4%**

Note 1.2.2 Créances sur les établissements Financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 505 469 DT au 31 déc 2022 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	20 416 667	37 916 667	(17 500 000)	-46%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	88 802	109 648	(20 846)	-19%
Total créances sur les établissements financiers	**20 505 469**	**38 026 315**	**(17 520 846)**	**-46%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Etablissements bancaires	**143 727 334**	**0**	**0**	**0**	**440 040,00**	**144 167 374**
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	584 940	584 940
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	-144 900	(144 900)
Placements MOUDHARABA interbancaire	143 554 100		-			143 554 100
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	173 234		-			173 234
Etablissements financiers	**8 838 802**	**3 750 000**	**7 916 667**	**-**	**0**	**20 505 469**
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-		-	-
Prêts aux les établissements financiers	8 750 000	3 750 000	7 916 667		-	20 416 667
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	88 802		-		-	88 802
Total	**152 566 136**	**3 750 000**	**7 916 667**	**-**	**440 040**	**164 672 843**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Etablissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**144 167 374**	**144 167 374**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	584 940	584 940
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	(144 900)	(144 900)
Prêts aux établissements bancaires	-	-	-	143 554 100	143 554 100
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	-	173 234	173 234
Etablissements financiers	**-**	**-**	**-**	**20 505 469**	**20 505 469**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	-	-	-	20 416 667	20 416 667
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	-	88 802	88 802
Total	**-**	**-**	**-**	**164 672 843**	**164 672 843**

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de 603 571 413 DT au 31 déc 2021 à 803 392 578 DT au 31 déc 2022 enregistrant ainsi une augmentation de 33 %

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Kardh Hassan	**4 422 787**	**4 296 400**	**126 387**	**3%**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	**798 969 791**	**599 275 013**	**199 694 778**	**33%**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**784 409 254**	**599 073 780**	**185 335 474**	**31%**
Financement Mourabaha	511 605 321	336 171 376	175 433 945	**52%**
Financement Ijara	324 423 164	302 390 518	22 032 646	**7%**
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(45 178 861)	(35 078 931)	(10 099 930)	**29%**
Profits réservés sur créances	(6 440 370)	(4 409 183)	(2 031 187)	**46%**
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	**14 560 537**	**201 233**	**14 359 304**	**7136%**
Produits à recevoir sur financements rééchelonnés	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**803 392 578**	**603 571 413**	**199 821 165**	**33%**

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle, se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Kardh Hassan	-	-	4 422 787	4 422 787
Autres concours à la clientèle	-	-	798 969 791	798 969 791
Total	**-**	**-**	**803 392 578**	**803 392 578**

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Kardh Hassan	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 422 787**	**4 422 787**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**48 577 409**	**77 918 990**	**107 138 483**	**32 949 147**	**532 385 762**	**798 969 791**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**42 467 360**	**69 468 502**	**107 138 483**	**32 949 147**	**532 385 762**	**784 409 254**
Financement Mourabaha (encours et impayés)	42 280 626	64 429 478	28 360 146	32 712 739	343 822 332	511 605 321
Financement Ijara (encours et impayés)	186 734	5 039 024	78 778 337	236 408	240 182 661	324 423 164
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	-	-	-	-	(45 178 861)	(45 178 861)
Profits réservés sur créances	-	-	-	-	(6 440 370)	(6 440 370)
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	6 110 049	8 450 488	-	-	-	14 560 537
Total	**48 577 409**	**77 918 990**	**107 138 483**	**32 949 147**	**536 808 549**	**803 392 578**

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

Description	Eligible au Refinancement BCT	Non Eligible au Refinancement BCT	31 déc 2022
Kardh Hassan	**0**	**4 422 787**	**4 422 787**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	**251 959 265**	**547 010 526**	**798 969 791**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**251 959 265**	**532 449 989**	**784 409 254**
Financement Mourabaha (encours et impayés)	167 718 762	343 886 559	511 605 321
Financement Ijara (encours et impayés)	84 240 503	240 182 661	324 423 164

Provisions sur créances douteuses et litigieuses	0	(45 178 861)	(45 178 861)
Profits réservés sur créances	0	(6 440 370)	(6 440 370)
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	**0**	**14 560 537**	**14 560 537**
Total	**251 959 265**	**551 433 313**	**803 392 578**

Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	**784 409 254**	**599 073 780**	**185 335 474**	**31%**
Portefeuille Ijara*	**324 423 164**	**302 390 518**	**22 032 646**	**7%**
Encours financiers	286 608 242	271 219 475	15 388 767	6%
Impayés et autres facturations	39 374 470	32 942 267	6 432 203	20%
Produits rattachés aux Financements Ijara	(1 559 548)	(1 771 224)	211 676	-12%
-	-	-	-	-
Portefeuille Mourabaha*	**511 605 321**	**336 171 376**	**175 433 945**	**52%**
Mourabaha Court terme	**264 897 068**	**130 089 299**	**134 807 769**	**104%**
Encours financiers	243 254 983	114 511 270	128 743 713	112%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha	1 899 225	892 934	1 006 291	113%
Impayés sur Financement Mourabaha	19 742 860	14 685 095	5 057 765	34%
Mourabaha Moyen terme	**198 843 127**	**166 914 697**	**31 928 430**	**19%**
Encours financiers	190 941 202	164 244 863	26 696 339	16%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	2 085 513	1 463 241	622 272	43%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	5 816 412	1 206 593	4 609 819	382%
Mourabaha Long terme	**47 865 126**	**39 167 380**	**8 697 746**	**22%**
Encours financiers	46 140 647	38 240 633	7 900 014	21%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	879 513	588 722	290 791	49%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	844 966	338 025	506 941	150%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**
Profits réservés sur créances	**(6 440 370)**	**(4 409 183)**	**(2 031 187)**	**46%**
Autres concours à la clientèle en devises	**14 560 537**	**201 233**	**14 359 304**	**7136%**
Encours financiers	14 549 644	192 048	14 357 596	7476%
Produits à recevoir	10 893	9 185	1 708	19%
Produits à recevoir sur financements rééchelonnés*	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**798 969 791**	**599 275 013**	**199 694 778**	**33%**

Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 déc 2022, présentent un solde de 286 608 242 DT contre 271 219 475 DT au 31 déc 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 6% qui se détaillent comme suit :

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
Solde 31-12-2021	**1 418 709 197**	**1 147 489 722**	**271 219 475**
Capital Amorti des anciens contrats		**89 668 954**	**-89 668 954**
Ajouts de la période	**149 923 625**	**29 689 863**	**120 233 762**
Investissement	**142 380 404**	**29 042 785**	**113 337 619**
Relocation	**7 543 221**	**647 078**	**6 896 143**
Retraits de la période	**59 924 782**	**44 748 741**	**15 176 041**
Cession de la valeur Résiduelle	**22 606 994**	**22 606 631**	**363**
Cession anticipée	**20 579 878**	**14 900 945**	**5 678 933**

Transferts (Cession)	**4 970 577**	**3 046 203**	**1 924 374**
Relocation	**8 861 686**	**1 900 788**	**6 960 898**
Carence	**2 905 647**	**2 294 174**	**611 473**
Solde 31-12-2022	**1 508 708 040**	**1 222 099 798**	**286 608 242**

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Paiements minimaux sur contrats actifs (1)	**345 319 098**	**319 315 853**	**26 003 245**	**8%**
A recevoir dans moins d'un an	127 848 036	122 073 250	5 774 786	5%
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	208 656 438	192 379 935	16 276 503	8%
A recevoir dans plus de 5 ans	8 814 624	4 862 668	3 951 956	81%
Produits financiers non acquis (2)	**65 144 240**	**57 521 932**	**7 622 308**	**13%**
A recevoir dans moins d'un an	29 078 135	27 269 168	1 808 967	7%
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	35 186 814	29 590 184	5 596 630	19%
A recevoir dans plus de 5 ans	879 291	662 580	216 711	33%
Encours contrats actifs (3)= (1) - (2)	**280 174 858**	**261 793 921**	**18 380 937**	**7%**
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	**6 433 384**	**9 425 554**	**-2 992 170**	**-32%**
Total	**286 608 242**	**271 219 475**	**15 388 767**	**6%**

Le stock des provisions et profits réservés au 31 Décembre 2022, se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**
Provision individuelles	(29 754 145)	(26 117 999)	(3 636 146)	14%
Provisions collectives	(12 762 448)	(7 839 112)	(4 923 336)	63%
Provisions additionnelles	(2 662 268)	(1 121 820)	(1 540 448)	137%
Total provisions sur créances	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**
Profits réservés	(6 440 370)	(4 409 183)	(2 031 187)	46%
Total profits réservés	**(6 440 370)**	**(4 409 183)**	**(2 031 187)**	**46%**
Total général des provisions et profits réservés	**(51 619 231)**	**(39 488 114)**	**(12 131 117)**	**31%**

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions au 31/12/N-1	**(35 078 931)**	**(33 285 058)**	**(1 793 873)**	**5%**
Dotation de l'exercice	(22 103 342)	(10 259 870)	(11 843 472)	115%
Reprise de l'exercice	12 003 412	8 465 997	3 537 415	42%
Total provisions	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**

Le détail des profits réservés se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Total classe 2,3, 4 et 5	**85 567 205**	**69 397 872**	**16 169 334**	**23%**
Profits réservés au 31/12/N-1	(4 409 183)	**(3 651 202)**	(757 981)	21%
Dotation aux profits réservés	(2 683 458)	(2 010 890)	(672 569)	33%
Reprise profits réservés de l'exercice	652 271	1 252 909	(600 637)	-48%
Profits réservés sur financements radiés	-	-	-	-
Total des profits réservés au 31/12/N	**(6 440 370)**	**(4 409 183)**	**(2 031 187)**	**46%**

ANALYSE PAR CLASSE

	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	B5 Contentieux	TOTAL au 31-12-22	TOTAL au 31-12-21
Encours en principal	583 693 218	169 824 384	7 177 516	4 638 665	6 501 502	10 312 415	782 147 700	591 653 446
Impayés	13 322	14 951 878	2 945 434	4 281 487	10 983 549	29 183 881	62 359 551	44 537 355
Autres débits	497 518	1 526 730	158 671	171 433	1 209 689	4 165 702	7 729 743	5 950 871
Règlements non affectés	(2 456 840)	(255 950)	1 904	1 317	(624 661)	(186 175)	(3 520 405)	(2 801 306)
Produits à recevoir MOURABAHA	1 933 453	348 068	11 541	7 526	9 459	11 440	2 321 487	1 645 835
Produits perçus d'avance IJARA	(772 465)	(499 168)	(32 001)	(20 081)	(9 786)	(28 597)	(1 362 098)	(1 771 224)
Débits de compte	945 874	357 335	155 616	307 608	2 239 581	400 535	4 406 549	4 298 156
ENGAGEMENTS BILANTIELS	**583 854 080**	**186 253 277**	**10 418 681**	**9 387 955**	**20 309 333**	**43 859 201**	**854 082 527**	**643 513 133**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	155 557 976	17 293 265	185 400	30 053	9 995	1 366 586	**174 443 275**	**133 024 274**
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	**739 412 056**	**203 546 542**	**10 604 081**	**9 418 008**	**20 319 328**	**45 225 787**	**1 028 525 802**	**776 537 407**
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs & Ets Fin	**15 416 667**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 416 667**	**37 916 667**
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	**754 828 723**	**203 546 542**	**10 604 081**	**9 418 008**	**20 319 328**	**45 225 787**	**1 043 942 469**	**814 454 074**
Dont Créances Classées			***10 604 080***	***9 418 009***	***20 319 328***	***45 225 788***	***85 567 205***	***69 397 872***
Agios réservés	-	-	(373 382)	(535 286)	(1 570 947)	(3 960 755)	(6 440 370)	(4 409 183)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(224 428)	(806 311)	(8 734 064)	(19 989 342)	(29 754 145)	(26 118 381)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	0	0	0	0	0	0
Provision additionnelle 2013-21	-	-	0	0	(280 417)	(2 381 851)	(2 662 268)	(1 121 819)
Provisions collectives	(12 762 448)		-	-	0	0	(12 762 448)	(7 839 112)
TOTAL DE LA COUVERTURE	**(12 762 448)**		**(597 810)**	**(1 341 597)**	**(10 585 428)**	**(26 331 948)**	**(51 619 231)**	**(39 488 495)**
ENGAGEMENTS NETS	**726 649 608**	**203 546 542**	**10 006 271**	**8 076 411**	**9 733 900**	**18 893 839**	**976 906 571**	**737 048 912**
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagments confondus			**1,02%**	**0,90%**	**1,95%**	**4,33%**		
				8,20%				**8,52%**
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			**5,64%**	**14,25%**	**52,10%**	**58,22%**		
				45,41%				**45,61%**

Note 1.4 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille titre commercial se compose principalement des actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève à 43 010 DT au 31 déc 2022 Le détail des titres de transactions détenus par la Banque à cette date se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Titres de transaction	**43 010**	**44 204**	**(1 194)**	**-3%**
Titres cotés	**43 010**	**44 204**	**(1 194)**	**-3%**
Titres Ami	16 077	16 975	(898)	-5%
Titres Unimed	13 101	13 634	(533)	-4%
Titres SAH	13 832	13 595	237	2%
Titres non cotés	**-**	**-**	**-**	**-**
Titres de placement	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**43 010**	**44 204**	**(1 194)**	**-3%**

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises liées	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**43 010**	**43 010**
Titres cotés	-	-	-	-	43 010	43 010
Titres Ami	-	-	-	-	16 077	16 077
Titres Unimed	-	-	-	-	13 101	13 101
Titres SAH	-	-	-	-	13 832	13 832
Titres non cotés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Titres de placement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**43 010**	**43 010**

Note 1.5 : Portefeuille-titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 déc 2022 un solde de 45 299 377 DT contre 17 250 929 DT au 31 déc 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 163 %

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Titres d'investissement **(1)**	10 103 958	14 755 226	(4 651 268)	-32%
Titres de participation **(2)**	69 453	69 453	-	0%
Parts dans les entreprises liées **(3)**	33 505 966	900 000	32 605 966	3623%
Titres participatifs	1 620 000	1 526 250	93 750	6%
Total	**45 299 377**	**17 250 929**	**28 048 448**	**163%**

La ventilation des titres selon qu'ils sont cotés ou non se présente comme suit :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres d'investissement (1)	1 063 343	9 040 615	10 103 958
Titres de participation (2)		69 453	69 453
Parts dans les entreprises liées (3)		33 505 966	33 505 966
Titres participatifs		1 620 000	1 620 000
Total	**1 063 343**	**44 236 034**	**45 299 377**

1.5.1 Titres d'investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 Décembre 2022 et 31 Décembre 2021 se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Fonds Gérés	**10 103 958**	**14 755 226**	**(4 651 268)**	**-32%**
Fonds Gérés Sodis Sicar	**490 000**	**490 000**	**-**	**0%**
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	-	0%
Provisions sur fonds gérés Sodis Sicar	**(437 423)**	**(450 000)**	**12 577**	**-3%**
Fonds Gérés Wifak Sicar	**11 012 659**	**15 300 000**	**(4 287 341)**	**-28%**
Fonds Gérés Wifak Sicar 2009	-	500 000	(500 000)	-100%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2012	701 003	1 000 000	(298 997)	-30%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2013	250 253	2 000 000	(1 749 747)	-87%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2014	839 725	1 400 000	(560 275)	-40%

Fonds Gérés Wifak Sicar 2015	960 001	1 400 000	(439 999)	-31%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2016	3 761 677	4 500 000	(738 323)	-16%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2017	4 500 000	4 500 000	-	0%
Provisions sur fonds gérés Wifak Sicar	**(1 261 049)**	**(930 534)**	**(330 515)**	**36%**
Revenus des fonds gérés	**299 771**	**345 760**	**(45 989)**	**-13%**
Revenus sur les Fonds Gérés	299 771	345 760	(45 989)	-13%
Titres d'investissement hors Fonds gérés	**-**	**-**	**-**	**-**
Montants bruts	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Total	**10 103 958**	**14 755 226**	**-4 651 268**	**-32%**

Note sur le détail des fonds gérés :

Le détail des fonds gérés au 31 Déc 2022 se présente comme suit :

Description	31 déc 2021	Méthode d'évaluation
SOTEMAIL	465 678	Selon le cours moyen boursier du dernier mois de clôture
SOMOCER	480 000	Selon le cours moyen boursier du dernier mois de clôture
OFFICE PLAST	711 404	Selon le cours moyen boursier du dernier mois de clôture
CERAMIQUES DU SUD	470 000	Selon la valeur d'usage
SEFRIM	250 000	Selon la valeur d'usage
SNACKS	-	Selon la valeur d'usage
EL BANNA	3 500 000	Selon la valeur d'usage
ROYAL OLIVE OIL	400 000	Selon la valeur d'usage
CCT	2 000 000	Selon la valeur d'usage
TAIMET	2 000 000	Selon la valeur d'usage
Comptes WIB	735 577	Selon la valeur d'usage
SERPSUD	60 000	Selon la valeur d'usage
MEDFOOD	150 000	Selon la valeur d'usage
ERRYADA IMMOBILIERE	40 000	Selon la valeur d'usage
CERAMIQUES DU SUD	240 000	Selon la valeur d'usage
Total	**11 502 659**	**-**

Les titres non cotés sont évalués selon la valeur d'usage.

Les titres cotés sont évalués selon le cours moyen du dernier mois d'arrêté.

1.5.2 Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Titres de participation	169 453	169 453	0	0%
Provisions sur titres de participation	(100 000)	(100 000)	-	0%
Total	**69 453**	**69 453**	**0**	**0%**

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Titre	% de détention	31.12.2022	Provision 31.12.2022	Provision

				31.12.2021
SIBTEL	0,62%	69 353	-	-
Med Food SA	3,33%	100 000	-100 000	-100 000
Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers	0,00%	100	-	-
Total		**169 453**	**-100 000**	**-100 000**

1.5.3 Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Parts dans les entreprises liées (*)	33 505 966	900 000	32 605 966	3623%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	-	-	-
Total	**33 505 966**	**900 000**	**32 605 966**	**3623%**

(*) Ce compte se détaille comme suit :

Titre	Siège social	% de détention	Capitaux propres au 31 Déc 2022	Résultat au 31 Déc 2022
Wifak Sicar	Immeuble Ines, Bloc B, 3ème étage, Centre Urbain Nord - Tunis	97,83%	1 879 569	195 834
ATTAKAFULIA	15, rue de Jérusalem 1002 Tunis Belvédère	95,90%	27 957 111	878 715
Total				

1.5.4 Titres Participatifs

Cette rubrique correspond à l'encours relatif à la souscription à l'emprunt obligataire « Chahadet Zitouna 2017 » pour un principal de 1 500 000 DT remboursable in fine pour une durée totale de 7 ans, en plus des créances rattachées sur titres participatifs qui totalisent un montant de 120 000 DT.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 déc 2022 un solde de 52 918 884 DT contre un solde de 53 567 389 DT au 31 déc 2021 enregistrant ainsi une baisse de 1%

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**4 131 141**	**4 684 230**	**-553 089**	**-12%**
Immobilisations incorporelles	8 980 801	8 506 104	474 697	6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 849 660)	(3 821 874)	(1 027 786)	27%
Immobilisations corporelles	**48 648 941**	**48 743 364**	**-94 423**	**0%**
Immobilisations corporelles	68 457 303	64 818 487	3 638 816	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 808 362)	(16 075 123)	(3 733 239)	23%
Immobilisations encours	**138 802**	**139 795**	**-993**	**-1%**
Immobilisations encours	138 802	139 795	-993	-1%
Total	**52 918 884**	**53 567 389**	**(648 505)**	**-1%**

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Au 31 Décembre 2022
(Exprimé en dinars)

Description	Valeur Brute N-1	Acquisitions	Cessions et transferts	Valeur brute	Amortissements cumulés N-1	Dotations / reprises sur cessions	Amortissements cumulés	VCN
1) Immobilisations Incorporelles	**8 506 104**	**474 697**	**-**	**8 980 801**	**(3 821 874)**	**(1 027 786)**	**(4 849 660)**	**4 131 141**
* Licence	2 010 460	474 697		2 485 157	(1 086 797)	(417 240)	(1 504 037)	981 120
* Logiciels	6 488 443	-		6 488 443	(2 729 320)	(609 106)	(3 338 426)	3 150 017
* Site web	7 201	-		7 201	(5 757)	(1 440)	(7 197)	4
* Droit au bail						0		-
2) Immobilisations Corporelles	**64 818 487**	**3 638 816**	**-**	**68 457 303**	**(16 075 122)**	**(3 733 240)**	**(19 808 362)**	**48 648 941**
Immobilisations d'exploitation	**53 641 805**	**2 694 156**	**-**	**56 335 961**	**(8 781 682)**	**(2 272 355)**	**(11 054 037)**	**45 281 924**
* Terrains d'exploitation	9 966 293	174 694		10 140 987		-		10 140 987
* Bâtiments	29 919 047	997 750		30 916 797	(3 584 684)	(795 443)	(4 380 127)	26 536 670
* Aménagements de bâtiments	13 756 465	1 521 712		15 278 177	(5 196 998)	(1 476 912)	(6 673 910)	8 604 267
Mobiliers et Matériel de Bureau	**1 731 613**	**60 361**		**1 791 974**	**(795 138)**	**(163 767)**	**(958 905)**	**833 069**
Matériels de Transport	**1 169 403**	**463 085**		**1 632 488**	**(787 481)**	**(121 653)**	**(909 134)**	**723 354**
Matériels Informatique	**7 263 543**	**173 771**		**7 437 314**	**(4 941 148)**	**(1 034 712)**	**(5 975 860)**	**1 461 454**
Machines DAB et GAB	**900 068**	**213 965**		**1 114 033**	**(768 691)**	**(140 753)**	**(909 444)**	**204 589**
Coffres Forts	**111 073**	**33 478**		**144 551**		**0**	**0**	**144 551**
Autres Immobilisations	**982**	**0**		**982**	**-982**	**0**	**(982)**	**-**
3) Immobilisation en cours	**139 794**	**(992)**	**-**	**138 802**	**-**	**-**	**-**	**138 802**
Immobilisations corporelles en cours	53 956	(36 231)		17 725	0	-	0	17 725
Immobilisations incorporelles en cours	85 838	35 239		121 077	0	-	0	121 077
TOTAUX	**73 464 385**	**4 112 521**	**-**	**77 576 906**	**(19 896 996)**	**(4 761 026)**	**(24 658 022)**	**52 918 884**

Les immobilisations corporelles en cours accusent au 31/12/2022 un solde de 17 725 Dinars qui se détaille comme suit :

Description	Valeur Brute 31/12/2021	Acquisition / Reclassement 2022	Valeur Brute 31/12/2022
CONSTRUCTIONS EN COURS	30 032	(30 032)	-
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS EN COURS	23 924	(6 199)	17 725
Total	**53 956**	**(36 231)**	**17 725**

Les immobilisations incorporelles en cours accusent au 31/12/2022 un solde de 121 077 Dinars qui se détaille comme suit :

Description	Valeur Brute 31/12/2021	Acquisition / Reclassement 2022	Valeur Brute 31/12/2022
LOGICIEL EN COURS	85 838	35 239	121 077
Total	**85 838**	**35 239**	**121 077**

Le site Web est évalué selon le coût d'acquisition, d'une valeur de 7 201 DT.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 déc 2022 un montant de 71 742 671 DT contre un montant de 36 500 477 DT au 31 déc 2021 se détaillant comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	**8 297 627**	**3 568 167**	**4 729 460**	**133%**
Comptes d'attente	**8 239 580**	**3 450 213**	**4 789 367**	**139%**
Comptes d'attente de la salle de marché	158 300	133 364	24 936	19%
Comptes d'attente de la compensation	8 081 280	3 316 849	4 764 431	144%
Comptes de régularisation	58 047	117 954	(59 907)	-51%
Autres	**65 197 114**	**34 443 167**	**30 753 947**	**89%**
Stock de matière, fourniture et timbres	**231 780**	**180 791**	**50 989**	**28%**
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	-	-	-	-
Cartes et imprimes en stock	231 780	180 791	50 989	28%
Matériels en stock (Murabaha et Ijara)	**36 912 057**	**15 942 801**	**20 969 256**	**132%**
Etat, impôts et taxes	**5 654 627**	**1 914 111**	**3 740 516**	**195%**
Dépôts et cautionnements	**844 004**	**844 004**	**-**	**0%**
Opérations avec le personnel	**13 477 231**	**9 345 012**	**4 132 219**	**44%**
Autres créances sur l'Etat	**2 624 560**	**3 256 050**	**(631 490)**	**-19%**
Débiteurs divers	**4 255 457**	**744 248**	**3 511 209**	**472%**
Charges à répartir	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	**1 197 398**	**2 216 150**	**(1 018 752)**	**-46%**
Total brut	**73 494 741**	**38 011 334**	**35 483 407**	**93%**
Provisions pour dépréciaton des autres actifs	(1 752 070)	(1 510 857)	(241 213)	16%
Total net	**71 742 671**	**36 500 477**	**35 242 194**	**97%**

Les provisions sur les autres actifs se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions sur Dépôts et Cautionnements	(821 229)	(821 229)	-	0%
Provisions sur Fonds Sociaux Accordé aux Personnels	(20 231)	(20 231)	-	0%
Provisions sur créance D'exploitation Non Bancaires	(496 407)	(348 194)	(148 213)	43%
Autres provisions	(414 203)	(321 203)	(93 000)	29%
Total	**(1 752 070)**	**(1 510 857)**	**(241 213)**	**16%**

Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie &CCP présente un solde de 130 477 750 DT au 31 déc 2022 contre un solde de 90 270 725 DT au 31 déc 2021 se détaillant comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Compte Ordinaire chez BCT	-	-	-	-
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	130 000 000	90 000 000	40 000 000	44%
Dette rattaché sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	477 750	270 725	207 025	76%
Total	**130 477 750**	**90 270 725**	**40 207 025**	**45%**

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 déc 2022 un montant de 15 185 399 DT contre un montant de 618 339 DT au 31 déc 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 2356%

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	15 185 399	618 339	14 567 060	2356%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-	-
Total	**15 185 399**	**618 339**	**14 567 060**	**2356%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.

Description	Matérialisé par des tites du marché interbancaire	Non matérialisé par des tites du marché interbancaire	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	15 185 399	15 185 399
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-
Total	**-**	**15 185 399**	**15 185 399**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires, se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	581 643	618 339	(36 696)	-6%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	14 603 756	-	14 603 756	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**15 185 399**	**618 339**	**14 567 060**	**2356%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	**15 185 399**	**-**	**-**	**-**	**15 185 399**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	581 643	-	-	-	581 643
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	14 500 000	-	-	-	14 500 000
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	103 756	-	-	-	103 756
Etablissements financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Total	**15 185 399**	**-**	**-**	**-**	**15 185 399**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	-	15 185 399	15 185 399
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**15 185 399**	**15 185 399**

Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 déc 2022 un solde de 747 992 618 DT contre un montant de 629 479 446 DT au 31 déc 2021 et se décomposent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dépôts à vue	**276 161 196**	**250 817 468**	**25 343 728**	**10%**
Dépôts à vue	274 266 868	249 051 416	25 215 452	10%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	1 894 328	1 766 052	128 276	7%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	**471 831 422**	**378 661 978**	**93 169 444**	**25%**
Tawfir	**227 784 097**	**183 480 371**	**44 303 726**	**24%**
Tawfir	227 553 047	183 306 455	44 246 592	24%
Dettes rattachées sur tawfir	231 050	173 916	57 134	33%
Istithmar	**158 756 257**	**130 463 649**	**28 292 608**	**22%**
Istithmar en dinars	143 895 705	112 929 200	30 966 505	27%
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	5 421 407	3 372 643	2 048 764	61%
Istithmar en devises	9 371 963	14 124 873	(4 752 910)	-34%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	67 182	36 933	30 249	82%
Autres sommes dues à la clientèle	**85 291 068**	**64 717 958**	**20 573 110**	**32%**
Total	**747 992 618**	**629 479 446**	**118 513 172**	**19%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Dépôts à vue	274 266 868	-	-	-	-	274 266 868
Tawfir	227 553 047	-	-	-	-	227 553 047
Istithmar	42 077 780	83 221 673	27 656 215	312 000		153 267 668
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	85 291 068	85 291 068
Dettes rattachées	7 613 967	-	-	-	-	7 613 967
Total	**551 511 662**	**83 221 673**	**27 656 215**	**312 000**	**85 291 068**	**747 992 618**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la nature de la relation, se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue	25 615 746	-	-	248 651 122	274 266 868
Tawfir	-	-	-	227 553 047	227 553 047
Istithmar	5 000 000	-	-	148 267 668	153 267 668
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	85 291 068	85 291 068
Dettes rattachées	283 714	-		7 330 253	7 613 967
	30 899 460	**-**	**-**	**717 093 158**	**747 992 618**

Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales

Au 31 déc 2022, le solde de cette rubrique s'élève à 62 930 857 DT contre un montant de 56 879 309 DT au 31 déc 2021 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Emprunts Matérialisés (1)	6 010 384	10 017 306	(4 006 922)	-40%
Emprunts obligataires (2)	56 920 473	46 862 003	10 058 470	21%
Total	**62 930 857**	**56 879 309**	**6 051 548**	**11%**

❶ Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Emprunts Matérialisés	5 930 769	9 884 616	(3 953 847)	-40%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	79 615	132 690	(53 075)	-40%
Total	**6 010 384**	**10 017 306**	**(4 006 922)**	**-40%**

❷Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Emprunts obligataires	55 420 421	45 925 197	9 495 224	21%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	1 500 052	936 806	563 246	60%
Total	**56 920 473**	**46 862 003**	**10 058 470**	**21%**

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation, se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	-	-	-	6 010 384	6 010 384
Ressources Spéciales	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	56 920 473	56 920 473
Total	**-**	**-**	**-**	**62 930 857**	**62 930 857**

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts Matérialisés	1 068 076	2 965 385	1 976 923		6 010 384
Ressources Spéciales	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 159 941	11 244 885	37 601 362	5 914 285	56 920 473
Total	**3 228 017**	**14 210 270**	**39 578 285**	**5 914 285**	**62 930 857**

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 déc 2022 et au 31 déc 2021 :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 953 086	6 295 037	658 049	10%
Provisions pour passifs et charges	**6 953 086**	**6 295 037**	**658 049**	**10%**
Comptes d'attente et de régularisation	**126 300 489**	**56 748 567**	**69 551 922**	**123%**
Comptes d'attente	13 543 762	7 908 338	5 635 424	71%
Comptes de régularisation	29 641 361	3 523 685	26 117 676	741%
Créditeurs divers	**75 368 272**	**39 871 001**	**35 497 271**	**89%**
Fournisseurs	72 194 986	37 461 985	34 733 001	93%
Dépôts du personnel	1 329 698	754 386	575 312	76%
Prestataire de services	1 843 588	1 654 630	188 958	11%

Etat, impôts et taxes	**5 695 458**	**3 181 090**	**2 514 368**	**79%**
Autres	**2 051 636**	**2 264 453**	**(212 817)**	**-9%**
Total Autres passifs	**133 253 575**	**63 043 604**	**70 209 971**	**111%**

* Le détail des provisions pour passifs et charges se détaille comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021
Provision pour congés payés	2 218 184	1 947 104
Provision pour départ à la retraite	3 364 742	2 353 933
Provision pour risque fiscal	-	1 854 000
Provision pour litige	362 160	140 000
Provision pour risques divers	1 008 000	-
Total	**6 953 086**	**6 295 037**

Notes 3- Capitaux propres

Le capital social est fixé à la somme de 150 000 000 DT divisé en 30 000 000 actions nominatives de 5 DT chacune souscrites et libérées intégralement en numéraires. Les actions formant le capital social sont toutes de même nature.

WIFAK INTERNATIONAL BANK dispose de 98 924 actions propres de 5 DT chacune pour un coût total de 694 663 DT.

Au 31 déc 2022, les capitaux propres de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » ont atteint 160 198 671 DT contre 154 927 366 DT au 31 déc 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 3%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimiles à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres N-1	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(694 663)	675 583	15 437 000	(32 835 311)	(3 540 027)	5 342 365	**154 927 366**
Affectation résultat 2021									1 802 338	3 540 027	-5 342 365	0
Variation de la période							1 528					1 528
Résultat de la période.											5 269 776	5 269 776
Capitaux Propres au 31 déc 2022	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(694 663)	677 111	15 437 000	(31 032 972)	-	5 269 776	**160 198 671**

La ventilation du fonds social selon qu'il soit remboursable ou non remboursable est la suivante :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Fonds social remboursable	677 111	675 583
Fonds social non remboursable	0	0
Total	**677 111**	**675 583**

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 27 888 541 DT contre 16 277 252 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Description		31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Cautions	(1)	27 888 541	16 277 252	11 611 289	71%
Avals	(2)	-	-	-	-
Total		**27 888 541**	**16 277 252**	**11 611 289**	**71%**

(1) L'encours des cautions se détaille, au 31 décembre 2022, comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Cautions en faveur des banques	-	-	-	0%
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	27 888 541	16 277 252	11 611 289	71%
Total	**27 888 541**	**16 277 252**	**11 611 289**	**71%**

La ventilation des cautions par nature de relation, se présente comme suit :

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	1 153 018			26 735 523	27 888 541
Total	**1 153 018**	**0**	**0**	**26 735 523**	**27 888 541**

(2) L'encours des avals se détaille, au 31 déc 2022, comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

La ventilation des avals par nature de la relation :

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Avals en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de 15 897 965 DT au 31 déc 2022 se détaillant comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	15 897 965	15 732 472	165 493	1%
Total	**15 897 965**	**15 732 472**	**165 493**	**1%**

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se détaille comme suit :

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Crédits documentaires Import	7 411 090	-	-	8 486 875	15 897 965
Total	**7 411 090**	**0**	**0**	**8 486 875**	**15 897 965**

Note 4.3: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent, au 31 déc 2022 à 130 656 770 DT contre 101 014 550 DT au 31 déc 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 29% et se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	**130 656 770**	**101 014 550**	**29 642 220**	**29%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	**130 656 770**	**101 014 550**	**29 642 220**	**29%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	130 656 770	101 014 550	29 642 220	**29%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	121 525 194	88 741 187	32 784 007	37%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	9 131 576	12 273 363	(3 141 787)	-26%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Total	**130 656 770**	**101 014 550**	**29 642 220**	**29%**

La ventilation des engagements données selon la nature de la relation se détaille comme suit :

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Engagements de financement donnés	**3 606 848**	**0**	**0**	**127 049 922**	**130 656 770**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	3 606 848	-	-	**127 049 922**	**130 656 770**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	3 606 848	-	-	127 049 922	130 656 770
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	3 436 298	-	-	118 088 896	121 525 194
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	170 550	-	-	8 961 026	9 131 576
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-
Total	**3 606 848**	**0**	**0**	**127 049 922**	**130 656 770**

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 déc 2022 à 129 918 953 DT contre 113 870 575 DT au 31 déc 2021.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 déc 2022, comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	414 404	528 545	(114 141)	-22%
Garanties reçues de la clientèle	129 504 549	113 342 030	16 162 519	14%
Total	**129 918 953**	**113 870 575**	**16 048 378**	**14%**

Selon la nature :

Description	HYP. Ijara	HYP. Mourabaha	SOTUGAR	Total
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	-	-	414 404	414 404
Garanties reçues de la clientèle	8 558 863	120 945 686	-	129 504 549
Total	**8 558 863**	**120 945 686**	**414 404**	**129 918 953**

Selon qu'il soit douteux ou non :

Description	Garanties sur actifs douteux	Garanties sur actifs non douteux	Total
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	387 881	26 523	414 404
Garanties reçues de la clientèle	39 757 440	89 747 109	129 504 549
Total	**40 145 321**	**89 773 632**	**129 918 953**

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à 81 363 612 DT au 31 déc 2022. Leur détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**11 006 254**	**10 821 296**	**184 958**	**2%**
Opérations avec la clientèle	**70 357 358**	**55 302 108**	**15 055 250**	**27%**
Portefeuille Murabaha	37 622 346	25 157 236	12 465 110	50%
Portefeuille Ijara	34 510 281	31 682 393	2 827 888	9%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	255 918	220 019	35 899	16%
Profits réservés	(2 031 187)	(1 757 540)	(273 647)	16%
Autres Marges et revenus assimilés	-	-	-	-
Total	**81 363 612**	**66 123 404**	**15 240 208**	**23%**

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 déc 2022 un solde de 19 215 913 DT enregistrant ainsi une augmentation de 3 721 786 DT par rapport au 31 déc 2021 et se présentent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	5 518 024	5 174 029	343 995	7%
Commissions sur engagements par signature en TND	750 575	415 431	335 144	81%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 094 104	750 461	343 643	46%
Monétiques	1 446 098	1 188 796	257 302	22%

Commissions de Gestion, études et Engagement	8 605 887	6 270 288	2 335 599	37%
Commissions de Banque Directe	341 458	281 279	60 179	21%
Bancassurance	757 922	1 041 957	(284 035)	-27%
Autres commissions	701 845	371 886	329 959	89%
Total	**19 215 913**	**15 494 127**	**3 721 786**	**24%**

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Au 31 déc 2022, les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Plus-value de cession sur titres de transaction	-	-	-	-
Moins-value de cession sur titres de transaction	-	-	-	-
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	3 131	-	3 131	-
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	(4 325)	(5 668)	1 343	-24%
Dividendes Reçus sur titres de transaction	996	2 214	(1 218)	-55%
Gain/Perte net sur opérations de change	3 152 414	1 921 237	1 231 177	64%
Total	**3 152 216**	**1 917 783**	**1 234 433**	**64%**

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé, au 31 déc 2022 un montant de 419 770 contre 466 398 DT au 31 déc 2021.Le détail se présentent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	**299 770**	**346 398**	**(46 628)**	**-13%**
Fonds Gérés	299 770	345 760	(45 990)	-13%
Créances sur l'état	-	638	(638)	-100%
Dividendes et revenues assimilés sur titres de participations	**120 000**	**120 000**	**-**	**-**
Dividendes et revenues assimilés sur parts dans les entreprises liées	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**419 770**	**466 398**	**(46 628)**	**-10%**

Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé, au 31 déc 2022 un montant de 41 657 544 DT. Le détail se présentent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**(9 042 438)**	**(6 122 972)**	**(2 919 466)**	**48%**
Opérations avec la clientèle	**(25 690 262)**	**(21 701 659)**	**(3 988 603)**	**18%**
Marges sur dépôts à vue	(5 709 375)	(5 920 637)	211 262	-4%
Marges sur comptes Tawfir	(9 948 288)	(8 109 604)	(1 838 684)	23%
Marges sur dépôts Isthithmar	(10 032 599)	(7 671 418)	(2 361 181)	31%
Marges sur certificats de dépôts	-	-	-	-
Emprunt et ressources spéciales	**(6 828 040)**	**(5 059 980)**	**(1 768 060)**	**35%**
Autres marges et charges	**(96 804)**	**(73 820)**	**(22 984)**	**31%**
Total	**(41 657 544)**	**(32 958 431)**	**(8 699 113)**	**26%**

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les commissions encourues par la banque ont augmenté de 127 842 DT par rapport au 31 déc 2021 pour se situer à un montant de 1 490 631 DT au 31 déc 2022.

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	(1 129 214)	(1 040 028)	(89 186)	9%
Commissions Encourues sur FONDS GERES	(255 620)	(235 147)	(20 473)	9%
Commissions Encourues sur SIBTEL	(94 328)	(73 305)	(21 023)	29%
Autres commissions Encourues	(11 469)	(14 309)	2 840	-20%
Total	**(1 490 631)**	**(1 362 789)**	**(127 842)**	**9%**

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 déc 2022 un montant de 13 553 927 DT enregistrant une augmentation de 7 025 721 DT au 31 déc 2021. Le détail se présentent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(15 639 558)	(6 991 307)	(8 648 251)	124%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(4 923 335)	(2 303 755)	(2 619 580)	114%
Dotations aux provisions pour impôts		-		
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 540 448)	(964 809)	(575 639)	60%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	(1 445 532)	(400 000)	(1 045 532)	261%
Total dotations	**(23 548 873)**	**(10 659 871)**	**(12 889 002)**	**121%**
Pertes sur créances	(2 239 020)	(4 314 160)	2 075 140	-48%
Total des dotations et des pertes sur créances	**(25 787 893)**	**(14 974 031)**	**(10 813 862)**	**72%**
Reprise sur provisions sur créances douteuses	12 003 412	4 197 999	7 805 413	186%
Reprise sur provisions collectives	-	-	-	-
Reprise sur provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-	219 140	(219 140)	-100%
Reprise sur provisions sur créances cédées et radiées	-	4 048 858	(4 048 858)	-100%
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	230 554	1 838	228 716	12444%
Total reprises	**12 233 966**	**8 467 835**	**3 766 131**	**44%**
Recouvrement des créances radiées	-	-	-	-
Total des reprises et des récupérations sur créances	**12 233 966**	**8 467 835**	**3 766 131**	**44%**
Total	**(13 553 927)**	**(6 506 196)**	**(7 047 731)**	**108%**

Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(330 763)	(767 251)	436 488	-57%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	12 825	-	12 825	-
Total	**(317 938)**	**(767 251)**	**449 313**	**-59%**

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 déc 2022 à 8 669 DT contre 50 230 DT au 31 déc 2021.

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Autres produits reçues	8 669	50 230	(41 561)	-83%
Total	**8 669**	**50 230**	**(41 561)**	**-83%**

Note 5.10: Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 Décembre 2022, un montant de 23 371 764 DT, enregistrant ainsi une en hausse de 5 036 338 DT par rapport au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 déc 2022 un montant de 25 214 589 DT enregistrant ainsi une hausse de 1 842 825 DT par rapport au 31 déc 2021. Le détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(18 342 827)	(16 606 666)	(1 736 161)	10%
Primes allouées	(197 906)	(431 360)	233 454	-54%
Rémunération du personnel stagiaire	(7 600)	-	(7 600)	-
Impôts et taxes sur salaires	(449 520)	(397 185)	(52 335)	13%
Charges sociales	(4 113 948)	(3 744 652)	(369 296)	10%
Frais de formation	(300 289)	(282 221)	(18 068)	6%
Autres charges liées au personnel	(1 802 499)	(1 909 680)	107 181	-6%
Total	**(25 214 589)**	**(23 371 764)**	**(1 842 825)**	**8%**

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, ils ont enregistré une augmentation de 27% pour se situer à un montant de 12 297 652 DT au 31 déc 2022 contre 9 650 992 DT au31 déc 2021. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Frais d 'exploitation non bancaires	**(8 267 228)**	**(6 715 940)**	**(1 551 288)**	**23%**
Loyer	(1 789 546)	(1 401 163)	(388 383)	28%
Entretiens et réparations confiés a des tiers	(2 942 810)	(2 974 764)	31 954	-1%
Travaux et façons exécuter par des tiers	(165 443)	(107 118)	(58 325)	54%
Primes d'assurance	(182 518)	(209 636)	27 118	-13%
Frais d'abonnement	(2 130 810)	(1 722 380)	(408 430)	24%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(1 056 101)	(300 879)	(755 222)	251%
Autres charges d'exploitation	**(4 030 424)**	**(2 935 052)**	**(1 095 372)**	**37%**
Impôts et taxes	(59 663)	(116 531)	56 868	-49%
Fournitures et produits énergétiques consommables	(1 201 706)	(890 707)	(310 999)	35%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(1 590 444)	(1 057 212)	(533 232)	50%
Transport et déplacement	(124 342)	(145 969)	21 627	-15%
Frais divers de gestion	(1 054 269)	(724 633)	(329 636)	45%
Total	**(12 297 652)**	**(9 650 992)**	**(2 646 660)**	**27%**

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 déc 2022, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une hausse de 417 354 DT pour se situer à un niveau 4 790 297 DT et qui se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(609 106)	(593 236)	(15 870)	3%
Dotation aux amortissements des Constructions	(795 443)	(632 207)	(163 236)	26%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(163 700)	(159 381)	(4 319)	3%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(1 036 172)	(1 014 482)	(21 690)	2%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(154 747)	(198 846)	44 099	-22%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(140 753)	(180 064)	39 311	-22%
Dotation aux amortissements des Serveurs	-	-	-	-
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faible valeurs	(1)	(71)	70	-99%
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(412 023)	(198 826)	(213 197)	107%
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 476 912)	(1 293 829)	(183 083)	14%
Dotation au Résorption des frais préliminaires	-	(100 564)	100 564	-100%
Dotation aux amortissements Site Web	(1 440)	(1 437)	(3)	0%
Total	**(4 790 297)**	**(4 372 943)**	**(417 354)**	**10%**

Note 5.13 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 déc 2022, le solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une hausse de 192 584 DT pour se situer à un niveau de 668 051 DT, et qui se détaille comme suit :

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Perte ordinaire	(1 138 322)	(42 274)	(1 096 048)	2593%
Autres	1 600 000	-	1 600 000	-
Plus-value sur cession d'immobilisation	89 262	11 459	77 803	679%
Plus-value sur cession d'actifs récupérable	117 110	506 282	(389 172)	-77%
Total	**668 050**	**475 467**	**192 583**	**41%**

Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de -235 376 DT au 31 déc 2022.

Le détail des déficits reportés et amortissements différés se détaille comme suit.

Année	déficit reporté	amortissement différé
2017	0.000	0
2018	0.000	0
2019	0.000	0
2020	0.000	0
2021		1 455 218
2022		4 829 127

Note 5.15 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de -500 DT au 31 déc 2022.

Note 5.16 : Résultat par action

Description	31 déc 2022	31 déc 2021
Résultat net	5 269 776	1 802 339
Nombre moyen d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat de base par action (en DT)	**0,176**	**0,060**
Résultat dilué par action (en DT)	**0,176**	**0,060**

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.
La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 193 439 515 DT à 131 022 209 DT enregistrant une diminution de 62 417 306 DT. Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 35 769 972 DT, et des activités d'investissement à hauteur de 32 190 240 DT ainsi que des flux de trésorerie positifs provenant des activités de financement pour 5 542 906 DT.
L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à -35 769 972 DT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

Les flux nets des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 104 049 961 DT,
La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 116 248 749 DT,
Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 34 904 672 DT.

Flux nets négatifs :

Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -40 373 581 DT
La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour -221 592 401 DT ;
Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour -28 771 496 DT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à -32 190 240 DT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie affectés aux activités de financement :

Ces flux de trésorerie positifs net de 5 542 906 DT proviennent principalement de l'encaissement d'emprunt obligataire pour 20 000 000 DT et des remboursements des emprunts pour 14 458 623 DT.

7) : Note sur les parties liées :

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties Liées	Nature de la relation
WIFAK SICAR	Filiale
ASSURANCES ATTAKAFULIA	Filiale
NAJIBA HAMROUNI	Descendant Actionnaire PP> 5% K
MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB	Actionnaire Direct et Membre CA
Islamic corportaion for the developement of the private sector	
Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général	Sociétés siégeant au conseil et a des dirigeants communs avec WIB
Sociétés appartenant au Groupe Ben Ayed	
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	
Société C.C.P.S	
Société d'étude et de construction métallique	
Société ELECTRIA	
Société INTER FER FORGE	
Société INTERCHAUX	
Société INTERMETAL SA	
Société METALSHIP	
Société Nouvelle de Construction SNC	
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
Société PROSID	
Société PROSID SUD	
Société ROYAL OLIVE OIL	
Société SAMFI « SARL »	
Société Sens Inverse	
Société SITEL	
Société Technique Industrielle et Commerciale	
Société TOUTALU	
Société TRANSIDER	
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	
STE PIMA	
STE PLASTIC SIPA SUD	
STE PRO PARTS	
STE ROYAL TRADING	
STE SIAME	
STE GLOBAL METAL COMPANY	
STE MEDIKA TECH	
STE SUD METAL	
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	
STE SOTIC	
STE LE MEUBLE	
STE TUNISIE DISTRIBUTION MEUBLES	
STE INDEPENDANT TRADING COMPANY	
STE TSI CLIENTELE	
STE IMMOBILIERE CONTOMPORAINE	
STE COTUNAL	
Sociétés appartenant au Groupe HAMROUNI	
STE SOTUNAL	
STE TUN DE FABRICATION METAL ET MOUSSE	

STE COMPTOIR DE COMMERCE GLE ET PDTS CHIMIQUES
STE IND DE RESINE ET DE COLRCES
STE POLYFLEX
STE CHIMICOULEURS EMBALLAGES METTALIQUES
STE SOTUNAL TRADING
STE CTTM

Conventions de financement conclues avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED :

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. **HEDI BEN AYED** concernent **61** contrats IJARA et **24** contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2022	Impayés au 31/12/2022	Produits au 31/12/2022
Financements IJARA	**61**	**1,587,555.848**	**51,201.105-**	**188,051.636**
Société PROSID	12	158,755.430	-2,518.321	21,490.560
Société ELECTRIA	1	4,078.148	-305.612	669.057
Société INTERMETAL SA	7	7.000	105.556	197.217
Société Nouvelle de Construction SNC	6	94,936.106	-51,782.042	9,496.021
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	35,752.645	2,068.923	5,039.693
Société TRANSIDER	1	1.000	-18.780	0.000
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	-0.001	1.190	393.100
Société Sens Inverse	3	3.001	-73.672	0.007
Société SAMFI « SARL »	3	3.001	-106.334	0.000
Société METALSHIP	1	1.001	425.573	0.000
Société INTER FER FORGE	1	1.000	-22.880	0.000
Société C.C.P.S	1	3,734.381	-14.819	1,283.679
Société PROSID SUD	3	521,350.743	-56.623	53,632.348
Société d'étude et de construction métallique	2	1.997	0.000	0.000
Société INTERCHAUX	2	24,039.970	-1,550.720	3,784.965
Société ROYAL OLIVE OIL	1	357,612.073	0.000	33,371.745
Société TOUTALU	5	47,176.535	-5,873.185	7,175.971
STE PIMA	1	113,988.687	0.772	16,400.261
STE PRO PARTS	1	0.998	0.000	1,076.082
STE PLASTIC SIPA SUD	1	12,451.372	54.923	1,729.358
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	2	77,219.458	-1,474.688	12,460.395
STE ROYAL TRADING	2	67,058.598	-0.731	8,063.899
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	1.000	4.760	599.395
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	2	69,381.705	9,935.605	11,187.883
MOURABAHA et autres financements bancaires	**24**	**12,556,656.530**	**2,659.211**	**1,419,365.263**
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	2,000,000.000	0.000	200,271.136

Société INTERMETAL SA	3	971,471.510	0.000	269,552.958
Société PROSID	4	3,914,289.620	0.000	342,088.140
Société PROSID SUD	4	1,999,918.804	0.000	273,208.124
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	2	281,610.275	0.000	32,918.483
Société Nouvelle de Construction SNC	5	1,995,806.121	0.000	162,796.104
Société SAMFI « SARL »	1	1,000,000.000	0.000	81,300.000
Société TOUTALU	3	298,624.060	0.000	37,041.419
STE MEDIKA TECH	0	0.000	0.000	2,062.415
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	1	94,936.140	2,659.211	18,126.484
Total	**85**	**14,144,212.378**	**48,541.894**	**1,607,416.899**

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. **HEDI BEN AYED** au 31 Décembre 2022 concernent **7** contrat IJARA et **65** contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2022	Financement HT	En cours au 31/12/2022	Impayés au 31/12/2022	Produits au 31/12/2022	COMMISSIONS HTVA	TVA	COMM TTC
Financements IJARA	**7**	**744,686.009**	**725,475.227**	**0.000**	**19,556.501**	**1,750.000**	**332.500**	**2,082.500**
Société INTERMETAL SA	2	375,361.244	410,819.705	0.000	3,361.872	500.000	95.000	595.000
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	1	58,865.600	51,654.345	0.000	2,142.766	250.000	47.500	297.500
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	2	158,205.234	119,803.533	0.000	11,197.066	500.000	95.000	595.000
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES "PROSID"	1	58,865.600	51,417.639	0.000	2,137.219	250.000	47.500	297.500
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	93,388.331	91,780.005	0.000	717.578	250.000	47.500	297.500
Financements MOURABAHA	**65**	**48,391,502.490**	**20,092,513.477**	**1,048,962.962**	**790,361.821**	**131,119.675**	**24,912.738**	**156,032.413**
Société Technique Industrielle et Commerciale	3	2,796,016.000	0.000	0.000	58,809.442	7,130.043	1,354.708	8,484.751
Société INTERMETAL SA	2	11,707,971.000	0.000	0.000	190,572.326	23,415.902	4,449.021	27,864.923
Société PROSID SUD	8	2,292,613.390	1,691,147.610	0.000	81,992.705	12,008.519	2,281.619	14,290.138
ROYAL TRADING	23	16,399,679.000	10,921,913.000	0.000	330559.308	41,224.196	7,832.597	49,056.793
INNOV ALLIANCE TECH SA	12	1168111.29	760309.705	0.000	23955.648	5,840.553	1,109.705	6,950.258

Société TOUTALU	6	194730.85	194542.35	0.000	5332.162	1,945.327	369.612	2,314.939
STE MEDIKA TECH	1	31611.07	31611.07	0.000	872.34	474.166	90.092	564.258
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	2	809955.26	809955.26	0.000	9079.678	4,049.775	769.457	4,819.232
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	6	313236.27	211250.06	0.000	8582.2981	2,256.056	428.651	2,684.707
STE COTUNAL	2	12677578.36	5471784.422	1,048,962.962	80605.914	32,775.138	6,227.276	39,002.414
TOTAL	**72**	**49,136,188.499**	**20,817,988.704**	**1,048,962.962**	**809,918.322**	**132,869.675**	**25,245.238**	**158,114.913**

Conventions de financement conclues avec l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur Mr. HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2022 se sont élevés à **288 689 DT**. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à **3 993 741 DT.**
Le conseil d'administration a été informé et a autorisé cette opération dans sa réunion du 29 Décembre 2017.

Conventions de financement conclues avec Mr. MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 7 ans, pour un prix d'achat égal à **4 500 000DT** moyennant une marge égale à **684 822 DT** et avec commission d'étude **13 388 DT en TTC**. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2022 se sont élevés à **398 282 DT**. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à **4 028 673 DT.**

Conventions de financement conclues avec Mme. NAJIBA HAMROUNI :

En 2022, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé « MME NAJIBA HAMROUNI », par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 304 jours, pour un prix d'achat égal à 1 280 000 DT moyennant une marge égale à **97 600 DT** et une commission d'étude de **7 616 DT** en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en 2022 se sont élevés **à 68 063 DT**. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à **1 280 000 DT.**

WIFAK SICAR

Conventions de fonds gérés conclues avec la société WIFAK SICAR

Par ailleurs, les sommes placés par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs totalisent d'un montant de **15 300 000DT**se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2017 de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022** à **67 500 DT.**
- Placement au cours de l'exercice 2016 de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022** à **66 577 DT.**
    - Une restitution de **738 323DT** a été effectué au cours de l'année 2022.

- Placement au cours de l'exercice 2015 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022 à 27 267 DT.**
  - Une restitution de **439 999DT** a été effectué au cours de l'année 2022.
- Placement au cours de l'exercice 2014 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022** à **20 300 DT**.
  - Une restitution de **560 275DT** a été effectué au cours de l'année 2022.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022** à **27 813 DT**.
  - Une restitution de **1 749 747DT** a été effectué au cours de l'année 2022
- Placement au cours de l'exercice 2012 de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022** à **14 626 DT**.
  - Une restitution de **298 997DT** a été effectué au cours de l'année 2022
- Placement au cours de l'exercice 2009 de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2022** à **6 875 DT**.
  - Une restitution totale a été effectué au cours de l'année 2022

✓ Les encours de fonds gérés au 31/12/2022 atteint un solde de **11 012 660DT**.

Placements opérés par « WIFAK SICAR » auprès de « WIFAK BANK »

Le solde des fonds déposés par « WIFAK SICAR » auprès de « WIFAK BANK » au 31/12/2022 s'élève à **3 613 224 DT**. Ainsi, la rémunération du compte courant rétribuée, s'élève au 31/12/2022 à **42 345 DT.**

ASSURANCES ATTAKAFULIA

En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2022, avec la Société Assurance Attakafulia, Wifak Bank a constaté en 2022, parmi ses produits, des Commissions au titre des*"* contrats Ijara *» pour* la somme de 737 466 DT,

En application de ces mêmes conventions, Wifak Bank a constaté des charges au titre des Contrats *"responsabilité civile "* pour la somme de 176 739 DT et au titre des Contrats *"Assurance Voitures "* pour la somme de 55 537.

Wifak Bank a supporté, en 2022, une charge de 1 039 810 DT au titre de la rémunération des Emprunts Obligataires selon les principes Islamiques émis par la Banque et souscrits par la société Assurance Attakafulia, en 2020, 2021 et 2022, pour la somme totale de 15 250 000 DT.

Wifak Bank a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts à vue rémunérés ouverts par la société Assurance Attakafulia antérieurement à l'exercice.
Les charges courues en 2022, par Wifak Bank, à ce titre, totalisent 46 870 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 24 167 412 DT.

La société Assurance Atakafulia a continué, en 2022, à placer ses excédents de liquidité auprès de Wifak Bank sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par Wifak Bank, au titre desdits contrats, totalisent 230 845 DT et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2022, à 5 000 000 DT.

La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a souscrit e 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par « WIFAK INTERNATIONAL BANK » pour un montant de 4 000 000 DT. L'encours au 31/12/2022 s'élève à 4 000 000 DT et les charges encourus en 2022 totalise un solde de 340 000 DT.

La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a conclu une convention cadre stratégique et opérationnelle avec « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ayant pour objet de mettre à la disposition de « ASSURANCES ATTAKAFULIA » les compétences de la banque en matière de gestion. Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.

TUNIS LE 5 AVRIL 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE
« WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de « WIFAK INTERNATIONAL BANK **»** qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 1 250 038 870 Dinars et un résultat bénéficiaire de 5 269 776 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2022 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS-CLES DE L'AUDIT

Les questions-clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions-clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2022 un solde de 803 392 578 Dinars, dans le bilan de la Banque (64%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de 12 338 949 Dinars) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « 2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles-clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.
- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, tels que mentionnés au niveau de la note aux états financiers « (5-1) : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2022, à 81 363 612 Dinars, dont 36 742 628 Dinars proviennent de l'activité MOUREBHA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (78%).

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait suivant :

1- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. A ce jour, les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Cependant, en date du 10 janvier 2023, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a reçu de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, une notification de contrôle social approfondi pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs, pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1 - EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'incomplétude des fonctionnalités du système d'information et à la carence de procédure d'inventaire du matériel récupéré Le rapport d'évaluation correspondant a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF	**UNIVERS AUDIT**
Fethi NEJI	**Rachid NACHI**

TUNIS LE 5 AVRIL 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE
« WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET AUX ARTICLES 43 ET 62 DE LA LOI 2016-48 – EXERCICE 2022

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES

1- OPERATIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE « HEDI BEN AYED » :

La Banque a conclu, au courant de l'exercice 2022, sept (7) contrats IJARA et soixante-cinq (65) contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au Groupe HEDI BEN AYED, administrateur à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK », pour un total de 49 136 187 DT. Les frais de dossiers et les produits y afférents se sont élevés respectivement à 151 033 DT et 809 918 DT, se détaillant comme suit :

En DT

NOM / RAISON SOCIALE	NBR DE CTR	FINANCEM.	COMM.	ENCOURS 31/12/2022	IMPAYÉS 31/12/2022	PRODUIT 2022
FINANCEMENTS IJARA	**7**	**744 686**	**2 084**	**725 476**	**-**	**19 557**
SOCIÉTÉ INTERMETAL SA	2	375 361	595	410 820	-	3 362
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	1	58 866	298	51 654	-	2 143
STE COLLECTE ET RECYCLAGE	2	158 205	595	119 804	-	11 197

METAUX						
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES "PROSID"	1	58 866	298	51 418	-	2 137
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	93 388	298	91 780	-	718
FINANCEMENTS MOURABAHA	**65**	**48 391 501**	**148 949**	**20 092 513**	**1 048 963**	**790 361**
SOCIÉTÉ TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	3	2 796 016	1 402	-	-	58 809
SOCIÉTÉ INTERMETAL SA	2	11 707 971	27 865	-	-	190 572
SOCIÉTÉ PROSID SUD	8	2 292 613	14 290	1 691 148	-	81 993
ROYAL TRADING	23	16 399 679	49 057	10 921 913	-	330 559
INNOV ALLIANCE TECH SA	12	1 168 111	6 950	760 310	-	23 956
SOCIÉTÉ TOUTALU	6	194 731	2 315	194 542	-	5 332
STE MEDIKA TECH	1	31 611	564	31 611	-	872
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	2	809 955	4 819	809 955	-	9 080
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	6	313 236	2 685	211 250	-	8 582
STE COTUNAL	2	12 677 578	39 002	5 471 784	1 048 963	80 606
TOTAL	**72**	**49 136 187**	**151 033**	**20 817 989**	**1 048 963**	**809 918**

1- OPERATIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE « ASSURANCES ATTAKAFULIA » :

Le Conseil d'Administration de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » réuni le 18 Mai 2022 a autorisé l'acquisition de 95.9% du capital de la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA ».

- En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2022 avec la Société « ASSURANCES ATTAKAFULIA », la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a constaté en 2022, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats « IJARA » pour la somme de 737 466 DT.

- En application de ces mêmes conventions la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a constaté des charges au titre des Contrats "responsabilité civile " pour la somme de 176 739 DT et au titre des contrats "Assurance Voitures " pour la somme de 55 537 DT.

- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a supporté, en 2022, une charge de 1 039 810 DT au titre de la rémunération des Emprunts Obligataires selon les principes Islamiques émis par la Banque et souscrits par la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA », en 2019, 2020, 2021 et 2022, pour la somme totale de 15 250 000 DT.

- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts à vue ouverts par la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » antérieurement à l'exercice.

A ce titre, les charges courues en 2022 par la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » totalisent 46 870 DT. Au 31 décembre 2022, le solde de ces comptes s'élève à 24 167 412 DT.

- La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a continué en 2022, à placer ses excédents de liquidité auprès de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » sous forme de contrats ISTITHMAR. A ce titre, les charges encourues en 2022, totalisent 230 845 DT. Au 31 décembre 2022, le solde de ces placements s'élève à 5 000 000 DT.

- La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par « WIFAK INTERNATIONAL BANK » pour un montant de 4 000 000 DT. Au 31/12/2022, l'encours s'élève à 4 000 000 DT et les charges encourues en 2022 totalisent un solde de 340 000 DT.

- En 2022, la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a conclu une convention cadre stratégique et opérationnelle avec « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ayant pour objet de mettre à la disposition de « ASSURANCES ATTAKAFULIA » les compétences de la banque en matière de gestion. Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.

2- CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC MME. NAJIBA HAMROUNI :

En 2022, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé « MME NAJIBA HAMROUNI », par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 304 jours, pour un prix d'achat égal à 1 280 000 DT, moyennant une marge égale à 97 600 DT et une commission d'étude de 7 616 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 68 063 DT. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à 1 280 000 DT.

2- CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC MR. MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé l'administrateur « MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB » par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 7 ans, pour un prix d'achat égal à 4 500 000 DT, moyennant une marge égale à 1 548 959 DT et avec une commission d'étude de 13 388 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 398 282 DT. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à 4 028 673 DT.

II- OPERATIONS RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE LEURS EFFETS :

1) En 2017, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur « MOHAMED HEDI BEN AYED » d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT, moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 288 689 DT. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à 3 993 741 DT.

Le Conseil d'Administration a autorisé cette opération dans sa réunion du 29 Décembre 2017.

2) Le Conseil d'Administration réuni le 5 Mai 2017, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 67 500 DT.
3) Le Conseil d'Administration réuni le 25 Mars 2016, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Au 31 décembre 2022, le cumul des restitutions a atteint un montant de 738 323 DT. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 66 577 DT.

4) Le Conseil d'Administration réuni le 31 Mars 2015, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Au 31 décembre 2022, le cumul des restitutions a atteint un montant de 439 999 DT. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 27 267 DT.
5) Le Conseil d'Administration réuni le 28 Mars 2014, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Au 31 décembre 2022, le cumul des restitutions a atteint un montant de 560 275 DT. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 20 300 DT.
6) Le Conseil d'Administration réuni le 28 Mars 2013, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Au 31 Décembre 2022, le cumul des restitutions a atteint un montant de 1 749 747 DT. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 27 813 DT.
7) Le Conseil d'Administration de la société réuni le 27 Avril 2012, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Au 31 décembre 2022, le cumul des restitutions a atteint un montant de 298 997 DT. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 14 626 DT.
8) Le Conseil d'Administration réuni le 25 Décembre 2009, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009. Au 31 décembre 2022, ce montant a été totalement restitué. Au titre de l'exercice 2022, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 6 875 DT
9) Le Conseil d'Administration réuni le 18 février 2015, a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector : ICD » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 $ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 $ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. Aucune somme n'a été facturée ou payée au titre des exercices 2019, 2020 & 2021. Le Conseil d'Administration réuni le 30 Aout 2022, a autorisé la résiliation de cette convention.
10) La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu au cours des exercices antérieurs, des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe MOHAMED HEDI BEN AYED, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Au 31/12/2022, les encours, les impayés ainsi que les produits générés en 2022, se détaillent comme suit :

En DT

NOM / RAISON SOCIALE	EN COURS AU 31/12/2022	IMPAYES/SOLDE CREDITEUR AU 31/12/2022	PRODUITS AU 31/12/2022
FINANCEMENTS IJARA	**1 587 556**	**- 51 201**	**188 051**
SOCIETE PROSID	158 755	- 2 518	21 491
SOCIETE ELECTRIA	4 078	- 306	669
SOCIETE INTERMETAL SA	7	106	197
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	94 936	- 51 782	9 496
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	35 753	2 069	5 040
SOCIETE TRANSIDER	1	- 19	-
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	-	1	393
SOCIETE SENS INVERSE	3	- 74	-
SOCIETE SAMFI « SARL »	3	- 106	-

SOCIETE METALSHIP	1	426	-
SOCIETE INTER FER FORGE	1	- 23	-
SOCIETE C.C.P.S	3 734	- 15	1 284
SOCIETE PROSID SUD	521 351	- 57	53 632
SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION METALLIQUE	2	-	-
SOCIETE INTERCHAUX	24 040	- 1 551	3 785
SOCIETE ROYAL OLIVE OIL	357 612	-	33 372
SOCIETE TOUTALU	47 177	- 5 873	7 176
STE PIMA	113 989	1	16 400
STE PRO PARTS	1	-	1 076
STE PLASTIC SIPA SUD	12 451	55	1 729
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	77 219	- 1 475	12 460
STE ROYAL TRADING	67 059	- 1	8 064
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	5	599
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	69 382	9 936	11 188
MOURABAHA ET AUTRES FINANCEMENTS BANCAIRES	**12 556 657**	**2 659**	**1 419 363**
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	2 000 000	-	200 271
SOCIETE INTERMETAL SA	971 472	-	269 553
SOCIETE PROSID	3 914 290	-	342 088
SOCIETE PROSID SUD	1 999 919	-	273 208
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	281 610	-	32 918
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	1 995 806	-	162 796
SOCIETE SAMFI « SARL »	1 000 000	-	81 300
SOCIETE TOUTALU	298 624	-	37 041
STE MEDIKA TECH	-	-	2 062
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	94 936	2 659	18 126
TOTAL	**14 144 213**	**- 48 542**	**1 607 414**

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS SES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de 240 000 DT. Le Conseil d'Administration réuni le 24 mars 2023 a décidé d'allouer au Directeur Général une rémunération variable (indemnité) nette de 300 000 DT à imputer sur l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, cette gratification qui a été comptabilisée pour un montant de 240 000 DT en net, n'a pas été encore réglée. La rémunération brute servie courant l'exercice 2022, totalise un montant de 924 286 DT.

  En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant par mois.

- La rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2022 à :

  ✓ Un montant net de 4 000 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration à percevoir au titre de chaque séance,

  ✓ Un montant net de 1 500 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions des comités permanent d'audit et des comités de risques à percevoir au titre de chaque séance.

De même, ladite Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques comme suit :

* Une indemnité annuelle nette de 12 000 DT par membre.
* Des jetons de présence de 1 000 DT net par membre et par réunion

- Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à un montant brut de 314 125 DT dont 244 750 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration. Les rémunérations revenant aux membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à un montant brut de 18 750 DT

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF	**UNIVERS AUDIT**
Fethi NEJI	**Rachid NACHI**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Fethi NEJI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
AC01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**1-1**	111 969 975	107 604 793
AC02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	**1-2**	168 439 656	176 679 603
AC03	Créances sur la clientèle	**1-3**	803 392 578	603 571 413
AC04	Portefeuille titres commercial	**1-4**	599 871	850 316
AC05	Portefeuille d'investissement	**1-5**	10 292 444	9 876 778
AC06	Valeurs immobilisées	**1-6**	58 338 999	53 568 411
AC07	Autres actifs	**1-7**	78 624 020	38 410 869
	TOTAL ACTIFS		**1 231 657 543**	**990 562 183**
PA01	Banque Centrale, CCP	**2-1**	130 477 750	90 270 725
PA02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	**2-2**	15 185 399	618 339
PA03	Dépôts de la clientèle	**2-3**	728 532 330	623 337 143
PA04	Dettes de financements et Ressources spéciales	**2-4**	57 337 804	56 879 309
PA05	Autres passifs	**2-5**	135 218 777	62 149 992
	TOTAL PASSIFS		**1 066 752 060**	**833 255 508**
CP01	Capital	**3-1**	150 000 000	150 000 000
CP02	Réserves		20 125 398	22 293 800
CP03	Actions propres		(694 663)	(694 663)
CP04	Autres capitaux propres		16 114 111	16 112 582
CP05	Résultats reportés		(28 272 862)	(35 790 324)
CP06	Résultat de l'exercice		6 340 059	5 348 370
	TOTAL CAPITAUX PROPRES		**163 612 043**	**157 269 765**
	Intérêt des minoritaires		**1 293 440**	**36 910**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**1 231 657 543**	**990 562 183**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation		31 déc 2022	31 déc 2021
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	4.1	27 888 541	16 277 252
HB 02-	Crédits documentaires	4.2	15 897 965	15 732 472
HB 03-	Actifs donnés en garantie		0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**43 786 506**	**32 009 724**
	ENGAGEMENTS DONNES			
HB 04-	Engagements de financement donnés	4.3	130 656 770	101 014 550
HB 05-	Engagements sur titres		0	0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		**130 656 770**	**101 014 550**
	ENGAGEMENTS RECUS			
HB 06-	Engagements de financement reçus		0	0
HB 07-	Garanties reçues	4.4	129 918 953	113 870 575(*)
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		**129 918 953**	**113 870 575**

(*) Ce solde a été retraité pour le besoin de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Désignation	Notes	31 déc 2022	31 déc 2021
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**110 924 724**	**84 015 802**
PR01	Marges et revenus assimilés	**5-1**	81 363 612	66 123 404
PR02	Commissions en produits	**5-2**	25 828 527	15 502 092
PR03	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**5-3**	3 312 815	1 923 908
PR04	Revenus du portefeuille d'investissement	**5-4**	419 770	466 398
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**(42 134 394)**	**(34 080 887)**
CH01	Marges encourus et charges assimilées	**5-5**	(40 874 721)	(32 954 598)
CH02	Commissions encourues	**5-6**	(1 259 673)	(1 126 289)
CH03	Perte sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-	-
	PRODUIT NET BANCAIRE		**68 790 330**	**49 934 915**
PR05/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**5-7**	(13 553 927)	(6 506 196)
PR06/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**5-8**	(355 359)	(870 398)
PR07	Autres produits d'exploitation	**5-9**	8 669	50 230
CH06	Frais de personnel	**5-10**	(29 096 244)	(23 440 264)
CH07	Charges générales d'exploitation	**5-11**	(15 328 668)	(9 712 589)
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	**5-12**	(4 671 652)	(4 373 665)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**5 793 149**	**5 082 033**
PR08/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	5-13	673 537	472 975
CH011	Impôt sur les bénéfices	5-14	(389 465)	(195 665)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**6 077 221**	**5 359 343**
PR09/CH010	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	5-15	307 682	(10 839)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**6 384 903**	**5 348 504**
	Part des intérêts minoritaires		**(44 844)**	**(134)**
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**6 340 059**	**5 348 370**
	Modification comptable		-	(3 540 026)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATION		**6 340 059**	**1 808 344**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation		31 déc 2022	31 déc 2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**6-1**		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		110 823 174	86 971 486
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(39 359 800)	(32 909 675)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(221 592 402)	(134 155 327)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		102 930 764	143 144 117
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(32 907 151)	(23 924 414)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		31 195 955	(13 909 167)
Impôt sur le bénéfice		(81 783)	(206 504)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		**(48 991 243)**	**25 010 516**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**6-2**		
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	1 325
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(415 666)	2 602 047
Acquisition / cessions sur immobilisations		(9 442 240)	(2 486 453)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		**(9 857 906)**	**116 919**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**6-3**		
Encaissement d'emprunt obligataire		20 000 000	25 000 000
Remboursement d'emprunt obligataire		(16 097 828)	(5 790 490)
Remboursement d'emprunts		(3 953 847)	(4 453 846)
Mouvements sur fond social et de retraite		1 530	2 126
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**(50 145)**	**14 757 790**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		**-58 899 295**	**39 885 225**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		**194 245 647**	**154 360 422**
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		**135 346 353**	**194 245 647**

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022 :

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFAK INTERNATIONAL BANK :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « EL WIFAK Leasing ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de 20 millions de dinars à 150 millions de dinars.

Le groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a été constitué après la création de la société suivante dans le capital duquel la banque « WIFAK INTERNATIONAL BANK » détient une participation :

Emetteur	*Nombre d'actions*	*Valeur Nominale*	*TOTAL*	*Date de souscription*	*% détenu du capital*
WIFAK SICAR S.A	90.000	10	**900.000**	2009-2010	97,83%
ATTAKAFULIA	3 836 000	8.5	**32.606.000**	2022	95,9%
TOTAL			***33.506.000***		

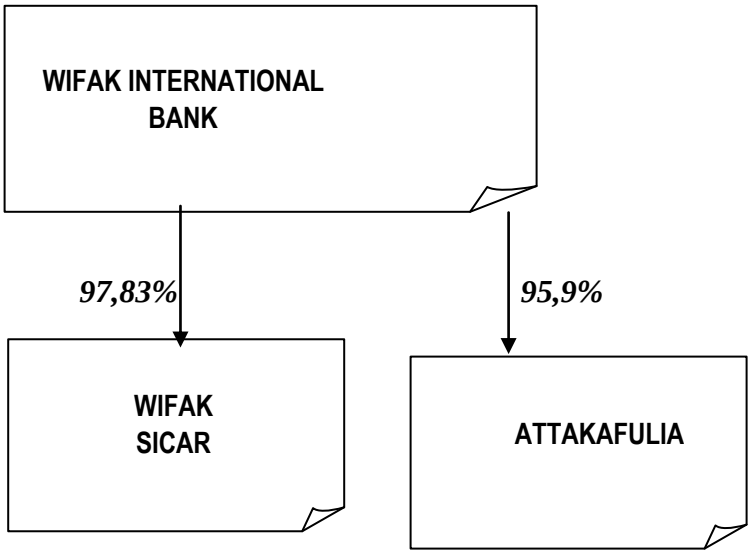

1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » relatifs à l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat, sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » et de la société composant le groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » à savoir « WIFAK SICAR S.A » et la société des assurances « ATTAKAFULIA ». Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

1.2- Principes optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère « WIFAK INTERNATIONAL BANK » et de ses filiales « WIFAK SICAR » et « ATTAKAFULIA » qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées, sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation
WIFAK SICAR	Contrôle exclusif	***Intégration Globale***
ATTAKAFULIA	Contrôle exclusif	***Intégration Globale***

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes (assurance promotion touristique acquisition construction et réaménagement d'immeubles location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- Soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- Soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés, concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des

éléments identifiés, sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant originellement imputé sur les capitaux propres vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable (ou récupérable) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la règlementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la banque

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la banque figurent parmi les actifs au niveau des « Actifs Immobilisés » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de IJARA et ce, à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements matériel roulant…).

Il est à signaler que pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la banque « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « MOURABAHA » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « MOURABAHA », ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « MOURABAHA » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif ou une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tels que les commissions d'intermédiaires les honoraires les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les titres non côtés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente et ce, tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement l'actif net les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des « Emprunts et dettes rattachés ».

2 -6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui défaut les classes de risque de la manière suivante

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B- Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées,

et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Pour les financements IJARA, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en IJARA comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction…) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de replacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du replacement.

A- <u>Les provisions collectives :</u>

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012 et modifiée par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade, allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012 telle que modifiée par l'annexe III à la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur d'activité :

   Engagements sur les professionnels du secteur privé :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyages
- Agences de location de voitures
- Promotion immobilière
- Exportateurs d'huile d'olive
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

Contreparties publiques :

- Entreprises opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

Particuliers :

- Particuliers du secteur privé : crédits logements
- Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- Particuliers du secteur public : crédits logements
- Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices

iii. Majoration des taux de migrations historiques.

B- <u>Les provisions additionnelles :</u>

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4 ;
N : année d'arrêté des comptes ;
M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

1- Portefeuille titres

2.1 Présentation du portefeuille titres

Les titres sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

A- Portefeuille titres commercial :

A1 : Titres de transaction

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable.

A2 : Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachées.

- **Titres de participation**

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

2.2 Evaluation du portefeuille titres

a. Date d'acquisition :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées, sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

b. Date d'arrêté :

- **Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- **Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;

- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus du portefeuille titre :

Les dividendes sur titres à revenu variable détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice de titres.

2- Prise en compte des produits

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisés conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature, sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits, sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque, sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

3- Valeurs immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « Actifs Immobilisés » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	**33%**
Construction	
Agences	*5%*
Centre d'affaire et siège	*2%*
Global Bancaire	**10%**
Agencement et aménagement des constructions	**10%**
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	**10%**
Matériel de transport	**20%**

Matériel informatique	**16,66%**
DAB &GAB	**20%**
Equipements de bureau	**10%**
Autres Immobilisations corporelles	**10%**

4- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

5- *Impôt sur les bénéfices*

« WIFAK BANK » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

6- Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

7- Provision pour indemnité de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée, correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'années de travail dans la société.

8- Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT).

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellé en devises, sont convertis en dinars sur la base de cours de change en compte et au comptant en vigueur au 31 décembre 2022. Les charges et les produits libellés en devises, sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion, sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

9- Faits saillants de la période

L'exercice 2022 s'est caractérisé par :

- L'émission et la clôture d'un cinquième emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour un montant de 20 KDT ;
- L'obtention du prix « Elu Service Client de l'année 2023 de la catégorie banque islamique » ;
- L'expansion du réseau de la banque de 6 nouvelles agences ;
- L'acquisition de 95,9% du capital de la société des assurances « ATTAKAFULIA ».

10- Note sur le contrôle fiscal

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a été notifiée respectivement le 30 décembre 2020 et le 19 avril 2021 des résultats du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 1e janvier 2015 au 31 décembre 2019. Ces notifications ont évoqué ce qui suit :

- Un redressement global de 3 984 449 DT en principal et pénalités.
- Une baisse du report de TVA et celui de l'impôt sur les sociétés pour des montants respectifs de 1 979 189 DT (6 030 634 DT au lieu de 8 009 823 DT) et de 156 359 DT (575 511 DT au lieu de 731 870 DT), constatés au 31 décembre 2019.
- La fixation du montant des amortissements différés à 4 142 512 DT au 31 décembre 2019 ;
- La fixation du montant des reports déficitaires à 15 040 123 DT au 31 décembre 2019 ;

En date du 7 Avril 2022, un PV de conciliation global, et couvrant les deux notifications, a été signé entre les deux parties. Les résultats de cet accord sont les suivants :

- Le paiement par la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » de 1 854 625 DT répartis entre 1 516 242 DT au titre du principal et 338 383 DT au titre des pénalités fiscales administrative représentant 50% de leur montant (conformément à l'article 67 de la loi de finance pour la gestion 2022) ;
- La fixation du report d'IS à 955 176 DT au 31 décembre 2019 ;
- La fixation du report de la TVA, au 31 décembre 2019, à 7 119 815 DT ;
- La fixation du montant des amortissements différés à 7 957 254 DT au 31 décembre 2019 ;
- La fixation du montant des reports déficitaires à 15 830 714 DT au 31 décembre 2019 ;

11- Modification comptable

Courant l'année 2022, la banque a procédé à un changement d'estimation comptable relatif à l'évaluation des garanties reçus de la clientèle. Le critère retenu c'est la valeur minimale entre le total engagement et la valeur de garantie reçue. Les chiffres comparatifs pour l'année 2021 ont été retraités par conséquence. Le détail se présente comme suit :

En DT

DESCRIPTION	31/12/2021 MODIFIE	31/12/2021 PUBLIE	VARIATION
Garanties reçues	113 870 575	334 209 888	-220 339 313

I. NOTES EXPLICATIVES

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022, à 111 969 975 DT contre 107 604 793 DT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 4%.

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	12 445 453	5 456 506	6 988 947	128%
BCT, CCP et TGT	99 581 190	102 204 955	(2 623 765)	-3%
Provision sur incident de caisse	(56 668)	(56 668)	-	0%
Total	**111 969 975**	**107 604 793**	**4 365 182**	**4%**

Note 1.2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 168 439 656 DT au 31 décembre 2022 contre 176 679 603 DT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une baisse de 5% :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires	147 934 187	138 653 288	9 280 899	7%
Créances sur les établissements Financiers	20 505 469	38 026 315	(17 520 846)	-46%
Total	**168 439 656**	**176 679 603**	**(8 239 947)**	**-5%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale, se présente comme suit :

En DT

Description	Eligible au Refinancement BCT	Non Eligible au Refinancement BCT	Total
Créances sur les établissements Bancaires	-	147 934 187	147 934 187
Créances sur les établissements Financiers	-	20 505 469	20 505 469
Total	**-**	**168 439 656**	**168 439 656**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire, se présente comme suit :

En DT

Description		Matérialisé par des tites du marché interbancaire	Non matérialisé par des tites du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements Bancaires	1.2.1	-	147 934 187	147 934 187
Créances sur les établissements Financiers	1.2.2	-	20 505 469	20 505 469
Total créances sur les établissements financiers		**-**	**168 439 656**	**168 439 656**

Note 1.2.1 Créances sur les établissements Bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 147 934 187 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 351 753	390 800	3 960 953	1014%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	(144 900)	(147 295)	2 395	-2%

Placements MOUDHARABA interbancaire	143 554 100	138 346 050	5 208 050	4%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	173 234	63 733	109 501	172%
Total créances sur les établissements bancaires	**147 934 187**	**138 653 288**	**9 280 899**	**7%**

Note 1.2.2 Créances sur les établissements Financiers

Le solde de cette rubrique s'élevant à 20 505 469 DT au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	20 416 667	37 916 667	(17 500 000)	-46%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	88 802	109 648	(20 846)	-19%
Total créances sur les établissements financiers	**20 505 469**	**38 026 315**	**(17 520 846)**	**-46%**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Etablissements bancaires	**143 727 334**	**-**	**-**	**-**	**4 206 853**	**147 934 187**
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	4 351 753	4 351 753
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	-144 900	(144 900)
Placements MOUDHARABA interbancaire	143 554 100	-	-	-	-	143 554 100
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	173 234	-	-	-	-	173 234
Etablissements financiers	**8 838 802**	**3 750 000**	**7 916 667**	**-**	**-**	**20 505 469**
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	8 750 000	3 750 000	7 916 667	-	-	20 416 667
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	88 802	-	-	-	-	88 802
Total	**152 566 136**	**3 750 000**	**7 916 667**	**-**	**4 206 853**	**168 439 656**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Etablissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**147 934 187**	**147 934 187**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	4 351 753	4 351 753
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	(144 900)	(144 900)
Prêts aux établissements bancaires	-	-	-	143 554 100	143 554 100
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	-	173 234	173 234
Etablissements financiers	**-**	**-**	**-**	**20 505 469**	**20 505 469**
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	-	-	-	20 416 667	20 416 667
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	-	88 802	88 802
Total	**-**	**-**	**-**	**168 439 656**	**168 439 656**

Note 1.3 : Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de 603 571 413 DT au 31 décembre 2021 à 803 392 578 DT au 31 décembre 2022 enregistrant ainsi une augmentation de 33%

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Kardh Hassan	**4 422 787**	**4 296 400**	**126 387**	**3%**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	**798 969 791**	**599 275 013**	**199 694 778**	**33%**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**784 409 254**	**599 073 780**	**185 335 474**	**31%**
Financement Mourabaha	511 605 321	336 171 376	175 433 945	**52%**
Financement Ijara	324 423 164	302 390 518	22 032 646	**7%**
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(45 178 861)	(35 078 931)	(10 099 930)	**29%**
Profits réservés sur créances	(6 440 370)	(4 409 183)	(2 031 187)	**46%**
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	**14 560 537**	**201 233**	**14 359 304**	**7136%**
Produits à recevoir sur financements rééchelonnés	-	-	-	-
Total	**803 392 578**	**603 571 413**	**199 821 165**	**33%**

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Kardh Hassan	-	-	4 422 787	4 422 787
Autres concours à la clientèle	-	-	798 969 791	798 969 791
Total	**-**	**-**	**803 392 578**	**803 392 578**

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Kardh Hassan	-	-	-	-	**4 422 787**	**4 422 787**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**48 577 409**	**77 918 990**	**107 138 483**	**32 949 147**	**532 385 762**	**798 969 791**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**42 467 360**	**69 468 502**	**107 138 483**	**32 949 147**	**532 385 762**	**784 409 254**
Financement Mourabaha (encours et impayés)	42 280 626	64 429 478	28 360 146	32 712 739	343 822 332	511 605 321
Financement Ijara (encours et impayés)	186 734	5 039 024	78 778 337	236 408	240 182 661	324 423 164
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	-	-	-	-	(45 178 861)	(45 178 861)
Profits réservés sur créances	-	-	-	-	(6 440 370)	(6 440 370)
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	6 110 049	8 450 488	-	-	-	14 560 537
Total	**48 577 409**	**77 918 990**	**107 138 483**	**32 949 147**	**536 808 549**	**803 392 578**

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

En DT

Description	Eligible au Refinancement BCT	Non Eligible au Refinancement BCT	31 déc 2022
Kardh Hassan	-	**4 422 787**	**4 422 787**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	**251 959 265**	**547 010 526**	**798 956 542**
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	**251 959 265**	**532 449 989**	**784 409 254**
Financement Mourabaha (encours et impayés)	167 718 762	343 886 559	511 605 321
Financement Ijara (encours et impayés)	84 240 503	240 182 661	324 423 164
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	-	(45 178 861)	(41 111 898)
Profits réservés sur créances	-	(6 440 370)	(6 459 966)

Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	**-**	**14 560 537**	**14 547 288**
Total	**251 959 265**	**551 433 313**	**803 392 578**

Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	**784 409 254**	**599 073 779**	**185 335 475**	**31%**
Portefeuille Ijara	**324 423 164**	**302 390 518**	**22 032 646**	**7%**
Encours financiers	286 608 242	271 219 475	15 388 767	6%
Impayés et autres facturations	39 374 470	32 942 267	6 432 203	20%
Produits rattachés aux Financements Ijara	(1 559 548)	(1 771 224)	211 676	-12%
-	-		-	-
Portefeuille Mourabaha	**511 605 321**	**336 171 375**	**175 433 946**	**52%**
Mourabaha Court terme	**264 897 068**	**130 089 298**	**134 807 770**	**104%**
Encours financiers	243 254 983	114 511 269	128 743 714	112%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha	1 899 225	892 934	1 006 291	113%
Impayés sur Financement Mourabaha	19 742 860	14 685 095	5 057 765	34%
Mourabaha Moyen terme	**198 843 127**	**166 914 697**	**31 928 430**	**19%**
Encours financiers	190 941 202	164 244 863	26 696 339	16%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	2 085 513	1 463 241	622 272	43%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	5 816 412	1 206 593	4 609 819	382%
Mourabaha Long terme	**47 865 126**	**39 167 380**	**8 697 746**	**22%**
Encours financiers	46 140 647	38 240 633	7 900 014	21%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	879 513	588 722	290 791	49%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	844 966	338 025	506 941	150%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**
Profits réservés sur créances	**(6 440 370)**	**(4 409 183)**	**(2 031 187)**	**46%**
Autres concours à la clientèle en devises	**14 560 537**	**201 234**	**14 359 303**	**7136%**
Encours financiers	14 549 644	192 048	14 357 596	7476%
Produits à recevoir	10 893	9 186	1 707	19%
Produits à recevoir sur financements rééchelonnés	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**798 969 791**	**599 275 013**	**199 694 778**	**33%**

Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 décembre 2022, présentent un solde de 286 608 242 DT contre 271 219 475 DT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une évolution de 6% qui se détaille comme suit :

En DT

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
Solde 31-12-2021	**1 418 709 197**	**1 147 489 722**	**271 219 475**
Capital Amorti des anciens contrats		**89 668 954**	**-89 668 954**
Ajouts de la période	**149 923 626**	**29 689 863**	**120 233 762**
Investissement	**142 380 404**	**29 042 785**	**113 337 620**
Relocation	**7 543 221**	**647 078**	**6 896 143**
Retraits de la période	**59 924 782**	**44 748 741**	**15 176 041**
Cession de la valeur Résiduelle	**22 606 994**	**22 606 631**	**363**
Cession anticipée	**20 579 878**	**14 900 945**	**5 678 933**
Transferts (Cession)	**4 970 577**	**3 046 203**	**1 924 374**
Relocation	**8 861 686**	**1 900 788**	**6 960 898**
Carence	**2 905 647**	**2 294 174**	**611 473**
Solde 31-12-2022	**1 508 708 040**	**1 222 099 798**	**286 608 242**

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Paiements minimaux sur contrats actifs (1)	**345 319 098**	**319 315 853**	**26 003 245**	**8%**
A recevoir dans moins d'un an	127 848 036	122 073 250	5 774 786	5%
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	208 656 438	192 379 935	16 276 503	8%
A recevoir dans plus de 5 ans	8 814 624	4 862 668	3 951 956	81%
Produits financiers non acquis (2)	**65 144 240**	**57 521 932**	**7 622 308**	**13%**
A recevoir dans moins d'un an	29 078 134	27 269 168	1 808 966	7%

A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	35 186 814	29 590 184	5 596 630	19%
A recevoir dans plus de 5 ans	879 291	662 580	216 711	33%
Encours contrats actifs (3)= (1) - (2)	**280 174 858**	**261 793 921**	**18 380 937**	**7%**
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	**6 433 384**	**9 425 554**	**-2 992 170**	**-32%**
Total	**286 608 242**	**271 219 475**	**15 388 767**	**6%**

Le stock des provisions et profits réservés au 31 Décembre 2022, se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**
Provision individuelles	(29 754 145)	(26 117 999)	(3 636 146)	14%
Provisions collectives	(12 762 448)	(7 839 112)	(4 923 336)	63%
Provisions additionnelles	(2 662 268)	(1 121 820)	(1 540 448)	137%
Total provisions sur créances	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**
Profits réservés	(6 440 370)	(4 409 183)	(2 031 187)	46%
Total profits réservés	**(6 440 370)**	**(4 409 183)**	**(2 031 187)**	**46%**
Total général des provisions et profits réservés	**(51 619 231)**	**(39 488 114)**	**(12 131 117)**	**31%**

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions au 31/12/N-1	**(35 078 931)**	**(33 285 058)**	**(1 793 873)**	**5%**
Dotation de l'exercice	(22 103 342)	(10 259 870)	(11 843 472)	115%
Reprise de l'exercice	12 003 412	8 465 997	3 537 415	42%
Total provisions	**(45 178 861)**	**(35 078 931)**	**(10 099 930)**	**29%**

Le détail des profits réservés se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Total classe 2,3, 4 et 5	**85 567 205**	**69 397 872**	**16 169 334**	**23%**
Profits réservés au 31/12/N-1	(4 409 183)	**(3 651 202)**	(757 981)	21%
Dotation aux profits réservés	(2 683 458)	(2 010 890)	(672 569)	33%
Reprise profits réservés de l'exercice	652 271	1 252 909	(600 637)	-48%
Profits réservés sur financements radiés	-	-	-	–
Total des profits réservés au 31/12/N	**(6 440 370)**	**(4 409 183)**	**(2 031 187)**	**46%**

ANALYSE PAR CLASSE

En DT

	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	B5 Contentieux	TOTAL au 31-12-22	TOTAL au 31-12-21
Encours en principal	583 693 218	169 824 384	7 177 516	4 638 665	6 501 502	10 312 415	782 147 700	591 653 446
Impayés	13 322	14 951 878	2 945 434	4 281 487	10 983 549	29 183 881	62 359 551	44 537 355
Autres débits	497 518	1 526 730	158 671	171 433	1 209 689	4 165 702	7 729 743	5 950 871
Règlements non affectés	(2 456 840)	(255 950)	1 904	1 317	(624 661)	(186 175)	(3 520 405)	(2 801 306)
Produits à recevoir MOURABAHA	1 933 453	348 068	11 541	7 526	9 459	11 440	2 321 487	1 645 835
Produits perçus d'avance IJARA	(772 465)	(499 168)	(32 001)	(20 081)	(9 786)	(28 597)	(1 362 098)	(1 771 224)
Débits de compte	945 874	357 335	155 616	307 608	2 239 581	400 535	4 406 549	4 298 156
ENGAGEMENTS BILANTIELS	**583 854 080**	**186 253 277**	**10 418 681**	**9 387 955**	**20 309 333**	**43 859 201**	**854 082 527**	**643 513 133**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	155 557 976	17 293 265	185 400	30 053	9 995	1 366 586	**174 443 275**	**133 024 274**
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	**739 412 056**	**203 546 542**	**10 604 081**	**9 418 008**	**20 319 328**	**45 225 787**	**1 028 525 802**	**776 537 407**
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs & Ets Fin	**15 416 667**	-	-	-	-	-	**15 416 667**	**37 916 667**
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	**754 828 723**	**203 546 542**	**10 604 081**	**9 418 008**	**20 319 328**	**45 225 787**	**1 043 942 469**	**814 454 074**
Dont Créances Classées			***10 604 080***	***9 418 009***	***20 319 328***	***45 225 788***	***85 567 205***	***69 397 872***
Agios réservés	-	-	(373 382)	(535 286)	(1 570 947)	(3 960 755)	(6 440 370)	(4 409 183)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(224 428)	(806 311)	(8 734 064)	(19 989 342)	(29 754 145)	(26 117 999)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(280 417)	(2 381 851)	(2 662 268)	(1 121 820)
Provisions collectives	(12 762 448)		-	-	-	-	(12 762 448)	(7 839 112)
TOTAL DE LA COUVERTURE	**(12 762 448)**		**(597 810)**	**(1 341 597)**	**(10 585 428)**	**(26 331 948)**	**(51 619 231)**	**(39 488 495)**
ENGAGEMENTS NETS	**726 649 608**	**203 546 542**	**10 006 271**	**8 076 411**	**9 733 900**	**18 893 839**	**976 906 571**	**737 049 293**
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus			**1,02%**	**0,90%** **8,20%**	**1,95%**	**4,33%**		**8,52%**
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			**5,64%**	**14,25%** **45,41%**	**52,10%**	**58,22%**		**45,61%**

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de portefeuille titre commercial s'élevant au 31 décembre 2022, à 599 871 DT contre 850 316 DT au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Titres de transaction	**43 010**	**44 204**	**(1 194)**	**-3%**
Titres cotés	**43 010**	**44 204**	**(1 194)**	**-3%**
Titres Ami	16 077	16 975	(898)	-5%
Titres Unimed	13 101	13 634	(533)	-4%
Titres SAH	13 832	13 595	237	2%
Titres Carthage Ciment	-		-	-
Titres de placement	**556 861**	**806 112**	**(249 251)**	**-31%**
Total	**599 871**	**850 316**	**(250 445)**	**-29%**

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

En DT

Description	Organismes publics	Entreprises liées	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**43 010**	**43 010**
Titres cotés	-	-	-	-	43 010	43 010
Titres Ami	-	-	-	-	16 077	16 077
Titres Unimed	-	-	-	-	13 101	13 101
Titres SAH	-	-	-	-	13 832	13 832
Titres non cotés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Titres de placement	**-**	**556 861**	**-**	**-**	**-**	**556 861**
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**43 010**	**599 871**

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 décembre 2022 un solde de 10 292 444 DT contre 9 876 778 DT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 4%.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Titres d'investissement **1.5.1**	52 577	40 000	12 577	31%
Titres de participation **1.5.2**	8 619 867	8 310 528	309 339	4%
Titres participatifs	1 620 000	1 526 250	93 750	6%
Total	**10 292 444**	**9 876 778**	**415 666**	**4%**

La ventilation des titres selon qu'ils sont cotés ou non, se présente comme suit :

En DT

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres d'investissement **1.5.1**	-	52 577	52 577
Titres de participation **1.5.2**	-	8 619 867	69 453
Parts dans les entreprises liées **1.5.3**	-	-	900 000
Titres participatifs	-	1 620 000	1 526 250
Total	**-**	**10 292 444**	**10 292 444**

1.5.1 Titres d'investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Fonds Gérés	**52 577**	**40 000**	**12 577**	**31%**
Fonds Gérés Sodis Sicar	**490 000**	**490 000**	**-**	**0%**
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	-	0%
Provisions sur fonds gérés Sodis Sicar	**(437 423)**	**(450 000)**	**12 577**	**-3%**
Total	**52 577**	**40 000**	**12 577**	**31%**

Note sur le détail des fonds gérés :

Le détail des fonds gérés au 31 Décembre 2022 se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	Méthode d'évaluation
SERPSUD	60 000	Selon la valeur d'usage
MEDFOOD	150 000	Selon la valeur d'usage
ERRYADA IMMOBILIERE	40 000	Selon la valeur d'usage
CERAMIQUES DU SUD	240 000	Selon la valeur d'usage
Total	**490 000**	**-**

Les titres non cotés, sont évalués selon la valeur d'usage.

1.5.2 Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
TITRES DE PARTICIPATION	**10 920 857**	**10 020 857**	**900 000**	**9%**
SIBTEL	69 353	69 353	-	0%
MED FOOD SA	100 000	100 000	-	0%
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TUNISIENNE DES BANQUES ET DES ETS FINANCIERS	100	100	-	0%
SERPSUD	40 000	40 000	-	0%
OFFICE PLAST	711 404	711 404	-	0%
SNACKS SA	-	300 000	-300 000	-100%
SEFRIM	250 000	250 000	-	0%
CCT	2 000 000	2 000 000	-	0%
TAIMET	2 000 000	2 000 000	-	0%
EL BANNA	3 500 000	3 500 000	-	0%
ROYAL OLIVE OIL	400 000	400 000	-	0%
ELECTRICA	1 200 000	-	1 200 000	-
LES CERAMIQUES DU SUD	650 000	650 000	-	0%
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	(2 300 990)	(1 710 329)	(590 661)	35%
Total	**8 619 867**	**8 310 528**	**309 339**	**4%**

1.5.3 Titres participatifs

Cette rubrique correspond à l'encours relatif à la souscription à l'emprunt obligataire « Chahadet Zitouna 2017 » pour un principal de 1 500 000 DT remboursable in fine pour une durée totale de 7 ans, en plus des créances rattachées sur titres participatifs qui totalisent un montant de 120 000 DT.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2022 un solde de 58 338 999 DT contre un solde de 53 568 411 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une hausse de 9% se détaillant ainsi :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**8 797 626**	**4 684 229**	**4 113 397**	**88%**
Immobilisations incorporelles	13 723 764	8 511 775	5 211 989	61%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 926 138)	(3 827 546)	(1 098 592)	29%
Immobilisations corporelles	**49 402 572**	**48 744 387**	**658 185**	**1%**
Immobilisations corporelles	69 223 834	64 831 815	4 392 019	7%
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 821 262)	(16 087 428)	(3 733 834)	23%
Immobilisations encours	**138 801**	**139 795**	**-994**	**-1%**
Immobilisations encours	138 801	139 795	-994	-1%
Total	**58 338 999**	**53 568 411**	**4 770 588**	**9%**

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Au 31 Décembre 2022
(Exprimé en dinars)

Description	Valeur Brute N-1	Acquisitions	Cessions et transferts	Valeur brute	Amortissements cumulés N-1	Dotations / reprises sur cessions	Amorti. cumulés	VCN
1) Immobilisations Incorporelles	**8 511 775**	**5 211 989**	**-**	**13 723 764**	**-3 827 546**	**-1 098 592**	**-4 926 138**	**8 797 626**
* Licence	2 010 460	963 617	-	2 974 077	-1 086 797	-417 240	-1 504 037	1 470 040
* Logiciels	6 494 114	-	-	6 494 114	-2 734 992	-609 106	-3 344 098	3 150 016
* Site web	7 201	-	-	7 201	-5 757	-1 440	-7 197	4
* GOOD WILL	-	4 248 372	-	4 248 372	-	-70806	-70 806	4 177 566
2) Immobilisations Corporelles	**64 831 815**	**4 392 019**	**-**	**69 223 834**	**-16 087 428**	**-3 733 834**	**-19 821 262**	**49 402 572**
Immobilisations d'exploitation	**53 641 806**	**3 447 359**	**-**	**57 089 165**	**-8 781 683**	**-2 272 354**	**-11 054 037**	**46 035 128**
* Terrains d'exploitation	9 966 293	457 411	-	10 423 704	-	-	-	10 423 704
* Bâtiments	29 919 048	997 750	-	30 916 798	-3 584 685	-795 442	-4 380 127	26 536 671
* Aménagements de bâtiments	13 756 465	1 992 198	-	15 748 663	-5 196 998	-1 476 912	-6 673 910	9 074 753
Mobiliers et Matériel de Bureau	**1 738 755**	**60 361**	**-**	**1 799 116**	**-801 602**	**-164 058**	**-965 660**	**833 456**
Matériels de Transport	**1 169 403**	**463 085**	**-**	**1 632 488**	**-787 481**	**-121 653**	**-909 134**	**723 354**
Matériels Informatique	**7 269 728**	**173 771**	**-**	**7 443 499**	**-4 946 989**	**-1 035 016**	**-5 982 005**	**1 461 494**
Machines DAB et GAB	**900 068**	**213 965**	**-**	**1 114 033**	**-768 691**	**-140 753**	**-909 444**	**204 589**
Coffres Forts	**111 073**	**33 478**	**-**	**144 551**	**-**	**-**	**-**	**144 551**
Autres Immobilisations	**982**	**-**	**-**	**982**	**-982**	**-**	**-982**	**-**
3) Immobilisation en cours	**139 795**	**-994**	**-**	**138 801**	**-**	**-**	**-**	**138 801**
Immobilisations corporelles en cours	53 957	-36 232	-	17 725	-	-	-	17 725
Immobilisations incorporelles en cours	85 838	35 238	-	121 076	-	-	-	121 076
TOTAUX	**73 483 385**	**9 603 014**		**83 086 399**	**-19 914 974**	**-4 832 426**	**-24 747 400**	**58 338 999**

Les immobilisations corporelles en cours accusant au 31/12/2022 un solde de 17 725 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

En DT

Description	Valeur Brute 31/12/2021	Acquisition / Reclassement 2022	Valeur Brute 31/12/2022
Constructions en cours	30 032	(30 032)	-
Agencements et aménagements en cours	23 924	(6 199)	17 725
Total	**53 956**	**(36 231)**	**17 725**

Les immobilisations incorporelles en cours accusent au 31/12/2022, un solde de 121 077 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

En DT

Description	Valeur Brute 31/12/2021	Acquisition / Reclassement 2022	Valeur Brute 31/12/2022
Logiciel en cours	85 838	35 238	121 076
Total	**85 838**	**35 238**	**121 076**

Le site Web est évalué selon le coût d'acquisition.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisant au 31 décembre 2022 un montant de 78 624 020 DT contre un montant de 38 410 869 DT au 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	**8 600 659**	**3 544 406**	**5 056 253**	**143%**
Comptes d'attente	**8 239 580**	**3 426 452**	**4 813 128**	**140%**
Comptes d'attente de la salle de marché	158 300	133 364	24 936	19%
Comptes d'attente de la compensation	8 081 280	3 293 088	4 788 192	145%
Comptes de régularisation	361 079	117 954	243 125	206%
Autres	**71 775 431**	**36 631 320**	**35 144 111**	**96%**
Stock de matière, fourniture et timbres	**231 780**	**180 791**	**50 989**	**28%**
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	-	-	-	-
Cartes et imprimes en stock	231 780	180 791	50 989	28%
Matériels en stock (Murabaha et Ijara)	**36 912 057**	**15 942 801**	**20 969 256**	**132%**
Etat, impôts et taxes	**5 654 627**	**1 913 221**	**3 741 406**	**196%**
Dépôts et cautionnements	**846 004**	**846 004**	**-**	**0%**
Opérations avec le personnel	**13 477 231**	**9 345 012**	**4 132 219**	**44%**
Autres créances sur l'Etat	**2 624 560**	**3 256 050**	**(631 490)**	**-19%**
Débiteurs divers	**8 207 495**	**545 737**	**7 661 758**	**1404%**
Charges à répartir	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	**1 595 573**	**1 595 573**	**-**	**0%**
Autres	**2 226 104**	**3 006 131**	**(780 027)**	**-26%**
Total brut	**80 376 090**	**40 175 726**	**40 200 364**	**100%**
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(1 752 070)	(1 764 857)	12 787	-1%
Total net	**78 624 020**	**38 410 869**	**40 213 151**	**105%**

Les provisions sur les autres actifs se détaillent comme suit :

En DT

Description	31-déc-22	31-déc-21	Variation	%
Provisions sur Dépôts et Cautionnements	-821 229	-821 229	-	0%
Provisions sur Fonds Sociaux Accordé aux Personnels	-20 231	-274 231	254 000	-93%
Provisions sur créance D'exploitation Non Bancaires	-496 407	-348 194	-148 213	43%
Autres provisions	-414 203	-321 203	-93 000	29%
Total	**-1 752 070**	**-1 764 857**	**12 787**	**-1%**

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1 : Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 130 477 750 DT au 31 décembre 2022 contre un solde de 90 270 725 DT au 31 décembre 2021, se détaillant comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Compte Ordinaire chez BCT	-	-	-	-
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	130 000 000	90 000 000	40 000 000	44%
Dette rattaché sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	477 750	270 725	207 025	76%
Total	**130 477 750**	**90 270 725**	**40 207 025**	**45%**

Note 2.2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 décembre 2022 un montant de 15 185 399 DT contre un montant de 618 339 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 14 567 060 DT, se détaillant comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	15 185 399	618 339	14 567 060	2356%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-	-
Total	**15 185 399**	**618 339**	**14 567 060**	**2 356%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.

En DT

Description	Matérialisé par des tites du marché interbancaire	Non matérialisé par des tites du marché interbancaire	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	15 185 399	15 185 399
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-
Total	**-**	**15 185 399**	**15 185 399**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	581 643	618 339	(36 696)	-6%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	14 603 756	-	14 603 756	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**15 185 399**	**618 339**	**14 567 060**	**2356%**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	**15 185 399**	**-**	**-**	**-**	**15 185 399**
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	581 643	-	-	-	581 643
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	14 500 000	-	-	-	14 500 000
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	103 756	-	-	-	103 756
Etablissements financiers	-	-	-	-	-
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Total	**15 185 399**	**-**	**-**	**-**	**15 185 399**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	-	15 185 399	15 185 399
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**-**	**-**	**-**	**15 185 399**	**15 185 399**

Note 2.3 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusant au 31 décembre 2022 un solde de 728 532 330 DT contre un montant de 623 337 143 DT au 31 décembre 2021, se décomposent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dépôts à vue	**256 700 907**	**244 675 166**	**12 025 741**	**5%**
Dépôts à vue	254 806 579	242 909 114	11 897 465	5%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	1 894 328	1 766 052	128 276	7%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	**471 831 423**	**378 661 977**	**93 169 446**	**25%**
Tawfir	**227 784 097**	**183 480 371**	**44 303 726**	**24%**
Tawfir	227 553 047	183 306 455	44 246 592	24%
Dettes rattachées sur Tawfir	231 050	173 916	57 134	33%
Istithmar	**158 756 257**	**130 463 649**	**28 292 608**	**22%**
Istithmar en dinars	143 895 705	112 929 200	30 966 505	27%
Dettes rattachées sur Istithmar en dinars	5 421 407	3 372 643	2 048 764	61%
Istithmar en devises	9 371 963	14 124 873	(4 752 910)	-34%
Dettes rattachées sur Istithmar en devises	67 182	36 933	30 249	82%
Autres sommes dues à la clientèle	**85 291 069**	**64 717 957**	**20 573 112**	**32%**
Total	**728 532 330**	**623 337 143**	**105 195 187**	**17%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Dépôts à vue	254 806 579	-	-	-	-	254 806 579
Tawfir	227 553 047	-	-	-	-	227 553 047
Istithmar	42 077 780	83 221 673	27 656 215	312 000	-	153 267 668
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	85 291 069	85 291 069
Dettes rattachées	7 613 967	-	-	-	-	7 613 967
Total	**532 051 373**	**83 221 673**	**27 656 215**	**312 000**	**85 291 069**	**728 532 330**

Note 2.4 : Dettes de financement et ressources spéciales

Au 31 décembre 2022, le solde de cette rubrique s'élève à 57 337 804 DT contre un montant de 56 879 309 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

En DT

Description		31-déc-22	31-déc-21	Variation	%
Emprunts Matérialisés	(1)	6 010 384	10 017 306	-4 006 922	-40%
Emprunts obligataires	(2)	51 327 420	46 862 003	4 465 417	0,095289
Total		**57 337 804**	**56 879 309**	**458 495**	**1%**

(1) Le solde des emprunts se subdivise comme suit au 31 Décembre 2022 et au 31 Décembre 2020 :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Emprunts Matérialisés	5 930 769	9 884 616	(3 953 847)	-40%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	79 615	132 690	(53 075)	-40%
Total	**6 010 384**	**10 017 306**	**(4 006 922)**	**-40%**

(2) Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit au 31 Décembre 2022 :

En DT

Description	31-déc-22	31-déc-21	Variation	%
Emprunts obligataires	49 827 368	45 925 197	3 902 171	8%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	1 500 052	936 806	563 246	60%
Total	**51 327 420**	**46 862 003**	**4 465 417**	**10%**

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

En DT

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts Matérialisés	1 068 076	2 965 385	1 976 923	-	6 010 384
Ressources Spéciales	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 159 941	11 244 885	37 601 362	321 232	51 327 420
Total	**3 228 017**	**14 210 270**	**39 578 285**	**321 232**	**57 337 804**

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation se présente comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	-	-	-	6 010 384	6 010 384
Ressources Spéciales	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	51 327 420	51 327 420
Total	**-**	**-**	**-**	**57 337 804**	**57 337 804**

Note 2.5 : Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	7 161 136	6 044 944	1 116 192	18%
Provisions pour passifs et charges*	**7 161 136**	**6 044 944**	**1 116 192**	**18%**
Comptes d'attente et de régularisation	**128 057 641**	**56 105 048**	**71 952 593**	**128%**
Comptes d'attente	13 543 762	7 884 577	5 659 185	72%
Comptes de régularisation	30 475 049	3 218 688	27 256 361	847%
Créditeurs divers	**75 372 749**	**39 499 133**	**35 873 616**	**91%**
Fournisseurs	72 194 986	37 086 505	35 108 481	95%
Dépôts du personnel	1 329 698	754 386	575 312	76%
Prestataire de services	1 848 065	1 658 242	189 823	11%
Etat, impôts et taxes	**5 809 787**	**3 238 196**	**2 571 591**	**79%**
Autres	**2 856 294**	**2 264 454**	**591 840**	**26%**

Total Autres passifs	**135 218 777**	**62 149 992**	**73 068 785**	**118%**

* Le détail des provisions pour passifs et charges se détaille comme suit :

En DT

Description	31-déc-22	31-déc-21
Provision pour congés payés	2 223 120	1 951 011
Provision pour départ à la retraite	3 364 742	2 353 933
Provision pour risque fiscal	91 208	1 600 000
Provision pour litige	474 066	140 000
Provision pour risques divers	1 008 000	-
Total	**7 161 136**	**6 044 944**

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social est fixé à la somme de 150 000 000 DT divisé en 30 000 000 actions nominatives de 5 DT chacune, souscrites et libérées intégralement en numéraires. Les actions formant le capital social, sont toutes de même nature.

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » dispose de 98 924 actions propres de 5 DT chacune pour un coût total de 694 663 DT.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ont atteint 163 612 043 DT contre 157 269 765 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 4%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

		Ouverture	Affectation résultat 2021	Dividendes	Variation réserves	Variation pourcentage d'intérêt	Retrait de consolidation	Résultat	Clôture
WIB	Capital social	150 000 000	-	-	-	-	-	-	150 000 000
	Réserves	21 218 002	-	-	1 528	-	-	-	21 219 530
	Actions Propres	-694 663	-	-	-	-	-	-	-694 663
	Titres assimiles à des capitaux propres	15 437 000	-	-	-	-	-	-	15 437 000
	Résultats reportés	-32 835 311	1 802 339	-	-	-	-	-	-31 032 972
	Résultat de l'exercice	1 802 339	-1 802 339	-	-	-	-	5 269 776	5 269 776
SICAR	Capital social	920 000	-	-	-	-	-920 000		-
	Réserves	128 369	-	-	31 768	-	1 623 012		1 783 149
	Actions Propres	-	-	-	-	-	-	-	-
	Titres assimiles à des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultats reportés	629 229	-25 630	-	-	-	-43 659	-	559 940
	Résultat de l'exercice	6 138	-6 138	-	-	-	-4 250	195 834	191 584
Attakafulia	Capital social	20 000 000	-	-	-	-	-20 000 000	-	-
	Réserves	104 346	-	-	7 171 390	-	-9 475 906	-	-2 200 170
	Actions Propres	-	-	-	-	-	-	-	-
	Titres assimiles à des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultats reportés	508 908	1 785 326	-	-	-	-94 064	-	2 200 170
	Résultat de l'exercice	1 958 707	-1 958 707	-	-	-	-111 401	990 100	878 699
Capitaux propres consolidés	Capital social	170 920 000	-	-	-	-	-20 920 000	-	150 000 000
	Réserves	21 450 717	-	-	7 204 686		-7 852 894	-	20 802 509
	Actions Propres	-694 663	-	-	-	-	-	-	-694 663
	Titres assimiles à des capitaux propres	15 437 000	-	-	-	-	-	-	15 437 000
	Résultats reportés	-31 697 174	3 562 035	-	-	-	-137 723	-	-28 272 862
	Résultat de l'exercice	3 767 184	-3 767 184	-	-	-	-115 651	6 455 710	6 340 059

Les intérêts minoritaires présentent le détail suivant :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021
Parts des minoritaires dans le capital	840 005	20 000
Parts des minoritaires dans les réserves	408 591	16 777
Parts des minoritaires dans le résultat de la période	44 844	133
Total	**1 293 440**	**36 910**

La ventilation du fonds social selon qu'il soit remboursable ou non remboursable est la suivante :

En DT

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Fonds social remboursable	677 111	675 583
Fonds social non remboursable	-	-
Total	**677 111**	**675 583**

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élevant, au 31 décembre 2022, à 27 888 541 DT contre 16 277 252 DT au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Cautions (1)	27 888 541	16 277 252	11 611 289	71%
Total	**27 888 541**	**16 277 252**	**11 611 289**	**71%**

(1) L'encours des cautions se détaille, au 31 décembre 2022, comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Cautions en faveur de la clientèle	27 888 541	16 277 252	11 611 289	71%
Total	**27 888 541**	**16 277 252**	**11 611 289**	**71%**

La ventilation des cautions par nature de relation, se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Cautions en faveur de la clientèle	1 154 003	-	-	26 734 538	27 888 541
Total	**1 154 003**	**-**	**-**	**26 734 538**	**27 888 541**

Note 4.2 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de 15 897 965 DT au 31 décembre 2022 se détaillant comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	15 897 965	15 732 472	165 493	1%
Total	**15 897 965**	**15 732 472**	**165 493**	**1%**

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation, se détaille comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Crédits documentaires Import	7 411 090	-	-	8 486 875	15 897 965
Total	**7 411 090**	**-**	**-**	**8 486 875**	**15 897 965**

Note 4.3 : Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevant, au 31 décembre 2022 à 130 656 770 DT contre 101 014 550 DT au 31 décembre 2021 enregistrent ainsi une augmentation de 29% se détaillant comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	**130 656 770**	**101 014 550**	**29 642 220**	**29%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	**130 656 770**	**101 014 550**	**29 642 220**	**29%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	130 656 770	101 014 550	29 642 220	**29%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	121 525 194	88 741 187	32 784 007	37%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	9 131 576	12 273 363	(3 141 787)	-26%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Total	**130 656 770**	**101 014 550**	**29 642 220**	**29%**

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation, se détaille comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Engagements de financement donnés	**3 606 848**	**-**	**-**	**127 049 922**	**130 656 770**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	3 606 848	-	-	**127 049 922**	**130 656 770**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	3 606 848	-	-	127 049 922	130 656 770
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	3 436 298	-	-	118 088 896	121 525 194
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	170 550	-	-	8 961 026	9 131 576
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-
Total	**3 606 848**	**-**	**-**	**127 049 922**	**130 656 770**

Note 4.4 : Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022, à 129 918 953 DT contre 113 870 575 DT au 31 décembre 2021.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022, comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	414 404	528 545	(114 141)	-22%
Garanties reçues de la clientèle	129 504 549	113 342 030	16 162 519	14%
Total	**129 918 953**	**113 870 575**	**16 048 378**	**14%**

Selon la nature :

En DT

Description	HYP. Ijara	HYP. Mourabaha	SOTUGAR	Total
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	-	-	414 404	414 404
Garanties reçues de la clientèle	8 558 863	120 945 686	-	129 504 549
Total	**8 558 863**	**120 945 686**	**414 404**	**129 918 953**

Selon qu'il soit douteux ou non :

En DT

Description	Garanties sur actifs douteux	Garanties sur actifs non douteux	Total
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	387 881	26 523	414 404
Garanties reçues de la clientèle	39 757 440	89 747 109	129 504 549
Total	**40 145 321**	**89 773 632**	**129 918 953**

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1 : Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à 81 363 612 DT au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**11 006 254**	**10 821 296**	**184 958**	**2%**
Opérations avec la clientèle	**70 357 358**	**55 302 108**	**15 055 250**	**27%**
Portefeuille MURABAHA	37 622 346	25 157 236	12 465 110	50%
Portefeuille IJARA	34 510 281	31 682 393	2 827 888	9%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	255 918	220 019	35 899	16%
Profits réservés	(2 031 187)	(1 757 540)	(273 647)	16%
Autres Marges et revenus assimilés	-	-	-	-
Total	**81 363 612**	**66 123 404**	**15 240 208**	**23%**

Note 5.2 : Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 décembre 2022, un solde de 25 828 527 DT enregistrant ainsi une augmentation de 10 326 435 DT par rapport au 31 décembre 2021. Elles se présentent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	5 518 024	5 174 029	343 995	7%
Commissions sur engagements par signature en TND	750 575	415 431	335 144	81%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 094 104	750 461	343 643	46%
Monétiques	1 446 098	1 188 796	257 302	22%
Commissions de Gestion, études et Engagement	8 617 887	6 270 288	2 347 599	37%
Commissions de Banque Directe	341 458	281 279	60 179	21%
Bancassurance	757 922	1 041 957	(284 035)	-27%
Autres commissions	7 302 459	379 851	6 922 608	1822%
Total	**25 828 527**	**15 502 092**	**10 326 435**	**67%**

Note 5.3 : Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Au 31 décembre 2022, les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	163 730	-	163 730	-
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	(4 325)	(5 668)	1 343	-24%
Dividendes reçus sur titres de transaction	996	8 339	(7 343)	-88%
Gain/Perte net sur opérations de change	3 152 414	1 921 237	1 231 177	64%
Total	**3 312 815**	**1 923 908**	**1 388 907**	**72%**

Note 5.4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé, au 31 décembre 2022 un montant de 419 770 DT contre 466 398 DT au 31 décembre 2021. Ils se présentent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	**299 770**	**346 398**	**(46 628)**	**-13%**
Fonds gérés	299 770	345 760	(45 990)	-13%
Créances sur l'état	-	638	(638)	-100%
Dividendes et revenues assimilés sur titres de participations	**120 000**	**120 000**	**-**	**-**
Dividendes et revenues assimilés sur parts dans les entreprises liées	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**419 770**	**466 398**	**(46 628)**	**-10%**

Note 5.5 : Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé, au 31 décembre 2022, un montant de 40 874 721 DT. Le détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	**(9 042 438)**	**(6 122 972)**	**(2 919 466)**	**48%**
Opérations avec la clientèle	**(25 675 977)**	**(21 697 826)**	**(3 978 151)**	**18%**
Marges sur dépôts à vue	(5 695 090)	(5 916 804)	221 714	-4%
Marges sur comptes TAWFIR	(9 948 288)	(8 109 604)	(1 838 684)	23%
Marges sur dépôts ISTHITHMAR	(10 032 599)	(7 671 418)	(2 361 181)	31%
Marges sur certificats de dépôts	-	-	-	-
Emprunt et ressources spéciales	**(6 059 501)**	**(5 059 980)**	**(999 521)**	**20%**
Autres marges et charges	**(96 805)**	**(73 820)**	**(22 985)**	**31%**
Total	**(40 874 721)**	**(32 954 598)**	**(7 920 123)**	**24%**

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les commissions encourues par la banque ont augmenté de 133 384 DT par rapport au 31 décembre 2021 pour se situer à un montant de 1 259 673 DT au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTER CARD	(1 129 214)	(1 040 028)	(89 186)	9%
Commissions Encourues sur FONDS GERES	(24 661)	-	(24 661)	-
Commissions Encourues sur SIBTEL	(94 328)	(73 305)	(21 023)	29%
Autres commissions Encourues	(11 470)	(12 956)	1 486	-11%
Total	**(1 259 673)**	**(1 126 289)**	**(133 384)**	**12%**

Note 5.7 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 décembre 2022, un montant de 13 553 927 DT enregistrant une augmentation de 7 047 731 DT au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(15 639 557)	(6 991 307)	(8 648 250)	124%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(4 923 336)	(2 303 754)	(2 619 582)	114%
Dotations aux provisions pour impôts				
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 540 448)	(964 809)	(575 639)	60%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	(1 445 532)	(400 000)	(1 045 532)	261%
Total dotations	**(23 548 873)**	**(10 659 870)**	**(12 889 003)**	**121%**
Pertes sur créances	(2 239 020)	(4 314 160)	2 075 140	-48%
Total des dotations et des pertes sur créances	**(25 787 893)**	**(14 974 030)**	**(10 813 863)**	**72%**
Reprise sur provisions sur créances douteuses	12 003 412	4 197 999	7 805 413	186%
Reprise sur provisions collectives	-	-	-	-
Reprise sur provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-	219 140	(219 140)	-100%
Reprise sur provisions sur créances cédées et radiées	-	4 048 858	(4 048 858)	-100%
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	230 554	1 837	228 717	12451%
Total reprises	**12 233 966**	**8 467 834**	**3 766 132**	**44%**
Recouvrement des créances radiées	-	-	-	-
Total des reprises et des récupérations sur créances	**12 233 966**	**8 467 834**	**3 766 132**	**44%**
Total	**(13 553 927)**	**(6 506 196)**	**(7 047 731)**	**108%**

Note 5.8 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(368 184)	(870 398)	502 214	-58%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	12 825	-	12 825	-
Total	**(355 359)**	**(870 398)**	**515 039**	**-59%**

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2022, à 8 669 DT contre 50 230 DT au 31 décembre 2021. Ils se détaillent ainsi :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Autres produits reçues	8 669	50 230	(41 561)	-83%
Total	**8 669**	**50 230**	**(41 561)**	**-83%**

Note 5.10 : Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 décembre 2022, un montant de 29 096 244 DT enregistrant une hausse de 5 655 980 DT par rapport au 31 décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(21 038 074)	(16 659 713)	(4 378 361)	26%
Primes allouées	(559 882)	(431 360)	(128 522)	30%
Rémunération du personnel stagiaire	(7 600)	-	(7 600)	-
Impôts et taxes sur salaires	(512 580)	(398 777)	(113 803)	29%
Charges sociales	(4 662 232)	(3 753 707)	(908 525)	24%
Frais de formation	(345 061)	(285 703)	(59 358)	21%
Autres charges liées au personnel	(1 970 815)	(1 911 004)	(59 811)	3%
Total	**(29 096 244)**	**(23 440 264)**	**(5 655 980)**	**24%**

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, elles ont enregistré une augmentation de 58% pour se situer à un montant de 15 328 668 DT au 31 décembre 2022, contre 9 712 589 DT au 31 décembre 2021. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	**(9 168 920)**	**(6 735 946)**	**(2 432 974)**	**36%**
Loyer	(2 140 725)	(1 420 870)	(719 855)	51%
Entretiens et réparations confiés a des tiers	(2 999 303)	(2 975 063)	(24 240)	1%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(165 443)	(107 118)	(58 325)	54%
Primes d'assurance	(370 544)	(209 636)	(160 908)	77%
Frais d'abonnement	(2 375 205)	(1 722 380)	(652 825)	38%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(1 117 700)	(300 879)	(816 821)	271%
Autres charges d'exploitation	**(6 159 748)**	**(2 976 643)**	**(3 183 105)**	**107%**
Impôts et taxes	(396 651)	(117 692)	(278 959)	237%
Fournitures et produits énergétiques consommables	(1 342 548)	(892 193)	(450 355)	50%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 425 027)	(1 070 337)	(1 354 690)	127%
Transport et déplacement	(245 058)	(145 969)	(99 089)	68%
Frais divers de gestion	(1 750 464)	(750 452)	(1 000 012)	133%
Total	**(15 328 668)**	**(9 712 589)**	**(5 616 079)**	**58%**

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 décembre 2022, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2021 pour se situer à un montant de 4 671 652 DT. Elles se détaillent comme suit :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(738 546)	(593 667)	(144 879)	24%
Dotation aux amortissements des Constructions	(476 262)	(632 207)	155 945	-25%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(163 991)	(159 672)	(4 319)	3%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(1 036 172)	(1 014 482)	(21 690)	2%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(154 747)	(198 846)	44 099	-22%
Dotation aux amortissements des DAB, GAB et Automates	(140 753)	(180 064)	39 311	-22%
Dotation aux amortissements des serveurs	-	-	-	-
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faibles valeurs	-	(71)	71	-100%
Dotation aux amortissements droits d'usage	(412 023)	(198 826)	(213 197)	107%
Dotation aux amortissements des agencements et aménagements	(1 476 912)	(1 293 829)	(183 083)	14%
Dotation au Résorption des frais préliminaires	-	(100 564)	100 564	-100%
Dotation aux amortissements Site Web	(1 440)	(1 437)	(3)	0%
Dotation aux amortissements Good Will	(70 806)	-	(70 806)	-
Total	**(4 671 652)**	**(4 373 665)**	**(297 987)**	**7%**

Note 5.13 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 décembre 2022, le solde en gains et pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une hausse de 200 562 DT pour se situer à un niveau 673 537 DT et qui se détaille comme suit :

En DT

Description	31-déc-22	31-déc-21	Variation	%
Perte ordinaire	-1 132 835	-44 766	-1 088 069	2431%
Autres	1 600 000	28 291	1 571 709	5556%
Plus-value sur cession d'immobilisations	89 262	11 459	77 803	679%
Plus-value sur cession d'actifs récupérable	117 110	477 991	-360 881	-75%
Total	**673 537**	**472 975**	**200 562**	**42%**

Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de 389 465 DT au 31 décembre 2022.

Le détail des déficits reportés et amortissements différés, se détaille comme suit :

En DT

Année	Déficit reporté	Amortissement différé
2021	-	1 455 218
2022	-	4 829 127

Note 5.15 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de 307 682 DT au 31 décembre 2022.

Note 5.16 : Résultat par action

Cette rubrique se détaille ainsi :

En DT

Description	31 déc 2022	31 déc 2021
Résultat net	6 340 059	(1 808 344)
Nombre moyen d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat de base par action (en DT)	**0,211**	**-0,060**
Résultat dilué par action (en DT)	**0,211**	**-0,060**

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 194 245 647 DT à 135 346 353 enregistrant une diminution de 58 899 295 DT. Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation à hauteur de 48 991 243 DT, des activités d'investissement à hauteur de 9 857 906 DT et des activités de financement pour 50 146 DT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à -48 991 243 DT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 110 823 174 DT ;

La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 102 930 764 DT ;

Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation pour 31 195 955 DT.

Flux nets négatifs :

Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -39 359 800 DT ;

La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour -221 592 402 DT ;

Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour -32 907 151 DT.

L'impôt sur les bénéfices pour un solde de -81 783 DT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à -9 857 906 DT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 6.3 : Flux de trésorerie affectés aux activités de financement :

Ces flux de trésorerie négatifs net de 50 145 DT proviennent principalement de l'encaissement d'emprunt obligataire pour 20 000 000 DT et des remboursements des emprunts pour 20 051 675 DT.

Note sur les parties liées

Les parties liées du groupe se détaillent comme suit :

PARTIES LIEES	NATURE DE LA RELATION
NAJIBA HAMROUNI	DESCENDANT ACTIONNAIRE PP> 5% K
MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB	ACTIONNAIRE DIRECT ET MEMBRE CA
ISLAMIC CORPORTAION FOR THE DEVELOPEMENT OF THE PRIVATE SECTOR	
LES ADMINISTRATEURS, LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL	SOCIETES SIEGEANT AU CONSEIL ET A DES DIRIGEANTS COMMUNS AVEC WIB
SOCIETES APPARTENANT AU GROUPE BEN AYED	
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	
SOCIÉTÉ C.C.P.S	
SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION METALLIQUE	
SOCIETE ELECTRIA	
SOCIETE INTER FER FORGE	
SOCIETE INTERCHAUX	
SOCIETE INTERMETAL SA	
SOCIETE METALSHIP	
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	
SOCIETE PROSID	
SOCIETE PROSID SUD	
SOCIETE ROYAL OLIVE OIL	
SOCIETE SAMFI « SARL »	
SOCIETE SENS INVERSE	
SOCIETE SITEL	
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	
SOCIETE TOUTALU	
SOCIETE TRANSIDER	
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	
STE PIMA	
STE PLASTIC SIPA SUD	
STE PRO PARTS	
STE ROYAL TRADING	
STE SIAME	
STE GLOBAL METAL COMPANY	

STE MEDIKA TECH
STE SUD METAL
STE COTUNAL
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX
STE SOTIC
STE LE MEUBLE
STE TUNISIE DISTRIBUTION MEUBLES
STE INDEPENDANT TRADING COMPANY
STE TSI CLIENTELE
STE IMMOBILIERE CONTOMPORAINE
SOCIETES APPARTENANT AU GROUPE HAMROUNI
STE SOTUNAL
STE TUN DE FABRICATION METAL ET MOUSSE
STE COMPTOIR DE COMMERCE GLE ET PDTS CHIMIQUES
STE IND DE RESINE ET DE COLRCES
STE POLYFLEX
STE CHIMICOULEURS EMBALLAGES METTALIQUES
STE SOTUNAL TRADING
STE CTTM

Conventions de financement conclues avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED concernent 61 contrats IJARA et 24 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires), se détaillent comme suit :

En DT

NOM / RAISON SOCIALE	EN COURS AU 31/12/2022	IMPAYES/SOLDE CREDITEUR AU 31/12/2022	PRODUITS AU 31/12/2022
FINANCEMENTS IJARA	**1 587 556**	**- 51 201**	**188 051**
SOCIETE PROSID	158 755	- 2 518	21 491
SOCIETE ELECTRIA	4 078	- 306	669
SOCIETE INTERMETAL SA	7	106	197
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	94 936	- 51 782	9 496
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	35 753	2 069	5 040
SOCIETE TRANSIDER	1	- 19	-
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	-	1	393
SOCIETE SENS INVERSE	3	- 74	-
SOCIETE SAMFI « SARL »	3	- 106	-
SOCIETE METALSHIP	1	426	-
SOCIETE INTER FER FORGE	1	- 23	-
SOCIETE C.C.P.S	3 734	- 15	1 284
SOCIETE PROSID SUD	521 351	- 57	53 632
SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION METALLIQUE	2	-	-
SOCIETE INTERCHAUX	24 040	-1 551	3 785
SOCIETE ROYAL OLIVE OIL	357 612	-	33 372
SOCIETE TOUTALU	47 177	- 5 873	7 176
STE PIMA	113 989	1	16 400
STE PRO PARTS	1	-	1 076
STE PLASTIC SIPA SUD	12 451	55	1 729
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	77 219	- 1 475	12 460
STE ROYAL TRADING	67 059	-1	8 064
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	5	599
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	69 382	9 936	11 188
MOURABAHA ET AUTRES FINANCEMENTS BANCAIRES	**12 556 657**	**2 659**	**1 419 363**

SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	2 000 000	-		200 271
SOCIETE INTERMETAL SA	971 472	-		269 553
SOCIETE PROSID	3 914 290	-		342 088
SOCIETE PROSID SUD	1 999 919	-		273 208
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	281 610	-		32 918
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	1 995 806	-		162 796
SOCIETE SAMFI « SARL »	1 000 000	-		81 300
SOCIETE TOUTALU	298 624	-		37 041
STE MEDIKA TECH	-	-		2 062
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	94 936		2 659	18 126
TOTAL	**14 144 213**	**-**	**48 542**	**1 607 414**

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED courant l'année 2022, concernent 7 contrats IJARA et 65 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires), se détaillent comme suit :

En DT

NOM / RAISON SOCIALE	NBR DE CTR	FINANCEM.	COMM.	ENCOURS 31/12/2022	IMPAYÉS 31/12/2022	PRODUIT 2022
FINANCEMENTS IJARA	**7**	**744 686**	**2 084**	**725 476**	**-**	**19 557**
SOCIÉTÉ INTERMETAL SA	2	375 361	595	410 820	-	3 362
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	1	58 866	298	51 654	-	2 143
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	2	158 205	595	119 804	-	11 197
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES "PROSID"	1	58 866	298	51 418	-	2 137
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	93 388	298	91 780	-	718
FINANCEMENTS MOURABAHA	**65**	**48 391 501**	**148 949**	**20 092 513**	**1 048 963**	**790 361**
SOCIÉTÉ TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	3	2 796 016	1 402	-	-	58 809
SOCIÉTÉ INTERMETAL SA	2	11 707 971	27 865	-	-	190 572
SOCIÉTÉ PROSID SUD	8	2 292 613	14 290	1 691 148	-	81 993
ROYAL TRADING	23	16 399 679	49 057	10 921 913	-	330 559
INNOV ALLIANCE TECH SA	12	1 168 111	6 950	760 310	-	23 956
SOCIÉTÉ TOUTALU	6	194 731	2 315	194 542	-	5 332
STE MEDIKA TECH	1	31 611	564	31 611	-	872
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES DU CENTRE	2	809 955	4 819	809 955	-	9 080
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	6	313 236	2 685	211 250	-	8 582
STE COTUNAL	2	12 677 578	39 002	5 471 784	1 048 963	80 606
TOTAL	**72**	**49 136 187**	**151 033**	**20 817 989**	**1 048 963**	**809 918**

Conventions de financement conclues avec l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED

En 2017, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur « MOHAMED HEDI BEN AYED » d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DT, sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en 2022, se sont élevés à 288 689 DT. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à 3 993 741 DT.

Le Conseil d'Administration ayant été informé, a autorisé cette opération dans sa réunion du 29 Décembre 2017.

Conventions de financement conclues avec Mr. MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB :

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé l'administrateur « MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB » par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 7 ans, pour un prix d'achat égal à 4 500 000 DT moyennant une marge égale à 1 548 959 DT, avec commission d'étude 13 388 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en 2022, se sont élevés à 398 282 DT. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à 4 028 673 DT.

Conventions de financement conclues avec Mme. NAJIBA HAMROUNI

En 2022, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé « MME NAJIBA HAMROUNI », par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 304 jours, pour un prix d'achat égal à 1 280 000 DT moyennant une marge égale à

97 600 DT et une commission d'étude de 7 616 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en 2022, se sont élevés à 68 063 DT. Au 31/12/2022, l'encours de ce contrat s'élève à 1 280 000 DT.

Evènements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date. A ce titre, aucun évènement postérieur au 31 Décembre 2022 nécessitant une note ou une modification des comptes, n'est parvenu.

Tunis, le 5 Avril 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE « WIFAK INTERNATIONAL BANK »

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » qui comprennent le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 1 231 657 543 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 6 340 059 Dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2022, ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

2.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2022 un solde de 803 392 578 Dinars, dans le bilan consolidé du groupe (65%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de 12 338 949 Dinars) dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés annuels au paragraphe « 2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par le groupe, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers ;
- Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

2.2. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par le groupe, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers consolidés « 5-1 : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2022, à 81 363 612 Dinars, dont 36 742 628 Dinars proviennent de l'activité MOUREBHA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « 2-8 : Comptabilisation des revenus », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;

- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait suivant :

1- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. A ce jour, les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Cependant, en date du 10 janvier 2023, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a reçu de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, une notification de contrôle social approfondi pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

la direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

  Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

  Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK ». Il est à rappeler que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'incomplétude des fonctionnalités du système d'information et à la carence de procédure d'inventaire du matériel récupéré Le rapport d'évaluation correspondant a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF	**UNIVERS AUDIT**
Fethi NEJI	**Rachid NACHI**

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
Société Mère du Groupe S.F.B.T.
Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit & de Consultants).

Bilan
(En dinar Tunisien)

A C T I F S	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	**1**	5 035 093,203	4 859 862,764
Moins : Amortissements	**2**	-4 165 522,738	-3 665 083,552
		869 570,465	**1 194 779,212**
Immobilisations corporelles	**3**	547 060 961,059	510 937 596,561
Moins : Amortissements	**4**	-293 573 827,811	-267 987 957,608
Moins : Provisions	**5**	-1 052 735,810	-1 052 735,810
		252 434 397,438	**241 896 903,143**
Immobilisations financières	**6**	307 016 830,724	302 142 667,089
Moins : Provisions	**7**	-28 371 595,667	-21 477 613,313
		278 645 235,057	**280 665 053,776**
Total des actifs immobilisés		***531 949 202,960***	***523 756 736,131***
Autres actifs non courants	**8**	384 616,078	377 479,378
Total des actifs non courants		**532 333 819,038**	**524 134 215,509**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	**9**	110 058 913,892	86 847 100,652
Moins : Provisions	**10**	-970 118,183	-970 118,183
		109 088 795,709	**85 876 982,469**
Clients et comptes rattachés	**11**	130 012 197,617	118 663 297,730
Moins : Provisions	**12**	-16 394 894,037	-15 411 260,167
		113 617 303,580	**103 252 037,563**
Autres actifs courants	**13**	24 789 473,025	42 474 288,413
Moins : Provisions	**14**	-347 387,000	-347 387,000
		24 442 086,025	**42 126 901,413**
Placements et autres actifs financiers	**15**	196 758 353,562	155 464 000,000
Moins : Provisions	**16**	-350 000,000	-350 000,000
		196 408 353,562	**155 114 000,000**
Liquidités et équivalents de liquidités	**17**	128 339 854,044	102 381 619,464
Total des actifs courants		**571 896 392,920**	**488 751 540,909**
TOTAL DES ACTIFS		**1 104 230 211,958**	**1 012 885 756,418**

Bilan

(En dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	**18**	247 500 000,000	247 500 000,000
Réserves légales	**19**	24 750 000,000	24 750 000,000
Autres capitaux propres	**20**	8 803 503,134	8 898 235,134
Compte spécial d'investissement	**21**	154 327 030,000	154 327 030,000
Résultats reportés	**22**	162 366 982,727	116 310 091,504
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***597 747 515,861***	***551 785 356,638***
Résultat net de l'exercice		232 305 960,066	223 019 391,223
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissements		162 052,000	
Total des capitaux propres avant affectation		**830 215 527,927**	**774 804 747,861**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	**23**	78 697 806,298	71 743 771,108
Provisions	**24**	16 438 986,100	9 065 000,000
Total des passifs non courants		**95 136 792,398**	**80 808 771,108**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	**25**	70 780 792,204	70 968 283,436
Autres passifs courants	**26**	107 574 369,533	85 689 205,206
Concours bancaires et autres passifs financiers	**27**	522 729,896	614 748,807
Total des passifs courants		**178 877 891,633**	**157 272 237,449**
TOTAL DES PASSIFS		**274 014 684,031**	**238 081 008,557**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**1 104 230 211,958**	**1 012 885 756,418**

Etat de résultat

(En dinar Tunisien)

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	**28**	813 129 202,699	730 543 312,662
Autres produits d'exploitation	**29**	8 011 535,019	6 348 893,131
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**821 140 737,718**	**736 892 205,793**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	**30**	-1 249 470,839	-7 377 127,569
Achats de marchandises consommés	**31**	75 450 628,751	65 137 985,263
Achats d'approvisionnements consommés	**32**	423 738 385,005	381 220 981,855
Charges de personnel	**33**	39 091 075,582	38 883 991,715
Dotations aux amortissements et aux provisions	**34**	39 859 218,302	29 704 325,675
Autres charges d'exploitation	**35**	51 306 989,241	47 964 595,540
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**628 196 826,042**	**555 534 752,479**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**192 943 911,676**	**181 357 453,314**
Produits et charges financiers nets	**36**	-5 237 760,397	713 151,979
Produits des placements	**37**	83 668 549,057	73 087 567,597
Autres gains ordinaires	**38**	1 384 167,586	386 292,475
Autres pertes ordinaires	**39**	-429 496,036	-213 178,549
Résultat des activités ordinaires avant réinvestis. et impôt		**272 329 371,886**	**255 331 286,816**
Impôts sur les sociétés	**40**	-33 217 799,850	-27 066 627,000
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	**41**	0,000	-3 440 826,793
Contribution Sociale de Solidarité	**42**	-6 643 559,970	-1 804 441,800
Résultat des activités ordinaires après impôt		**232 468 012,066**	**223 019 391,223**
Résultat de l'exercice		**232 305 960,066**	
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissements		**162 052,000**	
Résultat des activités ordinaires après impôt		**232 468 012,066**	**223 019 391,223**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**232 468 012,066**	**223 019 391,223**

Etat de flux de trésorerie

(En dinar Tunisien)

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	232 468 012,066	223 019 391,223
Ajustements, Amortissements et Provisions	42 564 871,702	33 452 711,966
Ajustements casses bouteilles	2 868 406,527	1 893 876,464
Ajustements pour reprise sur provisions	-80 077,573	-1 203 676,442
Variation des Stocks	-23 211 813,240	-5 567 093,130
Variation des Créances	-4 394 864,697	-9 845 305,587
Variation des Autres actifs	17 677 678,688	-18 507 939,950
Variations des Fournisseurs et autres dettes	22 373 976,055	-2 511 567,930
Ajustements Plus ou moins-value sur cession	-137 213,052	-195 498,378
Ajustements Encaissement dividendes	-68 569 907,976	-64 776 139,268
Ajustements Quotes-parts des subventions d'investissements dans le résultat	-94 732,000	-216 734,000
Flux de trésoreries provenant de l'exploitation	**221 464 336,500**	**155 542 024,968**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-40 336 303,556	-16 927 835,172
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	287 602,694	266 766,236
Encaissements Dividendes et autres distributions	68 569 907,976	64 776 139,268
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-4 572 182,000	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**23 949 025,114**	**48 115 070,332**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-178 068 754,561	-176 888 990,925
Encaissements d'emprunts pour financement des stocks		27 000 000,000
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks		-27 000 000,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**-178 068 754,561**	**-176 888 990,925**
Variation de trésorerie	**67 344 607,053**	**26 768 104,375**
Trésorerie au début de l'exercice	**257 230 870,657**	**230 462 766,282**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**324 575 477,710**	**257 230 870,657**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03/06/1925
Capital social	247.500.000 dinars
Nombre de titres	247.500.000 actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard Maître Med El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, boissons gazeuses et autres
Identifiant unique RNE	0001985G

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, elle sous-traite la fabrication des boissons gazeuses en PET et en boîtes chez la SNB et la mise en boîtes de la bière chez la SEABG.

Aussi, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.
Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- Brasseries et Glacières Internationales	118.588.691	47.91%
- Maghreb Investissement	33.675.033	13.61%
- Partner Investment S. A	25.996.000	10.50%
- S.T.A.R.	12.375.015	5.00%
- Autres actionnaires	56.865.261	22.98%
TOTAL	**247.500.000**	**100.00%**

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé, conformément à la règlementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
-Installations techniques matériels et outillages industriels	10%
-Installations techniques matériels et outillages industriels Brasserie	15%
- Matériel de transport et de manutention	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	15%
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (casiers, fûts et palettes)	10 % et 20%

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - <u>UNITE MONETAIRE</u>

Les états financiers, couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note N°1-5: les immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations totalisent un solde net de 253 303 967,903 DT au 31 décembre 2022 contre 243 091 682,355 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Les immobilisations incorporelles totalisent un solde net de 869 570,465 DT au 31 décembre 2022 contre 1 194 779,212 DT au 31 décembre 2021

Les immobilisations corporelles totalisent un solde net de 252 434 397,438 DT au 31 décembre 2022 contre 241 896 903,143 DT au 31 décembre 2021

Notes	Immobilisations	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS & PROVISIONS							
		Solde au 31/12/2021	Acquisitions	Cession et mise en rebut	Transfert & Autres	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Dotation exercice	Cession & Régul	Solde 31/12/2022	Provisions 31/12/2021	Provisions 31/12/2022	VCN au 31/12/2021	VCN au 31/12/2022
	Note N°1-2: Immobilisations incorporelles													
1.1	Logiciels	4 124 293,537	149 930,439	0,000	707 026,747	4 981 250,723	-3 665 083,552	-500 439,186	0,000	-4 165 522,738	0,000	0,000	459 209,985	815 727,985
1.2	Fonds de commerce et droits aux bails	12 940,980	0,000	0,000	0,000	12 940,980	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	12 940,980	12 940,980
1.3	Immobilisations incorporelles encours	722 628,247	25 300,000	0,000	-707 026,747	40 901,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	722 628,247	40 901,500
	Sous-total (I)	4 859 862,764	175 230,439	0,000	0,000	5 035 093,203	-3 665 083,552	-500 439,186	0,000	-4 165 522,738	0,000	0,000	1 194 779,212	869 570,465
	Note N°4-5: Immobilisations corporelles													
3.1	Terrains	28 336 772,676	52 500,000	0,000	0,000	28 389 272,676	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	28 336 772,676	28 389 272,676
3.2	Constructions	59 678 111,261	3 941 391,010	0,000	1 434 158,596	65 053 660,867	-28 821 792,501	-2 586 930,606	0,000	-31 408 723,107	0,000	0,000	30 856 318,760	33 644 937,760
3.3	Installations techniques matériel & outillages d'exploitation	58 371 047,977	701 686,277	0,000	0,000	59 072 734,254	-32 408 277,042	-4 415 343,277	0,000	-36 823 620,319	0,000	0,000	25 962 770,935	22 249 113,935
3.4	Installations techniques matériel & outil. Industriels Brasseries	139 888 846,196	11 787 150,751	0,000	364 031,236	152 040 028,183	-104 798 059,324	-10 438 126,387	0,000	-115 236 185,711	0,000	0,000	35 090 786,872	36 803 842,472
3.5	Matériel de transport et de manutention	15 611 514,582	199 097,773	-357 913,551	0,000	15 452 698,804	-13 775 811,635	-840 975,773	347 333,551	-14 269 453,857	0,000	0,000	1 835 702,947	1 183 244,947
3.6	Installation générale	52 679 499,106	828 860,438	0,000	0,000	53 508 359,544	-31 239 124,430	-3 894 540,478	0,000	-35 133 664,908	0,000	0,000	21 440 374,676	18 374 694,636
3.7	Agencement-Aménagement Divers	17 629 630,950	518 593,155	0,000	59 328,230	18 207 552,335	-13 663 352,479	-917 021,385	0,000	-14 580 373,864	0,000	0,000	3 966 278,471	3 627 178,471
3.8	Matériel informatique	2 799 362,045	213 238,594	0,000	86 612,148	3 099 212,787	-1 905 255,307	-205 252,742	0,000	-2 110 508,049	0,000	0,000	894 106,738	988 704,738
3.9	Mobilier et matériel de bureau	1 402 395,147	23 371,193	0,000	0,000	1 425 766,340	-1 128 772,460	-48 178,243	0,000	-1 176 950,703	0,000	0,000	273 622,687	248 815,637
3.10	Emballages (palettes en bois)	7 056 326,339	218 045,431	-20 828,218	0,000	7 253 543,552	-6 379 359,413	-205 553,145	14 439,932	-6 570 472,626	0,000	0,000	676 966,926	683 070,926
3.11	Emballages (bouteilles)	74 357 711,942	8 385 388,968	-2 816 746,287	0,000	79 926 354,623	-244 313,523	0,000	0,000	-244 313,523	-1 052 735,810	-1 052 735,810	73 060 662,609	78 629 305,290
3.12	Autres Emballages (casiers, fûts, palettes autres qu'en bois…)	49 445 724,454	3 243 332,485	-970 190,835	0,000	51 718 866,104	-33 623 839,494	-3 180 830,583	785 108,933	-36 019 561,144	0,000	0,000	15 821 884,960	15 699 304,960
3.13	Immobilisations corporelles encours	2 221 865,843	10 886 607,507	0,000	-1 944 130,210	11 164 343,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2 221 865,843	11 164 343,140
3.14	Avances et acomptes des immobilisations corporelles	1 458 788,043	591 945,759	0,000	-1 302 165,952	748 567,850	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1 458 788,043	748 567,850
	Sous-total (II)	510 937 596,561	41 591 209,341	-4 165 678,891	-1 302 165,952	547 060 961,059	-267 987 957,608	-26 732 752,619	1 146 882,416	-293 573 827,811	-1 052 735,810	-1 052 735,810	241 896 903,143	252 434 397,438
	Total (I+II)	**515 797 459,325**	**41 766 439,780**	**-4 165 678,891**	**-1 302 165,952**	**552 096 054,262**	**-271 653 041,160**	**-27 233 191,805**	**1 146 882,416**	**-297 739 350,549**	**-1 052 735,810**	**-1 052 735,810**	**243 091 682,355**	**253 303 967,903**

1.1 Logiciels

Il s'agit d'acquisition des logiciels informatiques pour 856 957,186 dinars dont 707 026,747 dinars ont été reclassés des immobilisations incorporelles encours acquis en 2021.

3.2 Constructions

Il s'agit essentiellement des travaux de construction au niveau de l'usine de Bab-SAADOUN, de STUMETAL et de l'usine de Mahdia pour 5 375 549,606 dinars dont 1 434 158,596 dinars ont été reclassés du compte immobilisations encours de l'exercice 2021.

3.3-3.4-3.6 Installations techniques matériels, outillages d'exploitation et installations générales

Le montant global des investissements s'élève à 13 681 728,702 dinars dont 364 031,236 dinars ont été reclassés du compte immobilisations corporelles encours de l'exercice 2021, il s'agit essentiellement du projet des TOD au niveau de l'usine de Bab-SAADOUN.

3.5 Matériels de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 199 097,773 dinars et les cessions à 357 913,551 dinars.

3.7 Agencement et aménagement divers

Les installations et aménagements de l'année se sont élevés à 577 921,385 dinars dont le reclassement des immobilisations en cours de 2021 pour 59 328,230 dinars.

3.8-3.9 Mobiliers, matériels de bureau et matériels informatiques

Les acquisitions en matériel informatique et bureaux ont totalisé 323 221,935 dinars dont 86 612,148 dinars ont été reclassés des immobilisations en cours de l'exercice 2021.

3.10-3.11-3.12 Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions :

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 11 846 766,884 dinars

b) Casse bouteilles destruction des casiers et autres emballages :

La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 2 816 746,287 dinars

La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 550 771,718 dinars

La constatation de la casse des palettes pour 20 828,218 dinars

La constatation de la casse des intercalaires pour 277 824,717 dinars

La cession des intercalaires pour 141 594,400 dinars

Il est à noter que la provision pour casses bouteilles est de 1 052 735,810 dinars

3.13-3.14 Immobilisations corporelles encours et incorporelles encours

Le montant global des immobilisations incorporelles et corporelles en cours au 31 décembre 2022 s'élève à 11 953 812,490 dinars détaillé comme suit :

*logiciels encours pour 40 901,500 dinars
*constructions en cours pour 413 607,925 dinars
*matériels en cours pour 10 750 735,215 dinars

Il s'agit principalement de l'achat de refroidisseurs adiabatiques et d'une unité de séchage de levure à l'usine de Bab-SAADOUN pour 5 752 119,047 dinars et de l'achat de matériel pour modification format Coca cola.

*Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations pour 748 567,850 dinars

Note N°6-7 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2022 un solde net de 278.645.235,057 DT contre 280.665.053,776 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022			Solde au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette
Titres de participations consolidables	298 196 375,323	-27 713 141,904	270 483 233,419	293 624 623,323	-21 313 787,000	272 310 836,323
Titres de participations non consolidables	4 848 386,050	-658 453,763	4 189 932,287	4 847 956,050	-163 826,313	4 684 129,737
Prêt aux personnels à LT	3 447 809,979	0,000	3 447 809,979	3 222 173,197	0,000	3 222 173,197
Dépôts et cautionnements	524 259,372	0,000	524 259,372	447 914,519	0,000	447 914,519
Total	**307 016 830,724**	**-28 371 595,667**	**278 645 235,057**	**302 142 667,089**	**-21 477 613,313**	**280 665 053,776**

Etat des titres de participation consolidables non cotés au 31/12/2022

Désignation	Valeurs Au 31/12/2021	Acquisition en 2022	Augmentation de capital	Cession 2022	Valeurs Au 31/12/2022	Titres Emis	Provisions	Valeur nette Au 31/12/2022	Nombre de Titres appartenant à S.F.B.T	
									Nombre	%
SOSTEM	141 934 948,934				141 934 948,934	26 930 000		141 934 948,934	26 920 481	99,96%
S.O.T.E.V	27 689,006				27 689,006	21 900		27 689,006	19 403	88,60%
S.G.B.I.A	19 009 924,423				19 009 924,423	495 500		19 009 924,423	293 904	59,31%
S.T.B.O	12 292 835,800				12 292 835,800	1 664 000		12 292 835,800	1 408 335	84,64%
S.T.B.N	13 693 241,904				13 693 241,904	1 886 100	13 693 241,904	0,000	1 568 292	83,15%
Sté LA PREFORME	8 674 546,000	2 500,000			8 677 046,000	122 005		8 677 046,000	81 203	66,56%
S.E.A.B.G	7 662 240,258				7 662 240,258	8 097 500		7 662 240,258	5 273 777	65,13%
SMVDA	19 214 900,000				19 214 900,000	420 000	9 149 900,000	10 065 000,000	192 149	45,75%
S.T.B.G	11 535 581,255				11 535 581,255	866 667		11 535 581,255	487 630	56,26%
S.I.T	100 000,000				100 000,000	2 000		100 000,000	1 000	50,00%
SOTUCOLAIT	500 000,000				500 000,000	40 000	500 000,000	0,000	5 000	12,50%
SNB	3 774 000,000				3 774 000,000	130 200		3 774 000,000	40 527	31,13%
S.B.T	731 110,000		162 052,000		893 162,000	15 350 000		893 162,000	2 442 281	15,91%
SINDT	291 471,993				291 471,993	15 000		291 471,993	1 050	7,00%
ERRAFAHA	990 000,000				990 000,000	10 000		990 000,000	9 900	99,00%
SFBT DIST	194 400,000				194 400,000	10 000		194 400,000	7 776	77,76%
STDM	2 295 300,000				2 295 300,000	110 000		2 295 300,000	22 953	20,87%
SLD	8 068 412,146				8 068 412,146	698 500	4 370 000,000	3 698 412,146	64 140	9,18%
TOTAL	**250 990 601,719**	**2 500,000**	**162 052,000**	**0,000**	**251 155 153,719**		**27 713 141,904**	**223 442 011,815**		

Etat des titres de participation consolidables cotés au 31/12/2022

Désignation	Valeurs Au 31/12/2021	Acquisition en 2022	Augmentation de capital	Cession 2022	Valeurs Au 31/12/2022	Titres Emis	Provisions	Valeur nette Au 31/12/2022	Nombre de Titres appartenant à S.F.B.T	
									Nombre	%
S.P.D.I.T	42 634 021,604	4 407 200,000			47 041 221,604	28 000 000		47 041 221,604	23 016 529	82,20%
TOTAL	**42 634 021,604**	**4 407 200,000**	**0,000**	**0,000**	**47 041 221,604**		**0,000**	**47 041 221,604**		

Etat des titres de participation non consolidables non cotés au 31/12/2022

Désignation	Valeurs Au 31/12/2021	Acquisition en 2022	Augmentation de capital	Cession 2022	Valeurs Au 31/12/2022	Titres Emis	Provisions	Valeur nette Au 31/12/2022	Nombre de Titres appartenant à S.F.B.T	
									Nombre	%
SIPA	100,000				100,000	75 500		100,000	1	0,001%
S.I.M.C.O	999 400,000				999 400,000	10 000		999 400,000	9 994	99,94%
STC	1 000,000		430,000		1 430,000	730 000		1 430,000	194	0,03%
STE Italie	94 325,000				94 325,000	94 325	94 325,000	0,000	94 325	100,00%
SFBT SCES I I	99 900,000				99 900,000	1 000		99 900,000	999	99,90%
Ste Pole Nord	45 030,000				45 030,000	4 222	0,000	45 030,000	790	18,71%
Ste Baraka	1 562,000				1 562,000	2 167		1 562,000	22	1,02%
S.C.I la SIESTA	23 800,000				23 800,000	18 990	23 800,000	0,000	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000,000				20 000,000	163 160		20 000,000	13 054	8,00%
SEPTH	500 000,000				500 000,000	792 000	500 000,000	0,000	50 000	6,31%
S.P.R.T.B	87 500,000				87 500,000	18 550		87 500,000	875	4,72%
SOPRAT	100 828,500				100 828,500	150 000		100 828,500	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030,000				359 030,000	1 400 000		359 030,000	45 695	3,26%
SOTIEC	10 000,000				10 000,000	70 000	10 000,000	0,000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000,000				160 000,000	100 000		160 000,000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T	7 040,000				7 040,000	10 150	7 040,000	0,000	70	0,69%
S.F.I.T	6 400,000				6 400,000	200 000	6 400,000	0,000	200	0,10%
O.I.T	75,000				75,000	240 000	75,000	0,000	50	0,02%
B.T.S	20 000,000				20 000,000	6 000 000		20 000,000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260,000				7 260,000	1 475		7 260,000	363	24,61%
TOTAL	**2 543 250,500**	**0,000**	**430,000**	**0,000**	**2 543 680,500**		**641 640,000**	**1 902 040,500**		

Etat des titres de participation non consolidables cotés au 31/12/2022

Désignation	Valeurs Au 31/12/2021	Acquisition en 2022	Augmentation de capital	Cession 2022	Valeurs Au 31/12/2022	Titres Emis	Provisions	Valeur nette Au 31/12/2022	Nombre de Titres appartenant à S.F.B.T	
									Nombre	%
U.I.B	2 271 099,050				2 271 099,050	34 560 000		2 271 099,050	**173 392**	**0,50%**
S.T.B	33 606,500				33 606,500	155 375 000	16 813,763	16 792,737	**4 439**	**0,003%**
TOTAL	**2 304 705,550**	**0,000**	**0,000**	**0,000**	**2 304 705,550**		**16 813,763**	**2 287 891,787**		

Note N°8 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 384.616,078 DT contre 377.479,378 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emballage à rendre	384 616,078	377 479,378
Total	**384 616,078**	**377 479,378**

Note N°9-10 : Stocks

Les stocks totalisent au 31 décembre 2022 un solde net de 109.088.795,709 DT contre 85.876.982,469 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022			Solde au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette
Stocks de matières premières	23 712 764,359	0,000	23 712 764,359	17 254 359,982	0,000	17 254 359,982
Stocks de matières consommables	2 137 530,735	0,000	2 137 530,735	2 401 474,550	0,000	2 401 474,550
Stocks d'emballages et conditionnements	22 940 407,022	0,000	22 940 407,022	11 641 233,674	0,000	11 641 233,674
Stocks de pièces de rechange	34 848 383,534	-970 118,183	33 878 265,351	30 730 837,394	-970 118,183	29 760 719,211
Stocks de fournitures consommables	2 698 475,112	0,000	2 698 475,112	2 601 271,345	0,000	2 601 271,345
En-cours de production	4 749 545,147	0,000	4 749 545,147	3 340 933,759	0,000	3 340 933,759
Stocks de produits finis	18 255 507,702	0,000	18 255 507,702	18 414 648,251	0,000	18 414 648,251
Stocks de marchandises	716 300,281	0,000	716 300,281	462 341,697	0,000	462 341,697
Total	**110 058 913,892**	**-970 118,183**	**109 088 795,709**	**86 847 100,652**	**-970 118,183**	**85 876 982,469**

Note N°11-12 : Clients et comptes rattachés

Les créances clients totalisent au 31 décembre 2022 un solde net de 113.617.303,580 DT contre 103.252.037,563 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients ordinaires locaux	82 341 559,683	72 201 020,880
Clients filiales	18 670 658,867	18 149 890,387
Clients étrangers	7 583 203,403	12 195 264,383
Clients, effets à recevoir	5 245 569,723	517 381,019
Clients, effets impayés	118,701	32 257,432
Clients, chèques impayés	281,949	335 838,941
Clients douteux	16 170 805,291	15 231 644,688
Total brut	**130 012 197,617**	**118 663 297,730**
Moins Provisions	-16 394 894,037	-15 411 260,167
Total	**113 617 303,580**	**103 252 037,563**

Au cours de l'exercice 2022, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 1.058.338,893 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 74.705,023 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 15.411.260,167 dinars en 2021 à 16.394.894,037 dinars en 2022.

Note N°13-14 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2022 un solde net de 24.442.086,025 DT contre 42.126.901,413 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022			Solde au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette
Créances liées aux participations	347 387,000	-347 387,000	0,000	522 387,000	-347 387,000	175 000,000
Fournisseurs, avances et acomptes locaux	11 359 920,869	0,000	11 359 920,869	5 937 222,669	0,000	5 937 222,669
Fournisseurs, avances et acomptes étrangers	2 021 882,691	0,000	2 021 882,691	9 634 510,185	0,000	9 634 510,185
Fournisseurs débiteurs	0,000	0,000	0,000	1 584 261,401	0,000	1 584 261,401
Etats, crédits d'impôts sur les sociétés	0,000	0,000	0,000	13 926 126,236	0,000	13 926 126,236
Débiteurs divers	10 327 013,681	0,000	10 327 013,681	10 273 818,083	0,000	10 273 818,083
Produits à recevoir	710 916,784	0,000	710 916,784	573 610,839	0,000	573 610,839
Obligations cautionnées	22 352,000	0,000	22 352,000	22 352,000	0,000	22 352,000
Total	**24 789 473,025**	**-347 387,000**	**24 442 086,025**	**42 474 288,413**	**-347 387,000**	**42 126 901,413**

Note N°15-16 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers totalisent au 31 décembre 2022 un solde net de 196.408.353,562 DT contre 155.114.000,000 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022			Solde au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette
Billets de trésorerie échéances à plus de trois mois	464 000,000	-350 000,000	114 000,000	464 000,000	-350 000,000	114 000,000
Titres de placement OPCVM	1 294 353,562	0,000	1 294 353,562	0,000	0,000	0,000
Placements bancaires	195 000 000,000	0,000	195 000 000,000	155 000 000,000	0,000	155 000 000,000
Total	**196 758 353,562**	**-350 000,000**	**196 408 353,562**	**155 464 000,000**	**-350 000,000**	**155 114 000,000**

Note N°17 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 128.339.854,044 DT contre 102.381.619,464 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022			Solde au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette	Valeur brute	Provisions	Valeur comptable nette
Valeurs a l'encaissement	0,000	0,000	0,000	16 757,412	0,000	16 757,412
Billets de trésorerie échéances à moins de trois mois	23 800 000,000	0,000	23 800 000,000	20 800 000,000	0,000	20 800 000,000
Banques	104 060 356,661	0,000	104 060 356,661	81 257 027,552	0,000	81 257 027,552
Caisses	214 146,712	0,000	214 146,712	42 483,829	0,000	42 483,829
Compte courant postal	265 350,671	0,000	265 350,671	265 350,671	0,000	265 350,671
Total	**128 339 854,044**	**0,000**	**128 339 854,044**	**102 381 619,464**	**0,000**	**102 381 619,464**

Note N°18-22 : Capitaux propres

Les capitaux propres totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 597.747.515,861 DT contre 551.785.356,638 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variations
Capital social	247 500 000,000	247 500 000,000	0,000
Réserves légales	24 750 000,000	24 750 000,000	0,000
Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771,134	8 708 771,134	0,000
Compte spécial d'investissement	154 327 030,000	154 327 030,000	0,000
Résultats reportés	162 366 982,727	116 310 091,504	46 056 891,223
Subventions d'investissement	94 732,000	189 464,000	-94 732,000
Total	**597 747 515,861**	**551 785 356,638**	**45 962 159,223**

L'évolution de **45 962 159,223** dinars provient de:

L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2021, conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022, à savoir :

- Résultats reportés : Reprise de 116 310 091,504 dinars de 2020 et affectation de 162 366 982,727 dinars en 2021.
- La constatation de la dotation d'amortissement de la subvention d'investissement pour 94 732,000 dinars.

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément aux résolutions de l'AGO du 17 mai 2022, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Solde au 31/12/2021	Résultats	Résultats reportés	Réserves légales	Compte spécial d'investis-sement	Compte de réserves spéciales d'investis-sement	Augmentation du capital social//Sub-vention	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2022
Capital social	**247 500 000,000**								**247 500 000,000**
Réserves légales	**24 750 000,000**								**24 750 000,000**
Subvention d'investissement	**2 538 691,000**								**2 538 691,000**
Amort. Subvention d'investissement	**-2 349 227,000**						-94 732,000		**-2 443 959,000**
Compte spécial d'investissement	**154 327 030,000**								**154 327 030,000**
Réserve spéciale de réévaluation	**8 708 771,134**								**8 708 771,134**
Résultats reportés	**116 310 091,504**	223 019 391,223						-176 962 500,000	**162 366 982,727**
Total Capitaux propres	**551 785 356,638**	**223 019 391,223**	**0,000**	**0,000**	**0,000**	**0,000**	**-94 732,000**	**-176 962 500,000**	**597 747 515,861**

Compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou à la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

Le solde au 31/12/2022 s'élève à 154 327 030,000 dinars, à savoir :

- Réinvestissements réalisés en 2011…… 5 837 225,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012…… 24 816 815,000 Dinars
- Augmentation du capital en 2013……... -4 000 000,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013……. 29 306 875,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2014……. 26 684 695,000 Dinars
- Augmentation du capital en 2015…… -11 500 000,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2015……. 23 000 200,000 Dinars
- Augmentation du capital en 2016…… -13 650 000,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2016 ……. 25 106 240,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2017 …… 11 349 140,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2018 …… 26 379 050,000 Dinars
- Reclassement réinvestissements réalisés en 2012 (cession en 2015) .... -1 620 000,000 Dinars
- Réinvestissements réalisés en 2019…… 12 616 790,000 Dinars

Note N°23 : Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 78.697.806,298 DT contre 71.743.771,108 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients Emballages consignés	78 697 806,298	71 743 771,108
Total	**78 697 806,298**	**71 743 771,108**

Il s'agit des casiers, des bouteilles, des fûts et des palettes consignés chez la clientèle.

Note N°24 : Provisions

Les provisions totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 16.438.986,100 DT contre 9.065.000,000 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour risques et charges	14 772 823,100	7 556 303,000
Provisions pour indemnités départs à la retraite	1 666 163,000	1 508 697,000
Total	**16 438 986,100**	**9 065 000,000**

Note n° 25 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 70.780.792,204 DT contre 70.968.283,436 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs d'exploitation locaux	8 201 527,858	7 576 224,156
Fournisseurs d'exploitation étrangers	12 467 288,334	11 169 670,725
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	15 383 085,205	23 488 611,888
Fournisseurs, filiales	28 324 169,102	24 129 820,121
Fournisseurs locaux, factures non parvenues	6 404 721,705	4 603 956,546
Total	**70 780 792,204**	**70 968 283,436**

Note n° 26 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 107.574.369,533 DT contre 85.689.205,206 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients créditeurs	4 222 984,370	3 233 973,592
Personnels-rémunérations dues	279 173,427	402 444,475
Personnels - dépôts et cagnottes	214 482,437	189 161,150
Etat- Retenues à la source	1 667 309,250	2 478 750,622
Etat - Impôts sur les sociétés à payer (1)	3 272 857,631	0,000
Etat - TVA à payer	13 129 222,230	10 002 475,882
Etat - Droit de consommations à payer	46 434 477,871	40 124 844,752
Etat - Autres impôts et taxes à payer	1 402 315,305	1 877 654,809
Dividendes et rémunérations des administrateurs à payer	2 491 189,075	3 167 492,035
CNSS, organismes sociaux	2 818 422,358	979 436,059
Créditeurs divers	140 476,920	82 093,030
Charges à payer (2)	20 582 080,096	18 588 912,025
Produits constatés d'avance	4 275 818,593	2 750 987,470
Etat-Contribution Sociale de solidarité	6 643 559,970	1 804 441,800
Comptes d'attentes à régulariser	0,000	6 537,505
Total	**107 574 369,533**	**85 689 205,206**

(1) Le solde de 3 272 857,631 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2022 pour 33 217 799,850 dinars diminué du report d'impôt pour 13 926 126,236 dinars et des retenues à la source pour 16 018 815,956 dinars

(2) Les charges restantes dues à la clôture de l'exercice 2022 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 17 181 561,166 dinars.
- D'autres charges d'exploitation pour 3 400 518,930 dinars.

Note N°27 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 522.729,896 DT contre 614.748,807 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Banques créditrices	522 729,896	614 748,807
Total	**522 729,896**	**614 748,807**

Note N°28 : Revenus

Les revenus totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 813.129.202,699 DT contre 730.543.312,662 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Chiffres d'affaires des marchandises revendues en l'état	76 959 831,599	65 878 924,255
Chiffres d'affaires des produits fabriqués	711 768 424,211	646 772 486,494
Ventes de produits résiduels et emballages	1 786 296,289	1 663 698,201
Ventes articles des stocks	18 789 332,681	12 834 967,103
Produits des activités annexes	6 497 289,383	6 537 109,214
Rabais, remises et ristournes accordés	-2 671 971,464	-3 143 872,605
Total	**813 129 202,699**	**730 543 312,662**

Note N°29 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 8.011.535,019 DT contre 6.348.893,131 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Redevances pour concessions brevets, licences et marques	408 270,117	170 363,367
Quote-part des subventions d'investissements inscrite au résultat	94 732,000	216 734,000
Subventions d'exploitation	1 063 673,000	531 978,638
Autres produits d'exploitation	4 998 787,605	4 208 591,171
Revenus des immeubles	930 621,046	854 433,276
Produits des activités annexes (café de paris)	515 451,251	366 792,679
Total	**8 011 535,019**	**6 348 893,131**

Note N°30 : Variation des stocks des produits finis et des encours

Les variations des stocks des produits finis et des encours totalisent au 31 décembre 2022 un solde de -1.249.470,839 DT contre -7.377.127,569 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Variation de stock de bières	-893 510,908	-9 465 100,982
Variation de stock de boissons gazeuses	1 052 651,457	1 849 508,687
Variation des stocks des sous-produits	-1 408 611,388	238 464,726
Total	**-1 249 470,839**	**-7 377 127,569**

Note N°31 : Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 75.450.628,751 DT contre 65.137.985,263 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats de bières	9 505,004	0,000
Achats de boissons gazeuses	57 002 219,617	48 520 730,820
Achats de Jus	18 667 384,502	16 416 830,176
Achats d'eau minérale	140 487,984	192 398,155
Rabais remises et ristournes obtenus	-116 665,532	-217 107,365
Variation des stocks café de Paris	1 655,760	4 173,070
Variation des stocks jus	-259 331,116	228 452,050
Variation des stocks eaux	5 372,532	-7 491,643
Total	**75 450 628,751**	**65 137 985,263**

Note N°32 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 423.738.385,005 DT contre 381.220.981,855 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats de matières premières bière	61 188 063,981	42 512 777,370
Achats sucre et CO2	26 936 858,249	23 506 408,743
Achats concentrés et additifs	38 273 206,252	24 776 092,926
Achats de matières et fournitures consommables	89 010 423,802	60 149 515,472
Achats pièces de rechange	10 043 124,213	9 675 006,301
Sous-traitance de production (-)	207 968 359,154	204 566 136,044
Achats non stockés	13 987 708,097	15 084 906,967
Achats Café de paris	344 765,573	241 934,801
Variations des stocks de matières premières	-6 458 437,281	3 474 586,116
Variations des stocks de matières consommables	263 943,815	-272 629,445
Variations des stocks de matières de conditionnements	-11 299 140,444	2 610 947,630
Variation des stocks pièces de rechanges	-4 117 301,140	-4 058 423,763
Variation des stocks de fournitures consommables	-97 448,767	-161 564,790
Refacturations charges	-2 305 740,499	-884 712,517
Total	**423 738 385,005**	**381 220 981,855**

(-) Il s'agit de la sous-traitance de la production de boissons gazeuses et de la mise en boîte de la bière.

Note N°33 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 39.091.075,582 DT contre 38.883.991,715 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Salaires et compléments de salaires	32 611 042,236	32 308 651,016
Charges sociales légales	5 671 260,127	6 391 647,248
Autres charges du personnel	836 302,096	219 835,893
Refacturation charges de personnel	-27 528,877	-36 142,442
Total	**39 091 075,582**	**38 883 991,715**

Note N°34: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 39.859.218,302 DT contre 29.704.325,675 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	500 439,186	336 523,070
Dotations aux amortissements Constructions	2 586 930,606	2 507 670,205
Dotations aux amortissements Matériels d'exploitation	4 415 343,277	4 928 819,556
Dotations aux amortissements Matériels techniques bière	10 438 126,387	11 193 001,548
Dotations aux amortissements Matériels de transport	840 975,773	956 775,101
Dotations aux amortissements Equipements de bureau	48 178,243	49 314,744
Dotations aux amortissements Matériels informatiques	205 252,742	215 936,549
Dotations aux amortissement Agencement aménagement divers	917 021,385	1 053 171,295
Dotations aux amortissements Emballages (palettes en bois)	205 553,145	246 089,708
Dotations aux amortissements autres emballages	3 180 830,583	3 004 178,944
Dotations aux amortissements Installations générales	3 894 540,478	3 961 073,406
Dotations casse bouteilles et ébréchés	2 868 406,527	1 893 876,464
Dotations aux provisions pour risques et charges	8 616 520,100	0,000
Dotations aux provisions indemnités départs à la retraite	157 466,000	0,000
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0,000	347 304,000
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances	1 058 338,893	214 267,527
Reprise sur provisions	-74 705,023	-1 203 676,442
Total	**39 859 218,302**	**29 704 325,675**

Note N°35 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitations totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 51.306.989,241 DT contre 47.964.595,540 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Sous-traitance générale	2 930 939,706	2 682 836,422
Locations	762 301,898	679 286,741
Entretiens et réparations	2 868 449,400	2 822 645,851
Primes d'assurance	2 263 967,035	2 436 255,130
Etudes, recherches et divers services extérieurs	5 333 049,408	3 697 225,433
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 379 844,785	1 248 466,165
Publicités et publications	7 999 286,474	9 908 708,880
Frais de transport de biens et de services	10 512 305,670	11 513 456,200
Déplacements, missions et réceptions	198 387,197	185 012,576
Frais postaux et de télécommunications	282 682,065	430 144,015
Frais bancaires	570 234,953	338 892,150
Redevances pour concessions	12 740 944,520	9 924 808,808
Jetons de présence	375 000,000	375 000,000
Impôts et taxes sur rémunérations	656 340,926	651 969,268
Autres droits	54 195,034	42 567,692
Autres impôts et taxes	3 344 967,168	3 057 007,016
Personnels extérieurs à l'entreprise	1 617 728,013	1 798 633,626
Autres charges liées a l'exploitation	17 181 561,126	14 811 403,514
Reprises sur provisions aux Autres charges liées a l'exploitation	-14 811 403,512	-12 415 682,880
Refacturation charges publicitaires	-4 854 445,910	-6 151 659,556
Refacturation des autres travaux	-99 346,715	-72 381,511
Total	**51 306 989,241**	**47 964 595,540**

Note N°36 : Produits et charges financiers nets

Les produits et charges financiers nets totalisent au 31 décembre 2022 un solde de -5.237.760,397 DT contre 713.151,979 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Intérêts sur comptes courants	2 431 276,790	5 879 445,612
Intérêts sur financements des stocks	0,000	-101 472,220
Pertes de changes	-3 103 540,002	-1 199 977,178
Gains de changes	928 485,169	573 742,078
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-5 499 354,904	-4 438 586,313
Reprises sur provisions des éléments financiers	5 372,550	0,000
Total	**-5 237 760,397**	**713 151,979**

Note N°37 : Produits des placements

Les produits de placements totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 83.668.549,057 DT contre 73.087.567,597 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Revenus sur titres de créances	251 682,307	253 930,627
Dividendes sur titres de participations	68 569 907,976	64 776 139,268
Autres produits de placements	14 846 958,774	8 057 497,702
Total	**83 668 549,057**	**73 087 567,597**

Note N°38 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 1.384.167,586 DT contre 386.292,475 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	137 213,052	195 498,378
Divers autres produits et profits de l'exercice	727 948,870	13 756,868
Divers produits et profits des exercices antérieurs	519 005,664	177 037,229
Total	**1 384 167,586**	**386 292,475**

Note N°39 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31 décembre 2022 un solde de -429.496,036 DT contre -213.178,549 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Autres diverses pertes de l'exercice et des exercices antérieurs	-429 496,036	-213 178,549
Total	**-429 496,036**	**-213 178,549**

Note N°40-41 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 33.217.799,850 DT contre 30.507.453,793 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Impôts sur les sociétés	33 217 799,850	27 066 627,000
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	0,000	3 440 826,793
Total	**33 217 799,850**	**30 507 453,793**

Note N°42 : Contribution Sociale de Solidarité

La contribution sociale de solidarité totalise au 31 décembre 2022 un solde de 6.643.559,970 DT contre 1.804.441,800 DT au 31 décembre 2021, à savoir :

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Contribution sociale de solidarité (-)	6 643 559,970	1 804 441,800
Total	**6 643 559,970**	**1 804 441,800**

(-) La loi de finances 2023 a ramené le taux de la contribution sociale de solidarité de 1% à 3% et ce, pour la période allant de 2023 à 2025.

NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2022

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.
Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de **221 464 336,500** dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus-value sur cessions d'immobilisations, l'amortissement des subventions d'investissements et les dividendes encaissées. Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2022	2021	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	42 564 871,702		**42 564 871,702**
Casse de Bouteilles	2 868 406,527		**2 868 406,527**
Reprises sur provisions	-80 077,573		**-80 077,573**
Variation des stocks de produits finis	18 255 507,702	18 414 648,251	159 140,549
Variation des stocks de matières premières	23 712 764,359	17 254 359,982	-6 458 404,377
Variation des stocks de matières consommables	67 374 341,550	50 715 750,722	-16 658 590,828
Variation des stocks de marchandises	716 300,281	462 341,697	-253 958,584
			-23 211 813,240
Variation des clients et comptes rattachés	130 012 197,617	118 663 297,730	-11 348 899,887
Variation des emballages consignés	-78 697 806,298	-71 743 771,108	6 954 035,190
			-4 394 864,697
Variation des autres actifs non courants	384 616,078	377 479,378	-7 136,700
Variation des autres actifs courants	24 789 473,025	42 474 288,413	17 684 815,388
			17 677 678,688
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	70 780 792,204	70 968 283,436	-187 491,232
Variation des autres passifs courants	107 574 369,533	85 689 205,206	21 885 164,327
Variation des dividendes	-2 116 189,075	-2 792 492,035	676 302,960
			22 373 976,055
Plus-value sur cession des immobilisations corporelles	-137 213,052		**-137 213,052**
Ajustements quotes-parts de la subvention d'investissement	-94 732,000		**-94 732,000**
Encaissements dividendes	-68 569 907,976		**-68 569 907,976**
Total des variations et des réajustements			**-11 003 675,566**
RESULTAT DE L'EXERCICE			**232 468 012,066**
VARIATION 1			**221 464 336,500**

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de **23.949.025,114** dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 40.336.303,556 dinars.
- Encaissements des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 68.569.907,976 dinars.
- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles pour 287.602,694 dinars.
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières pour 4.572.182,000 dinars.

VARIATION 2 : 23 949 025,114 dinars.

3 / Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont dégagé un déficit de **178.068.754,561** dinars qui sont relatifs aux décaissements des dividendes et autres distributions pour 178.068.754,561 dinars détaillés comme suit :

- Dividendes relatifs à l'exercice 2021 pour 176 478 153,995 dinars
- Dividendes des autres exercices pour 1 215 600,566 dinars
- Autres distributions pour 375 000,000 dinars

VARIATION 3 : 178 068 754,561 dinars.

IV -SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2022 :

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2022
Ventes de marchandises et autres	76 959 832	Coût d'achat de marchandises vendues	75 450 629	Marge commerciale	**1 509 203**
Revenus et autres produits d'exploitations	736 169 371				
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	1 249 471				
Total	**737 418 842**	**Total**		**Production**	**737 418 842**
Production	**737 418 842**	**Achats consommés**	**423 738 385**	**Marge sur coût matières**	**313 680 457**
Marge commerciale	1 509 203	Autres charges externes	47 251 486		
Marge sur coût matières	313 680 457				
Production d'immobilisations					
Autres produits d'exploitation	8 011 535				
Total	**323 201 195**	**Total**	**47 251 486**	**Valeur Ajoutée Brute**	**275 949 709**
Valeur Ajoutée Brute	275 949 709	Impôts et Taxes	4 055 503		
		Charges de Personnel	39 091 076		
Total	**275 949 709**	**Total**	**43 146 579**	**Excédent brut d'exploitation**	**232 803 130**
Excédent brut d'exploitation	**232 803 130**	Autres pertes Ordinaires	429 496		
Autres gains ordinaires	1 384 168	Dotations aux Amorts et Prov .Ordinaires	39 859 218		
Produits financiers	83 668 549	Produits et charges financiers nets	5 237 760		
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	33 217 800		
		Contribution sociale de solidarité (Loi. Fin. 2018)	6 643 560		
Total	**317 855 847**	**Total**	**85 387 834**	**Résultat des activités ordinaires après IS**	**232 468 012**

V- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ L'acquisition de licences de gestion SAP auprès de la S.I.T pour 69.920,000 DT hors taxes;

2/ L'acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 153.312,370 DT hors taxes ;

3/ Un avenant portant modification de l'article 7 du contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes à compter du 1er janvier 2022 ;

4/ L'acquisition de licences informatiques auprès de la BEVIT et ce, pour 127.740,989 DT hors taxes.

5/ Un contrat cadre de prestations de services informatiques avec la S.I.T et ce, pour 1.946.706,468 DT hors taxes en 2022 ;

6/ Un contrat de maintenance et abonnement des licences des logiciels avec la S.I.T et ce, pour 1.369.378,511 DT hors taxes en 2022 ;

7/ Un contrat de portage de 5.936.000,000 DT avec la S.E.A.B.G. remboursable après deux ans en faveur de la société S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 59.360 actions de 100 D,000 chacune ;

8/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. sous-traite la fabrication des produits finis (pour l'export) chez la S.L.D. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

9/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la société ERRAFAHA une assistance commerciale. Le montant pour l'année 2022 est de 276.000,000 DT hors taxes ;

10/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.F.B.T.-DISTRIBUTION une assistance commerciale. Le montant pour l'année 2022 est de 924.000,000 DT hors taxes ;

11/ Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes. Le montant est de 199.278.425,288 DT hors taxes pour l'exercice 2022 ;

12/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200,000 DT hors taxes ;

13/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 479.507,592 DT hors taxes ;

14/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 8.691.671,666 DT hors taxes en 2022 ;

15/ Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paie à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur son chiffre d'affaires H.T. pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2022 de 408.270,117 DT hors taxes ;

16/ Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paie à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 DT par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

17/ Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paie à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 DT par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

18/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du 1er septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400,000 DT hors taxes ;

19/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.998.787,605 DT en 2022 ;

20/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

21/ Une convention par laquelle la S.F.B.T sous-traite des produits finis chez la SOSTEM. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

22/ Un contrat de maintenance et abonnement des licences des logiciels avec BEVIT et ce, pour 2.015.997,169 DT en 2022 ;

23/ Par ailleurs, des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales et ce, dans des conditions normales, à savoir :

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnements et prestations consommés	Autres charges d'exploitation	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	3 980 323,319			199 407 280,802	2 165,000	29 852 935,000	
STBG	9 342 820,805	424 531,617	4 286 809,048	109 729,699	137 695,000	1 031 021,000	
SGBIA	18 630 819,367	1 176 839,207	44 214 746,621	4 465 044,656	808 232,000	1 335 568,000	
STBO	2 875 837,767	156 574,633	61 012,992	314 460,631	1 886,000	1 000,000	20 431,000
STBN	1 766 045,627	240 689,000	466 630,056	148 842,330	5 812,000	1 000,000	
SBT	30 204 866,364	187 880,952	2 216 252,998	14 888,967	82 878,000	650 964,000	231 251,000
SNB	1 772 775,664	126 683,792	5 545 143,619	9 134 811,121	365 427,000	140 381,000	
SOTEV	32 310 612,837			609 047,995		544 534,000	
PREFORME	32 257,500	1 027 145,511		17 757 340,000			
SPDIT	16 665,000					13 819 917,000	
SOSTEM	1 905 361,361	2 066 713,364	18 806 195,207	51 154,891	12 116,000	19 799 053,000	
SMVDA RAOUDHA	6 802,601						
SDB	15 710 081,241				10 863,000		
ERRAFAHA	2 355,200				276 000,000		
SFBT-DISTRIBUTION	9 345,787				924 000,000	777 600,000	
STDM	16 499,615			23 981,707	4 820 764,000		
S L D	185 268,930						
S I T	28 667,100			10 656,000	3 616 381,000		
FEP				3 325 019,000			
SINDT	3 300,000					21 000,000	
TOTAL	**118 800 706,085**	**5 407 058,076**	**75 596 790,541**	**235 372 257,799**	**11 064 219,000**	**67 974 973,000**	**251 682,000**

VI- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2022 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Types d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
1- ENGAGEMENTS DONNES					
a) Garanties personnelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-cautionnement					
-aval					
-autres garanties					
b) Garanties réelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-hypothèques					
-nantissement					
c) Effets escomptes et non échus	50 063 707	50 063 707	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	50 063 707	50 063 707			
2- ENGAGEMENT RECUS					
a) Garanties personnelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-cautionnement					
-aval					
-autres garanties					
b) Garanties réelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-hypothèques					
-nantissement					
c) Effets escomptes et non échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					
3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENEMENTS POST-CLOTURES :

- Il n'y a pas d'évènement post-clôture.

IX NOTE SUR LE CONTROLE FISCAL :

La SFBT a fait l'objet, courant 2021, d'une vérification fiscale préliminaire en matière d'impôt sur les sociétés portant sur l'exercice 2017.

Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la société le 28 décembre 2021. La taxation a porté sur un impôt complémentaire à payer de 9.335.720 DT y compris les pénalités de retard s'élevant à 3.360.859 DT.

La société a formulé une opposition à cette notification dans une réponse envoyée à l'administration fiscale en date du 8 février 2022 et a rejeté les points soulevés.

Cette affaire a été clôturée sans suite.

Au courant de l'année 2022, la S.F.B.T. a fait l'objet d'une taxation d'office pour non-déclaration des bénéfices non soumis à l'impôt pour les exercices 2019, 2020 et 2021.
La société a été notifiée le 3 novembre 2022 pour un montant de 2.616.520 D,100.

La société a fait opposition à cette taxation en rejetant son objet par lettre envoyée à l'administration fiscale le 8 novembre 2022.

A la date de l'arrêté des états financiers, l'affaire n'a pas encore été clôturée.

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (« S.F.B.T»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 830.215.528 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 232.468.012 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 275 MDT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2022, des participations d'une valeur d'origine de 42,1 MDT sont dépréciées à hauteur de plus de 67%.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces titres et la prise en compte de toute dépréciation éventuelle qui en découle.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point décrit au niveau de la note IX aux états financiers se rapportant à la taxation d'office datée du 3 novembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la règlementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la règlementation en vigueur.

Tunis, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	***Cabinet d'Audit et de Consultants*** *membre de l'ordre des experts-comptables de Tunisie*
Mohamed Lassaad BORJI	***Ali LAHMAR***

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. L'acquisition de licences de gestion SAP auprès de la S.I.T pour 69.920 DT HT ;
2. L'acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 153.312 DT HT ;
3. Un avenant portant modification de l'article 7 du contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boites à compter du 1er janvier 2022 ;
4. L'acquisition de licences informatiques auprès de la BEVIT et ce, pour 127.741 DT HT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elles concernent :

1. Un contrat cadre de prestation de services informatiques avec la S.I.T et ce, pour 1.946.706 DT HT en 2022 ;

2. Un contrat de maintenance et abonnement des licences des logiciels avec la S.I.T et ce, pour 1.369.379 DT HT en 2022 ;

3. Un contrat de portage de 5.936.000 DT avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 59.360 actions de nominal 100 DT chacune ;

4. Une convention par laquelle la S.F.B.T sous-traite la fabrication des produits finis (pour l'export) chez la SLD. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

5. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la société ERRAFAHA une assistance commerciale. Le montant relatif à l'année 2022 est de 276.000 DT HT ;

6. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la SFBT Distribution une assistance commerciale. Le montant relatif à l'année 2022 est de 924.000 DT HT ;

7. Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boites. Le montant est de 199.278.425 DT HT en 2022 ;

8. Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saâdoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 DT HT ;

9. Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 479.508 DT HT ;

10. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 8.691.672 DT HT en 2022 ;

11. Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paye à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur son chiffre d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2022 de 408.270 DT HT;

12. Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paye à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

13. Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paye à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

14. Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du 1er septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 DT HT;

15. Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.998.788 DT HT en 2022 ;

16. Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

17. Une convention par laquelle la S.F.B.T sous-traite des produits finis chez la SOSTEM. Il n'y en a pas eu en 2022 ;

18. Un contrat de maintenance et abonnement des licences des logiciels avec BEVIT et ce, pour 2.015.997 DT HT en 2022.

19. Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T) et ses filiales et ce, rentrant dans le cadre des activités courantes.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II §5 du code des sociétés commerciales sont fixées par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les rémunérations des administrateurs sont déterminées par le conseil d'administration et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2022, le montant net des rémunérations alloué aux administrateurs s'est élevé à 240.000 DT au titre de la S.F.B.T et à 299.200 DT au titre des filiales.

- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2022, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 DT au titre de la S.F.B.T et 8.000 DT au titre des filiales.

- La rémunération du Feu Monsieur Mohamed BOUSBIA a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :

    1. D'un salaire annuel de 76.800 DT payable sur 16 mois.
    2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 DT nette en 1988 est passée à 844.036 DT nette en 2022 du fait de cette indexation,
    3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 DT en 1990 à 1.062.376 DT en 2022. Par ailleurs, la SPDIT, SINDT, SBT Medenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

Le Conseil d'Administration réuni le 3 juin 2020 a décidé que les émoluments et les avantages en nature (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes) de Monsieur Mohamed BOUSBIA, tels que définis par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990, seront servis à compter du 7 juillet 2020 par la SEABG dont il est le Président-Directeur Général.

- La rémunération de Monsieur Mustapha ABDELMOULA a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :

    1. D'un salaire annuel de 62.400 DT payable sur 16 mois,
    2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 DT nette en 1988 est passée à 620.498 DT nette en 2022 du fait de son indexation,
    3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 DT en 1990 à 572.049 DT en 2022. Par ailleurs, la SPDIT, SINDT, SBT Medenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

    Le Conseil d'Administration réuni le 3 juin 2020 a décidé que les émoluments et les avantages en nature (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes) de Monsieur Mustapha ABDELMOULA, tels que définis par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990, seront servis à compter du 7 juillet 2020 par la SFBT dont il est le Directeur Général.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	***Cabinet d'Audit et de Consultants*** *membre de l'ordre des experts-comptables de Tunisie*
Mohamed Lassaad BORJI	***Ali LAHMAR***

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-
Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-

Le groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants).

BILAN
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		20 140 533	18 417 580
Moins : Amortissements		-17 148 983	-15 257 710
	3.1	**2 991 550**	**3 159 870**
Immobilisations corporelles		1 372 913 548	1 306 727 133
Moins : Amortissements		-813 402 616	-746 012 835
Moins : Dépréciations		-3 067 113	-4 190 775
	3.2	**556 443 819**	**556 523 523**
Immobilisations financières		58 036 596	56 885 977
Moins : Provisions		-10 889 231	-10 662 046
	3.3	**47 147 365**	**46 223 931**
Titres mis en équivalence		2 678 494	2 328 411
Total des actifs immobilisés		**609 261 228**	**608 235 735**
Ecarts d'acquisition		5 812 360	5 812 360
Moins : Amortissements & dépréciations		-5 666 073	-5 375 762
	3.4	**146 287**	**436 598**
Impôts différés actifs IDA		14 457 724	13 870 569
Autres actifs non courants	***3.5***	30 555 820	29 141 204
Total des actifs non courants		**654 421 059**	**651 684 106**
Actifs courants			
Stocks et en-cours		367 176 507	302 967 193
Moins : Provisions		-16 821 983	-15 086 344
	3.6	**350 354 524**	**287 880 849**
Clients et comptes rattachés		303 717 150	304 225 835
Moins : Provisions		-121 073 021	-116 623 009
	3.7	**182 644 129**	**187 602 826**
Autres actifs courants		103 759 022	106 625 263
Moins : Provisions		-7 500 447	-5 323 672
	3.8	**96 258 575**	**101 301 591**
Placements et autres actifs financiers		306 043 740	211 718 487
Moins : Provisions		-5 570 501	-5 984 483
	3.9	**300 473 239**	**205 734 004**
Liquidités et équivalents de liquidités	***3.10***	293 946 627	276 464 858
Moins : Provisions		-116 377	-116 379
		293 830 250	**276 348 479**
Total des actifs courants		**1 223 560 717**	**1 058 867 749**
TOTAL DES ACTIFS		**1 877 981 776**	**1 710 551 855**

BILAN
(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux propres			
Capital social		247 500 000	247 500 000
Réserves		637 755 549	563 011 291
Résultat net de l'exercice		257 026 776	251 025 666
Capitaux propres part du groupe	***3.11***	**1 142 282 325**	**1 061 536 957**
Part des minoritaires dans les capitaux propres		57 571 301	56 369 032
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		14 227 448	10 556 291
Intérêts minoritaires IM	***3.12***	**71 798 749**	**66 925 323**
Total des capitaux propres		**1 214 081 074**	**1 128 462 280**
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	***3.13***	21 520 357	23 519 369
Autres passifs non courants	***3.14***	172 463 271	160 492 868
Provisions	***3.15***	46 931 449	33 034 599
Total des passifs non courants		**240 915 077**	**217 046 836**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	***3.16***	177 413 531	156 967 123
Autres passifs courants	***3.17***	160 403 984	128 996 921
Emprunts (part à moins d'un an)	***3.18***	48 546 440	38 663 523
Concours bancaires (part à moins d'un an)	***3.18***	36 621 670	40 415 172
Total des passifs courants		**422 985 625**	**365 042 739**
Total des passifs		**663 900 702**	**582 089 575**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**1 877 981 776**	**1 710 551 855**

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinar tunisien)
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	***3.19***	1 329 913 407	1 197 117 395
Autres produits d'exploitation	***3.20***	2 833 043	3 214 251
Productions immobilisées		4 593 595	4 714 389
Total des produits d'exploitation		**1 337 340 045**	**1 205 046 035**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-469 598	-5 049 378
Achats de marchandises consommées		7 885 664	10 865 346
Achats d'approvisionnement consommés	***3.21***	680 428 837	564 647 593
Charges de personnel	***3.22***	144 396 312	143 178 193
Dotations aux amortissements et aux provisions	***3.23***	99 318 212	96 449 948
Autres charges d'exploitation	***3.24***	98 576 171	96 323 011
Total des charges d'exploitation		**1 030 135 598**	**906 414 713**
Résultat d'exploitation	***3.25***	**307 204 447**	**298 631 322**
Charges financières nettes	***3.26***	-10 115 145	-7 448 327
Produits des placements	***3.27***	32 392 861	21 503 519
Autre gains ordinaires	***3.28***	4 735 437	5 311 198
Autres pertes ordinaires	***3.29***	-2 415 642	-2 974 172
Résultat des activités ordinaires avant impôts		**331 801 958**	**315 023 540**
Impôts sur les sociétés	***3.30***	-51 232 742	-46 153 695
Contribution sociale de solidarité	***3.30***	-10 102 863	-2 835 559
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	***3.30***	-143 470	-4 933 326
Quote-part de résultat des mises en équivalence		931 341	480 997
Résultat des activités ordinaires après impôts		**271 254 224**	**261 581 957**
Part du groupe		257 026 776	251 025 666
Intérêts minoritaires		14 227 448	10 556 291

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinar tunisien)
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	257 026 776	251 025 666
Part des intérêts minoritaires	14 227 448	10 556 291
Elim. du résultat des stés mises en équivalence	-931 341	-480 997
Dividendes reçus des mises en équivalence	585 349	585 707
AJUSTEMENT POUR :		
Elim. des amortissements et provisions dotations	100 225 324	99 024 288
Casse bouteilles	4 692 593	2 912 414
Elim. des amortissements et provisions reprises	-5 768 488	-3 529 705
Elim. des résultats de cession	-2 469 815	-1 732 202
Impôts différés	-587 114	2 273 399
VARIATION DES :	**367 000 732**	**360 634 861**
Variation des stocks et encours	-64 301 693	-5 239 873
Variation des créances clients	2 031 676	-22 778 727
Variation des autres actifs	1 196 214	-32 833 184
Variation des prêts et avances consentis	-438 482	-276 660
Variation des fournisseurs et des autres dettes	61 569 008	9 185 475
Flux de trésoreries provenant des activités de l'exploitation	**367 057 455**	**308 691 892**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Incidence des variations de périmètre	-4 409 700	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 722 953	-983 261
Acquisition d'immobilisations corporelles	-70 197 392	-37 855 119
Acquisition d'actifs financiers	-126 208 868	-177 448 763
Cession d'immobilisations corporelles	1 619 039	1 362 152
Cession d'actifs financiers	30 543 768	57 040 039
Total flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**-170 376 106**	**-157 884 952**
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Augmentation de capital	419 452	0
Flux Net / Emprunt et billets de trésorerie	4 933 906	20 061 592
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-177 308 262	-176 470 001
Dividendes payés aux minoritaires	-7 901 174	-6 597 980
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**-179 856 078**	**-163 006 389**
Variation de la trésorerie	**16 825 271**	**-12 199 449**
Trésorerie d'ouverture	274 099 687	286 299 136
Trésorerie de clôture	290 924 958	274 099 687

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 Boulevard El Béji Caid Essebssi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation des titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires. En outre lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2021 et 2022 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.
La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

- Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

- Autres :

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairement) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets, marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairement) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition, Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.

Les investissements en actifs immobilisés sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre le bénéfice imposable et le bénéfice comptable qui trouvent leur origine dans un exercice et s'inversent dans un ou plusieurs exercices ultérieurs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun. Etant donné que l'augmentation de contribution sociale de solidarité prévue par les dispositions de la loi des finances de l'exercice 2023 est provisoire, celle-ci n'a pas été retenue pour le calcul de l'impôt différé.
Les principales différences temporaires sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

- Au cours de l'exercice 2022, le périmètre de consolidation du Groupe SFBT a connu :

- L'augmentation de capital de la SBT en numéraire pour 1 000 000 DT et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions NS (20NS /287AA).
- L'augmentation de capital de la SOTUCOLAIT en numéraire pour 3 000 000 DT et ce, par l'émission de 30 000 parts sociales souscrites à part égale par la SGBIA et la SOSTEM
- L'augmentation de capital de la SOCOALIT en numéraire pour 1 000 000 DT et ce, par l'émission de 100 000 parts sociales souscrites à part égale par la SGBIA et la SOSTEM.
- L'acquisition de 2% du capital de la SPDIT par la SFBT, soit 550 900 actions pour une valeur de 4 407 200 DT.
- La fusion absorption de la SITA (société hors groupe) par la PREFORME avec une prime de fusion de 2 866 240 DT.

- Les contrôles fiscaux dont les sociétés du groupe SFBT ont fait l'objet sont :

Entités	Désignations
SFBT	• Une taxation d'office, courant 2022, en matière d'impôt sur les sociétés pour un montant de 2.616.520 dinars. La société a contesté le chef de redressement par une réponse envoyée à l'administration fiscale.
STBG	• Un contrôle fiscal au titre des exercices 2018, 2019 et 2020. Le tribunal de première instance de Tunis par jugement daté du 24 novembre 2021, statuant sur la taxation d'office N°31/2017, a ramené l'impôt à payer à 570.472 dinars et le report d'impôt sur les sociétés au 31-12-2012 à 612.125 dinars. L'administration fiscale a intenté un pourvoi en appel. • Une taxation d'office, courant 2022, en matière d'impôt sur les sociétés pour un montant de 10.245 dinars. La société a contesté le chef de redressement par une réponse envoyée à l'administration fiscale.
SEABG	• Un contrôle fiscal limité couvrant l'exercice 2018. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 27 octobre 2022 réclame 120.819 dinars. La société a formulé une opposition. • Un contrôle fiscal couvrant les exercices 2014 à 2016. La notification, datée du 25 septembre 2018, a fait l'objet d'une taxation d'office datée du 09 juin 2022. Cette taxation a arrêté le report d'impôt sur les sociétés au 31/12/2016 à 4.414.400 dinars au lieu 4.991.706 dinars et réclame 197.821 dinars. L'affaire est pendante auprès du tribunal. • Un contrôle fiscal couvrant les exercices 2003 à 2006. L'administration fiscale réclame 1.565.256 dinars. L'affaire fiscale n° 313 684 est pendante auprès du tribunal administratif de Tunis.
SGBIA	• Un contrôle fiscal au titre des exercices 2017 et 2018. L'administration par le biais des notifications a réclamé respectivement 201.461 dinars et 1.245.217 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires. En outre, la mission de contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020 est encore encours.

SBT	• Un contrôle fiscal au titre de l'exercice 2018. L'administration par le biais d'une notification datée du 12/12/2022 a résorbé le crédit d'impôt sur les sociétés au 31/12/2017 pour 117.122 dinars et réclame 666.371 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires.
SDB	• Un contrôle fiscal au titre des exercices 2018, 2019 et 2020. L'administration par le biais d'une notification datée du 07/09/2022 a résorbé partiellement les crédits de l'impôt sur les sociétés et du droit de consommation au 31/12/2020 pour respectivement 96.234 dinars et 11.004 dinars et réclame 284.012 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires.
SPDIT	• Un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2010. L'administration fiscale par le biais d'une taxation d'office, notifiée en novembre 2016, réclame un complément d'impôt en principal et intérêt de 689.932 dinars et la résorption du report de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 185.267 dinars. Le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé à 523.356 dinars en principal et intérêts. La société a interjeté appel de cette décision. En date du 20 mai 2019, la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. Le 20 novembre 2019, la société s'est pourvue en cassation auprès du tribunal administratif.

3. ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinars tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est passée de 18 417 580 DT en 2021 à 20 140 533 DT en 2022, à savoir :

Désignations	Valeurs Brutes 2021	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeurs Brutes 2022	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Dotation aux amortissements	Reclassement des amortissements	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeurs nettes 2022	Valeurs nettes 2021
Invest en rech et développement	11 085	0	0	-271	10 814	-11 085	0	271	-10 814	0	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés & valeurs similaires	7 075	0	0	271	7 346	-4 082	-365	-271	-4 718	2 628	2 993
Logiciels	11 931 069	1 153 100	0	956 935	14 041 104	-9 867 833	-1 622 904	-23 746	- 11 514 483	2 526 621	2 063 236
Fonds commercial et droits au bail	833 405	0	0	0	833 405	-733 461	0	0	-733 461	99 944	99 944
Immobilisations incorporelles encours et autres	5 634 946	569 853	0	-956 935	5 247 864	-4 641 249	-244 258		-4 885 507	362 357	993 697
Total	**18 417 580**	**1 722 953**	**0**	**0**	**20 140 533**	**-15 257 710**	**-1 867 527**	**-23 746**	**- 17 148 983**	**2 991 550**	**3 159 870**

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles est passée de 1 306 727 133 DT en 2021 à 1 372 913 548 DT en 2022, à savoir :

Désignations	Valeurs Brutes 2021	Acquisitions	Cessions	Reclassement et autres	Valeurs Brutes 2022	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Provisions cumulées au 31.12.2021	Dotation aux amortissements	Reprises	Reclassement des amortissements	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Reprises/ provisions	Provisions cumulées au 31.12.2022	Valeurs nettes 2022	Valeurs nettes 2021
Terrains	32 385 805	52 500	0	2 127 500	34 565 805	0	0		0		0	0	0	34 565 805	32 385 805
Constructions	172 484 171	4 687 246	0	2 508 118	179 679 535	-85 612 671	-528 568	-7 527 037	0	-174 649	-93 314 357	136 416	-392 152	85 973 026	86 342 932
Installations Techniques	690 420 115	28 139 969	-719 925	2 287 266	720 127 425	-466 483 264	-1 192 384	-45 029 458	711 154	235 202	-510 566 366	987 246	-205 138	209 355 921	222 744 467
Matériel de Transport	83 500 797	2 532 770	-1 387 299	0	84 646 268	-73 273 040	0	-4 336 907	1 237 267	0	-76 372 680	0	0	8 273 588	10 227 757
Autres immob Corporelles	17 960 905	867 726	0	252 861	19 081 492	-1 111 393	0	-959 168	0	-1 476	-2 072 037	0	0	17 009 455	16 849 512
Actif biologique	15 464 006	3 600	-353 980	444 993	15 558 619	-11 194 374	0	-985 114	155 937	0	-12 023 551	0	0	3 535 068	4 269 632
Autres emballages	134 603 107	6 685 599	-798 688	-896 781	139 593 237	-85 041 845	-38 066	-9 457 530	1 254 173	-1 848 650	-95 093 852	0	-38 066	44 461 319	49 523 196
Emballages (bouteilles)	125 575 404	11 647 654	0	-3 774 986	133 448 072	0	-1 052 736	0	14 439	0	14 439	0	-1 052 736	132 409 775	124 522 668
Emballage (palettes en bois)	25 275 944	370 975	-36 059	-20 827	25 590 033	-23 296 248	0	-740 983	24 347	38 672	-23 974 212	0	0	1 615 821	1 979 697
Immob en cours	7 331 477	16 474 888	-115 741	-3 964 022	19 726 602	0	-1 366 574	0	0		0	0	-1 366 574	18 360 028	5 964 903
Avances et acomptes/immo. corp	1 725 402	595 717	0	-1 424 659	896 460	0	-12 447		0		0	0	-12 447	884 013	1 712 954
Total	**1 306 727 133**	**72 058 644**	**-3 411 692**	**-2 460 537**	**1 372 913 548**	**-746 012 835**	**-4 190 775**	**-69 036 197**	**3 397 317**	**-1 750 901**	**-813 402 616**	**1 123 662**	**-3 067 113**	**556 443 819**	**556 523 523**

L'augmentation de 66 186 415 DT est due principalement aux acquisitions de l'exercice.

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une augmentation de 1 150 619 DT, elle se détaille comme suit :

Désignations	2022			2021		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Titres de Participations Hors Groupe	39 184 022	10 778 815	28 405 207	38 558 951	10 551 630	28 007 321
Obligations	2 010 220	0	2 010 220	2 510 220	0	2 510 220
Compte prêt personnel à long terme	15 003 029	107 529	14 895 500	14 032 241	107 529	13 924 712
Dépôt cautionnement	1 839 325	2 887	1 836 438	1 784 565	2 887	1 781 678
Total	**58 036 596**	**10 889 231**	**47 147 365**	**56 885 977**	**10 662 046**	**46 223 931**

3.4 Ecarts d'acquisitions

Désignations	2022			2021		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecart d'acquisitions	5 812 360	5 666 073	146 287	5 812 360	5 375 762	436 598

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 1 414 616 DT détaillés comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations brutes
Fournisseurs, emballages à rendre	30 555 820	29 141 204	1 414 616
Total	**30 555 820**	**29 141 204**	**1 414 616**

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2022	2021	Variations brutes
SFBT	384 616	377 478	7 138
SGBIA	583 963	478 279	105 684
STBG	212 433	172 893	39 540
SBT	3 177 421	3 284 168	-106 747
SEABG	802 939	745 158	57 781
STBN	976 307	1 037 673	-61 366
STBO	2 257 049	2 257 049	0
SNB	0	112 550	-112 550
SOTEV	6 396 105	5 159 391	1 236 714
SDB	3 972 398	3 702 735	269 663
SOSTEM	395 705	395 705	0
SLD	10 007 378	10 007 378	0
ERRAFAHA	1 389 506	1 410 747	-21 241
Total	**30 555 820**	**29 141 204**	**1 414 616**

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 367 176 507 DT en 2022 contre 302 967 193 DT en 2021, à savoir :

Désignations	2022			2021			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	55 952 695	0	55 952 695	43 394 962	0	43 394 962	12 557 733
Stocks de Matière consommables	6 974 273	0	6 974 273	7 562 206	0	7 562 206	-587 933
Stocks d'emballages et conditionnements	117 997 140	2 087 970	115 909 170	77 878 503	2 292 419	75 586 084	40 118 637
Stocks de fournitures consommables	11 541 210	14 560	11 526 650	9 793 946	14 560	9 779 386	1 747 264
Stocks de produits agricoles	142 710	0	142 710	115 769	0	115 769	26 941
Stocks pièces de rechange	124 359 472	14 389 446	109 970 026	113 723 077	12 641 274	101 081 803	10 636 395
Stocks en cours de production	6 455 406	45 367	6 410 039	4 748 660	12 150	4 736 510	1 706 746
Stocks produits-finis et intermédiaires	42 885 019	270 044	42 614 975	44 873 859	111 345	44 762 514	-1 988 840
Stocks de marchandises	868 582	14 596	853 986	876 211	14 596	861 615	-7 629
Total	**367 176 507**	**16 821 983**	**350 354 524**	**302 967 193**	**15 086 344**	**287 880 849**	**64 209 314**

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une diminution de 508 685 DT, à savoir :

Désignations	2022			2021			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	164 789 779	11 812 172	152 977 607	145 387 680	6 736 994	138 650 686	19 402 099
Clients étrangers	8 706 788	5 579 310	3 127 478	13 020 716	5 473 102	7 547 614	-4 313 928
Clients, effets à recevoir	10 175 792	14 444	10 161 348	25 415 292	14 444	25 400 848	-15 239 500
Clients douteux, chèques et traites impayés	120 001 761	103 667 095	16 334 666	119 155 612	104 398 469	14 757 143	846 149
Clients valeurs à l'encaissement	43 030	0	43 030	1 246 535	0	1 246 535	-1 203 505
Total	**303 717 150**	**121 073 021**	**182 644 129**	**304 225 835**	**116 623 009**	**187 602 826**	**-508 685**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022			2021			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	107 600 345	16 394 894	91 205 451	102 602 176	15 411 260	87 190 916	4 998 169
SGBIA	6 881 424	1 897 085	4 984 339	11 055 058	1 878 322	9 176 736	-4 173 634
STBG	20 334 046	8 978 912	11 355 134	18 873 271	8 401 738	10 471 533	1 460 775
SBT	17 809 969	2 002 269	15 807 700	16 479 998	1 985 771	14 494 227	1 329 971
SEABG	34 692 759	30 540 621	4 152 138	44 308 712	29 284 826	15 023 886	-9 615 953
STBN	3 302 971	1 184 275	2 118 696	6 639 805	1 107 815	5 531 990	-3 336 834
STBO	2 388 901	1 497 771	891 130	3 194 466	1 520 659	1 673 807	-805 565
SNB	5 575 119	126 208	5 448 911	669 662	161 806	507 856	4 905 457
SOTEV	10 421 379	1 517 743	8 903 636	10 264 741	1 140 375	9 124 366	156 638
SDB	3 558 244	517 948	3 040 296	3 695 577	517 948	3 177 629	-137 333
PREFORME	391 911	368 574	23 337	606 660	368 574	238 086	-214 749
SIT	2 702 654	688 377	2 014 277	727 647	64 078	663 569	1 975 007
SOSTEM	33 163 725	7 679 390	25 484 335	30 469 065	7 705 527	22 763 538	2 694 660
SLD	40 387 089	39 747 219	639 870	40 600 656	39 282 474	1 318 182	-213 567
SOTUCOLAIT	4 182 868	4 105 744	77 124	4 260 497	4 068 091	192 406	-77 629
SFBT DIS	267 948	22 691	245 257	332 869	22 691	310 178	-64 921
STDM	165 838	74 370	91 468	467 787	74 370	393 417	-301 949
SMVDA RAOUDHA	5 948 320	292 853	5 655 467	4 992 830	233 627	4 759 203	955 490
ERRAFAHA	2 323 899	2 025 673	298 226	2 407 738	2 011 872	395 866	-83 839
SOCOLAIT	1 480 322	1 272 985	207 337	1 439 201	1 243 766	195 435	41 121
STEM	137 419	137 419	0	137 419	137 419	0	0
Total	**303 717 150**	**121 073 021**	**182 644 129**	**304 225 835**	**116 623 009**	**187 602 826**	**-508 685**

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une diminution de 5 043 016 DT, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations nettes
Créances liées aux participations	363 620	542 883	-179 263
Fournisseurs avances et acomptes	43 415 404	33 562 055	9 853 349
Personnel et comptes rattachés	2 192 437	2 119 728	72 709
Etats crédits d'impôts sur les sociétés	22 657 783	41 289 133	-18 631 350
Etats crédit d'impôts	813 717	442 777	370 940
Autres impôts et taxes	4 732 094	2 516 129	2 215 965
Débiteurs divers	12 980 420	12 749 364	231 056
Produits à recevoir	4 458 688	3 557 794	900 894
Charges constatées d'avances	2 117 991	2 500 014	-382 023
Comptes de régularisations	2 526 421	2 021 714	504 707
Total	**96 258 575**	**101 301 591**	**-5 043 016**

Elle se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations nettes
SFBT	24 442 090	42 126 902	-17 684 812
SGBIA	3 383 561	1 539 152	1 844 409
STBG	3 228 251	2 536 129	692 122
SBT	1 723 433	1 606 553	116 880
SEABG	2 143 118	9 186 631	-7 043 513
STBN	746 118	612 341	133 777
STBO	1 123 822	572 096	551 726
SNB	3 076 135	4 325 546	-1 249 411
SOTEV	1 841 042	860 141	980 901
SDB	379 048	139 683	239 365
PREFORME	11 463 006	9 179 200	2 283 806
SIT	1 217 671	1 080 988	136 683
SOSTEM	28 900 437	12 726 831	16 173 606
SLD	5 112 903	8 067 447	-2 954 544
SOTUCOLAIT	472 270	394 252	78 018
SFBT DIS	61 419	112 936	-51 517
STDM	1 726 388	1 510 736	215 652
SPDIT	2 777 563	2 474 799	302 764
SMVDA RAOUDHA	1 440 533	1 109 465	331 068
ERRAFAHA	110 886	206 587	-95 701
SINDT	408	87 353	-86 945
SOCOLAIT	368 370	411 031	-42 661
STEM	520 103	434 792	85 311
Total	**96 258 575**	**101 301 591**	**-5 043 016**

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une augmentation de 94 325 253 DT, à savoir :

Désignations	2022			2021			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres de placements	16 190 511	2 819 998	13 370 513	16 086 773	3 283 980	12 802 793	103 738
Billets de trésorerie plus de 3 mois	2 864 000	2 750 000	114 000	4 364 000	2 700 000	1 664 000	-1 500 000
Titre OPCVM	4 951 599	0	4 951 599	2 355 226	0	2 355 226	2 596 373
Obligations	512 934	0	512 934	600 000	0	600 000	-87 066
Certificat de dépôt	75 000 000	0	75 000 000	12 500 000	0	12 500 000	62 500 000
Placement bancaire	206 450 503	503	206 450 000	175 600 503	503	175 600 000	30 850 000
Prêts moins d'un an	63 193	0	63 193	84 554	0	84 554	-21 361
Intérêt couru	11 000	0	11 000	127 431	0	127 431	-116 431
Total	**306 043 740**	**5 570 501**	**300 473 239**	**211 718 487**	**5 984 483**	**205 734 004**	**94 325 253**

Elle se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2022			2021			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	196 758 354	350 000	196 408 354	155 464 000	350 000	155 114 000	41 294 354
SGBIA	400 000	400 000	0	400 000	400 000	0	0
STBG	529 671	400 000	129 671	483 537	400 000	83 537	46 134
SBT	10 000 503	503	10 000 000	5 000 503	503	5 000 000	5 000 000
SEABG	71 876 371	1 421 717	70 454 654	2 273 804	1 504 003	769 801	69 602 567
STBN	8 298	0	8 298	10 031	0	10 031	-1 733
SNB	0	0	0	1 800 000	0	1 800 000	-1 800 000
PREFORME	54 895	0	54 895	57 487	0	57 487	-2 592
SOSTEM	412 700	400 000	12 700	13 029 131	350 000	12 679 131	-12 616 431
STDM	5 500 000	0	5 500 000	0	0	0	5 500 000
SPDIT	18 949 210	2 598 281	16 350 929	31 899 994	2 979 977	28 920 017	-12 950 784
SINDT	103 738	0	103 738	0	0	0	103 738
STEM	1 450 000	0	1 450 000	1 300 000	0	1 300 000	150 000
Total	**306 043 740**	**5 570 501**	**300 473 239**	**211 718 487**	**5 984 483**	**205 734 004**	**94 325 253**

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

La valeur brute des liquidités et équivalents de liquidités a enregistré en 2022 une augmentation de 17 481 769 DT, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations brutes
Valeur a l'encaissement (effets et chèques, virements)	605 877	320 210	285 667
Billets de trésorerie moins de 3 mois	33 600 000	36 550 000	-2 950 000
Banque	214 444 072	214 789 812	-345 740
Caisse	478 257	236 524	241 733
CCP	268 312	268 312	0
Autres	44 550 109	24 300 000	20 250 109
Total	**293 946 627**	**276 464 858**	**17 481 769**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations brutes
SFBT	128 339 852	102 381 620	25 958 232
SGBIA	35 440 182	6 218 769	29 221 413
STBG	3 791 683	6 079 673	-2 287 990
SBT	8 888 406	3 847 147	5 041 259
SEABG	24 959 601	71 424 830	-46 465 229
STBN	7 802 612	629 313	7 173 299
STBO	2 865 584	3 936 585	-1 071 001
SNB	432	20 742	-20 310
SOTEV	1 003 485	1 154 836	-151 351
SDB	856 750	254 133	602 617
PREFORME	7 908 821	5 355 998	2 552 823
SIT	221 041	1 223 321	-1 002 280
SOSTEM	13 769 825	30 179 790	-16 409 965
SLD	2 049 705	3 410 515	-1 360 810
SOTUCOLAIT	5 289	689 418	-684 129
SFBT DIS	1 471 025	2 217 409	-746 384
STDM	5 307 604	8 597 703	-3 290 099
SPDIT	44 147 209	26 435 646	17 711 563
SMVDA RAOUDHA	203 869	486 974	-283 105
ERRAFAHA	403 419	353 189	50 230
SINDT	4 004 303	834 826	3 169 477
SOCOLAIT	327 246	543 336	-216 090
STEM	178 684	189 085	-10 401
Total	**293 946 627**	**276 464 858**	**17 481 769**

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 80 745 368 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	1 061 536 957	981 059 296	80 477 661
Dividendes versés	-259 479 260	-254 619 877	-4 859 383
Distributions reçues	82 516 760	77 651 368	4 865 392
Résultat de l'exercice-part du Groupe	257 026 776	251 025 666	6 001 110
Autres variations	681 092	6 420 504	-5 739 412
Capitaux propres à la fin de l'exercice	**1 142 282 325**	**1 061 536 957**	**80 745 368**

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 4 873 426 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	66 925 323	63 835 993	3 089 330
Dividendes versés	-10 892 006	-9 577 023	-1 314 983
Distributions reçues	3 338 986	2 930 049	408 937
Intérêts minoritaires dans le résultat	14 227 448	10 556 291	3 671 157
Autres variations	-1 801 002	-819 987	-981 015
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	**71 798 749**	**66 925 323**	**4 873 426**

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 1 999 012 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	20 582 902	22 111 019	-1 528 117
Autres emprunts et dettes assimilées	937 455	1 408 350	-470 895
Total	**21 520 357**	**23 519 369**	**-1 999 012**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
STBG	5 441 629	6 683 886	-1 242 257
SBT	3 669 754	3 616 107	53 647
SOSTEM	7 801 974	13 219 376	-5 417 402
SNB	4 607 000	0	4 607 000
Total	**21 520 357**	**23 519 369**	**-1 999 012**

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 11 970 403 DT et ce, en passant de 160 492 868 DT en 2021 à 172 463 271 DT en 2022 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	78 792 539	71 838 503	6 954 036
SGBIA	11 764 933	10 464 265	1 300 668
STBG	5 638 216	5 376 824	261 392
S B T	9 991 329	10 068 205	-76 876
SEABG	2 844 202	2 795 602	48 600
STBN	4 449 476	4 597 506	-148 030
STBO	3 361 534	3 036 341	325 193
SNB	3 853 580	3 890 952	-37 372
SOTEV	6 782 830	5 777 125	1 005 705
SDB	2 460 882	2 275 514	185 368
PREFORME	640 305	517 839	122 466
SOSTEM	27 495 531	25 685 388	1 810 143
SLD	13 467 149	13 467 149	0
SMVDA	412 251	201 377	210 874
ERRAFAHA	339 841	331 605	8 236
SOCOLAIT	2 015	2 015	0
STEM	166 658	166 658	0
Total	**172 463 271**	**160 492 868**	**11 970 403**

3.15 Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	17 016 987	8 243 001	8 773 986
SGBIA	14 556 813	8 524 041	6 032 772
STBG	2 580 477	2 580 477	0
SBT	231 343	231 343	0
SEABG	3 711 448	3 843 681	-132 233
STBN	94 873	93 644	1 229
STBO	1 272 006	1 272 006	0
SNB	1 432 644	1 412 237	20 407
SOTEV	312 865	504 776	-191 911
SDB	188 587	40 238	148 349
PREFORME	398 948	393 036	5 912
SIT	126 530	19 513	107 017
SOSTEM	4 110 434	5 061 416	-950 982
SLD	14 664	12 486	2 178
SOTUCOLAIT	10 327	15 288	-4 961
SFBT DIS	16 913	9 966	6 947
SPDIT	508 289	507 387	902
SMVDA	313 741	240 079	73 662
ERRAFAHA	26 369	25 685	684
SOCOLAIT	7 191	4 299	2 892
Total	**46 931 449**	**33 034 599**	**13 896 850**

L'augmentation enregistrée de 13 896 850 DT provient principalement des augmentations au niveau de la SFBT et de la SGBIA.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 20 446 408 DT et ce, en passant de 156 967 123 DT en 2021 à 177 413 531 DT en 2022, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation	43 128 507	33 467 183	9 661 324
Fournisseurs étrangers d'exploitation	20 967 691	21 752 417	-784 726
Fournisseurs, effets à payer	93 733 788	93 784 364	-50 576
Fournisseurs locaux d'immobilisations	655 616	628 088	27 528
Fournisseurs, factures non parvenues	18 927 929	7 335 071	11 592 858
Total	**177 413 531**	**156 967 123**	**20 446 408**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	43 164 323	48 350 851	-5 186 528
SGBIA	17 934 696	6 883 003	11 051 693
STBG	14 235 243	13 042 812	1 192 431
SBT	33 327 660	32 267 935	1 059 725
SEABG	6 887 927	5 725 878	1 162 049
STBN	11 395 007	11 300 856	94 151
STBO	1 590 230	3 389 688	-1 799 458
SNB	5 244 677	2 396 958	2 847 719
SOTEV	6 369 819	6 348 989	20 830
SDB	107 179	115 978	-8 799
PREFORME	15 952	38 705	-22 753
SIT	1 352 676	1 630 891	-278 215
SOSTEM	27 128 990	16 990 750	10 138 240
SLD	1 363 790	2 536 389	-1 172 599
SOTUCOLAIT	931 570	951 269	-19 699
SFBT DIS	2 600	2 600	0
STDM	954 124	625 422	328 702
SMVDA RAOUDHA	4 946 467	4 083 307	863 160
ERRAFAHA	268 394	150 163	118 231
SINDT	3 774	3 772	2
SOCOLAIT	139 225	81 699	57 526
STEM	49 208	49 208	0
Total	**177 413 531**	**156 967 123**	**20 446 408**

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation de 31 407 063 DT et ce en passant de 128 996 921 DT en 2021 à 160 403 984 DT en 2022, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations
Clients créditeurs	6 726 840	7 529 538	-802 698
Rémunération due	1 098 067	624 804	473 263
Dettes pour congés payés	4 064 914	4 275 734	-210 820
Etat retenus à la source	3 304 837	5 680 771	-2 375 934
Etat – Impôt sur les sociétés à payer	8 788 261	1 307 200	7 481 061
Etat – TVA à payer	17 029 619	13 782 631	3 246 988
Etat – Droit de consommation à payer	49 570 001	43 396 561	6 173 440
Etat – Autres impôts et taxes à payer	1 986 858	2 347 187	-360 329
Dividende à payer	2 856 872	3 550 788	-693 916
Actionnaire comptes courants	233 646	233 646	0
CNSS, organismes sociaux	9 338 885	8 415 485	923 400
Créditeurs divers	2 531 850	1 755 099	776 751
Charges à payer	35 528 754	28 035 859	7 492 895
Produits constatés d'avance	5 788 684	3 733 406	2 055 278
Etat, contribution sociale de solidarité	8 068 740	2 203 127	5 865 613
Etat et collectivités publiques	1 945 994	848 229	1 097 765
Comptes de régularisation	1 541 162	1 276 856	264 306
Total	**160 403 984**	**128 996 921**	**31 407 063**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	107 574 372	85 783 936	21 790 436
SGBIA	6 060 472	6 776 168	-715 696
STBG	2 504 348	3 604 733	-1 100 385
SBT	4 477 651	2 937 769	1 539 882
SEABG	10 940 211	5 731 467	5 208 744
STBN	1 129 624	1 137 961	-8 337
STBO	1 249 197	945 436	303 761
SNB	2 348 302	1 550 080	798 222
SOTEV	856 014	695 469	160 545
SDB	205 609	231 945	-26 336
PREFORME	1 221 791	1 384 550	-162 759
SIT	2 354 527	1 696 654	657 873
SOSTEM	7 211 485	6 697 438	514 047
SLD	1 919 957	1 850 526	69 431
SOTUCOLAIT	128 671	127 177	1 494
SFBT DIS	332 927	352 422	-19 495
STDM	3 516 081	2 908 689	607 392
SPDIT	2 271 952	1 414 200	857 752
SMVDA RAOUDHA	1 991 799	1 829 249	162 550
ERRAFAHA	1 366 134	618 157	747 977
SINDT	620 426	632 309	-11 883
SOCOLAIT	70 777	50 516	20 261
STEM	51 657	40 070	11 587
Total	**160 403 984**	**128 996 921**	**31 407 063**

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts à court terme et les concours bancaires ont enregistré une augmentation de 6 089 415 DT et ce, en passant de 79 078 695 DT en 2021 à 85 168 110 DT en 2022, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations
Dettes billets de trésorerie	33 600 000	38 050 000	-4 450 000
Concours bancaires	3 021 670	2 365 172	656 498
Emprunts et autres dettes financières	48 546 440	38 663 523	9 882 917
Total	**85 168 110**	**79 078 695**	**6 089 415**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	522 731	614 749	-92 018
SGBIA	0	2 000 000	-2 000 000
STBG	5 113 974	5 028 604	85 370
SBT	1 861 365	1 831 057	30 308
STBN	23 700 000	21 747 015	1 952 985
STBO	2 000 000	5 000 000	-3 000 000
SNB	6 725 992	199 650	6 526 342
PREFORME	13 500 000	7 500 000	6 000 000
SIT	1 061 391	269 236	792 155
SOSTEM	17 635 065	16 306 106	1 328 959
SLD	12 300 000	17 768 999	-5 468 999
SOTUCOLAIT	614 831	807 255	-192 424
SFBT DIS	214	214	0
SMVDA RAOUDHA	26 141	3 965	22 176
SINDT	36	37	-1
SOCOLAIT	0	1 808	-1 808
SPDIT	106 370	0	106 370
Total	**85 168 110**	**79 078 695**	**6 089 415**

3.19 Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2022 de 132 796 012 DT se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Ventes BIERE	572 027 216	502 582 585	69 444 631
Ventes BG	448 962 234	419 000 343	29 961 891
Ventes LAIT	5 978 273	7 535 070	-1 556 797
Ventes EAU	230 619 412	196 114 132	34 505 280
Ventes JUS	38 460 966	36 050 405	2 410 561
Ventes VINS	12 326 830	10 004 625	2 322 205
Autres	21 538 476	25 830 235	-4 291 759
Total	**1 329 913 407**	**1 197 117 395**	**132 796 012**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	700 556 201	641 333 416	59 222 785
SGBIA	100 056 806	76 510 638	23 546 168
STBG	84 871 484	80 979 084	3 892 400
SBT	84 275 488	65 984 052	18 291 436
SEABG	172 675	86 400	86 275
STBN	30 178 484	26 873 347	3 305 137
STBO	22 717 460	28 034 548	-5 317 088
SNB	191 141	330 061	-138 920
SOTEV	50 364 114	37 832 151	12 531 963
SDB	21 090 864	17 580 688	3 510 176
PREFORME	651 095	7 025 354	-6 374 259
SIT	2 936 452	5 483 766	-2 547 314
SOSTEM	203 010 430	184 650 964	18 359 466
SLD	0	10 135	-10 135
SOTUCOLAIT	2 359 110	3 551 205	-1 192 095
SFBT DIST	1 945 776	1 945 776	0
STDM	190 654	84 738	105 916
SMVDA RAOUDHA	8 726 362	7 366 127	1 360 235
ERRAFAHA	9 027 152	8 708 481	318 671
SINDT	4 100 345	0	4 100 345
SOCOLAIT	2 491 314	2 746 464	-255 150
Total	**1 329 913 407**	**1 197 117 395**	**132 796 012**

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une diminution de 381 208 DT, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	718 547	1 296 186	-577 639
Subventions d'exploitation	1 431 480	1 098 256	333 224
Autres produits d'exploitation	683 016	819 809	-136 793
Total	**2 833 043**	**3 214 251**	**-381 208**

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 115 781 244 DT et ce en passant de 564 647 593 DT en 2021 à 680 428 837 DT en 2022, à savoir :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	191 200 216	156 254 760	34 945 456
SGBIA	73 629 214	70 303 504	3 325 710
STBG	24 046 618	24 859 638	-813 020
SBT	23 220 905	13 220 396	10 000 509
SEABG	125 707 017	105 785 522	19 921 495
STBN	5 442 286	5 941 726	-499 440
STBO	11 832 559	12 748 073	-915 514
SNB	12 769 497	10 820 659	1 948 838
SOTEV	284 724	195 288	89 436
SDB	215 252	184 862	30 390
PREFORME	43 681 798	26 947 396	16 734 402
SIT	2 192 929	2 227 581	-34 652
SOSTEM	153 415 158	123 725 785	29 689 373
SLD	1 808 062	2 676 967	-868 905
SOTUCOLAIT	278 946	356 289	-77 343
SFBT DIS	13 713	12 621	1 092
STDM	3 440 110	3 112 890	327 220
SPDIT	3 503	6 055	-2 552
SMVDA RAOUDHA	6 601 553	4 908 952	1 692 601
ERRAFAHA	248 590	200 515	48 075
SINDT	238 436	0	238 436
STEM	8 300	7 350	950
SOCOLAIT	149 451	150 764	-1 313
Total	**680 428 837**	**564 647 593**	**115 781 244**

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 1 218 119 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Appointements et compléments d'appointements	121 068 888	118 405 910	2 662 978
Charges sociales	21 800 540	23 085 491	-1 284 951
Autres charges de personnel	1 526 884	1 686 792	-159 908
Total	**144 396 312**	**143 178 193**	**1 218 119**

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	39 118 604	38 920 133	198 471
SGBIA	9 582 941	9 629 824	-46 883
STBG	7 806 318	7 622 642	183 676
SBT	7 312 039	6 425 927	886 112
SEABG	7 113 631	7 441 926	-328 295
STBN	3 361 995	3 480 679	-118 684
STBO	2 358 845	3 129 427	-770 582
SNB	5 236 927	5 392 050	-155 123
SOTEV	1 973 054	1 785 387	187 667
SDB	1 184 630	1 159 888	24 742
PREFORME	2 367 447	2 573 467	-206 020
SIT	6 226 053	5 854 078	371 975
SOSTEM	37 517 485	36 607 763	909 722
SLD	2 275 308	1 998 786	276 522
SOTUCOLAIT	355 401	356 538	-1 137
SFBT DIST	683 643	662 900	20 743
STDM	5 405 605	5 538 892	-133 287
SPDIT	326 906	343 853	-16 947
SMVDA RAOUDHA	2 850 598	2 960 830	-110 232
ERRAFAHA	1 037 828	964 415	73 413
SINDT	30 000	30 000	0
SOCOLAIT	197 815	224 574	-26 759
STEM	73 239	74 214	-975
Total	**144 396 312**	**143 178 193**	**1 218 119**

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2022 de 2 868 264 DT, à savoir :

Désignations	2022	2021	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 867 527	1 762 116	105 411
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	66 129 658	69 537 844	-3 408 186
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	4 692 593	2 900 914	1 791 679
Dotations aux provisions pour dépréciation des emballages (bouteilles)	0	347 336	-347 336
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	16 746 837	8 710 452	8 036 385
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	8 363 109	11 879 810	-3 516 701
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs biologique	985 114	957 847	27 267
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	243 063	63 311	179 752
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	290 311	290 318	-7
Total	**99 318 212**	**96 449 948**	**2 868 264**

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	38 120 277	26 899 232	11 221 045
SGBIA	15 658 759	16 916 242	-1 257 483
STBG	4 612 436	4 435 961	176 475
SBT	5 085 818	4 137 057	948 761
SEABG	5 594 733	10 265 632	-4 670 899
STBN	2 638 201	2 590 340	47 861
STBO	2 261 483	2 364 128	-102 645
SNB	980 155	1 256 487	-276 332
SOTEV	619 834	695 281	-75 447
SDB	205 037	29 024	176 013
PREFORME	1 431 574	1 226 648	204 926
SIT	847 554	119 373	728 181
SOSTEM	14 411 452	17 270 903	-2 859 451
SLD	4 051 017	3 561 612	489 405
SOTUCOLAIT	74 165	1 706 684	-1 632 519
SFBT DIS	77 499	-36 436	113 935
STDM	233 846	381 251	-147 405
SPDIT	56 714	50 943	5 771
SMVDA RAOUDHA	2 253 521	2 172 202	81 319
ERRAFAHA	42 595	217 837	-175 242
SOCOLAIT	61 346	189 350	-128 004
STEM	196	197	-1
Total	**99 318 212**	**96 449 948**	**2 868 264**

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 2 253 160 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Sous-traitance générale	5 121 417	7 313 290	-2 191 873
Location	5 755 032	5 218 160	536 872
Entretiens et réparations	10 687 723	9 756 248	931 475
Primes d'assurances	7 449 176	6 943 398	505 778
Etudes et recherches	4 629 170	4 152 944	476 226
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 907 159	1 129 054	1 778 105
Publicité, publications et relations publiques	10 143 577	12 948 171	-2 804 594
Frais de transport	17 347 279	17 141 030	206 249
Déplacements, missions et réceptions	2 818 418	3 531 198	-712 780
Frais postaux et de télécommunications	761 138	1 020 109	-258 971
Commissions et services bancaires	1 218 028	792 661	425 367
Redevance pour concession de marques brevets	12 845 176	10 030 021	2 815 155
Jetons de présence	1 102 750	1 097 250	5 500
Impôts et taxes sur rémunérations	1 720 671	1 736 154	-15 483
Autres impôts et taxes	7 395 187	6 696 464	698 723
Personnel extérieur à l'entreprise	1 262 971	1 353 482	-90 511
Autres charges liées à l'exploitation	5 411 299	5 463 377	-52 078
Total	**98 576 171**	**96 323 011**	**2 253 160**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	45 840 472	45 180 497	659 975
SGBIA	5 946 520	4 794 203	1 152 317
STBG	3 927 495	4 307 578	-380 083
SBT	3 003 316	3 456 721	-453 405
SEABG	3 718 729	4 306 167	-587 438
STBN	1 454 004	1 734 743	-280 739
STBO	879 685	876 687	2 998
SNB	1 851 118	659 807	1 191 311
SOTEV	2 137 714	1 442 591	695 123
SDB	723 768	650 564	73 204
PREFORME	992 227	1 351 343	-359 116
SIT	2 183 885	2 511 082	-327 197
SOSTEM	19 974 703	19 617 494	357 209
SLD	1 788 747	1 584 929	203 818
SOTUCOLAIT	137 615	163 691	-26 076
SFBT DIS	88 957	82 419	6 538
STDM	1 285 412	1 313 621	-28 209
SPDIT	356 992	315 176	41 816
SMVDA RAOUDHA	1 838 892	1 582 084	256 808
ERRAFAHA	108 544	57 840	50 704
SINDT	22 475	66 907	-44 432
SOCOLAIT	280 024	232 011	48 013
STEM	34 877	34 856	21
Total	**98 576 171**	**96 323 011**	**2 253 160**

3.24 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	192 943 911	181 357 453	11 586 458
SGBIA	20 428 371	16 404 865	4 023 506
STBG	4 457 397	6 369 156	-1 911 759
SBT	5 737 595	1 900 863	3 836 732
SEABG	54 294 356	62 271 409	-7 977 053
STBN	-2 181 154	-2 915 287	734 133
STBO	267 755	1 631 711	-1 363 956
SNB	-116 268	235 400	-351 668
SOTEV	1 252 933	120 298	1 132 635
SDB	291 134	-10 187	301 321
PREFORME	2 883 722	3 031 564	-147 842
SIT	665 688	-128 908	794 596
SOSTEM	19 718 969	27 755 502	-8 036 533
SLD	3 170 980	2 903 014	267 966
SOTUCOLAIT	-581 257	-2 304 705	1 723 448
SFBT DIS	1 043 051	1 214 865	-171 814
STDM	-597 303	-221 018	-376 285
SPDIT	-787 035	-765 764	-21 271
SMVDA RAOUDHA	688 740	283 615	405 125
ERRAFAHA	-27 603	30 504	-58 107
SINDT	3 806 134	-96 907	3 903 041
SOCOLAIT	-326 452	-606 899	280 447
STEM	170 783	170 778	5
Total	**307 204 447**	**298 631 322**	**8 573 125**

3.25 Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 2 666 818 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Charges d'intérêts	8 809 489	3 306 124	5 503 365
Pertes / cession d'actifs financier	13 591	7 175	6 416
Pertes de change	3 646 850	3 249 719	397 131
Gains de change	-2 291 707	-1 370 022	-921 685
Dotation des élément financiers	1 106 538	2 043 211	-936 673
Reprise des élément financiers	-1 287 697	-95 362	-1 192 335
Autres charges financières	118 081	307 482	-189 401
Total	**10 115 145**	**7 448 327**	**2 666 818**

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	238 405	-4 773 152	5 011 557
SGBIA	945 661	2 495 808	-1 550 147
STBG	1 646 101	1 613 084	33 017
SBT	813 051	997 726	-184 675
SEABG	-1 273 701	-1 142 469	-131 232
STBN	1 977 442	1 529 470	447 972
STBO	296 444	235 794	60 650
SNB	259 281	119 949	139 332
SOTEV	6 223	-110 940	117 163
PREFORME	1 253 670	569 285	684 385
SIT	218 234	103 372	114 862
SOSTEM	3 372 194	2 851 729	520 465
SLD	1 282 668	1 654 686	-372 018
SOTUCOLAIT	5 552	248 023	-242 471
SFBT DIS	0	-18 063	18 063
STDM	0	-14 251	14 251
SPDIT	-1 057 153	898 482	-1 955 635
SMVDA RAOUDHA	130 602	125 921	4 681
ERRAFAHA	96	-16 135	16 231
SOCOLAIT	375	80 008	-79 633
Total	**10 115 145**	**7 448 327**	**2 666 818**

3.26 Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 10 889 342 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Dividendes	7 729 670	5 676 976	2 052 694
Jetons de présence	84 750	71 050	13 700
Produit / cession d'actifs financier	1 662 964	1 198 995	463 969
Plus-value de réévaluation des titres	8 458	0	8 458
Autres produits de placements	22 907 019	14 556 498	8 350 521
Total	**32 392 861**	**21 503 519**	**10 889 342**

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2022	2021	Variations
SFBT	15 441 892	8 155 994	7 285 898
SGBIA	32 000	231 286	-199 286
STBG	97 350	22 694	74 656
SBT	3 666 098	1 871 660	1 794 438
SEABG	3 861 320	3 348 283	513 037
STBN	107 266	67 047	40 219
STBO	40 492	73 049	-32 557
SNB	32 178	131 363	-99 185

SOTEV	563 816	264 289	299 527
SDB	41 629	38 100	3 529
PREFORME	140 606	5 624	134 982
SIT	96 000	114 000	-18 000
SOSTEM	421 632	320 135	101 497
SLD	24 105	215 889	-191 784
SOTUCOLAIT	23 207	0	23 207
SFBT DIS	37 651	0	37 651
STDM	698 488	540 926	157 562
SPDIT	6 788 620	5 990 276	798 344
ERRAFAHA	33 698	1 840	31 858
SINDT	141 591	31 202	110 389
SOCOLAIT	14 094	7 813	6 281
STEM	89 128	72 049	17 079
Total	**32 392 861**	**21 503 519**	**10 889 342**

3.27 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont diminué en 2022 de 575 761 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	3 673 028	4 415 098	-742 070
Profits sur cession d'immobilisations	1 031 227	895 165	136 062
Autres gains ordinaires	31 182	935	30 247
Total	**4 735 437**	**5 311 198**	**-575 761**

Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont diminué en 2022 de 558 530 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021	Variations
Pertes sur cession d'immobilisations	-224 376	-361 958	137 582
Autres pertes ordinaires	-2 191 266	-2 612 214	420 948
Total	**-2 415 642**	**-2 974 172**	**558 530**

3.28 Impôts sur les sociétés

Désignations	2022	2021	Variations
Impôts courants	-51 819 856	-43 880 296	-7 939 560
Impôts différés	587 114	-2 273 399	2 860 513
Contribution sociale de solidarité	-10 102 863	-2 835 559	-7 267 304
Impôt sur les revenus de capitaux mobiliers	-143 470	-4 933 326	4 789 856
Total	**-61 479 075**	**-53 922 580**	**-7 556 495**

L'augmentation de la contribution sociale de solidarité s'explique principalement par le passage du taux de 1% en 2021 à 3% en 2022.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation	ACTIVITES	PAYS D'ENREGISTREMENT
S F B T	100,00%	100,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SGBIA	100,00%	95,05%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
STBG	56,26%	56,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SBT	57,00%	51,16%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SEABG	95,77%	90,58%	IG	SOUS TRAITANCE DE LA MISE EN BOITE DE LA BIERE	TUNISIE
STBN	99,99%	97,53%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	97,51%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SNB	59,99%	57,19%	IG	PRODUCTION ET COMMERECIALISATIONDE BG SOUS TRAITANCE DE LA MISE EN BOITE ET EN PET DE BG PRODUCTION DES ETIQUETTES	TUNISIE
SOTEV	98,87%	94,38%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	45,29%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
PREFORME	99,98%	95,99%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
FEP	40,00%	38,40%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,50%	IG	SERVICES INFORMATIQUES	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SLD	98,14%	84,52%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET FABRICATION DE CASIERS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100,00%	96,96%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,92%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE	TUNISIE
STDM	100,00%	92,55%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE
SPDIT	83,55%	82,96%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SMVDA RAOUDHA	73,75%	71,25%	IG	ELEVAGE - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
ERRAFAHA	100,00%	99,91%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SINDT	50,00%	42,67%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SOCOLAIT	100,00%	96,36%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
STEM	99,91%	99,89%	IG	SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation :

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence.

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STC, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie, SFBT SII, SKC et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Sociétés	% de contrôle 2022	% de contrôle 2021	Variations	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2021	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2021	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2021
S F B T	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	164 168 503	0
SGBIA	100,00%	100,00%	0,00%	95,05%	94,60%	0,45%	9 531 484	42 818
STBG	56,26%	56,26%	0,00%	56,26%	56,26%	0,00%	2 249 572	0
SBT	57,00%	56,93%	0,07%	51,16%	50,47%	0,69%	1 938 756	13 291
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	90,58%	89,98%	0,60%	50 440 851	304 160
STBN	99,99%	99,99%	0,00%	97,53%	97,27%	0,26%	-4 679 733	-12 097
STBO	99,99%	99,99%	0,00%	97,51%	97,23%	0,28%	1 272 140	3 544
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	57,19%	57,00%	0,19%	108 139	205
SOTEV	98,87%	98,87%	0,00%	94,38%	94,38%	0,00%	274 003	0
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	45,29%	44,99%	0,30%	-29 767	-90
PREFORME	99,98%	99,96%	0,02%	95,99%	95,61%	0,38%	1 944 944	7 347
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,40%	38,25%	0,15%	480 997	718
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,50%	93,34%	0,16%	-110 470	-174
SOSTEM	99,98%	99,98%	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	21 824 459	10
SLD	98,14%	98,14%	0,00%	84,52%	84,07%	0,45%	81 348	367
SOTUCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	96,96%	94,99%	1,97%	-2 489 954	-49 046
SFBT DIST	99,99%	99,99%	0,00%	89,92%	89,87%	0,05%	930 445	447
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	92,55%	92,07%	0,48%	252 041	1 203
SPDIT	83,55%	81,58%	1,97%	82,96%	80,99%	1,97%	3 219 229	63 338
SMVDA Raoudha	73,75%	73,75%	0,00%	71,25%	71,09%	0,16%	100 925	164
ERRAFAHA	100,00%	100,00%	0,00%	99,91%	99,90%	0,01%	20 048	1
SINDT	50,00%	50,00%	0,00%	42,67%	41,83%	0,85%	-29 637	-251
SOCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	96,36%	89,98%	6,38%	-676 461	-43 169
STEM	99,91%	99,91%	0,00%	99,89%	99,89%	0,00%	203 803	0

Effet du changement du périmètre en 2022 sur le résultat consolidé 2021 est de 332 787 dinars.

4.2 LES PARTIES LIEES :

- L'acquisition de licences informatiques auprès de la BEVIT et ce, pour 127 740, 989 DT hors taxes.
- Un contrat de maintenance et abonnement des licences des logiciels avec BEVIT et ce, pour 2 015 997,169 DT en 2022.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebssi, Centre Urbain Nord
1082, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1.214.081.074 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 271.254.224 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le point décrit au niveau de la note aux états financiers consolidés N° 2.17 se rapportant aux contrôles fiscaux dont les sociétés du groupe ont fait l'objet.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F	**Cabinet d'Audit & de Consultants**, *membre* **de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**
Mohamed Lassaad BORGI	**Ali LAHMAR**

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	**1**	11 070	36 586
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	**2**	160 216	167 724
AC3	Créances sur la clientèle	**3**	883 365	853 363
AC4	Portefeuille titres commercial	**4**	10 818	19 339
AC5	Portefeuille investissement	**5**	141 270	110 112
AC6	Valeurs immobilisées	**6**	91 412	58 375
AC7	Autres actifs	**7**	23 125	28 734
	TOTAL ACTIFS		**1 321 276**	**1 274 233**
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	**8**	202 119	149 710
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	**9**	884 237	871 455
PA4	Emprunts & ressources spéciales	**10**	101 080	123 118
PA5	Autres passifs	**11**	43 926	41 772
	TOTAL PASSIFS		**1 231 362**	**1 186 055**
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		79 320	47 578
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(48 560)	(16 889)
CP6	Résultat de la période		(30 006)	(31 671)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	**12**	**89 914**	**88 178**
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		**1 321 276**	**1 274 233**

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2022	31/12/2021
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	**13**	72 742	52 253
HB 2	Crédits documentaires	**14**	18 270	8 495
HB 3	Actifs donnés en garantie	**15**	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**91 012**	**60 748**
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	**16**	48 291	46 084
HB 5	Engagements sur titres	**17**	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		**48 291**	**46 084**
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	**18**	670 372	658 621
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		**670 372**	**658 621**

État de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
	Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	**19**	89 658	85 513
PR2	Commissions		29 982	25 976
	Gains sur opérations de change	**20**	3 883	5 084
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**21**	1 260	1 107
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	**22**	8 426	6 007
	Total produits d'exploitation bancaire		**133 209**	**123 687**
	Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	**23**	(69 604)	(60 046)
CH2	Commissions encourues	**24**	(3 129)	(537)
	Total charges d'exploitation bancaire		**(72 733)**	**(60 583)**
	PRODUIT NET BANCAIRE		**60 476**	**63 104**
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	**25**	(31 267)	(40 172)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**26**	1 361	(1 896)
CH6	Frais de personnel	**27**	(38 556)	(35 565)
CH7	Charges générales d'exploitation	**28**	(15 520)	(15 060)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 736)	(1 783)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**(29 242)**	**(31 372)**
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(477)	(34)
CH11	Impôts sur les sociétés		(287)	(265)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**(30 006)**	**(31 671)**
CH10	Éléments extraordinaires			-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**(30 006)**	**(31 671)**
	Résultat par action (DT)	**29**	**(8,573)**	**(9,049)**

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		130 183	109 695
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(80 811)	(60 718)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(53 930)	(100 368)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		19 408	103 134
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(53 280)	(51 365)
Autres flux d'exploitation		(3 730)	21 040
Impôts sur les sociétés		(195)	(255)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		**(42 355)**	**21 163**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 210	1 526
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(22 366)	(15 912)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(267)	(14 335)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		**(21 423)**	**(28 721)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		-	30 000
Remboursement d'emprunts		(21 678)	(16 047)
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 032	6 875
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		**(20 646)**	**20 828**
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(84 424)	13 270
Liquidités et équivalents en début de période		**15 771**	**2 501**
Liquidités et équivalents en fin de période	**30**	**(68 653)**	**15 771**

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2022

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

La BTE a opté pour la réévaluation des terrains et des constructions.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provisions collectives

A la date du 24 février 2023, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2023-02 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par à la circulaire n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01.
Les principales modifications sont :

- Majoration des taux historiques moyens par l'augmentation du taux Δ.
- L'année 2020 et l'année de référence sont toujours exclues du calcul du taux de migration.
- L'augmentation des taux de provisionnement standards « TPgi » à 35% contre 20% en 2022 pour tous les secteurs sauf pour :

- Promotion immobilière 30%
- Crédits logements des particuliers 15%

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2022 un montant de 46 726 KDT.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 6 000 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2022 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Caisse agences dinars	4 764	6 067
Caisse agences devises	1 489	1 235
Banque Centrale de Tunisie en dinars	105	1 765
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 712	27 519
Total	**11 070**	**36 586**

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2022, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	43 474	44 946
Total	**160 216**	**167 724**

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Prêts interbancaires en devises	29 994	61 294
Prêts interbancaires en Dinars	23 810	-
Prêts interbancaires en pension livrées	-	-
Prêts swap en devises	50 352	48 908
Avoirs chez les correspondants locaux	2	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 520	12 556
Créances rattachées	64	17
Créances sur les établissements financiers	43 474	44 946
Total	**160 216**	**167 724**

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	23 800	-	-	-	23 800
Créances rattachées	10	-	-	-	10
Total	**23 810**	**-**	**-**	**-**	**23 810**

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	5 539	9 693	-	-	15 232
Prêts sur le marché monétaire en EUR	9 842	4 920	-	-	14 762
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	**15 381**	**14 613**	**-**	**-**	**29 994**

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	23 736	-	-	-	23 736
SWAPS en USD	26 616	-	-	-	26 616
Total	**50 352**	**-**	**-**	**-**	**50 352**

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	-	-	43 474	44 946
Total	**-**	**-**	**160 216**	**167 724**

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	-	-	43 474	44 946
Total	**-**	**-**	**160 216**	**167 724**

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	-	-	43 474	44 946
Total	**-**	**-**	**160 216**	**167 724**

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1 Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2022, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs de la clientèle	82 050	76 365
Autres concours à la clientèle	978 188	919 990
Crédits sur ressources spéciales	1 506	3 046
Total brut	**1 061 744**	**999 401**

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2022, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Concours CT (1)	250 368	230 977
Concours M.L.T. (2)	662 707	636 081
Comptes débiteurs de la clientèle	82 050	76 365
Leasing (3)	66 619	55 978
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	**1 061 744**	**999 401**
Agios réservés	(31 449)	(20 536)
Provisions individuelles	(85 223)	(69 374)
Provisions additionnelles	(46 726)	(42 044)
Provisions collectives	(14 981)	(14 084)
Total net	**883 365**	**853 363**

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022	Reprise Créances radiés	Solde au 31/12/2022
Provisions prêt	125 502	41 018	9 878	9 712	146 930
Agios réserves	20 536	43 701	32 788	-	31 449
Total net	**146 038**	**84 719**	**42 666**	**9 712**	**178 379**

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Encours non échus	195 950	200 666
Avance sur dépôt à terme	1 999	2 442
Principal impayé	389	362
Intérêts et commissions impayé	53 172	29 620
Intérêts à recevoir	380	311
Intérêts et commissions perçus d'avance	(1 522)	(2 424)
Total	**250 368**	**230 977**

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Encours non échu	556 731	547 333
Principal échu	3	1
Principal impayé	19 706	14 158
Intérêts et commissions impayés	13 435	6 656
Intérêts à recevoir	10 703	12 424
Avance en comptes courants	11	11
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	62 118	55 498
Total	**662 707**	**636 081**

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Encours	62 376	51 850
Principal impayé	1 189	1 160
Intérêts impayés	622	354
Intérêts courus	2 414	2 550
Intérêts perçus d'avance	(263)	(189)
Autres créances	281	253
Total	**66 619**	**55 978**

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	290 606	24 398	17 414		332 418
Concours M.L.T.	53 972	96 619	316 452	195 663	662 706
Leasing	13 989	13 698	37 903	1 030	66 620
Total	**358 567**	**134 715**	**371 769**	**196 693**	**1 061 744**

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Concours MLT	528 434	518 360	134 273	117 718	662 707	636 078
Concours CT	177 069	173 955	73 299	57 023	250 368	230 978
Leasing	58 880	50 762	7 739	5 218	66 619	55 980
Comptes courants débiteurs	43 186	42 103	38 864	34 262	82 050	76 365
Total brut	**807 569**	**785 180**	**254 175**	**214 221**	**1 061 744**	**999 401**

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	2 557	92 837	79 896	66 644	420 773	662 707
Concours CT	16 372	123 734	108 668	55	1 539	250 368
Leasing	1 054	25 155	40 410	-	-	66 619
Comptes courants débiteurs	2 562	33 069	30 877	349	15 193	82 050
Total brut	**22 545**	**274 795**	**259 851**	**67 048**	**437 505**	**1 061 744**

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	82 050	76 365
Autres concours à la clientèle	-	-	978 188	919 990
Crédits sur ressources spéciales	-	-	1 506	3 046
Total brut	**-**	**-**	**1 061 744**	**999 401**

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur la clientèle	45 980	16 217	1 015 764	983 184
Total brut	**45 980**	**16 217**	**1 015 764**	**983 184**

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Créances sur la clientèle	807 569	785 180	254 175	214 221	1 061 744	999 401
Intérêts réservés	-	-	(31 449)	(20 536)	(31 449)	(20 536)

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Crédits sur ressources spéciales	554	1 701	952	1 345	1 506	3 046
Total brut	**554**	**1 701**	**952**	**1 345**	**1 506**	**3 046**

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Crédits sur ressources spéciales	-	-	1 506	3 046	1 506	3 046
Total brut	**-**	**-**	**1 506**	**3 046**	**1 506**	**3 046**

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement à revenus fixes	**10 453**	**18 788**
BTA	11 000	19 525
Primes d'acquisition BTA	(531)	(669)
Moins-value BTA	(16)	(68)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	**365**	**551**
Total brut	**10 818**	**19 339**
Provisions	-	-
Total net	**10 818**	**19 339**

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Obligations	42 500	15 500
Titres de participation des entreprises liées	8 107	11 191
Autres Titres de participation	17 439	17 967
Fonds gérés	10 875	10 920
BTA	67 100	61 100
Total valeur titres	**146 021**	**116 678**
Intérêts à recevoir sur obligations	1 894	743
Créances rattachées aux titres de participation	375	375
Intérêts à recevoir BTA	1 891	2 044
Primes d'acquisitions BTA	(2 739)	(2 147)
Étalements -value BTA	(181)	(274)
Total brut	**147 261**	**117 419**
Provisions	(5 991)	(7 307)
Total net	**141 270**	**110 112**

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Obligations	42 500	15 500
Intérêts à recevoir sur obligations	1 894	743
Titres cotés	**13 425**	**13 953**
Titres non cotés	**12 121**	**15 205**
Créances rattachées	375	375
Fonds gérés	10 875	10 920
BTA	67 100	61 100
Intérêts à recevoir BTA	1 891	2 044
Primes d'acquisitions BTA	(2 739)	(2 147)
Etalements moins-value BTA	(181)	(274)
Total brut	**147 261**	**117 419**
Provisions	(5 991)	(7 307)
Total net	**141 270**	**110 112**

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2022
BNA	892	-	528	364
B.N.A.	2 680	-	-	2 680
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	2 072	-	-	2 072
Total	**13 953**	**-**	**528**	**13 425**

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2021	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2022
Obligations	15 500	27 000		42 500
Titres de participation des entreprises liées	11 191	-	3 084	8 107
Autres Titres de participations	17 967	-	528	17 439
Fonds gérés	10 920	-	45	10 875
BTA	61 100	6 000	-	67 100
Total brut	**116 678**	**33 000**	**3 657**	**146 021**
Provisions	(7 307)	-	1 316	5 991
Total net	**109 371**	**33 000**	**2 341**	**140 030**

Obligations	31/12/2021	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2022
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	400	-	257	143
Emprunt National 2014	3 000	-	1 000	2 000
Emprunt Obligataire Subordonné UIB 2015	200	-	200	-
Emprunt Obligataire Subordonné AMEN BANK 2012	100	-	100	-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt National 2022	-	8 000	-	8 000
Emprunt National 2022-2	-	8 000	-	8 000
Emprunt Obligataire Tayssir 2022-1	-	1 200	-	1 200
Emprunt Subordonné BH 2017	200	-	200	-
Emprunt National 2022-3	-	8 000	-	8 000
Emprunt National 2022-4	-	5 000	-	5 000
Emprunt Subordonné STB 2017-1	600	-	600	-
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	200	-	200	-
Emprunt National 2021	8 000	-	-	8 000
Obligations mises en pension livrée	1 800	-	643	1 157
Total brut	**15 500**	**30 200**	**3 200**	**42 500**
Provisions SERVICOM	576	229	-	805
Total net	**14 924**	**29 971**	**3 200**	**41 695**

Fonds gérés	31/12/2021	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2022
BTE - SICAR	10 920	-	45	10 875
Total brut	**10 920**	**-**	**45**	**10 875**
Provisions	(2 830)	-	-	(2 830)
Total net	**8 090**	**-**	**45**	**8 045**

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2022
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 220	99,99%	67
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 287	99,73%	(302)
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 304	75%	39
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	163 371	0,34%	11875

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2022
BTE SICAR	2 250	75,00%	
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 713
Rapid Recouvrement	299	99,73%	
TES	558	0,34%	
Total participations dans les entreprises liées	**8 107**		**1 713**
Djerba Aghir	2 022	43,62%	
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 352	2,14%	
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	300
La Maison du Banquier	133	1,50%	
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	
United General Partners UGP	50	50,0%	
FCPR	375	0,75%	341
BACOFIL	2	-	2
CARTHAGE CEMENT	2 072	0,50%	
Total autres participations	**17 439**		**643**
Total général	**25 546**		**2 356**

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2021	Réévaluation (*)	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Reclassement	Valeur brute 2022	Amortissements 2022	Valeur Nette 2022
Immobilisations Incorporelles	**350**		**2 645**	**-**	**-**	**2 995**	**503**	**2 492**
Fond de commerce	350					350	32	318
Logiciels			541			541	165	376
Licence			2 104			2 104	306	1 798
Immobilisations Corporelles	**79 738**	**31 829**	**3 982**	**-**	**-**	**115 549**	**26 629**	**88 920**
Terrain	4 002	16 600		-		20 602		20 602
Constructions	8 834	15 229	430		41 366	65 859	5 844	60 015
Constructions en cours	41 366				(41 366)	-		-
Mobilier & matériel de bureau	2 087		822			2 909	1 874	1 035
Matériel informatique	10 005		2 543			12 548	8 325	4 223
Matériel de transport	464		-			464	380	84
A, A & installations	12 980		187			13 167	10 206	2 961
Total	**80 088**	**31 829**	**6 627**	**-**	**-**	**118 544**	**27 132**	**91 412**

(*) En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisation corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

À l'issu de cette réévaluation, la Banque a opté pour la méthode de réévaluation pour ses terrains et constructions et a procédé à la comptabilisation d'une plus-value de réévaluation pour un montant de 31 829 KDT dinars figurant dans un compte d'écart de réévaluation parmi les capitaux propres.

Le tableau suivant détaille l'écart de réévaluation comptabilisé :

DESIGNATION	DATE AQUISITION	COUT D'ACQUISITION	TOTAL AMORT	VCN	JV	PLUS VALUE
TERRAIN BTE Rue Mohamed BADRA	1 982	120 000	-	120 000	2 407 000	2 287 000
Siège social de la BTE Rue Mohamed BADRA	2 007	1 372 379	1 258 185	114 194	3 438 000	3 323 806
Local de l'agence, Monplaisir	2 014	1 011 175	207 976	803 199	1 530 000	726 801
Local de l'agence, Moknine	2 016	478 303	68 756	409 547	1 072 000	662 453
Local de l'agence, Le Kram	2 017	574 243	76 322	497 921	904 000	406 079
Local de l'agence, DJERBA	2 020	741 502	38 576	702 926	1 150 000	447 074
Local de l'agence, Sousse 2, Le Corniche	2 010	424 800	132 750	292 050	1 074 000	781 950
Local de l'agence, Msaken	2 010	342 318	102 696	239 622	1 211 000	971 378

DESIGNATION	DATE AQUISITION	COUT D'ACQUISITION	TOTAL AMORT	VCN	JV	PLUS VALUE
Local de l'agence, BEN AROUS	2 010	267 959	80 388	187 571	641 000	453 429
Local de l'agence, Manouba	2 019	665 197	42 871	622 326	896 000	273 674
Local de l'agence, Ennasr	2 006	291 704	115 226	176 478	1 112 000	935 522
Local de l'agence, Sousse SAHLOUL	2 007	309 541	116 480	193 061	1 105 000	911 939
Local de l'agence, SFAX	2 007	527 152	177 637	349 515	1 152 000	802 485
Local de l'agence, Bizerte	2 008	380 300	122 550	257 750	1 031 000	773 250
Local de l'agence, Menzah 4	2 012	653 136	183 019	470 117	1 327 000	856 883
Local de l'agence, L'Aouina	2 012	535 055	133 764	401 291	1 262 000	860 709
TERRAIN CUN	2 003	1 795 747	-	1 795 747	7 108 000	5 312 253
construction nouveau siège CUN	2 022	41 788 590	710 023	41 078 567	43 120 000	2 041 433
terrain diar ennour	1 993	2 080 843	-	2 080 843	11 082 103	9 001 260
TOTAL		**54 359 944**	**3 567 220**	**50 792 724**	**82 622 103**	**31 829 379**

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2022, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Personnel	4 413	4 908
État et collectivités locales	1 133	1 309
Autres débiteurs	16 405	20 965
Charges reportées	-	313
Opérations monétiques	547	592
Créances prises en charge par l'État	627	647
Total	**23 125**	**28 734**

4-2- PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des établissements bancaires	197 885	144 253
Dépôts des établissements financiers spécialisés	4 234	5 457
Total	**202 119**	**149 710**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et refinancement BCT	37 000	10 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	55 759	77 360
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	57 366	41 764
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	47 584	14 765
Avoirs des correspondants étrangers	3	40
Créances rattachées	173	324
Dépôts des établissements financiers spécialisés	4 234	5 457
Total	**202 119**	**149 710**

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts BCT TND	37 000	-	-	-	37 000
Emprunts interbancaire TND	32 916	24 450	-	-	57 366
Total	**69 916**	**24 450**	**-**	**-**	**94 366**

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	-	-	-	-	-
Emprunts devises en USD	5 539	-	-	-	5 539
Swaps en dinars convertible	-	-	-	-	-
Swaps devises EURO	23 616	-	-	-	26 616
Swaps devises USD	26 488	-	-	-	26 488
Swaps devises JPY	116				116
Total	**55 759**	**-**	**-**	**-**	**55 759**

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des établissements bancaires	-	-	197 885	144 253
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	4 234	5 457
Total	**-**	**-**	**202 119**	**149 710**

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des établissements bancaires	-	-	197 885	144 253
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	4 234	5 457
Total	**-**	**-**	**202 119**	**149 710**

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	549 404	519 389
Dépôts à terme	334 833	352 066
Total	**884 237**	**871 455**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à terme en dinars	273 356	231 426
Dépôts à terme en devises	61 477	120 640
Comptes courants personnes physiques	41 487	34 342
Comptes courants personnes morales	61 176	141 471
Comptes d'épargne	160 096	161 306
Comptes professionnels en devises	9 443	8 920
Dépôts en dinars convertibles	5 808	4 025
Certificats de dépôt	117 500	16 500
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	110	321
Personnes non résidentes	54 418	55 040
Autres sommes dues à la clientèle	99 366	97 464
Total	**884 237**	**871 455**

9.2 Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	105 289	156 575	11 492		273 356
Dépôts à terme devise	58 223	3 254			61 477
Total	**163 512**	**159 829**	**11 492**	**-**	**334 833**

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôt à vue	794	1 158
Dépôts à terme entreprises liées	4 000	5 000
Certificats de dépôt	6 000	8 500
Total	**10 794**	**14 658**

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts extérieurs	28 857	28 549
Emprunts obligataires	66 792	87 746
Autres emprunts	-	-
Emprunts	**95 649**	**116 295**
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	5 431	6 823
Frais financiers rattachés	**5 431**	**6 823**
Total	**101 080**	**123 118**

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010		500	2 500	1 000	4 000
Emprunt BTE 2011	750		3 750	3 000	7 500
Emprunt BTE 2016	2 972		2 972		5 944
Emprunt BTE 2020	6 770		17 485		24 255
Emprunt BTE 2021		4 907	20 186		25 093
Total	**10 492**	**5 407**	**46 893**	**4 000**	**66 792**

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	-
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	-
Fond Budgétaire Premier Logement	1	41
Ligne Espagnole	-	-
Emprunt El Baraka (*)	26 604	25 532
Encours lignes extérieurs	2 252	2 976
Total	**28 857**	**28 549**

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)		89			89
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)		238	863	295	1 396
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)		307	460		767
Emprunt El Baraka	454	1 942	12 241	11 967	26 604
Total	**454**	**2 576**	**13 564**	**12 262**	**28 856**

- *Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées*

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts	-	-	101 080	123 118
Total	**-**	**-**	**101 080**	**123 118**

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Organismes sociaux	2 960	2 297
Personnel	9 844	8 015
État et collectivités locales	2 860	2 566
Autres créditeurs	26 840	26 614
Valeurs exigibles après encaissement (1)	1 422	2 280
Total	**43 926**	**41 772**

(1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Ecart de réévaluation	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
										Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2021	**90 000**	**(840)**	**7 387**	**22 344**	**4 517**	**130**	**13 200**	**-**	**835**	**(17 724)**	**(31 671)**	**88 178**
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	(87)	-	-	-	-	-	-	**(87)**
Distributions bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfices ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(31 671)	31 671	-
Ecart de réévaluation(*)	-	-	-	-	-	-	-	31 829	-	-	-	31 829
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(30 006)	**(30 006)**
Soldes au 31/12/2022	**90 000**	**(840)**	**7 387**	**22 344**	**4 430**	**130**	**13 200**	**31 829**	**835**	**(49 395)**	**(30 006)**	**89 914**

(*) cf note 6 Valeurs immobilisées

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2022 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2022	4 517
Intérêts	(87)
Total net	**4 430**

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		**4 500 000**	**90 000 000**	**100**	**100%**

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Cautions en faveur de la clientèle	54 074	51 476
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	18 499	608
Total	**72 742**	**52 253**

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	54 074	51 476
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	18 499	608
Total	**-**	**-**	**72 742**	**52 253**

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires	-	-	18 270	8 495
Total	**-**	**-**	**18 270**	**8 495**

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
BTA/Appel d'offres BCT	-	-
Total	**-**	**-**

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés à la clientèle	48 291	46 084
Total	**48 291**	**46 084**

16.1 Engagements de financements donnes sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	48 291	46 084
Total	**-**	**-**	**48 291**	**46 084**

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2022 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaitre de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de la clientèle	670 372	658 621
Total	**670 372**	**658 621**

5- ÉTAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 593	943
Opérations avec la clientèle	88 065	84 570
Total	**89 658**	**85 513**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 593	943
Intérêts sur les prêts	82 155	78 813
Revenus Leasing	5 910	5 753
Commissions sur engagements	-	4
Total	**89 658**	**85 513**

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur les prêts	82 155	78 813
Revenus Leasing	5 910	5 753
Commissions sur engagements	-	4
Total	**88 065**	**84 570**

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations de change	3 883	5 084
Total	**3 883**	**5 084**

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des BTA	1 260	1 107
Total	**1 260**	**1 107**

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des Obligations	2 330	1 004
Revenus Fonds Gérés	305	149
Revenus des titres de participation	1 302	862
Revenus titres d'investissements BTA	4 489	3 992
Total	**8 426**	**6 007**

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes	1 180	841
Total	**1 180**	**841**

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	14 473	14 821
Opérations avec la clientèle	48 477	38 534
Charges d'emprunts obligataires	6 587	6 600
Opérations sur Emprunts extérieurs	67	91
Total	**69 604**	**60 046**

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Commissions encourues	3 129	537
Total	**3 129**	**537**

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Reprise des provisions sur prêts	9 523	9 348
Dotations aux provisions sur prêt	(39 311)	(49 129)
Dotations aux provisions hors bilan	(254)	(284)
Dotations aux provisions Leasing	(1 707)	(748)
Reprises provisions Leasing	355	411
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	-
Reprises hors bilan	127	191
Reprises provisions comptes courants débiteurs	-	39
Reprises provisions à caractère général	-	-
Total	**(31 267)**	**(40 172)**

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions sur titres	(411)	(2 357)
Reprises de provisions sur titres	1 726	438
Pertes courues sur titres	-	(36)
Moins-value dépréciation Titres BTA	53	81
Amortissement primes d'acquisition BTA	(7)	(22)
Plus-values sur Titres	-	-
Total	**1 361**	**(1 896)**

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Traitements et salaires	27 960	25 711
Avantages complémentaires	1 414	1 308
Charges sociales	7 037	6 519
Autres charges du personnel	1 101	1 412
Provisions personnel	1 044	615
Total	**38 556**	**35 565**

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'exploitation non bancaires	7 383	6 646
Autres charges générales d'exploitation	8 137	8 414
Total	**15 520**	**15 060**

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	1 234	1 115
Rémunérations des services extérieurs	6 114	5 520
Transports et déplacements	35	11
Autres charges générales d'exploitation	8 137	8 414
Total	**15 520**	**15 060**

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	(30 005 782)	(31 671 370)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(30 005 782)	(31 671 370)
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	**(8,573)**	**(9,049)**

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde négatif de 68 563 mille dinars contre un solde positif de 15 771 mille dinars au 31 décembre 2021 :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Caisse agences dinars	4 765	6 067
Caisse agences devises et IBS	1 489	1 235
Banque Centrale de Tunisie en dinars	105	1 765
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 712	27 519
Prêts en devises BCT	104 146	110 201
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 520	12 557
Emprunts et refinancement en devises BCT	(93 050)	(51 450)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(103 343)	(92 126)
Total	**(68 653)**	**15 771**

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1,3 KDT.

   Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2022 est de : 13 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2022 la somme de 10 874 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2022 des intérêts de placements pour un montant de 120 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 32 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 164 KDT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 9 KDT HT et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

   Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

   Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à 618 KDT.

   Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 256 KDT.

   Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 651 KDT.

7. Courant l'exercice 2022, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 32 KDT.

8. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 6 000 KDT au 31/12/2022.

9. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 24 KDT au titre de l'exercice 2022.

10. En outre, la société « TEP » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

    Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1,7 KDT.

    Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 157 KDT.

11. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2022	Intérêts 2022
Rapid Recouvrement	120	13

12. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2,2 KDT.
    Le compte à vue de la TEP au 31/12/2022 accuse un solde créditeur de 9 KDT.

13. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

    Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.

14. Le conseil d'administration du 3 novembre 2022 a nommé Mr Feriel Chabrak en tant que Directeur Général.

    La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1er janvier au 4 juillet 2022 s'élève à 103 KDT.

    L'ancien Directeur Général avait souscrit le 24 mars 2022 un placement d'un an de 500 KDT pour un taux fixe de 9,25% et qui a généré des intérêts échus au 31 décembre 2022 de 39 KDT.

    Le conseil d'administration du 31 août 2022 a attribué une indemnité exceptionnelle brute de l'ordre de 1.7KDT à chacun des directeurs généraux par intérim nommés pour la période du 22 juillet au 12 octobre 2022.

    Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a décidé de nommé un administrateur délégué, le conseil du 31

janvier 2023 a décidé de lui attribué une rémunération net de l'ordre de 5 KTD.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2022 a nommé Madame Feriel Chebrak en tant que nouvelle Directrice Générale.

La nouvelle Directrice Générale a reçu une rémunération brute 33 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2022.

15. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 27 avril 2022. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2022 à un montant brut de 66 KDT.

    En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2022 de 114 KDT.

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de *clôture*

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Mars 2023. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »**(la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **89 914 KDT,** y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **30 006 KDT.**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **89 658 KDT** et **29 982 KDT**, soit un total de **119 640 KDT** représentant **90%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2022.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers *3.1 « Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents » et 3.2 « Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents »*.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les créances envers les clients s'élèvent à **1 061 744 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **146 930 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **31 449 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n°*3.1 « Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents », 3.2 « Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents » et 4.1 3 « Créances sur la clientèle »*, la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note 6 « valeurs immobilisés » au niveau des notes aux états financiers décrit que la Banque a procédé, en application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisation corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

L'opération de réévaluation réalisée par la Banque a dégagé une plus-value de réévaluation pour un montant de 31.829KDT dinars qui a été logée dans un compte spécial de réévaluation parmi les capitaux propres.

- Une mission d'inventaire physique des immobilisations a été confiée à un cabinet externe depuis 2021, toutefois ces travaux demeurent non achevés jusqu'à la date du présent rapport.

Dès lors, en l'attente du dénouement de l'opération d'inventaire physique des immobilisations , nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de ces opérations sur les actifs immobilisés et sur les capitaux propres de la banque.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l'inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Respect des normes prudentielles

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. Nous avons constaté une insuffisance des Fonds Propres Nets et que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2022 est de 8,18% alors que le minimum requis est de 10%.
Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2022 est de 4,62% alors que le minimum requis, par référence au même article est de 7%.

Cette insuffisance est passible à des pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur, en effet, la banque a estimé ces pénalités à 873 KDT.

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2014-14 du 10 novembre 2014 relative au ratio de liquidité, nous avons procédé à l'étude du ratio de liquidité. L'état de détermination de ce ratio fait apparaître des actifs liquides pour un montant de 57 113 KDT et de 86 746 KDT, soit un ratio de liquidité de 65,84%, inférieur au taux minimum (100%) exigé par la circulaire sus indiquée.

3- Indemnité départ à la retraite et solde de tout compte servis à l'ancien directeur général

Une indemnité de départ à la retraite ainsi qu'un solde de tout compte ont été attribués à l'ancien directeur général de montants bruts respectifs de 378 KDT et 35 KDT sans l'autorisation du conseil d'administration.

4- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12/04/2023

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE	**Cabinet Hichem CHEKIR**
C.N.H	**C.H.H**
Nour El Houda HENANE	**Hichem CHEKIR**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 6 000 KDT au 31/12/2022, dont les dates de souscriptions et les dates d'échéances se détaillent comme suit :

Certificat de dépôt TES	Montant	Date de souscription	Date d'échéance
TES	6 000	28/11/2022	30/05/2023

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2022	Intérêts 2022
Rapid Recouvrement	120	13

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2022 la somme de 10 874 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2022 des intérêts de placements pour un montant de 120 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 32 KDT.

   Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 164 KDT.

3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1,3 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2021 à 13 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

   Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 11 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

   Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

   Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à 618 KDT.

   Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT.

   Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 256 KDT. Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 651 KDT.

8. Courant l'exercice 2022, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 32 KDT.

9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1.7 KDT.

   Le compte à vue de la TEP au 31/12/2022 accuse un solde créditeur de 9 KDT.

10. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

    Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.

11. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 24 KDT au titre de l'exercice 2022.

    En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 2.2 KDT.

    Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 157 KDT.

III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019. Cette rémunération est fixée à un montant annuel brut de 200 KDT. En outre, il bénéficie d'une mise à disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité.

   La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1er janvier au 4 juillet 2022 s'élève à 103 KDT.

   L'ancien Directeur Général a souscrit le 24 mars 2022 un placement d'un an de 500 KDT pour un taux fixe de 9,25%, qui a généré des intérêts au titre de l'exercice 2022 de l'ordre de 39 KDT.

   Le conseil d'administration du 31 août 2022 a attribué une indemnité exceptionnelle brute de l'ordre de 1.7KDT à chacun des directeurs généraux par intérim nommés pour la période du 22 juillet au 12 octobre 2022.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a décidé de nommé un administrateur délégué, le conseil du 31 janvier 2023 a décidé de lui attribuer une rémunération net de l'ordre de 5 KTD.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2022 a nommé Madame Feriel Chebrak en tant que nouvelle Directrice Générale.

La nouvelle Directrice Générale a reçu une rémunération brute 33 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2022.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2022. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2022 à un montant brut de 66 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques, du comité de nominations et rémunérations et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2022 de 114 KDT détaillées comme suit :

3.

Comité	Montant (en DT)
Comité Exécutif de Crédit (*)	22 000
Comité d'Audit Interne	44 000
Comité de Risque	36 000
Comité de nominations et rémunérations	12 000
Total	**114 000**

(*) Ce comité n'est plus fonctionnel.

4. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont synthétisés comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Ancien Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	*Passif au 31/12/2022*	*Charges de l'exercice*	*Passif au 31/12/2022*	*Charges de l'exercice*	*Passif au 31/12/2022*
Avantages à court terme	**33 256**	**-**	**103 390**	**-**	**180 000**	**178 000**
Avantages postérieurs à l'emploi						
Total en DT	**33 256**	**-**	**103 390**	**-**	**180 000**	**178 000**

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12/04/2023

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE	**Cabinet Hichem CHEKIR**
C.N.H	**C.H.H**
Nour El Houda HENANE	**Hichem CHEKIR**

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2022
(Unité : en milliers de dinars)

		NOTES	31/12/2022	31/12/2021
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	**1**	11 073	36 586
AC2	CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	**2**	160 149	166 477
AC3	CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	**3**	975 988	945 914
AC4	PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	**4**	178 346	185 050
AC5	PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	**5**	132 374	98 883
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	**6**	80 835	60 241
AC7	AUTRES ACTIFS	**7**	17 869	29 701
	TOTAL ACTIF		**1 556 634**	**1 522 852**
PA2	DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	**8**	202 163	149 710
PA3	DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	**9**	884 182	861 739
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	**10**	96 923	118 346
PA5	AUTRES PASSIFS	**11**	45 723	43 868
	TOTAL PASSIF		**1 228 991**	**1 173 663**
CP1	CAPITAL	**12**	90 000	90 000
CP2	RÉSERVES	**13**	153 348	143 508
CP3	ACTIONS PROPRES		(840)	(840)
CP5	RÉSULTATS REPORTES	**14**	(48 560)	(16 888)
CP6	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**15**	(30 303)	(32 427)
	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		**163 645**	**183 353**
	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	**16**	**163 998**	**165 837**
	CAPITAUX PROPRES		**327 643**	**349 190**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**1 556 634**	**1 522 853**

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

		31/12/2022	31/12/2021
	PASSIFS ÉVENTUELS		
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	72 742	52 253
HB2	Crédits documentaires	18 270	8 495
HB3	Actifs données en garantie		
	TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	**91 012**	**60 748**
	ENGAGEMENTS DONNES		
HB4	Engagements de financement donnés	48 291	46 084
HB5	Engagements sur titres		-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**48 291**	**46 084**
	ENGAGEMENTS REÇUS		
HB6	Engagements de financement reçus		-
HB7	Garanties reçues	670 372	658 621
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**670 372**	658 621

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		**145 457**	**132 982**
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	**17**	89 799	85 040
PR2	COMMISSIONS (en produits)	**18**	30 136	25 542
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	**19**	12 370	11 155
	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE		3 613	4 969
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	**20**	9 539	6 276
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		**71 125**	**57 701**
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	**21**	68 870	54 620
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		2 922	4014
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		(667)	(933)
	PRODUIT NET BANCAIRE		**74 332**	**75 281**
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(31 227)	(40 172)
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST	**22**	11 936	(1404)
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		563	3 358
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	**23**	(39 659)	(36 741)
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**24**	(17 947)	(20 047)
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	**25**	(5 982)	(2 840)
	TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(7 984)**	**(22 565)**
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		(10 208)	36
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		(457)	153
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**(18 649)**	**(22 376)**
PR9/CH10	**ELEMENTS EXTRAORDINAIRES**			
	RESULTAT NET		**(18 649)**	**(22 376)**
	INTERETS MINORITAIRES		**11 654**	**10 051**
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE PART DU GROUPE		**(30 303)**	**(32 427)**

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits d'exploitation bancaires encaissés		143 756	120 884
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(84 406)	(64 269)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(53 930)	(100 368)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		19 408	103 134
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(54 509)	(33 628)
Autres flux d'exploitation		(3 569)	20 154
Impôts sur les sociétés		(311)	(360)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		**(33 561)**	**45 547**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 210	1 526
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(15 894)	(71 767)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(211)	(14 250)
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		**(14 895)**	**(84 491)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions		(14 914)	31 695
Émission D'emprunts sur le marché public		250	30 000
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		(21 748)	(16 354)
Placements		(126)	6 847
Augmentation/diminution ressources spéciales		887	126
Dividendes versés / Encaissés		(316)	(100)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		**(35 967)**	**52 214**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(84 423)	13 270
Liquidités et équivalents en début de période		15 770	2500
Liquidités et équivalents en fin de période	**26**	**(68 653)**	**15 770**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- La norme comptable générale n 01 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2022.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

La BTE a opté pour la réévaluation des terrains et des constructions.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- ***L'intégration globale***

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	1.62%	Filiale	Intégration globale	1.62%

- ***Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES***

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 a l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE, la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- ***Forme juridique et objet des filiales :***

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises

TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.
La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- Le portefeuille titres commercial ;
- Et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

- ***Portefeuille titres commercial***

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- ***Les titres de participation***

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- ***Les titres mis en équivalence***

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6- Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

-	Immeuble d'exploitation	:	2,5%
-	Mobilier de bureaux	:	20 %
-	Matériel de bureaux	:	10 %
-	Matériel de transport	:	20 %
-	Agencements aménagements et installations	:	10 %
-	Matériel informatique	:	15 %
-	Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- ***L'écart d'évaluation***

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- ***Le Goodwill***

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- Des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- De la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- De la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- Des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- Des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ;
- Des cessions de titres par la BTE à la T E P ;

- Les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 11 073 KDT contre 36 586 KDT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Caisse	6 256	7 302
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 817	29 284
Total	**11 073**	**36 586**

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 160 149 KDT contre 166 477 KDT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	12 519	11 330
Créances sur les établissements financiers	147 630	155 147
Total	**160 149**	**166 477**

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2022, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 975 988 KDT contre 945 914 KDT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs	110 472	103 373
Autres concours à la clientèle	817 312	804 814
Crédits sur ressources spéciales	48 204	37 727
Total	975 988	945 914

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 178 346 KDT fin 2022 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement	178 346	185 050
Total	**178 346**	**185 050**

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 132 374 KDT au 31/12/2022

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres d'investissement	132 374	98 883
TOTAL	**132 374**	**98 883**

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2022 un solde net de 80 835 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 217	785
Immobilisations corporelles	79 618	59 456
Total	**80 835**	**60 241**

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 17 869 KDT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Compte attente et de régularisation	6 484	12 045
Autres	11 385	17 656
Total	**17 869**	**29 701**

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers en 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	202 163	149 710
Total	**202 163**	**149 710**

NOTE 9 : DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	440 526	526 097
Autres dépôts et avoirs	443 656	335 642
Total	**884 182**	**861 739**

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales entre 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts ressources spéciales	644	633
Autres emprunts	96 279	117 714
Total	**96 923**	**118 347**

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour passifs et charges	2 427	1 520
Comptes attente et de régularisation	19 196	19 620
Autres	24 100	22 728
Total	**45 723**	**43 868**

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2022, le capital part du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Capital	90 000	90 000
Total	**90 000**	**90 000**

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves part du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Réserves consolidées	153 348	143 508
Total	**153 348**	**143 508**

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés part du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
BTE	(48 560)	(16 888)
Total	**(48 560)**	**(16 888)**

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat part du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts majoritaires	(30 303)	(32 427)
Total	**(30 303)**	**(32 427)**

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Réserves minoritaires	152 344	155 786
Résultats minoritaires	11 654	10 051
Total	**163 998**	**165 837**

NOTE 17 : INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec les établissements bancaires	1 716	982
Opérations avec la clientèle	87 936	83 921
Autres revenus	147	137
Total	**89 799**	**85 040**

NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Commissions sur opérations bancaires	30 136	25 542
Total	**30 136**	**25 542**

NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Gains nets sur titres de transaction	12 370	11 061
Gains nets sur titres de placement		94
Total	**12 370**	**11 155**

NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2022 et 2021 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	7 844	5170
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	1 345	1010
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	350	96
Total	**9 539**	**6 276**

NOTE 21 : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec les établissements bancaires	8 560	5 848
Opérations avec la clientèle	45 299	37 960
Emprunts et ressources spéciales	9 328	8 227
Autres intérêts et charges	5 683	2 585
Total	**68 870**	**54 620**

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Dotations/reprise aux provisions sur titres	11 936	(1 404)
Plus-values sur Titres		
Total	11 936	(1 404)

NOTE 23 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2022 et 2021 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	33 040	30 591
Charges sociales	6 619	6 150
Total	**39 659**	**36 741**

NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2022 et 2021 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'exploitation non bancaires	3 561	3 073
Autres charges générales d'exploitation	14 386	16 974
Total	17 947	20 047

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2021 et 2022 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	5 982	2 840
Total	**5 982**	**2 840**

NOTE 26 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libelles	31/12/2022	31/12/2021
Caisse agences dinars	4 765	6 067
Caisse agences devises	1 489	1 235
Banque Centrale de Tunisie en dinars	105	1 765
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 712	27 519
Avoirs correspondants locaux	12 520	12 559
Prêts Interbancaires	104 146	110 201
Autres emprunts	(196 390)	(143 576)
Total	**(68 653)**	**15 770**

Note 27 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Mars 2023. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Résultat par action du groupe :

Libelles	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (en KDT)	(30 303)	(32 427)
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(30 303)	(32 427)
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	**-8,658**	**-9,265**

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2021	**90 000**	**(840)**	**143 508**	**(16 888)**	**(32 427)**	**183 353**
Variation des réserves consolidées			9 840	(31 672)		(21 832)
Affectation du Résultats de l'exercice n-1					32 427	32 427
Part du groupe dans le résultat					(30 303)	(30 303)
Soldes au 31/12/2022	**90 000**	**(840)**	**153 348**	**(48 560)**	**(30 303)**	**163 645**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »(le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **163 645** KDT, y compris la part du Groupe dans le résultat déficitaire net de l'exercice s'élevant à **30 303** KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 89 799 KDT et 30 136 KDT, soit 82% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2022.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers

5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les créances nettes envers les clients s'élèvent à 975 988 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition du groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.
Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La BTE (société mère) a procédé, en application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisation corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

L'opération de réévaluation réalisée par la Banque (société mère) a dégagé une plus-value de réévaluation pour un montant de 31.829KDT dinars qui a été logé dans un compte spécial de réévaluation parmi les capitaux propres.

- Une mission d'inventaire physique des immobilisations de la BTE (société mère) a été attribuée à un cabinet externe depuis 2021 toutefois ces travaux ne sont pas encore achevés.

Dès lors, en l'attente de la clôture des travaux de recensement physique et leurs rapprochements avec les livres comptables, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de ces opérations sur les actifs immobilisés et sur les capitaux propres de la banque.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement

être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Respect des normes prudentielles

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé la vérification des normes d'adéquation des fonds propres de la BTE (Société) et nous avons constaté une insuffisance des Fonds Propres Nets et que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2022 est de 8,18% alors que le minimum requis est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2022 est de 4,62% alors que le minimum requis, par référence au même article est de 7%.

Cette insuffisance est passible à des pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur, en effet, la banque (société mère) a estimé ces pénalités de l'ordre 873 KDT.

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2014-14, nous avons procédé à l'étude du ratio de liquidité de la BTE (société mère). L'état de détermination de ce ratio fait apparaître des actifs liquides pour un montant de 57 113 KDT et des sorties nettes de trésorerie de 86 746 KDT, soit un ratio de liquidité de 65,84%, inférieur au taux minimum (100%) exigé par la circulaire sus indiquée.

2- Indemnité départ à la retraite servie à l'ancien directeur général de la BTE (société mère)

Une indemnité de départ à la retraite ainsi qu'un solde de tout compte ont été attribuée à l'ancien directeur général de la BTE (société mère) de montants bruts respectifs de 378 KDT et 35 KDT sans l'autorisation du conseil d'administration.

3- Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place

d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d’administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l’inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l’insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d’analyse des risques encourus au niveau de la BTE (Société mère). Le rapport d’évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport

Et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n’avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d’impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l’exercice 2022.

Tunis, le 12/04/2023

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE	**Cabinet Hichem CHEKIR**
C.N.H	**C.H.H**
Nour El Houda HENANE	**Hichem CHEKIR**